This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

6016

№ 6016

А. БИЛЬБАСОВЪ.

~~Vet. Fr. II A. 110~~

TAYLOR INSTITUTION

DOMINUS ILLUMINATIO MEA

V. REF. 4. BAC

MÉMOIRES
SECRETS
POUR SERVIR À L'HISTOIRE
DE LA
RÉPUBLIQUE DES LETTRES
EN FRANCE,
DEPUIS MDCCLXII JUSQU'À NOS JOURS;
OU
JOURNAL
D'UN OBSERVATEUR,

CONTENANT *les Analyses des Pieces de Théâtre qui ont paru durant cet intervalle; les Relations des Assemblées Littéraires; les notices des Livres nouveaux, clandestins, prohibés; les Pieces fugitives, rares ou manuscrites, en prose ou en vers; les Vaudevilles sur la Cour; les Anecdotes & Bons Mots; les Eloges des Savans, des Artistes, des Hommes de Lettres morts, &c. &c. &c.*

TOME QUATORZIEME.

.... *huc propius me,*
.... *vos ordine adite,*
Hor. L. II. Sat. 3. vs. 81 & 82.

A LONDRES,
CHEZ JOHN ADAMSON.

M. DCC. LXXX.

Tauschexemplar
Seminar für osteuropäische Geschichte * K. k. Universität Wien *
INSTITUTION
LIBRARY

MÉMOIRES SECRETS

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE LA RÉPUBLIQUE DES LETTRES EN FRANCE, DEPUIS MDCCLXII JUSQU'A NOS JOURS.

ANNÉE M. DCC. LXXIX.

1 *Avril. Copie de la Lettre de la Chevaliere d'Eon à M. de Comte de Maurepas.*

Verfailles le 8 Février 1778.

MONSEIGNEUR,

" JE défirerois ne pas interrompre un inftant
" les momens que vous confacrez au bonheur
" & à la gloire du Roi & de la France, mais
" animée du defir d'y contribuer moi-même
" dans ma foible pofition, je fuis forcée de
" vous repréfenter très-humblement & très-

„ fortement, que l'année de mon noviciat fe-
„ melle étant entiérement révolue, il m'eſt
„ impoſſible de paſſer à la profeſſion.

„ La dépenſe eſt trop forte & mon revenu
„ eſt trop mince pour moi dans cet état. Je ne
„ puis être utile ni au ſervice du Roi, ni à
„ ma famille, & la vie trop ſédentaire ruine
„ l'élaſticité de mon corps & de mon eſprit.
„ Depuis ma jeuneſſe j'ai toujours mené une
„ vie agitée, ſoit dans le militaire, ſoit dans
„ la politique. Le repos me tue totalement.

„ Je vous renouvelle cette année mes inſ-
„ tances, Monſeigneur, pour que vous me
„ faſſiez accorder par le Roi la permiſſion de
„ continuer mon ſervice militaire, & comme
„ il n'y a point de guerre de terre, d'aller
„ comme volontaire ſervir ſur la Flotte de
„ M. le comte d'Orvilliers.

„ J'ai bien pu par obéiſſance aux ordres du
„ Roi & de ſes Miniſtres reſter en jupe en
„ tems de paix; mais en tems de guerre cela
„ m'eſt impoſſible. Je ſuis honteuſe & malade
„ de chagrin de me montrer en cette poſture,
„ lorſque je puis ſervir mon Roi & ma patrie
„ avec zele & l'expérience que Dieu & mon
„ travail m'ont donnés.

„ Je ſuis auſſi confuſe & déſolée de manger
„ paiſiblement à Paris pendant cette guerre la
„ penſion que le feu Roi a daigné m'accorder.
„ Je ſuis toujours prête à conſacrer au ſervice
„ de ſon auguſte petit-fils & ma penſion & ma
„ vie. Aidez moi, Monſeigneur, à ſortir de
„ mon état léthargique où l'on m'a plongée,
„ qui a été l'unique cauſe de mon mal, & qui
„ afflige tous mes amis & protecteurs guerriers

„ & politiques. Je dois encore vous obſerver, „ qu'il importe infiniment à la gloire de toute „ la maiſon de M. le comte de Guerchy de me „ laiſſer continuer mon ſervice militaire; du „ moins c'eſt la façon de penſer de toute l'ar- „ mée & de toute la France, & j'oſe dire de „ toute l'Europe inſtruite. Une conduite con- „ traire fait le ſujet des interprétations les plus „ fâcheuſes, & donne matiere à la malice des „ converſations du public. J'ai toujours penſé „ & agi comme Achille, *je n'ai point fait la* „ *guerre aux morts*, & *je ne tue les vivans que* „ *lorſqu'ils m'attaquent les premiers.* Vous „ pouvez prendre à cet égard par écrit ma pa- „ role d'honneur ſur ma conduite préſente & „ future.

„ Vos grandes occupations vous ont fait ou- „ blier, Monſeigneur, qu'il y a plus de quinze „ mois que vous avez bien voulu me donner „ votre parole que je ſerois heureuſe & contente „ quand j'aurois obéi à mon Roi en reprenant „ mes habits de fille. J'ai obéi complettement. „ Je dois eſpérer d'un miniſtre auſſi bon & auſſi „ grand que M. le Comte de Maurepas, qu'il „ daigne tenir ſa parole & me remettre *in ſtatu* „ *quo.* Il ignore que c'eſt moi qui ſoutiens ma „ mere & ma ſœur, & de plus, mon beau-frere „ & trois neveux au ſervice du Roi; que j'ai „ encore à Londres une partie de mes dettes, „ ma bibliotheque entiere & mon appartement „ qui me coûte vingt-quatre livres de loyer par „ ſemaine; qu'après avoir ſervi le feu Roi en „ guerre & en politique, depuis ma jeuneſſe „ juſqu'à ſa mort, je ne ſuis pas encore en état „ de meubler ma maiſon paternelle en Bour-

„ gogne pour l'aller habiter. M. le Comte de
„ Maurepas doit ſentir que mon obéiſſance
„ ſilentieuſe doit avoir un grand mérite à ſes
„ yeux ; que dans ma poſition femelle je ſuis
„ dans la miſere avec les bienfaits du feu Roi,
„ qui ſuffiroient pour un capitaine de Dragons,
„ mais qui ſont inſuffiſans pour l'état qu'on m'a
„ forcée de prendre. Il doit ſurtout compren-
„ dre que le plus ſot des rôles à jouer eſt celui
„ de pucelle à la cour, tandis que je puis en-
„ core jouer celui de lion à l'armée. Je ſuis re-
„ venue en France ſous vos auſpices, Monſei-
„ gneur ; ainſi je recommande avec confiance
„ mon ſort préſent & à venir à votre généreuſe
„ protection, & je ſerai toute ma vie, avec la
„ plus reſpectueuſe reconnoiſſance,

„ Votre dévouée Servante
LA CHEVALIERE D'EON".

Copie de la Lettre d'envoi de la Chevaliere d'Eon à pluſieurs Dames de la Cour.

MADAME,

„ Je vous ſupplie inſtamment de protéger
„ auprès des miniſtres du Roi le ſuccès de mes
„ demandes, énoncées en la copie de ma lettre
„ ci-jointe, à M. le comte de Maurepas, pour
„ aller ſervir comme volontaire ſur la flotte de
„ M. le comte d'Orvilliers, prévoyant qu'il y
„ aura encore moins de guerre ſur terre cette
„ année que la derniere. Vous portez, madame,
„ un nom familiariſé avec la gloire militaire ;
„ comme femme, vous aimez celle de notre
„ ſexe. J'ai tâché de la ſoutenir pendant la
„ derniere guerre en Allemagne & dans les

„ négociations en diverſes cours de l'Europe
„ pendant vingt-cinq ans. Il ne me reſte plus
„ qu'à combattre ſur mer avec la flotte royale.
„ J'eſpere m'en acquitter d'une façon que vous
„ n'aurez nul regret de protéger celle qui a
„ l'honneur d'être avec un profond reſpect,

MADAME,

„ Votre dévouée Servante
LA CHEVALIERE D'EON".

A Verſailles, le 17 Février
1779, rue de Noailles,
au Pavillon Mayon.

DE PAR LE ROI.

Il eſt ordonné à la Dlle. d'Eon de ſe retirer à Tonnerre dans trois jours, après la réception du préſent ordre, d'y reſter dans les habits de ſon ſexe juſqu'à nouvel ordre de S. M., ſans pouvoir habiter aucun autre lieu, à peine de déſobéiſſance. Fait à Verſailles, le 19 *Février* 1779. [*Signé*] LOUIS, & plus bas AMELOT.

„ Je, ſouſſigné, certifie que M. de Vierville,
„ major des gardes du Roi en la prévôté de
„ ſon hôtel, m'a notifié & remis l'ordre du
„ Roi, dont copie ci-deſſus. Je promets d'y
„ obéir avec la ſoumiſſion due à S. M., en lui
„ repréſentant très-reſpectueuſement, ainſi
„ qu'à ſes Miniſtres, que je ſuis préſentement
„ dans mon lit, malade, & abſolument ſans ar-
„ gent, ſans meubles & ſans lit dans ma mai-
„ ſon de Tonnerre, que j'ai quittée il y a plus

„ de vingt-cinq ans pour le ſervice public &
„ ſecret du feu Roi, mon bon maître *Louis XV*.
„ Fait dans mon lit, à Paris, ce 2 Mars 1779.
„ [*Signé*] LA CHEVALIERE D'EON".

1 *Avril* 1779. L'humeur des partiſans de l'ancienne muſique contre la révolution opérée en ce genre, n'eſt pas finie, & l'un d'eux l'a témoignée dans l'épigramme ſuivante, une des plus jolies choſes qu'ait enfantées la querelle élevée à ce ſujet; elle eſt intitulée l'*Opéra Champêtre*.

Qu'ils me ſont doux ces champêtres concerts,
Où Roſſignols, Pinçons, Merles, Fauvettes,
Sur leur théâtre, entre des rameaux verts,
Viennent *gratis* m'offrir leurs chanſonnettes.
Quels opéra me feroient auſſi chers!
Là n'eſt point d'art, d'ennui ſcientifique;
Gluk, Piccini, n'ont point noté les airs;
Nature ſeule en a fait la muſique,
Et Marmontel n'en a point fait les vers.

2 *Avril*. Le ſpectacle qui attire le plus le public dans ce moment-ci, c'eſt un trône deſtiné pour le Roi, lors de la réception des chevaliers du St. Eſprit; on le dit ajuſté & compoſé avec autant de nobleſſe que de magnificence; tous les ornemens en ſont exécutés en broderie, & la dépenſe eſt de 300,000 liv. C'eſt la premiere fois qu'on a renouvelé ce trône depuis la fondation de l'Ordre par Henri III. C'eſt M. Rocher, brodeur, qui a préſidé au travail. Bien des gens penſent qu'on auroit pu

prendre un autre tems pour faire une pareille acquisition: on s'excuse sur environ 300 ouvrieres que cela a mis en œuvre.

1 *Avril* 1779. Le grand procès pour la discussion des créanciers de M. de Brunoi a été terminé lundi. Le notaire Arnoux, après avoir essuyé un traitement infamant qui sembloit l'annoncer comme très-coupable, a été déchargé de l'accusation & est sorti blanc comme neige. Toute la cour s'est intéressée pour lui, & le corps des notaires a remué ciel & terre, afin d'épargner à un confrere une punition qui auroit réjailli sur les autres. Tous les créanciers ne s'en sont pas tirés aussi favorablement que le Sr. Arnoux, & l'un d'eux sur-tout ayant été blâmé, a été si sensible à cet affront, que dès la nuit il est allé chez Poitevin demander un bain, s'est mis dedans, s'est ouvert les veines avec un rasoir, & craignant que cette mort ne fût pas assez sûre, s'est achevé avec un pistolet. On est accouru au bruit; il avoit gardé son fiacre, qui heureusement a indiqué quel il étoit.

2 *Avril.* Le particulier qui s'est tué de désespoir, de l'arrêt dans l'affaire de Brunoi, est M. Pidansat de Mairobert, secretaire du Roi, secretaire des commandemens de M. le duc de Chartres & censeur royal. Il faut qu'une trop grande facilité à se prêter aux vues de prodigalité de ce fol, l'ait déterminé à accepter un billet d'une somme considérable qu'il lui a souscrit sans en avoir reçu la valeur, & qu'excité par l'espoir d'etre payé d'une pareille créance, il se soit refusé aux déclarations convenables & exigées par la justice.

Quoi qu'il en soit, cet événement fait un

bruit de diable à raiſon du perſonage, qui avoit ſucceſſivement eu la confiance de M. de Malesherbes, lorſqu'il étoit chef de la librairie, puis l'oreille de M. de Sartine, de M. Albert, de M. le Noir, & enfin de M. le Camus de Néville. Ce qui ſembloit devoir le faire mettre dans une autre claſſe que celle des gredins, des gytons, des crocs & eſcrocs de toute eſpece dont étoit entouré M. de Brunoi.

3 *Avril* 1779. Sous prétexte d'ordre & d'utilité plus grande, le gouvernement continue à ſe mettre inſenſiblement à la tête de tous les corps, ordres, états & corporations. Par des lettres patentes du 23 janvier, enrégiſtrées au parlement le 12 mars, en portant confirmation des ſtatuts pour la communauté des maîtres écrivains, on en établit un bureau particulier, compoſé de vingt-quatre maîtres de la communauté, leſquels s'occuperont de la perfection des arts & des ſciences dependans de leur profeſſion & notamment de la vérification des écritures & ſignatures.

Le Lieutenant général de police & le Procureur du Roi du Châtelet feront Préſidens nés de ce bureau, lequel ſera compoſé en outre d'un directeur, d'un ſecretaire & de quatre profeſſeurs, dont un d'écriture, un de calcul, un de vérifications d'écriture & un de grammaire françoiſe, tous pris dans les membres du bureau, qui choiſiront parmi les autres maîtres de la communauté vingt-quatre agrégés deſtinés à les remplacer en cas de vacance.

Ces maîtres & leurs ſucceſſeurs feront aux termes de l'article quatre des lettres patentes, les ſeuls experts en juſtice.

3 *Avril* 1779. On continue à s'entretenir de M. de Mairobert. Le curé de Saint Eustache, sur la paroisse duquel il demeuroit, ayant fait difficulté de l'enterrer, vu la publicité de sa catastrophe, il a fallu que M. le duc de Chartres ait obtenu un ordre du Roi, qui enjoint qu'on lui accordât la sépulture chrétienne, mais avec le moins de publicité possible.

Un des amis du défunt lui a fait l'épitaphe ci-jointe, qui caractérise à merveille & le personage & sa fin sinistre.

Ci gît qui de l'honneur partisan assidu,
De ses sentiers étroits s'écarta par ivresse,
Mais qui cherchant la mort pour punir sa foiblesse;
En a plus recouvré qu'il n'en avoit perdu.

M. de Mairobert étoit un homme de lettres, auteur de quelques opuscules, mais sur-tout grand amateur; il ne manquoit aucune piece de théâtre dans sa primeur, & se faisoit entourer dans les foyers : il avoit aussi toutes les nouveautés, & sa bibliotheque étoit en ce genre une des plus curieuses de Paris. Elevé dès son enfance chez madame Doublet, il y avoit puisé ce goût, ainsi que celui des nouvelles; c'étoit un des rédacteurs : il conservoit le journal qui se composoit chez cette Dame & le continuoit : il avoit eu différentes prises avec la police relativement à ce manuscrit, qu'il donnoit à ses amis de Paris & de province; mais on n'avoit pu le priver de cet amusement instructif & agréable, d'autant qu'il étoit fort circonspect. Il avoit la fureur de faire parler de lui; il ne connoissoit pas la sage maxime de ce philosophe qui disoit;

„ pour être heureux, cache ta vie ". Il mettoit ſon bonheur dans l'éclat & le bruit, & malheureuſement il en a fait juſqu'à ſa mort & après.

Avant de mettre les ſcellés chez lui, on a enlevé, par ordre du Roi, tous ſes manuſcrits, & même beaucoup de livres.

4 *Avril* 1779. On connoît depuis long-tems un ouvrage de M. Dorat, intitulé *les Baiſers*, imprimé avec un luxe typographique admirable, ſur-tout avec des eſtampes charmantes. On ſait l'épigramme ſanglante qu'affecta de faire en action contre l'auteur préſent un particulier entrant chez ſon libraire, demandant le livre; l'achetant, puis, ſans ſortir, le découpant, enlevant les vignettes, & laiſſant tout le reſte comme inutile. Un cauſtique vient de répandre une autre épigramme ecrite, non moins piquante, avec ce titre:

Sur un inſipide ouvrage : intitulé LES BAISERS.

Vous, qui liſant les vers faits pour Lesbie,
Avez d'amour trop ſenti l'aiguillon,
Si voulez voir ſa flamme refroidie,
Et de Vénus pâlir le vermillon,
Ja n'eſt beſoin que nonain vous indique
Du nénuphar le breuvage pudique:
Prenez, prenez vers refrigératifs,
Que Dorilas ſes *Baiſers* intitule,
Et calmerez, tant fuſſent-ils rétifs,
Les feux malins dont vous brûloit Catulle.

5 *Avril.* Il n'eſt que trop vrai que Mlle. d'Eon a été conduite au château de Dijon &

même avec beaucoup d'éclat ; voici comme elle a été arrêtée. On a vu qu'elle éludoit d'obéir à l'ordre du Roi, en paroiſſant le reſpecter beaucoup. Elle ſe doutoit qu'on voudroit l'enlever, elle s'étoit munie en conſéquence de toutes les armes propres à ſa défenſe, & au cas qu'on lui ôtât tout moyen de le faire perſonellement, elle avoit un baril de poudre tout prêt, auquel elle comptoit mettre le feu dès qu'on voudroit uſer de violence pour entrer dans ſa chambre, & ſe faire ainſi ſauter avec la maiſon. Elle avoit confié ſon deſſein à un ami intime. Celui-ci connoiſſant ſa violence & ſa réſolution, a imaginé de la ſauver d'une cataſtrophe auſſi extrême, ainſi que ceux qui auroient été dans la maiſon & peut-être le voiſinage. Il s'eſt préſenté à ſa porte, qu'elle n'ouvroit qu'après avoir demandé qui? Elle a reconnu la voix de ſon ami, elle lui a ouvert; il étoit eſcorté d'alguaſils, qui ſoudain l'ont enveloppée & empêchée de ſe défendre. Il y avoit une chaiſe de poſte prête, où l'on l'a conduite, maudiſſant, avec raiſon, le perfide auquel elle s'étoit confiée.

6 *Avril* 1779. On parle beaucoup d'une dénonciation faite au Parlement, concernant M. le Camus de Néville, directeur de la librairie; dénonciation qui roule vraiſemblablement ſur ſes opérations dans ce département.

5 *Avril.* Le trône du Roi, qu'on va voir rue Ferou, mérite une deſcription détaillée. Sur deux marches couvertes d'un tapis de velours verd, brodé en or & en argent, on voit le fauteuil de S. M. Deux coqs ſervent de pieds de devant, & le doſſier eſt un bouclier orné d'une téte de ſoleil. Le fonds de ce bouclier, travaillé

en paillettes pressées les unes contre les autres, rend un éclat, à peu près semblable à celui du métal poli. Le baldaquin, qui est suspendu au dessus du fauteuil, a la forme d'une tente ouverte. Dans le jour, on voit un Saint-Esprit en argent, qui jette de grands rayons, interrompus par quelques légers nuages. Pour donner un effet plus pitoresque, les rayons qui partent du St. Esprit sont à leur naissance travaillés en argent, & se terminent en or. Cette espece de tableau a pour bordure deux faisseaux de piques élevées sur deux socles, & auxquels sont attachées des peaux de lion & des armes grouppées en trophée. Le baldaquin, qui, comme on l'a dit, a la forme d'une tente, dont les rideaux retroussés aux faisseaux, retombent majestueusement jusqu'au bas, est orné de carquois attachés à chaque pan, & sur lesquels on a posé des casques, tous variés de forme. Le haut est couronné par un corcelet de guerrier, accompagné d'armes & d'étendarts, d'où sort une massue, qui soutient un casque plus grand que les autres, à fond d'azur, orné de trois fleurs de lys. Tous ces casques chargés de leurs plumes, amenent naturellement & motivent les panaches dont on décore toujours ces sortes de dais. Les colliers de l'ordre font la bordure des grands rideaux de la tente. Le tout ensemble a beaucoup de majesté, & a bien le caractere d'un ordre militaire.

6 *Avril* 1779. Les virtuoses qui se sont distingués au concert spirituel cette année, sont Mrs. Wounderlich pour la flûte ; mal apprécié à son début, il a mérité ensuite les plus grands applaudissemens : Piettain pour le

violon ; cet élève de Jarnowick, chaque jour ſe montre plus digne de remplacer ſon maître : Antoni, qui a ſu tirer du baſſon, inſtrument ſec & lugubre, les ſons les plus moëlleux & les plus agréables ; mais ſon exécution ſans plan eſt trop vague, ſon air de guinguette eſt ce qu'il a offert de plus caractériſé.

Mlle. Dantzi entre les voix a reparu, elle eſt aujourd'hui Made. le Brun : elle a lutté contre un haut-bois avec le plus grand ſuccès. Le Sr. Amantini a une voix pareille en homme & n'a pas moins étonné ceux qui aiment ce genre de chant rapide, bruyant & mortellé.

6 Avril 1779. M. d'Alembert dans l'*Eloge de Deſtouches* ayant avancé que ce poëte avoit été quelque tems comédien, ſa famille a réclamé contre une pareille anecdote & le panégyriſte a été obligé de la déſavouer par une lettre du 29 mars; ce qui prouve que les philoſophes ſont ſujets, comme d'autres, à adopter le faux, lorſqu'il donne lieu à des contraſtes piquans. M. d'Alembert doit changer cette portion de la vie de ſon héros à la premiere édition qu'il fera de ſon livre.

7 Avril. L'Eloge de Voltaire, lu à l'académie royale des ſciences & belles-lettres de Berlin, dans une aſſemblée publique extraordinairement convoquée pour cet objet le 26 *Novembre* 1778, *par Sa M... le R... de P...* devient moins rare. Ce qu'il offre de plus extraordinaire, ſans doute, c'eſt ſon auteur, c'eſt un monarque faiſant le panégyrique d'un particulier : cependant le Roi de Pruſſe avoit déjà accordé cet honneur à la Mettrie, qui

n'étoit pas un homme à comparer à celui dont il s'agit aujourd'hui.

Cet éloge-ci, comme littéraire, eſt le meilleur qui ait encore paru ſur ce ſujet; les faits y ſont liés avec l'hiſtorique des ouvrages, entremêlés d'anecdotes; il ſuppoſe dans l'auteur une grande connoiſſance de l'hiſtoire, il annonce une étude réfléchie de notre langue; il y a très-peu de taches, quelques expreſſions néologues, quelques-unes peu nobles, quelques incorrections : voilà tout ce qu'on peut lui reprocher. La narration du reſte eſt rapide, le ſtyle clair : la tirade ſur les prêtres eſt le ſeul endroit qui doive déplaire dans ce pays-ci & mériter à cet imprimé la proſcription ſévere dont on uſe. Les gens de lettres, les ſavans, les philoſophes doivent une véritable reconnoiſſance au ſouverain éclairé qui ſait les apprécier, & reconnoître de quelle utilité ils ſont, quel luſtre ils répandent ſur les Etats.

8 *Avril* 1779. M. Linguet, après avoir ſéjourné trois ſemaines dans cette capitale, eſt reparti & va reprendre ſon journal interrompu par ſon voyage. Il paroît que, ſentant la difficulté de ſubſtituer un autre correſpondant à *l'honnête M. le Queſne*, comme il l'appelle lui-même, & pour éviter d'ailleurs le mauvais effet qui reſulteroit dans le public d'un nouveau procès avec lui, il s'eſt arrangé & que leur querelle n'aura pas de ſuites.

9 *Avril*. On a profité de ce tems de vacances pour chercher à ramener les mutins de l'opéra & l'on eſpere que tout ſera pacifié pour la rentrée, que les démiſſions & congés

ſeront annullés, qu'ils ſeront tous bons amis; & que le Sr. de Viſmes jouira enfin de l'autorité que S. M. lui a confiée.

10 *Avril* 1779. Les acteurs de la comédie françoiſe ſe ſont aſſemblés mercredi dernier pour le repertoire de la ſemaine prochaine : ils ſe ſont déterminés en faveur du ſuccès de la petite piece de M. de la Harpe, de lui faire l'inestimable honneur de jouer pour l'ouverture ſa tragédie de *Warwick*, dans laquelle le nouvel acteur, ci-devant Roſelli, aujourd'hui Grammont, remplira le rôle du perſonage principal.

Les pieces en ce moment à l'étude ſont une comédie en un acte & en proſe, intitulée *le militaire françois :* c'eſt la même de M. Rochon, qu'on a déjà annoncée ſous un autre titre, & *Agatocle*, tragédie de Voltaire, qui n'a encore été ni repréſentée, ni imprimée : il l'avoit apportée avec *Irene.* On la dit inférieure & c'eſt par reſpect pour la mémoire d'un des peres du théâtre françois que les comédiens ont conſenti à la jouer.

Il n'eſt plus queſtion de *Medée* & l'on croit qu'on a cherché à amuſer M. Clément, afin d'avoir le tems de l'éconduire doucement pendant les trois ſemaines de vacance.

Les comédiens ſe propoſent auſſi de remettre inceſſamment trois anciennes tragédies, le *Mahomet II*, de la Noue; l'*Ino & Mélicerte*, de la Grange; & la *Rome Sauvée* de Voltaire; mais voilà bien du travail pour ces Meſſieurs & ces Dames; & l'on doute qu'ils exécutent ces belles réſolutions.

Aucun des anciens acteurs ne s'eſt retiré

cette année, mais on vient de recevoir quelques-uns de pensionnaires : on nomme parmi ceux-ci les sieurs Vanove & Florence. Le sieur Bellemont est chargé du compliment d'ouverture.

10 *Avril* 1779. On a parlé d'une lettre circulaire, écrite par le ministre de la Marine à toutes les chambres de commerce. Celle de la Rochelle, en réponse à cette lettre, en a adressé une à M. de Sartine, dont il a été très-mécontent ; il l'a mise sous les yeux du Roi & l'on croit que cette chambre pourroit bien être interdite.

11 *Avril*. On a annoncé les défenses du jeune comte de Solar, qui consistent jusqu'à présent : 1°. dans un *Mémoire à consulter pour le Sr. Bouvalet, avocat au parlement, tuteur du jeune comte de Solar, sourd & muet, trouvé sur le chemin de Peronne le 1 août* 1773. Ce mémoire très-court n'a que 8 pages. 2°. Dans une *lettre de M. l'abbé de l'Epée, à M. Elie de Beaumont.* Elle est datée du premier février dernier & a 72 pages, petit caractere: 3°. Dans une *Consultation*, sans date, souscrite des trois jurisconsultes, Mrs. Boudet, Aubry, Cadet de Saineville : elle a 34 pages. Ces trois pieces sont très-propres à établir le fait, à en développer les preuves & à offrir aux lecteurs des lumieres pour se décider dans cette question aussi épineuse qu'intéressante.

12 *Avril*. Les changemens survenus à la comédie italienne au sujet de ce renouvellement d'année dramatique, sont la retraite du Sr. la Ruette & celle de la Dlle. Desglands.

Le premier avoit débuté à l'opéra comique en 1752 & suivi sa troupe lors de la réunion des deux spectacles. Il a composé la musique de plusieurs pieces ; il avoit du talent pour certains rôles de charge, mais trop de monotonie ; sa voix étoit très-vilaine : il réparoit ce défaut par un certain goût, une grande vérité & une profonde connoissance de la note. La Dlle. Gontier, les sieurs Dorsonville & Rosiere ont été reçus. On paroît se disposer à remettre sérieusement à ce théâtre les anciennes pieces françoises. On y repette maintenant une nouveauté, qui a pour titre *la Rose d'Amour*.

12 *Avril* 1779. Le sieur Bouvalet, dans son mémoire, demande 1°. si les preuves d'identité entre le mineur Joseph & le comte de Solar, présentées par M. l'abbé de l'Epée, dans sa lettre, sont suffisantes pour établir l'existence du jeune comte de Solar, & détruire en même tems la prétendue preuve résultante contre son existence de l'acte mortuaire qu'on lui oppose ?

2°. Si persistant dans la conduite qu'il a tenue jusqu'ici, il attendra l'événement de la procédure criminelle commencée à la requête du ministere public, ou s'il poursuivra en ce moment l'audience sur la demande civile qu'il a formée.

M. l'abbé de l'Epée divise sa lettre en trois parties. Dans la premiere, il rend compte à Me. Elie de Beaumont de tout ce qui s'est passé dans cette affaire. Dans la seconde, il prouve l'identité du jeune Joseph avec le jeune Solar. La troisieme contient les réponses aux

objections contre les dépositions des témoins qui ont été entendus.

Les jurisconsultes consultés, après la lecture de ces deux pieces, établissent d'abord la véritable question, qu'ils appellent une *question d'existence & d'identité de personne.* Ils examinent ensuite, d'un côté, les témoignages produits par le jeune Solar pour autoriser sa réclamation, & d'un autre, les objections qu'on lui oppose.

Ils en concluent 1°, que l'existence & l'identité du jeune Joseph avec le comte de Solar sont justifiées & que le prétendu extrait mortuaire qu'on lui oppose, ne peut porter atteinte aux preuves qu'il produit : 2°. que si le réclamant poursuivoit actuellement l'audience, il auroit tout sujet d'espérer un jugement favorable ; mais ils estiment que le sieur Cazeaux ayant conclu expressement, dans sa cause pendante au parlement, à ce que le jeune Joseph fût envoyé à Toulouse à l'effet d'y subir différentes confrontations, le tuteur doit suspendre ses poursuites jusqu'après le jugement de cette contestation.

Dans ces trois pieces, aucun morceau d'éloquence, quelque susceptible qu'en soit la cause, mais partout une logique lumineuse, hérissée de preuves, serrée, pressante jusqu'à la conviction.

12 *Avril* 1779. Le sieur l'Ecluse ayant été obligé d'abandonner son théâtre nouveau par sa banqueroute, ce sont les deux freres Malter, de l'opéra, qui le remplacent dans cette propriété. Par leur arrangement avec lui, ils se sont chargés 1°. d'acquitter ses dettes, dont

l'état a été fixé ; 2°. de lui faire une pension très-honnête ; enfin de lui donner une gratification particuliere toutes les fois qu'on jouera une piece de lui intitulée *le Postillon*, dans laquelle il représente & excelle comme acteur.

12 *Avril* 1779. On vient de traduire en prose françoise une ode italienne sur la mort de Voltaire ; elle a été insérée au journal de Paris N°. 100. Ce qui rend l'anecdote précieuse, c'est qu'on l'attribue à un pere Bertola. Il n'est pas peu singulier de voir dans le pays du fanatisme, de la superstition, sous les yeux du tribunal inquisitorial, un moine répandre une piece à la gloire d'un poëte, à qui le clergé de France a refusé la sépulture, & y louer à outrance un Prince hérétique, le Roi de Prusse. Du reste, à en juger par cette foible copie, l'ode est très-lyrique, pleine de mouvement, d'élans & de sensibilité. Le parti philosophique ne manque pas de se prévaloir beaucoup de cette piece, & d'agréger parmi ses membres le cénobite ultramontain.

13 *Avril*. On sait combien les femmes ont besoin d'indulgence, aujourd'hui où les sociétés sont pleines d'arrangemens particuliers & où il n'y a pas de mari qui n'ait au moins un coadjuteur. Ces jours-ci une prude censuroit le déréglement général, & blâmoit la facilité avec laquelle on s'y prête ; un poëte a fait sur le champ cette épigramme contre le prédicateur en cornette.

La Tolérance.

Qu'en son faux zele une prude est amere !
Damner le monde est un plaisir d'élus :

Mais le Sauveur à la femme adultere,
Dit ſans courroux : „ allez, ne péchez plus. "
Telle eſt du ciel la ſublime indulgence !
Il plaint l'erreur, il pardonne à l'offenſe;
Il n'arme point ni le fer ni le feu.
La péchereſſe eut ſa grace accordée :
Mais qu'on ſuppoſe, à la place de Dieu,
Prude, ou docteur, elle étoit lapidée.

13 *Avril* 1779. L'eſprit de changement qui fait appeler depuis quelques années nos Miniſtres des marchandes de modes, regne ſurtout aujourd'hui dans le département de la guerre, où l'on vient de rétablir huit régimens de Grenadiers Royaux ; ce qui fait une augmentation de dépenſe & d'états-majors à payer. Entre les nouveaux colonels on diſtingue M. Meſnil Durand, l'auteur d'une tactique nouvelle que le maréchal de Broglio a voulu mettre en œuvre au camp de Bayeux, mais qui n'a pas plu généralement. La faveur accordée à ce militaire ſembleroit faire croire qu'on goûteroit ſes principes & que l'ordre profond ſeroit préféré à l'ordre mince.

M. de Villepatour, qui plaiſante ſur tout, diſoit, que cet ordre profond eſt bon à tout recevoir & à ne rien rendre. C'eſt par ce ſarcaſme en faire la plus cruelle critique.

14 *Avril*. Demain on doit donner ſur le théâtre lyrique la premiere repréſentation de la *Buona Figliola maritata*, ou la *bonne fille mariée*, opéra bouffon en trois actes de M. Piccini, avec des divertiſſemens analogues à la nôce de la *bonne fille*. Il y aura des acteurs

nouveaux qui débuteront dans cette piece ; il Signor Poggy, dans le rôle du *Colonel*, & la Signora, sa femme, dans celui de la *bonne fille*.

On attend à ce théâtre en outre pour nouveautés, *le Devin de village*, avec une musique nouvelle de Jean-Jacques Rousseau & l'*Iphigénie en Tauride* du chevalier Gluck.

15 *Avril* 1779. Dans l'assemblée publique de l'académie des sciences tenue hier, il n'y a eu de remarquable que l'*Eloge de Linneus*, par M. de Condorcet. Mais il ne faut point omettre deux anecdotes précieuses ; l'une est un mémoire sur l'*aurore boréale* de M. Franklin. M. le Roi qui en a fait lecture en présence de ce grand homme, a observé préalablement la singularité de voir le ministre d'une nouvelle république occupé des plus grands intérêts, trouvant encore le loisir de s'amuser à la physique. Ce mémoire clair, simple, méthodique, est écrit parfaitement bien en françois ; il est vrai que l'académicien a prévenu que M. Franklin avoit consulté & pris les avis d'un second pour le style.

L'autre anecdote est relative à un mémoire assez curieux sur la population de Paris & du royaume depuis 1771, par le docteur Morand ; mémoire qui, ayant été commencé le dernier, n'a pu être achevé, au grand regret des auditeurs. Dans le cours de ce qu'en a lu l'auteur, il a cité parmi ses autorités l'abbé de Caveyrac. On sait que cet abbé est l'apologiste de la St. Barthelemi. A l'instant, plusieurs académiciens ont murmuré, qu'on osât le nommer dans une pareille assemblée, & se préva-

loir du ſuffrage d'un écrivain, l'objet de l'exécration nationale & de l'humanité entiere ; M. d'Alembert a élevé la voix plus hautement & a inculpé M. Amelot, le préſident, qui en cette qualité avoit dû avoir communication du mémoire & ne pas tolérer ce paſſage. Il en a réſulté une telle rumeur, que M. Amelot a rompu la ſéance.

16 *Avril* 1779. L'enthouſiaſme des partiſans de M. de Voltaire ne finit point; il n'eſt aucune occaſion de l'exalter qu'ils laiſſent paſſer ſous ſilence. Un artiſte en bronze, nommé Hauré, a exécuté dans ſon attelier pour encadrement & ornement d'une pendule le couronnement de ce grand poëte à la comédie françoiſe. Il prétend qu'il étoit préſent à cette fête & qu'il en fut ſi frappé qu'à ſon retour il jetta les premiers traits de ſon deſſin. Voltaire y eſt repréſenté dans ſa loge, à côté de madame Denis ; l'auteur a ſaiſi le moment où le héros, attendri juſqu'aux larmes, & ſe courbant ſous la couronne que Brizard lui poſoit ſur la tête, s'écria avec une émotion prophétique ; *ils veulent donc me faire mourir !* Tous les détails, tels que les deux colonnes ſur leſquelles la loge eſt aſſiſe & figurant les deux muſes dramatiques, *Thalïe & Melpomene*, ſont allégoriques & analogues à la ſcene qu'il s'agit de rendre, ou au principal perſonage.

M. Hauré eſt un ſculpteur, élève de le Moine.

16 *Avril*. Suivant une lettre de Poitiers du 9 de ce mois, on a découvert dans un village de cette province une mine d'argent & de plomb. On en a envoyé des échantillons

à

à Paris pour en faire l'essai & l'on a demandé permission au gouvernement de l'exploiter, si l'on y reconnoît des avantages réels. On a déjà trouvé en Poitou des mines de marbre, d'antimoine, de porphyre, de charbon de terre & des ochres.

17 *Avril* 1779. Le compliment des comédiens italiens à leur rentrée, malgré la fadeur de cette cérémonie qui se répete tous les ans, a eu beaucoup de succès & a paru acquérir un air de nouveauté par la tournure de l'auteur. C'est le sieur Anséaume le soufleur, qui depuis plusieurs années est en possession de remplir cette tâche; Celui-ci étoit dialogué & chanté, suivant l'usage le mieux reçu sur cette scene. Le fond consiste en bouquets que préparent de jeunes personnes; leurs amoureux surviennent & les croient destinés pour eux; ils apprennent qu'ils sont pour le public; ce qui amene des couplets de la part de chacune, où il y a sous un air de nouveauté des poliçonneries assez adroites, qui ont pris le mieux du monde & reçu beaucoup d'applaudissement.

17 *Avril*. Depuis que la Reine est rétablie de ses couches & de sa rougeole, le jouaillier de S. M. est venu lui faire sa cour: elle lui a demandé comment il menoit le commerce? Il lui a répondu qu'il alloit fort mal, depuis que S. M. ne portoit plus de diamans: elle l'a consolé, en lui disant qu'elle comptoit les reprendre & lui a commandé en conséquence une paire de girandoles d'un million.

En effet, sur la fin de la grossesse de la

Reine, une Dame présentée s'étant montrée chez elle avec beaucoup de diamans, la Reine lui demanda qu'est-ce qu'il y avoit de nouveau pour qu'elle fût ainsi parée comme une châsse ? Les femmes de la cour jugerent que S. M. n'aimoit pas les diamans & s'y conformerent. Ils étoient passés de mode, & il n'y avoit plus guere que les filles & les bourgeoises qui en portassent. Mais ce genre de luxe va reprendre faveur, au moyen de cet auguste exemple.

18 *April* 1779. Comme le poëme de la *bonne fille mariée*, jouée jeudi à l'opéra, est du Sr. Goldoni, on se flattoit qu'il seroit supérieur aux autres dont on s'est toujours plaint ; mais quoiqu'il y ait dans les détails quelques scenes d'un comique plus vrai que dans les autres pieces dans ce genre, déja données, l'ensemble n'a pas plus d'intérêt & les incidens n'ont pas plus de vérité. Il paroit décidé, que le poëte absolument subordonné au musicien, doit s'y sacrifier en entier. La musique a produit le plus grand effet sur les oreilles des amateurs. Les applaudissemens ont été très-vifs, on a même redemandé la finale du second acte. Les deux débutans, la Signora Clementina Poggy & il Signor Poggy, son frere, & non son mari, ont été accueillis très-favorablement & applaudis l'un & l'autre avec transport.

19 *Avril*. Me. Linguet annonce qu'il fait maintenant réimprimer toutes les pieces de son incroyable affaire, c'est-à-dire, toutes les défenses qu'il a été obligé de publier dans le tems contre ce *délire robinesque* (ce sont ses termes.). Il ajoute, qu'elles composeront un volume de

la grosseur & du format de ceux de ses Annales & qu'il le fera distribuer gratuitement à ses souscripteurs, avec le portrait de l'auteur. On est dans l'attente de ce cadeau, dans la persuasion qu'il aura encore renforcé l'ouvrage d'injures nouvelles & d'anecdotes plus scandaleuses.

19 *Avril* 1779. Le Sr. Boncert si renommé sous M. Turgot, l'auteur de ce pamphlet sur les droits féodaux qui a causé tant de scandale & une procédure violente contre son auteur au Parlement, dont l'autorité seule ministérielle a arrêté les suites, se rend fameux aujourd'hui par une contestation d'un autre genre; il s'est emparé de la confiance de M. le prince de Conti, & jette l'allarme, le trouble & la consternation parmi quatre cent pauvres familles, auxquelles il a enlevé un communal propre au séjour & à la pâture de leurs bestiaux.

Il s'agit d'un marais de plus de 760 arpens, qu'il veut dessécher & mettre en culture pour s'en appliquer les fruits, sous prétexte d'une concession de ce terrein faite à lui & consorts, comme faisant partie du domaine du comté de Chaumont, appartenant au prince de Conti.

Indépendamment des habitans de six villages que concerne plus particuliérement cette grande contestation, elle intéresse une foule de Seigneurs voisins, & presque toute la province.

19 *Avril*. La petite comédie de l'*Amour françois*, en un acte & en prose, de M. Rochon de Chabannes, a parfaitement répondu à la bonne opinion que le public a de cet auteur, dont c'est la sixième piece jouée à ce théâtre sans aucun échec. Celle-ci a été singu-

liérement bien accueillie, sauf le dénouement; ce qu'il est aisé de changer. Elle est pleine de mœurs : il y regne une gaîté douce ; il y a plusieurs vers nouveaux & de caractere : il faut attendre la seconde représentation pour en mieux juger encore.

20 *Avril* 1779. La société royale de médecine vient de donner au public le premier volume de ses mémoires : cette collection est précédée d'une histoire de la société par le secrétaire Vicq d'Azyr. La faculté trouvant qu'il y avoit des faits faux, altérés, omis, a cru y devoir suppléer par une petite brochure intitulée : *Précis historique de l'établissement de la Société Royale de Médecine, de sa conduite, & de ce qui s'est fait à ce sujet dans la Faculté de Médecine de Paris.*

Elle a en outre fait imprimer : *Très-humbles & très-respectueuses représentations de la Faculté de Médecine en l'Université de Paris au Roi, contre la Société Royale de Médecine.*

Quoique ces deux pamphlets n'aient pas une authenticité avouée par la Faculté même, on est cependant fondé à croire qu'ils sont très-exacts sur les faits & n'en seront pas désavoués.

On y trouve tout le sang froid, toute la sagesse, toute la modération qu'on a droit d'attendre d'un semblable corps.

21 *Avril.* Le gouvernement songe sérieusement à tirer parti de la culture de la pomme de terre en France. Différens Intendans de province ont envoyé des hommes intelligens aux Invalides, pour suivre sous le Sr. Parmentier, le nouvel auteur de la transformation de de ce farineux en pain, les divers détails de

cette manipulation. Tout recemment encore il en a été fait une nouvelle expérience devant M. Bertin le ministre, M. le Directeur général des finances, le Lieutenant général de police & autres grands seigneurs & divers magistrats. Mais il paroît qu'on n'a pas été aussi content cette fois, que le pain ne s'est pas trouvé d'une aussi bonne & belle qualité, enfin on n'est pas d'accord sur le prix, qui seroit médiocre suivant le Sr. Parmentier, & très-cher suivant ses critiques.

Cette manie a tellement gagné nos Intendans avides de nouveautés, ainsi que le ministere, que plusieurs, pour se mettre mieux au fait, font actuellement un cours de boulangerie.

22 *Avril* 1779. La morale de la petite piece de M. Rochon de Chabannes, sous un air de frivolité est exquise, puisque son objet est d'apprendre aux jeunes gens combien l'attachement à une femme honnête est susceptible de les conduire à la gloire. Un jeune officier de dix-neuf ans est amoureux d'une veuve de vingt-deux, & pour se livrer plus facilement à sa passion obtient un congé; elle lui fait des reproches de préférer son plaisir à son devoir, & sur la nouvelle de la guerre déclarée le détermine à partir sans avoir sa main; alors bien sûre de sa façon de penser, elle ne peut s'empêcher de lui témoigner tout ce qu'elle sent pour lui & consent à le prendre sur le champ pour époux.

Cette comédie, dont le dénouement plus long, n'étoit pas aussi bien amené la premiere fois, a produit plus d'effet à la seconde & au-

roit encore mieux réussi si le défaut de mémoire des acteurs & surtout du Sr. Préville n'eût refroidi le spectateur.

Le style en est naturel, vif & agréable; il y a des morceaux de détail piquans : celui concernant le *Marquis de la Fayette* a été parfaitement senti & applaudi; on cite quantité de vers de cet ouvrage qui feront proverbe.

23 *Avril* 1779. On a remis mardi *le Devin de village* avec une nouvelle musique, qui ne consiste cependant que dans quelques ariettes refaites par l'auteur. Le public n'a pas été content de ces changemens. On a même sifflé en quelques endroits. En général, les ouvrages de génie ne peuvent se remanier sans en souffrir, parce que fondus d'un seul jet, les imperfections même y tiennent aux beautés & qu'on ne peut toucher aux unes sans affoiblir les autres.

23 *Avril*. M. l'avocat général d'Aguesseau a porté la parole mardi dans l'affaire de l'enfant sourd & muet cru comte de Solar. La séance a duré jusqu'à cinq heures & demie, avec une affluence de monde prodigieuse & de femmes surtout.

Ordonné provisoirement que Cazeaux sera élargi, à la charge de se représenter toutes & quantes fois qu'il en sera requis; défenses à lui de se rendre à Toulouse & autres endroits dénommés, avant que l'enfant accompagné de son interprête y ait été pour subir les examens, interrogatoires & confrontations prescrites.

Ordonné que deux conseillers au Châtelet iront sur les lieux, comme commissaires, présider à ces vérifications, & que S. M. sera sup-

pliée d'expédier toutes lettres-patentes nécessaires à ce sujet.

23 *Avril* 1779. La Faculté, dans ses *représentations* très-bien faites, commence par protester qu'elle ne réclame point directement contre une commission de médecine, livrée d'une maniere spéciale à l'étude, au traitement des maladies épidémiques & épizootiques, & prête à se transporter sur les ordres des ministres dans les provinces où sa présence sera jugée nécessaire. Elle ne réclame point contre l'attribution que S. M. jugera à propos de faire de l'inspection des eaux minérales, ainsi que d'accorder des brevets aux possesseurs uniques des remedes jugés efficaces; elle s'en rapporte sur cet objet aux respectueuses remontrances qu'elle a faites en 1770, sur les abus infinis résultans de ces brevets.

Les occupations attribuées à la société, la quantité des membres dont elle est composée, la restriction des fonctions des Facultés de médecine prononcées par les lettres-patentes, lui inspirent les plus justes allarmes, & ne laissent entrevoir que le renversement de l'ordre établi par tous les prédécesseurs de S. M.; la destruction d'un corps légal existant avec gloire depuis six cent ans, & la dégradation des médecins: tels sont les objets sur lesquels la Faculté porte ses gémissemens & ses réclamations au pied du trône.

24 *Avril*. Les comédiens Italiens doivent donner aujourd'hui une piece, d'abord intitulée *Rose d'amour*, & aujourd'hui *Rose & Carloman*. Elle est en trois actes & en vers, mêlée d'ariettes & en style gaulois. Le poëme est

d'un M. Dubreuil & la musique d'un M. Cambini. Le sujet est imité d'un fabliau inséré dans le conte de *Sargines*, des *Epreuves du sentiment* de M. d'Arnaud. L'auteur a cru donner plus de mérite à l'ouvrage, en y conservant le style naïf de nos ancêtres ; mais on doute que cela puisse passer.

25 *Avril* 1779. M. le Duc de Chartres, colonel général des troupes légeres, que les persifleurs qualifient de *Colonel général des têtes légeres*, doit faire incessamment la revue de ses quatre régimens. Quel changement depuis un an ! On ne peut revenir de voir ce Prince se laisser dégrader à ce point, & le peu de soin qu'il a lui-même de sa propre réputation, force ses partisans à l'abandonner & à croire vrai tout le mal qu'on en a dit.

25 *Avril.* M. Goldoni, très-fâché qu'on lui attribue le poëme de la *bonne fille mariée*, a écrit une lettre insérée au *Journal de Paris* n°. 113, pour dissuader le public. Il convient avoir fait *la buona figlivola*, son début en opéra-comiques à la cour de Parme, où il avoit été appelé. Il dit qu'il avoit tiré cette piéce de sa *Pamela*, comédie en cinq actes, qui avoit eu en Italie le plus grand succès. Le Sr. Duni fit la musique & le tout réussit à merveille, ce qui lui valût le titre & la pension dont le Duc voulut bien l'honorer.

Depuis, M. Piccini fit une autre musique sur le drame imprimé : pendant ce tems il avoit donné à Venise la suite de *Pamela*, sous le titre de *Pamela mariée* : mais à laquelle M. *Goldoni* n'a eû aucune part.

26 *Avril.* La Faculté de médecine, dans

ses *représentations*, observe que le Sr. Hérouard, premier médecin de Louis XIII, ayant surpris des lettres-patentes qui lui attribuoient la surintendance de la médecine dans la capitale & le royaume, ces lettres-patentes furent rejettées par arrêt du conseil en 1711 sur les représentations de la Faculté.

Le Sr. Daguin, premier médecin de Louis XIV, ayant aussi obtenu l'établissement d'une *chambre de médecine*, composée de médecins étrangers à la Faculté de Paris, cette chambre fut supprimée. Huit ans après il fit revivre cette association sous le titre de *chambre royale de médecine*, espece d'académie, supprimée encore par une déclaration enrégistrée au Parlement.

Le Sr. Chirac, premier médecin de Louis XV, avoit formé un projet d'académie de médecine expérimentale & pratique, qui ne différoit que par le nom de la nouvelle société; la Faculté de médecine & l'Université avoient supplié le cardinal de Fleuri d'entendre & de permettre de porter au pied du trône leurs respectueuses doléances; la mort du Sr. Chirac plongea le projet dans l'oubli.

Les mêmes causes qui ont fait supprimer ces établissemens, tant de fois renouvellés & reproduits sous différentes formes, doivent empêcher celui de la Société royale, qui ne cause pas moins de troubles & de dissentions: sa constitution, telle qu'elle est annoncée, ne peut que porter le coup le plus funeste, non-seulement à la Faculté de Paris, mais en général à la médecine dans tout le royaume.

La Faculté, au nombre de 150 membres,

ſupplie en conſéquence S. M. de ne pas ſouffrir que la Société royale la dépouille de la portion la plus honorable de ſes droits, de ſes fonctions & la menace d'un aviliſſement funeſte à l'art lui-même.

27 *Avril* 1779. Tout le monde connoît l'affection de la Reine pour Madame Jules de Polignac; on ſait que c'eſt d'elle que S. M. a gagné la rougeole, au moyen de quoi elles ne s'étoient pas vues depuis longtems. Madame Jules a écrit ces jours-ci à la Reine, de Clayes, où elle paſſoit la convaleſcence, qu'elle auroit l'honneur d'aller lui faire ſa cour à Marli lundi, le lendemain de ſon arrivée; S. M. lui a répondu : *ſans doute, la plus empreſſée de nous embraſſer, c'eſt moi, puiſque j'irai dès dimanche dîner avec vous à Paris.*

En effet, dimanche à une heure la Reine s'eſt rendue rue de Bourbon chez ſa favorite, y a diné tête à tête avec elle, & eſt reſtée enfermée juſqu'à cinq heures qu'elle eſt repartie. Madame la Princeſſe de Chimay, Dame d'honneur de S. M., qui l'avoit accompagnée, n'a pas même aſſiſté à l'entrevue, & après avoir pris ſes ordres pour le départ, a dû ſe retirer.

Pendant ce tems-là M. Jules de Polignac a traité la ſuite de la Reine & les courtiſans; il avoit trois tables. Tout Paris, inſtruit de l'arrivée de S. M. chez Madame Jules, a inondé la rue pour attendre le moment de ſon départ.

On forme mille conjectures ſur ce tête à tête & ſur les auguſtes ſecrets que la Souveraine y a dépoſés dans le ſein de l'amitié.

28 *Avril.* M. d'Alembert, qui depuis qu'il eſt ſecrétaire de l'Académie, a cru ſe re-

connoître le talent de l'éloge, a totalement adopté ce genre : il vient de faire celui de milord Maréchal, cet illustre Ecossois, victime de son zele pour la maison de Stuart & de sa haine pour la tyrannie. La vie de ce Seigneur, à la fois guerrier, politique, philosophe, est une des plus curieuses qu'un écrivain puisse faire, & l'auteur l'a rendu extrêmement intéressante, en rassemblant les principaux traits qui pouvoient y contribuer. On y trouve le défaut commun à presque tous les éloges composés par M. d'Alembert, de courir trop après l'esprit & de ramasser sans choix des plaisanteries qui ne sont pas toujours bien nobles : mais il y a quantité d'endroits remplis de sensibilité & d'onction.

On sait que milord Maréchal avoit été appelé par le Roi de Prusse auprès de lui & étoit frere du Maréchal de Keith, général célebre peri au service de ce Prince ; il est lui-même mort à Berlin, plus que nonagénaire. Il paroît que le desir de plaire au Roi de Prusse & de satisfaire au devoir de l'amitié ont déterminé M. d'Alembert à entreprendre l'ouvrage en question. On trouve que profitant des augustes auspices sous lesquels il les produisoit, il a été beaucoup plus hardi que de coutume, tant contre la religion, que contre les Souverains : il parle & s'égaye très-librement sur ces deux objets, & cette fois perd de vue la sage maxime qui ordonne d'y être bien réservé. Au reste, le pamphlet est imprimé à Berlin & l'Académicien n'y a pas mis son nom.

M. d'Alembert, dans le récit de la vie de son héros, ne pouvoit guere se dispenser de

rendre compte de quelques faits relatifs à *Rousseau de Genève*; il prétend qu'il a eu des torts envers milord Maréchal; que celui-ci a eu la générosité de dissimuler; il laisse percer à cette occasion son propre ressentiment envers ce philosophe, &, sans le dénigrer ouvertement, comme M. Diderot, cherche à atténuer ce que ce véridique personage auroit pu dire de lui dans ses *Confessions* ou *Mémoires*. Il y a à parier par ces insinuations, que cet ancien ami du Genevois craint de n'y être pas ménagé.

Cet éloge, au surplus, est encore moins celui de milord Maréchal que du Roi de Prusse: ce Monarque y est représenté non-seulement comme un héros, comme un roi, comme un philosophe, mais comme le protecteur le plus aimable, l'ami le plus généreux, le cœur le plus sensible, en un mot, comme joignant aux qualités les plus sublimes du trône, toutes celles de l'homme privé.

28 *Avril* 1779. Les comédiens Italiens avoient fait beaucoup de dépense pour *la Rose d'amour*; il y a de charmantes décorations, de beaux habits & tout le costume de l'ancienne chevalerie y est observé. Mais tant de préparatifs deviennent inutiles & l'attente du spectateur s'y trouve désagréablement trompée, au point qu'on a dit que c'étoit un poisson d'Avril pour le public. Cela n'a pas réussi.

29 *Avril*. L'aréopage comique vante beaucoup une piece qu'il a dernierement écoutée & reçue avec transport; l'acquisition est d'autant plus importante, que c'est une comédie en cinq actes & en vers de la composition de M. Fontaine Malherbe. Elle a pour titre *les illusions*

du jeune âge, ou le jeune homme détrompé. Ce nouveau débutant dans la carriere comique est un des coopérateurs de la traduction qu'on fait actuellement de Shakespear.

Les Sieurs Courville & Dorival ont aussi été reçus au nombre des comédiens du Roi à cette rentrée de Pâques.

30 *Avril* 1779. M. Tronçon du Coudray, qui a brillé au barreau dans l'affaire de l'enfant sourd & muet, où il plaidoit contre le comte de Solar prétendu, a sa fortune & sa réputation faite par cette seule cause ; il ne peut suffire aux cliens qui se présentent en foule. Les circonstances de son heureuse destinée sont singulieres.

Il étoit marchand de vin à Rheims ; il eut un procès contre un particulier, où il se défendit lui-même ; on trouva qu'il avoit un talent marqué, on l'invita à suivre le barreau & à venir à Paris, où la ville, sa patrie, lui fait 1200 liv. de pension.

Il est parent du fameux Tronçon du Coudray, mort chez les insurgens, officier d'artillerie, très-distingué & qui a même écrit sur sa partie & dans l'affaire de M. de Bellegarde contre le marquis de St. Auban.

30 *Avril. Mémoires sur les finances de la France & leur administration par M. Necker.* Tel est le titre d'un pamphlet qui se débite depuis peu sous le manteau ; il ne se vend point & ne se donne qu'aux gens de confiance. Suivant l'avertissement de l'auteur, daté de Paris le 28 octobre 1778, ce mémoire a été composé dans le tems que l'administrateur général des finances, par son opération contre les trésoriers, annonça la forme qu'il vouloit prendre, pour étendre

avec éclat par les changemens le pouvoir qu'il alloit avoir sur tous les départemens ; il vouloit le communiquer seulement aux Ministres, mais l'ensemble des circonstances le détermina bientôt à rendre publiques ses idées, sur l'extrême danger pour la France, de confier ses finances à M. Necker. C'est là l'objet entier, le seul but de son écrit.

1 *Mai* 1779. La piece la plus curieuse du précis historique de la faculté, c'est le decret du 22 juin 1778, rendu en latin, & dont voici la traduction.

„ La faculté de médecine a arrêté, d'une voix
„ unanime ; que ceux de ses membres qui le
„ sont aussi d'une nouvelle commission de mé-
„ decine établie pour tenir une correspondance
„ avec les médecins régnicoles & étrangers sur
„ les maladies épidémiques & épizootiques,
„ seront avertis qu'ils se sont dénoncés eux-
„ mêmes comme ayant pris des titres qui ne
„ leur ont jamais été donnés & faisant des
„ fonctions qui ne leur sont point attribuées &
„ contraires aux droits de la faculté : que, mal-
„ gré la connoissance certaine qu'ils ont de la
„ juste & indispensable réclamation de la fa-
„ culté, leur mere, contre leurs entreprises,
„ ils osent annoncer qu'ils vont tenir une séance
„ publique, dans laquelle ils s'occuperont d'ob-
„ jets de médecine, & pour laquelle ils dis-
„ tribuent des billets ; & qu'en conséquence ils
„ seront privés des droits, privileges & honneurs
„ académiques, si, sous sept jours, fideles en-
„ fin à leur serment, ils ne se rendent à la voix
„ de la faculté, & ne renoncent à une com-
„ mission qui, faussement & injustement se

„ qualifie de société royale de médecine, & s'ils „ ne certifient au Doyen qu'ils sont rentrés dans „ leur devoir avant les sept jours révolus, „ c'est-à-dire, avant le 30 du présent mois de „ juin ".

C'est ce décret qui a fait tant de bruit alors, qui a fait accuser la faculté d'avoir attenté à l'autorité du Roi, en le rendant, & provoqué contr'elle les anathêmes du gouvernement, comme si elle eût été vraiment criminelle.

1 *Mai* 1779. M. de Saint George est un mulâtre, c'est-à-dire fils d'une négresse : c'est un homme doué d'une foule de dons de la nature : il est très-adroit à tous les exercices du corps, il tire de armes d'une façon supérieure, il joue du violon de même, il est en outre un très-valeureux champion en amour & recherché de toutes les femmes instruites de son talent merveilleux, malgré la laideur de sa figure. Comme un grand amateur de musique, il a été admis à en faire avec la Reine. Madame de Montesson voulant se l'attacher pour ses spectacles, a fait créer par M. le duc d'Orléans une place pour lui dans ses chasses, avec toutes sortes d'agrémens & beaucoup d'utiles.

Derniérement, dans la nuit, il a été assailli par six hommes, il étoit avec un de ses amis, ils se sont défendus de leur mieux contre des bâtons dont les *quidams* vouloient les assommer; on parle même d'un coup de pistolet qui a été entendu : le guet est survenu & a prévenu les suites de cet assassinat ; de sorte que M. de Saint George en est quitte pour des contusions & blessures légeres ; il se montre même déja dans le monde. Plusieurs des assassins ont été arrêtés.

M. le duc d'Orléans a écrit à M. le Noir, dès qu'il a été inftruit du fait, pour lui recommander les recherches les plus exactes, & qu'il fût fait une juftice éclatante des coupables. Au bout de 24 heures M. le duc d'Orléans a été invité de ne pas fe mêler de cette affaire là, & les prifonniers, qui ont été reconnus pour des gens de la police, parmi lefquels étoit un nommé Desbrugnieres, fi renommé dans l'affaire du comte de Morangiès, ont été élargis, ce qui donne lieu à mille conjectures.

2 *Mai* 1779. Le petit fpectacle du bois de Boulogne, dont on a parlé l'année derniere, continue: il s'eft ouvert hier par un drame nouveau, intitulé *le Puits d'Amour*, ou *les Amours de Pierre le Long & de Blanche Bazu.*

2 *Mai.* Sur le décret de la faculté intervint l'arrêt du confeil du 26 juin, non moins curieux & non moins ignoré jufqu'à préfent, puifque le Sr. Vicq d'Azir ne fait que le citer dans fon hiftoire de la fociété, fans le rapporter dans fa teneur, que voici:

Le Roi ayant, par un arrêt rendu en fon confeil le 29 avril 1776, établi une fociété de correfpondance de médecins, pour s'occuper principalement de l'étude des épidémies & épizooties, fe ménager des correfpondances avec les meilleurs médecins des provinces & même des pays étrangers, recueillir & comparer leurs obfervations, les raffembler en un corps & réunir toutes les notions qui peuvent être utiles, pour prévenir ou arrêter les ravages que les maladies contagieufes font parmi les hommes & les beftiaux; & S. M. étant informée que les fuccès de cet établiffement paroiffent exiger

qu'il fût plus particuliérement autorisé, & que même l'on étendît l'objet de ses travaux, il auroit été dressé en conséquence un projet de lettres-patentes qui a été communiqué à la faculté de médecine ; mais que la faculté, au lieu de délibérer sur ce projet, auroit, dans une assemblée tenue le 23 du présent mois & convoquée seulement quelques heures auparavant, rendu un décret, portant que les membres de la société de correspondance, établie par l'arrêt susdit, seront dépouillés de tous leurs droits, privileges & honneurs, si dans sept jours ils ne renoncent à ladite société, & n'en certifient le doyen avant le mardi trente du présent mois; & S. M. considérant qu'un pareil décret est tout à la fois une atteinte à l'arrêt qui a établi ladite société, une injure pour les membres qui la composent, & une entreprise d'autant plus indécente & inexcusable, que la faculté, par la communication qu'on a bien voulu lui donner du projet des lettres-patentes concernant cet établissement, se trouve à portée de faire telle observation qu'elle croira convenable.

Le Roi étant en son conseil, a ordonné & ordonne que la faculté de médecine sera tenue de donner incessamment ses observations sur le projet des lettres-patentes concernant la société royale de médecine, dans une assemblée qui sera convoquée au moins deux jours d'avance, à laquelle seront invités tous les membres de la faculté, & même ceux qui sont membres de ladite société. Entend S. M. que ladite assemblée soit tenue avec la décence & la tranquillité convenables, sans confusion ni tumulte, & que

ſes obſervations relatives audit projet dont on y conviendra, ſoient inceſſamment adreſſées à M. le Garde des ſceaux; & S. M. a caſſé & annullé ledit décret, fait défenſes à la faculté d'y donner aucune ſuite, & d'en rendre à l'avenir de ſemblables.

Comme auſſi, juſqu'à ce qu'il ait été ſtatué par S. M. définitivement ſur le projet de ſes lettres-patentes & les obſervations de la faculté, lui fait défenſe de prendre aucune délibération ni concluſion, & faire directement ni indirectement aucune démarche ni acte de procédure tendans à troubler, ſuſpendre ou empêcher les aſſemblées publiques ou particulieres de ladite ſociété, à peine de déſobéiſſance.

Ordonne S. M. que le préſent arrêt ſera ſignifié de ſon ordre exprès au doyen de la faculté, & qu'en ſa préſence l'huiſſier qui fera ladite ſignification, rayera & biffera du regiſtre des délibérations ledit décret; ce dont il dreſſera procès-verbal.

Enjoint S. M. audit doyen de ſe conformer au préſent arrêt & de tenir la main à ſon exécution, à peine d'être perſonellement reſponſable des contraventions qui pourroient être commiſes, &c.

3 *Mai* 1779. *Inſtruction du procès entre les premiers ſujets de l'académie royale de muſique & de danſe.*

Et le Sr. de Viſmes, entrepreneur, jadis public; aujourd'hui clandeſtin, & directeur de ce ſpectacle.

Par-devant la Tournelle du public.

Extrait de quelques papiers qui n'ont pas cours en France.

Tel eſt le titre de cette facétie, dont il annonce aſſez le ſujet. Elle fait une grande ſenſation parmi les amateurs & partiſans du théâtre lyrique, quoiqu'elle ne ſoit pas à beaucoup près auſſi plaiſante qu'elle pourroit l'être.

4 *Mai* 1779. La piece intitulée *le Puits d'amour* ou *les amours de Pierre le long & de Blanche Bazu*, drame nouveau en langue romance eſt imitée du roman de M. de Sauvigny : l'auteur eſt M. Landris. Elle a été exécutée par les petits comédiens du bois de Bologne, le premier mai, & fort goûtée, dit-on, ainſi que la muſique, du Sr. Philidor. Mais comme ce ſont des enfans qui jouent, que ce ſpectacle eſt une eſpece de ſpectacle de ſociété, il faut être en garde contre ces applaudiſſemens outrés.

5 *Mai*. Il y a de bonnes choſes dans le *Mémoire ſur les finances de la France* annoncé ; mais l'auteur n'ayant ni méthode, ni clarté, il eſt fatiguant à lire, ne peut être entendu que des gens très-inſtruits de cette partie : d'ailleurs, nuls faits, nulles anecdotes, nuls détails piquans pour les lecteurs, & un ſtyle ſec & peu agréable conſéquemment.

6 *Mai*. Aux inculpations grâves de l'arrêt du conſeil du 26 juin la faculté répond.

1°. Que l'on a trompé le miniſtere, en lui faiſant donner dans cet arrêt la qualité de *Société de correſpondance de Médecine*, non énoncée dans celui de création, & qu'on a affecté ; ſoit de ne pas le préſenter en ſollicitant celui-ci, ſoit de le falſifier pour inculper la faculté de s'oppoſer à un établiſſement fait par le Roi, lorſqu'elle reprochoit „au contraire, à ſes inſtituteurs de le changer, de le dénaturer.

2°. Que lorſqu'elle a rendu ſon décret, elle n'avoit aucune connoiſſance du projet des lettres-patentes, ſur lequel elle ne pouvoit conſéquemment délibérer.

3°. Que par ſon décret elle n'enjoignoit pas à ſes membres de renoncer à la commiſſion établie par l'arrêt du 29 avril 1776, mais à une aſſemblée ſe qualifiant fauſſement de *ſociété royale de médecine*, & faiſant des fonctions qui ne lui avoient pas été attribuées.

4°. Qu'il n'y avoit point de ſociété royale de médecine établie légalement; donc le décret ne porte point atteinte aux volontés du Roi.

5°. Que la Faculté par cette correction uſoit de la diſcipline qu'elle a ſur ſes membres; que les coupables pouvoient ſe pourvoir au parlement, ſuivant leur droit, ſi le décret étoit injuſte.

6°. Que les menaces de l'Arrêt lui ôteroient cette diſcipline, que le parlement a reconnue & confirmée par une foule d'arrêts.

Telles ſont les principales obſervations, par où l'hiſtorien fait voir que cet arrêt obreptice & ſubreptice tendroit à la violation de tous les droits, loix & privileges, & enfin à la ſubverſion totale de la Faculté.

7 *Mai* 1779. La facétie ſur la querelle de l'opéra contient d'abord une *lettre des premiers ſujets de l'académie royale de muſique & de danſe, à M. Duval, premier commis au caffé du caveau, département des glaces.*

Ce caveau eſt un lieu renommé pour les jeunes auteurs, qui s'y raſſemblent tous les ſoirs; il eſt dans le palais royal : ce qui le rend très-fréquenté, ſurtout dans la belle ſaiſon. Ce

Duval eſt le premier garçon du caffé, qui à force d'entendre parler de belles-lettres, croit être littérateur lui-même. On le prie par la lettre de vouloir bien faire part de la requête des ſujets révoltés au public aſſemblé dans cet aréopage.

Suit la *très-humble requête des premiers ſujets de l'académie royale de muſique & de danſe à Meſſieurs les amateurs, politiques, littérateurs, critiques & dégustateurs du caveau.* Elle tend à revenir contre le jugement porté avec trop de précipitation en faveur du Sr. de Viſmes, & l'on y appelle *du public mal informé au public mieux informé.* Elle eſt ſignée des ſieurs l'Arrivée, le Gros, Geſlin, Veſtris, Gardel, d'Auberval, Noverre, acteurs & danſeurs, & des demoiſelles le Vaſſeur, Duplan, Beaumeſnil, Durancy, Guimard, Heinel, Allard, Peſlin, actrices & danſeuſes.

La requête eſt admiſe : le quinze mars commencent les ſéances ; on entend les parties, & le dix-neuf intervient arrêt qui condamne le ſieur de Viſmes à quitter l'adminiſtration de l'opéra.

Quoique ce pamphlet peu piquant ne contienne rien de bien méchant, le Sr. de Viſmes s'en eſt trouvé fort offenſé & M. Amelot a fait faire des recherches exactes & ſévéres.

8 *Mai* 1779. En attendant que le monument que M. l'abbé Mignot fait ériger à ſon oncle dans ſon abbaye de Scellieres puiſſe fournir matiere à la gravure de s'exercer, on a imaginé une eſtampe allégorique relative à cet objet. On voit au milieu un tombeau ſimple, où l'on ſuppoſe que les cendres de Voltaire ſont ren-

fermées. Les quatre parties du monde, désignées, l'*Europe* par M. *d'Alembert*; l'*Asie* par l'Impératrice de Russie, l'*Afrique* par un certain prince negre, nommé *Orenoko*; enfin l'*Amérique* par le docteur *Franklin*; tous dans le costume de leur nation grouppés ensemble, viennent rendre hommage à ce grand homme, pleurer sur son tombeau & y déposer des palmes : le Secrétaire de l'académie assez ridiculement ouvre la marche, en donnant la main à l'Impératrice des Russies : mais à la droite du tombeau, s'élance l'Ignorance, avec tous les attributs de l'Envie, du Fanatisme & la Superstition, & semble s'y opposer & les repousser.

Dans le lointain on voit le tombeau élevé dans l'*Elysée*, ou l'*Isle des Peupliers*, à *Ermenonville*, par M. le Marquis de Girardin à Rousseau.

Cette idée, de rassembler sous le même point de vue deux hommes si différens & cependant également persécutés, auroit été fort heureuse, si on l'eût mieux exécutée. On a déjà vu qu'une partie de la composition étoit pitoyable, l'autre est obscure & ne désigne pas assez les efforts du clergé & sa rage effrénée contre les mânes du chef de la philosophie moderne. C'est, sans doute, ce qui a empêché d'en défendre la vente jusqu'à présent.

9 *Mai* 1779. C'est mardi prochain qu'a lieu la premiere représentation d'*Iphigénie en Tauride*, tragédie lyrique en quatre actes, paroles de M. Gaillard, musique du chevalier Gluck. On dit le troisieme acte de la plus grande beauté : le compositeur, en homme de génie tirant parti

de tout pour produire d'heureuses innovations, cette fois-ci a employé des sonnettes en certains endroits.

10 *Mai* 1779. Une autre piece intégrante de la querelle entre la Faculté & la Société de médecine, est la requête suivante, présentée au parlement le 23 juin : sa briéveté permet de la rapporter.

„ Supplient humblement les Doyen & Docteurs Régens de la Faculté de médecine en l'université de Paris, disant qu'ils viennent d'être instruits, par des billets d'invitation imprimés & distribués, qu'une soi-disante Société royale de médecine doit tenir le 30 du présent de juin une séance publique dans la salle du college royal de France : qu'il n'existe d'autre Société royale de médecine dans cette capitale que la Faculté de médecine, l'une des quatre Facultés de l'Université ; qu'il n'existe aucune loi qui ait supprimé la Faculté, y ait substitué une assemblée quelconque de médecine ; qu'une telle entreprise est évidemment contraire aux loix qui ont établi la Faculté de médecine, & aux droits dont elle jouit sous l'autorité de la cour. Ce considéré : Nosseigneurs, il vous plaise..... faire défenses à aucun Médecin, soit membre de la Faculté, soit autre, de faire & tenir des assemblées publiques, ailleurs que dans le lieu où se tiennent les assemblées de la Faculté, & conformément à ses loix & usages, & de se dire Société royale de médecine, n'y ayant aucun titre d'un semblable établissement „.

C'est ce qui détermina le Procureur-général à défendre d'office la séance publique qui de-

voit avoir lieu en juin & ne se tint que le 20 octobre suivant.

10 *Mai* 1779. L'affaire de la loge des neuf sœurs est toujours en train, sans avancer beaucoup; cependant on attend incessamment un mémoire, dont est chargé le frere la Dixmerie. Il a été agité dans une délibération s'il seroit ostensible aux profanes : on est convenu que le délit prétendu ayant été commis dans une fête publique, tout Paris étant imbu de ce procès, il falloit désabuser tout Paris & conséquemment le composer de façon à pouvoir être lu de tout le monde. M. de la Lande, le vénérable, homme pusillanime & craintif, n'a pas voulu adhérer à cette délibération; il s'en est retiré & fait schisme.

11 *Mai*. Le jeune Fréron marche sur les traces de son pere, en se tenant fermement attaché au parti des dévots; il avoit fait un extrait des *Atlantides*, ou *histoire de l'astronomie ancienne*, nouvel ouvrage de M. Bailly, de l'académie royale des sciences. Il y avoit attaqué un systême de cet écrivain, tendant à détruire la Genese par ses conséquences, & son zèle s'étoit porté jusqu'à s'enflammer contre l'auteur. L'astronome se pique d'être fort religieux, il a porté ses plaintes à M. le Garde des sceaux d'une inculpation aussi grave : le chef de la justice, indisposé déjà contre le journaliste, l'a mandé & menacé de supprimer ses feuilles, s'il ne se rétractoit.

L'extrait étoit d'un abbé Royou, le frere de sa belle-mere, écrivain fougueux, très-lié avec M. Linguet : l'abbé a autorisé Fréron à rejetter la faute sur lui. Le Garde des sceaux n'en

n'en a pas moins perſiſté dans ſon jugement & a même preſcrit les paroles de ſa rétractation dictées par M. Bailly, où il y avoit en propres termes que le journaliſte avouoit ſa ſottiſe. M. Royou n'a point voulu accéder à cette phraſe : cela a fait la matiere de négociations, où ſont intervenus les plus grâves perſonages, & enfin par arrangement il a été dit que le journaliſte conviendroit avoir eu tort d'interpréter les intentions de M. Bailly. Ce qu'il a fait dans la derniere feuille, mais il s'en répent déjà & rougit de ſa puſillanimité.

Le ſingulier c'eſt que M. Bailly ſe trouve par-là, malgré lui, agrégé à la ſecte des encyclopédiſtes, dont il s'éloignoit.

12 *Mai* 1779. *Iphigénie en Tauride* n'a point eu lieu mardi par l'indiſpoſition de Mlle. Roſalie ; on avoit propoſé une doublure, mais le chevalier Gluck s'y eſt oppoſé : il a fallu envoyer un courier à la Reine, qui devoit honorer le ſpectacle de ſa préſence.

13 *Mai*. Les ennemis de M. de Sartine recueillent avec ſoin toutes les petites anecdotes qui peuvent jetter du ridicule ou du diſcrédit ſur ſon adminiſtration ; ils racontent que le comte d'Orvilliers étant chez ce Miniſtre à conférer des opérations avec d'autres gens du métier, il fit venir une carte, que M. de Sartine préoccupé de la multitude des grandes affaires qu'il a en tête ſe trompoit & mettoit le doigt ſur Gibraltar, comptant montrer Portſmouth ; que M. d'Orvilliers n'oſant lui faire voir ouvertement ſa mépriſe, & voulant cependant que les autres ne s'en apperçuſſent pas, en ſemblant pointer la carte avec lui, lui avoit

adroitement conduit la main au vrai Portſmouth, & alors avoit appuyé avec M. de Sartine : *oui, voilà Portſmouth.*

13 *Mai* 1779. On a déja parlé pluſieurs fois de l'impertinence du Sr. Dugazon : on peut ſe reſſouvenir de ſon aventure vis-à-vis de M. Caze, maître des requêtes : l'impunité l'a enhardi & il vient de ſe faire une querelle moins plaiſante & qui devroit avoir des ſuites très-ſérieuſes pour lui. Sa femme en eſt encore l'objet. Dans ſa jalouſie il lui a écrit une lettre, où il lui rappelle ſes déportemens, & après lui avoir fait une longue énumeration de ſes infidélités, il lui reproche d'en être venue juſqu'à ſe livrer à un Langeac. Madame Dugazon a montré le doux billet à ſon amant. Celui-ci outré, étant chez un nommé la Salle, directeur du Wauxhall d'hiver, où il y avoit beaucoup de monde, a parlé de cette lettre & a dit qu'il donneroit des coups de bâton au Sr. Dugazon. Il eſt entré dans ce moment & allant au Marquis l'a prié de lui apprendre quel jour il ſe propoſoit de lui donner des coups de bâton, afin de ſe mettre en état de les lui rendre. A quoi l'autre a ripoſté par un ſoufflet. Le comédien nerveux s'eſt jetté ſur lui & lui en a appliqué deux ou trois : on les a ſéparés, & l'on dit que M. de Langeac mettra ces ſoufflets avec les coups de pied & coups de poing que lui a déjà donnés Guerin, chirurgien du prince de Conti. En effet, on prétend que M. de Langeac, chevalier de Saint-Louis & ayant le brevet de colonel, ne peut ſe meſurer avec un hiſtrion.

14 *Mai.* Les partiſans de M. de Voltaire

ne perdent point de vue sa gloire & cherchent tous les moyens de réparer par de nouveaux triomphes l'insulte que les prêtres lui ont faite. En conséquence on se propose de célébrer l'anniversaire de sa mort, en donnant au théâtre son *Agathocle*. Les comédiens ont écrit une lettre circulaire aux auteurs qui ont des pieces sur le répertoire, pour les engager à ne point trouver mauvais qu'on les recule & qu'on satisfasse l'empressement de madame Denis.

14 *Mai* 1779. L'*Amour François* jouït enfin du plus grand succès. Le marquis de la Fayette est venu remercier M. Rochon de la tirade à sa gloire; c'est la premiere fois qu'un vivant se trouve loué en comédie. Le duc de Chartres est furieux & a fait tout ce qu'il a pu pour décréditer la piece. Il sent qu'il auroit dû y occuper une place, s'il se fût bien conduit; & cette omission est regardée comme une satyre au palais royal.

15 *Mai.* Voici la copie de la lettre circulaire écrite par le Sr. Vanhove, semainier de la comédie françoise, aux auteurs des pieces reçues & non encore représentées à ce spectacle.

MONSIEUR,

„ La comédie françoise a entendu avec le „ sentiment de l'admiration & de la reconnois„ sance une lettre de madame Denis, dans „ laquelle elle leur annonce la tragédie d'*Aga*„ *thocle*, ouvrage posthume de M. de Voltaire. „ Le desir de madame Denis feroit que cette „ piece fût jouée pour l'anniversaire de la

„ mort de ce grand homme. La comédie, „ preſſée entre ſon zèle ſi légitime & le reſ- „ pect qu'elle doit aux droits de Meſſieurs les „ auteurs reçus, prend le parti de vous faire „ part, Monſieur, de cette circonſtance, „ afin que vous puiſſiez faire valoir vos droits, „ ſi telle eſt votre intention, & pour épar- „ gner à Meſſieurs les auteurs reçus la peine „ de lui écrire l'aveu qu'ils donneroient à la „ réſolution de jouer *Agathocle* inceſſamment, „ elle croit plus ſimple de prendre pour un „ conſentement le ſilence de ceux qui ne s'y „ feront point oppoſés d'ici à huit ou dix „ jours, tems auquel commenceront les répé- „ titions, ſauf l'approbation du magiſtrat.

„ J'ai l'honneur d'être, &c. „

VANHOVE, *premier ſemainier.*

15 *Mai* 1779. La répétition du ſamedi d'*Iphigénie en Tauride* avoit été pour les Miniſtres ſeuls & autres gens de la cour; enſorte que le public n'avoit pu en juger. Celle de lundi a eu un autre défaut; elle a été ſi nombreuſe, ſi tumultueuſe, qu'il n'a pas été poſſible de l'entendre avec l'attention néceſſaire. Cependant, d'après un aveu aſſez général, le quatrieme & dernier acte s'eſt trouvé très-inférieur aux autres & ſurtout au troiſieme, de la plus grande vigueur, & le chevalier Gluck n'a pas été fâché de ce répit pour le refaire abſolument.

15 *Mai*. M. de la Martiniere, premier chirurgien du Roi, très-zélé pour les progrès & la ſplendeur de l'école pratique de chirurgie

établie ſous ſes auſpices, où l'on enſeigne pendant le cours de chaque année, l'anatomie & la pratique des opérations aux élèves diſtingués par leur application ſous les profeſſeurs du college & deſtinés à retourner dans leur province, vient de fonder à perpétuité dans cette école deux nouvelles places de profeſſeurs, avec des honoraires de 500 livres pour chacun. Il y a nommé meſſieurs Chopart & Deſault.

16 *Mai* 1779. On a parlé du poëme ſur la muſique de M. de Marmontel : il embraſſe auſſi la peinture. On ſait que l'abbé Arnaud, le prôneur du chevalier Gluck, y eſt fort maltraité : voici deux épigrammes qu'il a enfantées à ce ſujet :

Ce Marmontel ſi gros, ſi long, ſi lent, ſi lourd,
Qui ne déclame pas, mais beugle,
Juge de peinture en aveugle
Et de muſique comme un ſourd.

Ce pédant à facheuſe mine
De ridicules tout bardé,
Dit qu'il a pour les vers le ſecret de Racine :
Jamais ſecret ne fût à coup ſûr mieux gardé.

On ne connoiſſoit point le talent de M. l'abbé pour la poéſie & il peut dire comme Juvenal : *facit indignato verſum.*

16 *Mai.* Des lettres de l'iſle de France portent, que les muſcadiers ont commencé à donner des fruits & qu'on eſpere que cette branche intéreſſante de commerce deviendra de la plus grande importance.

On apprend aussi par la corvette *l'Heureuse* à son retour de Coromandel, que l'on a fait à Maurice l'expérience d'un mastic enduit, inventé par un habitant de l'Isle de France, pour préserver les bâtimens qui naviguent dans les mers chaudes, de la piquûre des vers. Cette expérience a répondu à ce qu'avoit annoncé son auteur, qui avoit pris ce mastic à bord des bâtimens Malabares : les habitans de cette côte s'en servent depuis un tems immémorial, & c'est un des moyens qu'ils emploient pour faire durer leurs navires cinquante ou soixante ans.

16 *Mai* 1779. On sait que le Journal de Trévoux, depuis la destruction des Jésuites a passé dans différentes mains & n'a fait que se détériorer. Il semble qu'il étoit réservé à un Ex-Jésuite de le réparer & de lui rendre son lustre : ce que vient de faire M. l'abbé Grosier qui, brouillé avec Freron, a pris la direction de ce Journal, sous le titre de *Journal de Littérature, Sciences & Arts*. Pour lui donner plus de véhicule par plus de fraîcheur, il a imaginé de le distribuer par cahiers, comme le *Mercure*, de dix jours en dix jours : il a aussi tenté d'y insérer des nouvelles politiques, en s'écrivant, ou se faisant écrire des lettres ; mais le Sr. Panckoucke n'a pas été dupe de cette ruse, il s'est plaint au Garde des sceaux & le premier Journal a été condamné à lui payer un tribut considérable, s'il vouloit parler politique.

C'est un chevalier Paulet, qui est à la tête de l'entreprise, & donne cent louis à l'abbé Grosier, & le surplus du bénéfice doit tourner

au profit de l'établissement nouveau du curé de Saint Sulpice, dont on a parlé.

17 *Mai* 1779. On a donné hier à l'opéra la premiere représentation de *il vago deprezzato*, ou *le fat puni*, intermede en un acte, musique de M. Piccini, dans lequel le Sr. *Viganovi tenore* a dû faire son début.

17 *Mai*. L'avocat Rugy, cet infortuné qui a attiré la commisération publique & qui gémissoit dans les prisons depuis longtems, sans pouvoir obtenir justice, ni l'aura vraisemblablement. On l'a fait évader pour terminer cette affaire, & l'on assure qu'il est auprès de M. Linguet, qui après l'avoir défendu, lui a donné un asyle.

18 *Mai*. M. le comte de Linieres, dont on a eu occasion de parler déja dans cet ouvrage, ayant composé à Bordeaux les paroles d'un opéra comique, d'après un conte de M. de Marmontel, intitulé le *mari sylphe*, a cru devoir lui en faire un hommage & le lui envoyer; il lui marquoit que s'il le jugeoit digne du public, il le prioit d'en faire composer la musique par M. Gretry, M. de Marmontel a été long-tems sans lui répondre; enfin il lui a accusé la réception de l'ouvrage, & lui a écrit l'avoir remis au musicien. Cette négociation a traîné encore longtems. M. de Linieres impatient a éclairci que M. de Marmontel avoit trouvé son idée si bonne, qu'il avoit voulu le dévancer auprès de la comédie Italienne. Ce procédé est d'autant moins honnête, que M. de Marmontel, fort maître de reprendre son bien, n'étoit pas obligé d'user d'une telle perfidie.

18 *Mai* 1779. Les femmes de la cour sont très-jalouses de Madame la duchesse de Villequiere à Marly. La Reine n'ayant pu manger deux fois avec le Roi, S. M. pour occuper la place de son auguste compagne, qui est auprès du monarque, a nommé la duchesse en question.

19 *Mai*. M. l'abbé Royou, piqué en effet d'avoir été obligé de se rétracter à l'égard de M. Bailly & n'osant se venger directement, a imaginé de le tourmenter d'une maniere plus cruelle. Il a dénoncé l'ouvrage de cet Académicien à M. l'Archevêque de Paris. Celui-ci l'a remis à deux docteurs de Sorbonne pour le censurer, ou du moins y découvrir ce qu'il a de répréhensible. Il sera fort aisé de le trouver; ce qui allarme M. Bailly, qui vraisemblablement sera obligé de faire une protestation, comme M. de Buffon, de sa soumission à la foi, aux livres saints, & de ne proposer son systême que comme hypothétique.

19 *Mai*. Mlle. d'Eon ayant promis de se conformer aux ordres du Roi, a eu permission de sortir du château de Dijon & de se rendre à Tonnerre, lieu de son exil.

19 *Mai*. Le livre sur l'administration des finances, dont on a parlé, est de la composition du comte de Lauraguais, ainsi qu'on le répand dans le public. Il en est très-digne par son obscurité & ses bonnes vues; mais on n'y trouve point ces saillies, ces éclairs, ces pétarades d'esprit, dont abondent ordinairement toutes les productions de ce Seigneur.

20 *Mai*. Il passe pour constant que le Sr. de Beaumarchais, qui ne néglige aucun moyen d'acquérir de l'argent & de la célébrité, a

acheté du Sr. Panckoucke l'édition des œuvres générales de M. de Voltaire, dont ce Libraire étoit chargé. Celui-ci, à la veille de faillir, a mis la plus grande économie dans sa maison & obligé de faire face, a vendu l'objet en question une somme considérable, argent comptant, à cet intriguant.

Il a acheté les caracteres de Baskerville, ce fameux artiste de Londres, dont les éditions sont si renommées; il doit établir le siege de son imprimerie *aux Deux Ponts*. Mais on craint que n'ayant pas le secret de l'Anglois, il ne fasse que du bousillage.

20 *Mai* 1779. M. le comte de Thelis, officier aux gardes françoises, excellent patriote, rempli de bonnes vues & de lumieres, a imaginé un *Plan d'éducation nationale en faveur des pauvres enfans de la campagne*, dans lequel il se proposoit de suppléer aux corvées: il a desiré faire imprimer cet ouvrage depuis leur rétablissement, mais M. le Garde des sceaux s'y est refusé.

Ce Seigneur a pris le parti de faire venir un imprimeur dans sa terre & de l'y forcer à remplir ses intentions.

Il est ensuite revenu avec une quantité d'exemplaires, qu'il a passé en fraude, comme un mauvais livre; il en a présenté au Roi & à toute la famille royale. S. M. a goûté ce plan, en a dit des choses flatteuses à l'auteur & fourni des fonds pour l'exécution du projet. En consequence il doit en commencer incessamment l'exécution sous les yeux du gouvernement & dans les environs de Paris. Le Garde des sceaux a été fort sot quand M. Thélis lui a présenté

un imprimé du manufcrit qu'il avoit refufé & lui a appris comment il l'avoit publié. Les Intendans, en général, font oppofés à ce plan, qui tendroit à diminuer leur pouvoir & leurs concuffions.

21 *Mai* 1779. *L'Iphigénie en Tauride* a eu lieu mardi. La Reine, qui n'avoit paru depuis longtems en cette capitale, a honoré le fpectacle de fa préfence. On a vu avec peine que S. M. étoit changée & maigrie. Depuis fa couche elle a monté à cheval & en a été très-incommodée de coliques, qui l'ont obligée, comme on a dit, de renoncer à cet exercice.

L'opéra a été fort applaudi, il eft dans un genre neuf. C'eft proprement une tragédie, déclamée plus favamment qu'au théâtre françois, une tragédie à la grecque. Il n'y a point d'ouverture, une feule danfe très-caractériftique, point d'ariettes; mais les divers accens de la paffion exprimés avec la plus grande énergie y répandent un intérêt inconnu jufqu'alors au théâtre lyrique. On ne peut qu'applaudir au chevalier Gluck d'avoir trouvé ce fecret des anciens, qu'il perfectionnera fans doute. On a vu des fpectateurs y fanglotter d'un bout à l'autre.

21 *Mai*. Le Roi, dans un divertiffement à Marly, ayant defiré voir danfer le Sr. Préville, celui-ci qui n'eft point dans cette habitude, a fait des efforts extraordinaires & s'eft donné une entorfe.

22 *Mai*. L'affemblée publique de la Société libre d'émulation s'eft tenue avant-hier & a été remarquable par plufieurs acceffoires, & circonftances. On y a vu pour la premiere fois fiéger

M. d'Alembert, qui, sans doute, s'y est agrégé. M. Elie de Beaumont y a fait le rôle de Directeur; enfin M. Dumont, le nouveau secrétaire, y a remplacé l'abbé Beaudeau, dont le mécontentement s'est manifesté par sa disparition totale. Du reste, beaucoup de cordons bleus, rouges, noirs; &c. beaucoup de femmes de qualité y ont orné la séance.

M. Elie de Beaumont l'a ouverte par un discours oratoire, roulant sur la Société même & sur les caracteres qui la distinguent; il en a trouvé cinq principaux : unanimité, sécurité, égalité, économie, modestie.

L'unanimité consiste dans cette tendance générale de tous les membres, aujourd'hui au nombre de 435, diversifiés à l'infini, d'état, de caractere, de façon de penser, de mœurs, au même but, le bien de l'humanité & l'amélioration des arts.

La sécurité de la Société se manifeste par son indifférence à obtenir cette consistance, cet appui, cette protection, dont les autres établissemens ont besoin pour se maintenir : elle se repose uniquement sur la pureté de ses vues, sur son utilité, & ne veut marcher que sous les auspices de la raison & de la bienfaisance.

L'égalité, dont elle fait profession, lui fait admettre dans son sein indistinctement & les seigneurs les plus qualifiés & les artisans les plus simples : tous les titres se déposent à l'entrée de l'assemblée, & l'on n'y apporte que son mérite & ses œuvres.

L'économie nécessaire à tout établissement patriotique, l'est surtout à la Société; elle

s'éloigne de toute ostentation, de tout luxe, de ces superfluités, de ces commodités recherchées, qui absorberoient une partie des fonds consacrés à remplir sa destination essentielle.

Enfin sa modestie l'oblige à conserver une soumission parfaite à l'Académie royale des Sciences, dont elle convient n'être qu'une foible émanation, & qu'elle fait profession de respecter toujours & de regarder comme son oracle, bien loin de vouloir élever autel contre autel, ainsi que ses ennemis l'ont prétendu.

Tel étoit, en substance, le discours du Président, bien meilleur que celui de M. de Saint-Sauveur de l'année derniere. Il a fini, comme lui, en insinuant aux spectateurs que la société avoit besoin d'un premier véhicule, qui étoit l'argent; il a cherché à faire des prosélytes utiles, mais d'une maniere moins platte, moins ignoble que son prédécesseur; il regardoit de tems en tems M. d'Alembert, & sembloit requérir le suffrage de ce maître, qui l'écoutoit attentivement & l'encourageoit par de légeres inclinations de tête.

M. Dumont, déja connu par deux prix remportés à l'Académie des belles-lettres, a parfaitement répondu à l'opinion qu'on avoit de lui, par la méthode, l'ordre, la clarté, la précision de son mémoire, où il a rendu compte de l'état actuel de la société, de ses efforts pour étendre & perfectionner son institution, enfin des fruits que la France en recueilloit par ses ouvrages couronnés ou proposés au concours. Trois choses ont surtout frappé dans son récit: 1°. il a appris que la société avoit déja rassemblé assez de machines pour former un

cabinet, qu'on le mettoit en ordre & qu'il seroit incessamment ouvert au public : 2°. qu'elle ne pouvoit exécuter aussi promtement un autre projet qu'elle avoit en vue, qui étoit d'établir un cours théorique & pratique à l'usage des artisans pour la perfection des arts & métiers : 3°. enfin, il a fait part qu'elle s'occuperoit un jour de la perfection des haras dans le royaume, pour rendre aux races de nos chevaux l'illustration & le mérite qu'elles avoient autrefois.

Le reste de la séance a été occupée à la lecture des descriptions de machines soumises au concours relativement aux divers prix proposés : cette lecture, mal faite, très-allongée, remplie de termes techniques, a fort ennuyé l'auditoire.

23 *Mai* 1779. On a rendu compte de la dissolution de la loge des *neuf sœurs*, mais avant de parler du mémoire & de ce qui a suivi, il faut entrer dans les détails de cet événement. C'est un M. Bacon de la chevalerie, orateur du *grand Orient*, qui a dénoncé la loge, qui a dit que le gouvernement étoit si furieux de ce qui venoit de se passer, que si l'on ne faisoit sur le champ justice, il étoit à craindre qu'il ne sévît contre la maçonnerie entiere. Ce récit a effrayé, on s'est regardé comme nécessité pour le salut commun à suivre l'impulsion du dénonciateur, & sans autre instruction on a procédé au jugement qu'on a rapporté. Depuis, la loge s'est plainte de n'avoir pas été entendue ; après bien des pour-parlers jeudi dernier le jugement a été annullé, & le

grand Orient l'a réintégrée dans tous ses droits.

Quelques membres ont prétendu qu'alors le mémoire devenoit superflu ; mais on a représenté qu'ayant été plutôt composé pour la justification de la loge devant le public, que devant le *grand Orient*, la justice qu'on venoit de lui rendre n'étoit pas assez connue aux yeux des profanes, qu'il s'agissoit d'éclairer.

En conséquence, le *Mémoire pour la loge des neuf sœurs paroit*. Il est d'une espece toute nouvelle, comme le sujet, & accompagné de pieces de prose & de vers.

24 *Mai* 1779. Les Italiens ont donné avant-hier la premiere représentation du *petit Oedipe*, parodie d'*Oedipe chez Admete*, en un acte, en vers, mêlé de vaudevilles. Cette piece est de M. Landrin. La tragédie d'*Oedipe* en est plutôt le prétexte, que le sujet ; on n'y voit de ressemblance qu'en ce que le héros de celle-ci & celui de la parodie, qui est l'Amour, sont aveugles. Le principal but du poëte étoit de rendre hommage à la Reine, à l'occasion de son heureux accouchement, &, quoique le compliment vienne un peu tard, il est fait pour plaire à la cour. Le *petit Oedipe* a été assez bien goûté du public : il y a de la délicatesse, du sentiment, de la gaieté, des couplets agréables & qu'on retiendra, une musique analogue & facile, une jolie décoration, même quelque critique : enfin, si ce n'est pas une parodie, c'est quelque chose de mieux & qui pourroit subsister par soi-même sous un autre titre, tel que la *réconciliation de l'Hymen & de l'Amour*.

24 *Mai*. Le plan de M. le comte de Thélis pour l'éducation nationale en faveur des pau-

vres enfans dans la campagne, consiste, 1°. à leur donner des principes de religion, base de toute éducation : 2°. à leur apprendre tout ce qui peut en faire de bons soldats, en les formant aux exercices militaires, & en les endurcissant à la fatigue & au travail : 3°. ce qui peut en faire des ouvriers dans le genre le plus nécessaire aux travaux de la campagne, des pionniers, des charpentiers & des maréchaux.

M. le duc de Charost se propose d'imiter cet exemple ; mais, de concert avec ce seigneur, le plan imaginé par M. de Thélis, doit avant s'exécuter dans les environs de Paris, comme on a dit.

Par le détail des travaux faits de cette maniere, depuis 1770 jusqu'au premier janvier 1779, l'auteur prouve l'utilité de son établissement pour la bonne exécution de l'ouvrage, pour la célébrité & pour l'économie.

24 *Mai* 1779. La comédie italienne a perdu un de ses acteurs retirés en la personne du Sr. de Hesse. Il avoit débuté à ce théâtre en 1734, dans le *petit Maître amoureux*. Il jouoit les rôles de valet avec un succès soutenu & a été très-regretté du public, auquel il étoit constamment agréable.

24 *Mai*. Les spectacles des boulevards, quoique multipliés d'année en année, ne peuvent suffire à l'empressement du public. Celui de l'Ecluse a vogue aujourd'hui pour une piece intitulée *les Amours de Montmartre* : comme ils attirent sur-tout quantité de jeunes gens & de filles, il y a souvent des querelles ; ces lieux ne sont que sous la garde du guet peu respectée

des militaires. Derniérement des officiers ayant occasionné beaucoup de tumulte & menacé d'ensanglanter la scene, si l'on arrêtoit quelques-uns d'entr'eux, auteurs du désordre, le prince de Montbarrey a cru devoir faire un exemple, & deux ou trois connus doivent être cassés à la tête du régiment.

25 *Mai* 1779. D'après le mémoire de M. Morand sur la population de Paris, dont il n'a pu que commencer la lecture dans la derniere séance publique de l'académie des sciences, il y a reconnu une augmentation sensible depuis une quarantaine d'années. M. l'abbé d'Expilly y compte 600,000 habitans; M. de Buffon, 658,000; & M. Moheau, 670,000: il trouve que les provinces augmentent: sans y comprendre la capitale, la population du royaume, au commencement du siecle, étoit portée à 19,094,146, & reduite par plusieurs écrivains à 16,000,000. Elle est aujourd'hui de 20,000,000, suivant M. l'abbé d'Expilly, de 22,672,077 selon M. de Buffon, & de 24,000,000 selon les rapports réunis des intendans & selon l'estime de M. Moheau.

26 *Mai*. On écrit d'Aix, que le Sr. la Rive, acteur de la comédie françoise, ayant joué le 27 avril avec le plus grand succès, fût harangué par un avocat au nom du parterre, en lui présentant une couronne de laurier. On écrit de Marseille qu'il y a reçu le même honneur, c'est-à-dire une couronne de laurier, avec cette inscription : *dotis supremæ pretium & decus*. Ce qu'il y a de singulier, c'est que ce comédien est regardé à Paris comme très-médiocre par beaucoup de gens.

26 Mai 1779. Il eſt merveilleux de voir M. Franklin, malgré les grandes & nombreuſes affaires dont il eſt chargé, trouver aſſez de tems pour jouer à la chapelle, & ſuivre les aſſemblées de franc-maçons, comme le frere le plus oiſif: jeudi dernier il a été élu vénérable de la loge des *neuf Sœurs* & une députation eſt allée à Paſſy lui en faire part.

Les freres comte de Milly & Court de Gebelin, premier & ſecond ſurveillans, le frere la Dixmerie, orateur, & le frere abbé cordelier de St. Firmin, agent général de la loge, compoſoient la députation.

Cette élection eſt faite très-à-propos dans un inſtant critique, où il s'élève une perſécution violente contre la loge, à l'occaſion du mémoire en ſa faveur répandu depuis quelques jours. M. le Garde des ſceaux a écrit à M. le Noir d'en empêcher la diſtribution & de faire faire des recherches ſéveres pour en découvrir l'imprimeur. Comme il eſt ſouſcrit de quelques freres, il eſt à craindre qu'on ne les inquiette, pour tenir d'eux au moins le nom du délinquant: & voilà matiere de quoi exercer le zele du nouveau vénérable.

27 *Mai*. La ſociété libre d'émulation a diſtribué dans ſa ſéance publique le programme d'un prix pour la meilleure conſtruction des cheminées ou poëles.

La queſtion ſur le chauffage économique, ou le moyen le moins diſpendieux de chauffer les pauvres, que la ſociété avoit choiſie pour le ſujet d'un prix qui devoit ſe diſtribuer au mois de juillet 1778, renfermoit la perfection des cheminées, celle des poëles ou fourneaux, la

recherche enfin de matieres combuſtibles, abondantes, ſalubres & moins coûteuſes que celles qui ſont en uſage. La réunion de tant d'objets de divers genres, & très-étendus, chacun en particulier, peuvent être la cauſe du petit nombre de pieces [d'ailleurs très-foibles] envoyées au concours: la ſociété croit devoir diviſer ces queſtions, pour en obtenir ſucceſſivement les ſolutions & ſe reſtreint aujourd'hui à demander *quelle eſt la meilleure conſtruction des cheminées ou poëles, en combinant l'économie, la ſalubrité, la ſolidité, la ſûreté & le plus grand nombre d'emplois.*

La récompenſe pécuniaire qu'elle ſe propoſe de joindre à l'honneur de la primauté eſt de 1200 liv.

Le ſurplus des inſtructions pour le développement du ſujet, pour la maniere de le remplir, ainſi que des conditions exigées, eſt détaillé dans le programme très-long, ayant ſix pages d'impreſſion.

27 *Mai* 1779. Comme l'opéra d'*Iphigénie en Tauride* eſt fort court, quoique en quatre actes, qu'il n'y a que deux ballets qui n'en ſont même pas pour nous autres, puiſque ce ne ſont que deux pantomimes très-expreſſives; ſavoir, *la danſe des Scythes*, dont on a déja parlé, & celle *des Eumenides*; le Sr. Noverre a propoſé au chevalier Gluck de terminer par un ballet intitulé *les Scythes enchaînés*: on leur rendra la liberté, ce qui fournira lieu à des ſcenes plus gracieuſes & plus gaies.

28 *Mai*. Le colyſée, qui n'a point été ouvert de l'année derniere, à raiſon de ſon mauvais état, eſt décidément fermé celle-ci

en vertu d'un arrêt du conſeil en date du 19 mars 1779. Cet arrêt, attendu que cet établiſſement, qui d'ailleurs n'eſt d'aucune utilité, a donné matiere à des conteſtations qui ſe ſont élevées, qui ſubſiſtent & ſe multiplient ſans ceſſe entre les intéreſſés audit privilege, les propriétaires des terreins ſur leſquels les bâtimens ont été conſtruits, les ouvriers fourniſſeurs & les créanciers de tout genre, qu'enfin ces établiſſemens & dépendances ſe trouvent ſaiſis réellement, que pluſieurs parties des bâtimens & conſtructions ſont reconnues en mauvais état, révoque le privilege.

28 *Mai* 1779. Depuis pluſieurs années une novice du couvent de Ste. Avoye ne pouvoit obtenir l'émiſſion de ſes vœux de M. l'Archevêque, qui regardant cette communauté comme janſéniſte voudroit la laiſſer s'éteindre, la ſuppliante a pris le parti d'en appeler comme d'abus au parlement, elle a été reçue appelante & autoriſée à ſe pourvoir pardevant le primat.

29 *Mai*. La fermentation du tripot lyrique qu'on croyoit éteinte, n'étoit que rallentie & aſſoupie. Elle ſe renouvelle & les chefs de la cabale aſſurent que M. de Viſmes ſera dupe de leur ſécurité apparente. C'eſt principalement Mlle. Guimard qui conduit l'intrigue avec l'adreſſe qu'on lui connoît; c'eſt elle qui a empêché les partis violens, qui diſoit dans les aſſemblées : *ſur-tout, Meſdames & Meſſieurs, point de démiſſions combinées ; c'eſt ce qui a perdu le Parlement.*

29 *Mai*. Le comte de Merci-Argentau, l'ambaſſadeur de l'Empereur & de l'Impératrice Reine, devient de plus en plus amoureux, s'il

est possible, de Mlle. le Vasseur; il lui a acheté une terre titrée, puisque c'est une Baronnie; il lui a fait construire une maison; il la comble de biens journellement : depuis peu il lui a proposé de renoncer à l'opéra, mais elle s'y est refusée; elle lui a répondu que c'étoit à son talent qu'elle devoit toute sa considération, qu'elle craignoit de la perdre, en quittant le théâtre: que d'ailleurs, c'étoit devenu un amusement pour elle, & qu'il lui resteroit un trop grand vuide dans le repos. Son excellence n'a point voulu la gêner, & ne la presse plus.

29 *Mai* 1779. Depuis les divers accidens arrivés dans cette capitale, par les crevasses qui s'y sont faites chaque année, & sur-tout depuis celui de l'année derniere, on s'occupe continuellement d'en prévenir d'autres en raffermissant le sol. C'est ce qu'on voit par des ordonnances de police, qu'on affiche fréquemment, soit pour faire combler des fours à chaux, des carrieres à plâtre, soit pour mettre à l'amende ceux qui ont enfreint la loi, soit pour démolir des édifices périclitans; & l'on juge par la quantité de ces précautions dont on ne peut dérober la connoissance au public, sans parler de celles que la prudence fait cacher, combien le danger est devenu grand & imminent.

29 *Mai*. Quoiqu'on ait prétendu que Rousseau eût laissé peu de manuscrits, on en répand aujourd'hui une liste nombreuse & qui l'emporte sur celle de ses œuvres imprimées. En voici le catalogue.

Extrait de la Polysinodie. — Jugement sur la paix perpétuelle. — Traduction du premier livre de l'histoire de Tacite. — Discours sur la

premiere vertu du héros, plus complet que celui imprimé ſous ce titre. — *L'engagement téméraire*, comédie en trois actes & en vers. — *Emile & Sophie*, ou *les Solitaires*. — *Le lévite d'Ephraïm*, poëme en proſe, en quatre chants. — *Lettre à Sara*. Cet ouvrage entrepris par une eſpece de défi, eſt deſtiné à répondre à cette queſtion : *ſi un amant d'un demi-ſiecle pouvoit ne pas faire rire?* — *Traduction de l'Apolokintoſis de Seneque ſur la mort de l'Empereur Claude*. — *Mémoire lu à l'Académie des Sciences, l'an 1742, concernant de nouveaux ſignes pour la muſique*. — *Réponſe à M. Rameau, dans une brochure intitulée :* Erreurs ſur la muſique de l'Encyclopédie. — *Eſſai ſur l'origine des langues*, où il eſt parlé de la mélodie & de l'imitation muſicale. — *Lettres & Mémoires ſur divers ſujets*. — *Les confeſſions de Jean-Jacques Rouſſeau*, en ſix livres. — *Les rêveries du promeneur ſolitaire :* titre que l'auteur a donné au journal de ſes penſées pendant ſes promenades vers la fin de ſes jours. — *Conſidérations ſur le gouvernement de la Pologne*. — *Traduction de l'épiſode d'Olinde & Sophronie*, tirée du Taſſe. — *L'oraiſon funebre du feu Duc d'Orléans*. — *Aventures de Mylord Edouard*, ſuite de la nouvelle Héloïſe. *Lettres, mémoires & pieces fugitives ſur divers ſujets*. Cette collection très-étendue contient notamment, *Lettres à M. le Maréchal Duc de Luxembourg, ſur la Suiſſe en général, & particuliérement ſur le Val de Travers, lieu de ſon domicile*. — *Lettres à M. le Préſident de Malesherbes ſur les motifs de ſa retraite à la campagne*. — *Une très-longue lettre ſur l'exiſ-*

tence de Dieu. — *Lettre sur la botanique*, dans le but de rendre plus agréable & plus facile l'étendue de cette partie de l'histoire naturelle. —*Lettres diverses à ses amis.*

Du reste, la veuve Rousseau déclare qu'elle a remis la totalité des manuscrits qui lui restent, à la société typographique de Genève, & que c'est la seule avouée.

30 *Mai* 1779. Le mémoire pour la loge des *neuf sœurs* est souscrit des freres Court de Gebelin, secretaire, comte de Persan, maître des cérémonies & député, & la Dixmerie, orateur, député & rédacteur de ce mémoire. Il y avoit une permission tacite de M. le Noir, ce qui les tranquillise.

Dans ce mémoire l'auteur détaille ce que c'est que la loge des *neuf sœurs*; il rappelle ce qu'elle a fait; il expose, il discute ce qu'elle éprouve.

Cette société existe à peine depuis trois ans; ses travaux embrassent deux objets; la maçonnerie, qui rapproche les hommes; la culture des arts & des sciences, qui les éclaire. De là une énumération brillante de ses principaux membres : feu Voltaire, Messieurs Franklin, Lalande, Cailhava, le Miere, de Chamfort, Roucher, de Fontanes. Turpin, la Louptiere, Chevalier de Parny, Imbert, Vernet, Greuze, Houdon, Forster, Ysquerdo, deux naturalistes étrangers, fameux en Angleterre & en Espagne, Piccini, &c.

Dans la seconde division, l'apologiste prouve l'exactitude de la loge à suivre les travaux maçoniques, son zele à pratiquer des actes de bienfaisance. Il rend compte de l'objet de la fête du

9 mars, de ce qui s'y est passé, & prouve qu'il n'y a eu rien de répréhensible.

Dans la troisieme, il reléve les imputations & les discute; il montre l'injustice de l'accusation, l'illégalité du jugement, & la nécessité de le réformer.

Cet ouvrage n'est pas aussi bien fait qu'il pourroit l'être; il n'est ni amusant, ni oratoire; il y a des expressions peu nobles; il se ressent en tout de l'écrivain mol, diffus, froid; en un mot, il n'est pas assez intéressant par lui-même, ou par la maniere dont il est traité, pour être mis sous les yeux des profanes.

Quelque médiocre que soit cet écrit, M. de la Dixmerie veut en partager le mérite avec ses freres. Il convient dans un postcriptum avoir été beaucoup aidé par les freres comte de Milly, comte de Turpin, Cabanis, de Florian, Dupaty, Garat, Dussieux, Grouvel, Fallet, Guichard, Dufresne, Garnier, Monet, Godefroi, &c. Cela prouve que la réunion des talens ne produit pas toujours les meilleurs ouvrages.

30 *Mai* 1779. Il paroît décidé que c'est pour demain l'*Agatocle* de Voltaire.

31 *Mai.* M. Turgot, dans son systême de liberté générale, avoit affranchi les manufactures du code des anciens réglemens : il croyoit que les marchandises ne devoient se remarquer que par leur mérite intrinseque, ou leurs autres qualités supérieures, qu'il en falloit laisser établir la concurrence sur ce pied; ce qui pouvoit, au gré des défenseurs du régime réglémentaire, ouvrir la porte à beaucoup d'abus & de fraudes. M. Necker prend un milieu, il veut conserver

les formes, marques & inſpections capables d'attirer la confiance des acheteurs non connoiſſeurs & en même tems favoriſer l'induſtrie en donnant l'eſſor à tous les talens, mais de maniere que leurs productions, ſans être claſſées dans celles approuvées, ſoient cependant diſtinguées des étrangeres.

31 *Mai* 1779. Les travaux de la nouvelle ſalle de la comédie françoiſe près le Luxembourg ſont commencés depuis quelque tems, ils ſe pouſſent avec vigueur: l'on arrache les pierres des fondemens de la premiere déja jettés au même lieu, mais un peu plus bas, & elles ſervent à celle-ci.

31 *Mai.* La Reine continue à honorer d'une diſtinction particuliere Mlle. Bertin ſa marchande de modes. Derniérement à Marli, elle avoit ordonné au maréchal, duc de Duras, de la placer au ſpectacle, & ce ſeigneur s'eſt acquitté de la commiſſion avec une diſtinction bien propre à exciter la jalouſie des autres femmes.

1 *Juin.* La Fontaine a dit il y a long-tems: *mieux vaut goujat debout qu'Empereur en terre.* Cet axiome s'eſt prouvé ſur-tout hier à la premiere repréſentation d'*Agatocle.* Il n'eſt de grimaud débutant au théâtre, dont la tragédie n'eût attiré plus de monde: non-ſeulement le concours a été très-médiocre à l'ouverture de la ſalle, mais des parties ont reſté long-tems vuides, & l'amphitéâtre même n'a jamais été parfaitement rempli. Le parti de ce grand homme ſi actif à cabaler pour lui de ſon vivant, a perdu en cette occaſion beaucoup de ſon ardeur, & n'a fait que d'impuiſſans efforts pour

pour soutenir la piece, qui en avoit grand besoin.

Le sieur Brizard a commencé par un compliment, dont l'adresse singuliere a fait juger aux gens un peu fins que cette œuvre posthume étoit très-médiocre. On y sembloit nécessiter l'admiration au moins politique des spectateurs, en annonçant qu'on mettroit tout autre sentiment sur le compte de l'envie. Ce discours trop long a été plus applaudi qu'*Agathocle*. Les défenseurs de Voltaire conviennent que lui-même ne la regardoit que comme une esquisse. Quel besoin avoit sa réputation d'un si fragile accessoire ?

Cette esquisse, encore plus foible qu'*Irene*, au surplus, vaut mieux cependant que nombre de nos tragédies modernes si courues. Le sujet en est précis, l'intrigue claire, la marche simple, & le dénouement un des plus heureux & des plus satisfaisans du théâtre. Mais toute la partie de l'amour est extrêmement froide; point de caracteres vigoureux & prononcés, des ressorts postiches & le dénouement si beau, pris en partie de *Venceslas* & contre toutes les vraisemblances. Quelques vers brillans se distinguent seulement dans la foule; encore les pensées en sont-elles communes ou fausses. Tel est le résultat du jugement de la partie la plus saine & la plus impartiale du public.

1 *Juin* 1779. M. le Miere est actuellement occupé à faire imprimer son poëme des *fastes de l'année*, c'est-à-dire roulant sur toutes les cérémonies, fêtes & époques civiles, politiques ou religieuses de la France. Quoique ce poëte en ait fait souvent lecture dans les sociétés, on

ne peut, comme l'on sait, s'en rapporter aux suffrages de ses amis ; on conçoit que cette entreprise modelée sur celle d'Ovide, exigeroit une plume aussi féconde, aussi ingénieuse, aussi brillante, mais surtout variée, autant que les événemens qu'il s'agit de décrire, & M. le Miere a une plume seche, une maniere roide, une versification dure, toutes qualités bien opposées à son sujet.

2 *Juin* 1779. M. Bochard de Saron, président à mortier, est en même tems très-savant & versé surtout dans l'astronomie, mais par goût & sans ostentation. Ses amis de l'académie des sciences voudroient le voir parmi eux, & après beaucoup de pour-parlers & de tentatives avoient imaginé de faire créer pour lui une place surnuméraire d'honoraire ; mais il y a eu schisme dans la compagnie & M. d'Alembert, qui n'y a pas autant de crédit qu'à l'académie françoise, un des opposans, a pris le parti d'écrire au ministre une lettre pour lui représenter le danger d'une telle innovation, très-préjudiciable d'ailleurs à plusieurs grands & ministres sur les rangs, entr'autres à M. de Sartine. M. Amelot a renvoyé cette lettre à l'académie, qui a réprimandé ce membre d'une démarche aussi contraire au bon ordre & au respect dû aux délibérations ; mais il a toujours résulté de cette opposition de M. d'Alembert que la place n'a pas été créée.

3 *Juin*. On vient de recevoir de Bretagne un nouveau mémoire divisé en deux parties très-volumineuses, concernant l'affaire d'Elisabeth Lescop, contre M. Duroscouet. Cette infortunée, dont on se rappelle l'histoire, en est

encore à poursuivre la réparation de l'attentat commis publiquement en sa personne contre toute loi naturelle & positive.

M. Garnier de l'Hermitage, avocat de Rennes, son défenseur, cherche à reproduire de la maniere la plus touchante & la plus énergique les angoisses & l'opprobre dans lesquels elle a vécu avant qu'elle soit parvenue à se soustraire au supplice qui la menaçoit, & par ce tableau, accompagné de toutes les preuves nécessaires, il fait connoître de plus en plus l'énormité du crime du magistrat, & la nécessité de le gréver des peines pécuniaires les plus fortes; elles ne seront jamais proportionnées à son délit.

4 *Juin* 1779. Le nouveau divertissement ajouté à l'opéra d'*Iphigénie en Tauride*, y est parfaitement lié & en découle. Il représente les *Scythes enchaînés par les vainqueurs :* ils arrivent avec leurs fers & tendent leurs mains suppliantes vers *Oreste* & sa sœur, qui leur rendent la liberté; ce qui leur donne lieu de marquer leur reconnoissance & leur joie; dans leurs transports, les *Grecs* se mêlent avec eux & par les graces, l'élégance & la noblesse de leur danse contrastent à merveille avec la rudesse, la vigueur & l'énergie de celle des *Scythes*. Le ballet finit par l'enlèvement de la statue de Diane, seul objet du voyage *d'Oreste & Pilade*.

La musique du divertissement est de M. Gossec.

5 *Juin*. On assure que *Monsieur* doit venir incessamment au Luxembourg, qu'on meuble le petit château pour le recevoir, & qu'il posera la premiere pierre de la nouvelle salle de

comédie françoise. Les architectes, messieurs Peyre & de Wally, se pressent d'accélérer le moment de la cérémonie, dans l'espoir qu'après il n'y aura plus à s'en dédire, & que leur entreprise munie d'une telle protection, ne pourra plus échouer, ainsi que les précédentes.

6 Juin 1779. On n'a pas oublié le procès de l'infortuné d'Amade & son issue. On sait que ses adversaires restoient détenus en prison, faute de paiement ; ils y sont encore. On a imaginé de faire en leur faveur une souscription & l'on fait courir des billets imprimés conçus en ces termes :

„ Le nom de messieurs de Queyssat recom-
„ mandable par leur bravoure, n'est devenu
„ que *trop célebre par leurs malheurs & par*
„ *la condamnation qu'ils ont essuyé :* ils n'ont
„ aucune fortune & sont dévoués à une prison
„ perpétuelle, faute de paiement de la somme
„ de 100,000 livres de dommages & intérêts
„ auxquels ils ont été condamnés. S. M. a
„ bien voulu permettre qu'on ouvrît en leur
„ faveur une souscription ; elle a même donné
„ à ces officiers, ainsi que la Reine, toute la
„ famille royale & les princes du sang, une
„ marque particuliere de bienfaisance, en con-
„ sentant de contribuer au secours qui leur est
„ nécessaire pour assurer leur liberté ; les Mi-
„ nistres & un grand nombre de personnes
„ distinguées dans le clergé, la magistrature
„ & le militaire, ainsi que plusieurs régimens,
„ se sont déjà empressés de suivre cet exem-
„ ple ; ils ont déposé leurs généreuses con-
„ tributions chez M. Duclos Dufrenoy, no-
„ taire, rue Vivienne. On prie ceux qui vou-

„ dront bien les imiter, d'envoyer chez le „ même notaire ce qu'il leur conviendra de „ donner. *C'est servir sa patrie que de lui* „ *rendre trois braves officiers*, qui ont mérité „ d'elle par leur zèle & par des actions distin- „ guées à la guerre.

„ Permis d'imprimer & distribuer, ce 25 mars „ 1779. [*Signé*] LE NOIR „.

Malgré l'approbation, cette affiche n'a pas paru ici. On en a vu des exemplaires seulement à Versailles. Il est faux que le Roi & la Reine aient souscrit & l'on ne peut que s'indigner des expressions honorables dont on s'y sert pour caractériser leur délit & leur châtiment.

7 *Juin* 1779. La faculté de médecine vient de voir avec douleur le docteur Barbeu Dubourg passer dans le parti de la société & s'y faire agréger : cette défection est d'autant plus honteuse, qu'il avoit été un des plus ardens contr'elle. Il est vrai que sa derniere lettre imprimée, dont on a rendu compte, pouvoit préparer à cet événement par sa mollesse excessive.

7 *Juin.* Il est décidé aujourd'hui que M. d'Alembert est l'auteur du compliment prononcé, il y a huit jours, avant la premiere représentation d'*Agathocle*. Si tout le parti avoit secondé ce chef avec le même zèle, la piece qui est déja désertée se soutiendroit mieux. Il paroît que sans avoir les talens de son prédécesseur, le géomètre vise décidément à le remplacer dans sa qualité de patriarche des philosophes.

8 *Juin.* Tous les efforts du parti Voltérien n'ont pu soutenir *Agathocle*, & après la

troisieme représentation il a fallu la retirer. Cette gaucherie fait triompher les adversaires, & l'on pourroit dire en effet que le jour de l'anniversaire de ce grand poëte a été celui de son enterrement : il a tant de chef-d'œuvres que cet échec ne peut nuire à sa gloire & fait seulement tort à ses enthousiastes trop extrêmes.

9 *Juin* 1779. M. l'abbé Rozier est un savant, qui toute sa vie s'est occupé des matieres économiques. Il est auteur d'un journal de physique & il se dispose à répandre plus amplement ses connoissances dans un *Dictionnaire universel d'Agriculture*, *mis à la portée de tout le monde*. Cet ouvrage vaudra & contiendra un cours complet d'agriculture, théorique, pratique & économique, de médecine rurale & vétérinaire. Il doit être précédé d'un discours contenant un plan d'étude, propre à fixer la marche des connoissances nécessaires au cultivateur. Il a pour coopérateur des agriculteurs praticiens, qui l'aident de leurs lumieres & il ne se donne que pour le rédacteur.

Cet auteur écrit mal, mais en pareille matiere le style n'est pas la chose la plus essentielle. Cependant, comme ce dictionnaire lumineux occupera six volumes in-4°. de 700 pages chacun, il seroit bon qu'il y eût quelque agrément pour en sauver l'ennui & l'insipidité.

10 *Juin*. M. de Vismes continue à nous faire parcourir une suite d'opéra bouffons. On doit donner aujourd'hui l'*Idolo Cinese*, ou l'*Idole de la Chine*, en trois actes, musique de Paisiello.

11 *Juin*. Quoique monsieur Turgot ne soit

plus en place, il est des parties de la science économique toujours en honneur. M. le Lieutenant-général de police se dispose à établir une *école publique & pratique de boulangerie* pour la meilleure fabrication du pain; établissement moins nécessaire dans la capitale que dans les provinces & les campagnes, où la fabrication de cet aliment est encore très-imparfaite.

12 *Juin* 1779. L'anecdote précieuse concernant l'opéra bouffon ayant pour titre l'*Idolo Cinese*, c'est qu'il a été composé à Naples dans le tems des différends de cette cour avec celle de Rome, & que c'est une parodie satyrique de l'exaltation & de la vénération des fideles pour le Pape; car les Italiens, si superstitieux à certains égards, sont les premiers à se moquer du saint pere. Avec la clef cette farce devient plus intelligible & acquiert beaucoup de sel; il est vrai qu'on assure qu'elle a été bien affoiblie, parce qu'à raison de cette circonstance on avoit peine à en passer la représentation.

Au reste, elle est beaucoup plus gaie que tout ce qui a paru en ce genre; il y a infiniment de spectacle, & la musique, sans être aussi supérieure que celles des autres ouvrages de Paisiello, a de l'agrément & des beautés.

13 *Juin*. Depuis l'arrivée des bouffons on s'est toujours plaint qu'ils ne remplissoient pas leur titre, qu'ils étoient tristes & plats. On trouve aujourd'hui qu'ils le sont trop & que l'*Idolo Cinese* est une farce indigne de la majesté du théâtre lyrique. On doit cependant distinguer dans celle-ci un costume historique & curieux des mœurs & cérémonies chinoises;

ce qui la particularise & la rend vraiment intéressante. Il s'en suit un spectacle étonnant, un mouvement prodigieux & une variété d'incidens, qui distraient le spectateur & lui sauvent l'ennui du récitatif. Il y a d'ailleurs des danses analogues amenées naturellement, dans lesquelles le Sr. Noverre a parfaitement imité toutes les contorsions de ce peuple mime. La musique est fort critiquée par le mêlange d'une foule de morceaux étrangers, d'ariettes peignant mal les objets, ou les situations auxquelles on les a adoptées.

13 *Juin* 1779. M. Clairisseau est un architecte qui a été 17 ans à Rome en qualité d'éleve de l'académie, & y a employé ce tems très-utilement à visiter tous les monumens antiques de l'Italie, de la Calabre & de la Dalmatie : il les a tous dessinés de différentes manieres & s'est fait un porte-feuille de sept volumes in-f°. de ces études précieuses. C'est aujourd'hui un homme d'un mérite supérieur pour peindre l'architecture. L'Empereur l'a visité pendant son séjour ici, & il est parvenu jusqu'aux oreilles de l'Impératrice de toutes les Russies qu'il vouloit se défaire de son porte-feuille. Cette Souveraine lui en a fait compter 120,000 livres, avec offre de l'en laisser dépositaire jusqu'à sa mort ; mais il a eu la délicatesse de l'envoyer sur le champ à cette magnifique Princesse.

14 *Juin*. Il y avoit à la comédie françoise une grande dispute entre Mde. Vestris ayant l'emploi des premieres Princesses, & Mlle. Sainval l'aînée, reçue pour l'emploi des Reines. Celle-ci réclamoit à titre d'ancienneté divers rôles de la premiere. Les gentilshommes de la

chambre avoient prononcé en faveur de Mde. Veſtris, dont la figure décidoit aiſément la queſtion. Cependant, par un beau procédé, depuis peu elle a cédé à ſa rivale neuf rôles qu'elle ambitionnoit, & ſe réſerve ſeulement de la doubler; ce qui caractériſe une émulation noble & louable.

14 *Juin* 1779. Dans ce tems d'émulation générale, où il s'agit d'humilier l'orgueil anglois & de rendre à la France ſon égalité & ſa ſupériorité ſur la mer, le patriotiſme ſe manifeſte de toutes les manieres. Le ſieur Barbier le jeune, peintre, propoſe par ſouſcription une eſtampe intitulée *la bienfaiſance du Roi.* Elle repréſente S. M. daignant honorer Bouſſard, pilote de Dieppe, du titre de *brave homme.* Elle ſera gravée par le Sr. Le Vaſſeur, de l'académie royale de peinture.

Le Sr. Barbier renonce au bénéfice, qui doit être, les fraix prélevés, partagé en deux parts égales. La premiere ſera employée à récompenſer d'une ſomme de 300 livres chacun, tous les matelots françois au ſervice de bâtimens corſaires qui auront fait des actions de courage & d'intrépidité.

La ſeconde eſt deſtinée au ſoulagement des veuves de matelots chargées d'enfans, dont les maris ſeront morts en combattant contre les ennemis de l'état.

Dans les deux cas on exige des précautions & atteſtations néceſſaires, pour que la diſtribution ſe faſſe avec l'équité & l'ordre convenables.

14 *Juin.* Il s'élève déjà beaucoup de critiques au ſujet de la nouvelle ſalle de comé-

die : les plus essentielles sont de son emplacement. Il en résultera que toutes les voitures publiques, toutes celles de charges & fardeaux pour la bâtisse & l'approvisionnement de la capitale, descendant par la rue d'enfer, ne pourront plus dans le tems du spectacle se diviser, & seront toutes obligées de passer par une rue longue, étroite & fort en pente ; à cet inconvénient se joint celui d'un rédillon considérable, qui dans les tems de sécheresse ou de gelée rendra très-difficile l'accès de la comédie & surtout très-périlleux le recul ordinaire aux grands jours, par la multitude des carosses arrivant ou sortant en foule. Les architectes, chargés de l'édifice, n'ignorant pas ces objections se hâtent de l'avancer, afin qu'on ne puisse plus s'en dédire ; ils sollicitent fortement *Monsieur* de venir y attacher son sceau d'approbation en quelque sorte, en y posant la premiere pierre.

15 *Juin* 1779. M. le chevalier Gluck se propose de faire incessamment jouer un opéra d'été, intitulé *Narcisse*. Comme l'amour de la gloire ne fait pas tort chez lui à l'amour de l'argent, il a longtems marchandé avec le sieur de Vismes pour le prix de cet ouvrage : encouragé par la maniere généreuse dont il a été payé de son *Iphigénie en Aulide*, qui lui a valu 12,000 livres & 4000 de gratification, il demandoit 20,000 de *Narcisse* : l'entrepreneur-général concessionnaire du privilége de l'académie royale de musique, a bataillé longtems & enfin le marché s'est conclu à 10,000. Le chevalier Gluck très-mécontent qu'on le traçassât ainsi, a menacé le Sr. de Vismes de s'en plaindre à la

Reine, si S. M. lui faisoit l'honneur de l'entretenir de cela. Du reste, il veut être le pacificateur-général du tripot lyrique, il a déjà exigé que Mlle. Beaumesnil rentrât, & il veut que Mlle. Duplan soit aussi remise en grace; ensorte que ce compositeur est très-aimé des sujets des deux sexes.

16 *Juin* 1779. *Lettre des directeurs du commerce de la province de Guyenne au chevalier Gras de Préville, commandant la frégate l'Engageante.*

MONSIEUR,

„ Malgré l'injuste préjugé qui, le plus souvent, n'attache la gloire qu'aux succès, la reconnoissance de la patrie n'est pas moins dûe au militaire intrépide, qui fait tous les efforts possibles pour prévenir des revers & secourir ses compatriotes. C'est à ce titre que le commerce s'empresse de vous faire ses justes remercimens du zele & des talens que vous avez développés dans la conduite du convoi de la Martinique. C'étoit le premier qui, depuis les hostilités, feroit arrivé à bon port sans la rencontre funeste des vaisseaux ennemis. Votre manœuvre savante en cette occasion ayant mérité les plus grands éloges, nous nous sommes fait un devoir de l'annoncer à M. de Sartine & de prier ce Ministre de reconnoître ce service par quelque faveur éclatante. Nous apprendrons avec une véritable satisfaction que notre recommandation n'ait pas été stérile, & que vous ayez agréé le témoignage de notre vive reconnoissance, &c. „

On ſe doute bien que cette lettre n'a pas été écrite *proprio motu*, & que le commerce n'eſt pas aſſez content pour ſe contredire ainſi avec ſes plaintes plus réelles & plus légitimes.

16 *Juin* 1779. Le *Droit du Seigneur* eſt une comedie de M. de Voltaire, donnée la premiere fois en 1762 ſous le titre de l'*Ecueil du ſage*. Elle n'eût point de ſuccès alors. Comme l'amour-propre de ce grand homme lui permettoit rarement de renoncer totalement à une production, il avoit réduit cette piece de cinq actes en trois & l'avoit rapportée avec lui pour la faire jouer. Les deux premiers ſont à-peu-près tels qu'ils étoient, mais les trois autres ſont reſſerrés en un. On s'étoit flatté à la faveur de cette nouveauté de faire paſſer encore *Agathocle*, mais cette tentative n'a pas réuſſi, & il a fallu retirer une ſeconde fois la tragédie.

17 *Juin*. Ce qui ſe paſſe aujourd'hui, donne lieu de s'entretenir de M. le comte de Vergennes, dont le miniſtere, ſi ſes négociations réuſſiſſent & ſe ſoutiennent, doit faire époque dans la monarchie, comme un des plus brillans en France. On ne peut aſſez admirer qu'au moment où il enlevoit à l'Angleterre une portion de ſa richeſſe & de ſa puiſſance, où il tourmentoit l'Eſpagne afin de la déterminer à s'unir à nous dans nos efforts pour la liberté des mers, où il contenoit la Hollande & gagnoit la confiance de toutes les puiſſances maritimes & en obtenoit des ſecours eſſentiels au rétabliſſement de la marine, il ait eu l'aſcendant néceſſaire pour concilier en peu de tems les deux plus formidables ſouverains de l'Allemagne ſur le point de mettre l'Europe en feu,

ait étendu son activité jusqu'aux confins de l'Asie & y ait réuni deux potentats qui, depuis plusieurs années, ne pouvoient s'accorder, tandis qu'une fausse politique, suivant des intérêts malentendus, auroit au contraire cherché à fomenter les divisions.

Ce qui relève surtout l'administration de ce ministre, c'est sa modestie, sa simplicité, son affabilité. Malgré ses nombreuses & importantes occupations, il est toujours accessible, il reçoit avec aménité tous ceux qui se présentent, & ne dédaigne personne.

Son train de vie est des plus uniformes. Il a deux commis enfermés continuellement avec lui, qui ne vont nulle part & ne reçoivent aucune visite; il ne se confie pour le reste qu'à lui-même & à un chiffre, dont seul il a la clef. Levé à quatre heures du matin, il travaille jusqu'à une heure. Il se rend alors chez la comtesse de Vergennes, dîne en famille, joue avec ses enfans; il se renferme à cinq ou six heures dans son cabinet jusqu'à dix, prend un bouillon & se couche. Telle est sa vie; éloigné de toute intrigue ministérielle, il n'a d'autre appui, d'autre protection auprès du Roi que son travail, son mérite & sa vertu.

On a déja dit combien ce ministre rendoit la vie douce aux bureaux, dont le travail est fini le matin & qui ont presque tout le reste de la journée libre.

18 *Juin* 1779. On répand dans le public depuis quelque tems la lettre suivante de M. de Sartine au comte d'Orvilliers. Elle n'est assurément pas dans le style ministériel, dans la gravité du caractere de M. de Sartine & con-

tient des fanfaronnades peu décentes ; elle pourroit partir tout au plus du sein de l'amitié & alors on n'auroit pas affecté de la divulguer. C'est donc le jeu puéril de quelque persiffleur oisif. On va en juger. Elle est datée du 29 Mai.

„ Ce sont des adieux que je vous fais, mon „ cher Général ; ce sont des vœux pour vous, „ pour tous les officiers généraux, comman- „ dans & autres & pour toute l'armée. Cher- „ chez l'ennemi au moment favorable, atta- „ quez-le vigoureusement ; vous le battrez, „ vous serez heureux : je le serai de vos suc- „ cès : vous m'enverrez de bonnes nouvelles, „ j'aurai la satisfaction de les annoncer au Roi, „ il sera content, je demanderai des graces, „ je les obtiendrai toutes, elles seront envoyées „ avec empressement à ceux qui les auront mé- „ ritées, elles seront reçues avec reconnois- „ sance, le pavillon françois sera triomphant, „ nous remercierons le Dieu des armées. Voilà, „ mon cher général, ce que j'espere pour la „ campagne prochaine : donnez-moi de vos „ nouvelles par toutes les occasions possibles, „ je les attends avec impatience.

„ Vous connoissez, mon cher général, mon „ amitié pour vous, mon attachement pour le „ corps de la marine & mon zele pour sa „ gloire “.

11 *Juin* 1779. *Recueil de lettres sur différens sujets.* Il en contient deux jusqu'à présent. L'une de M. le chevalier de L*** à M. l'abbé de C***, en réponse à ses *Mémoires philosophiques* ; l'autre à M. Linguet sur son sujet de banqueroute royale inséré dans ses *Annales Politiques* n°. 1. On parlera plus amplement de

ce pamphlet, qui se donne sous le manteau, comme fort scandaleux, & est pourtant très-innocent.

19 *Juin* 1779. M. l'abbé de C***, est l'abbé de Crillon, un des coryphées du parti anti-philosophique, que combat l'auteur d'une des lettres dont on a parlé. Cet abbé, dans ses *Mémoires Philosophiques*, espece de roman moral, où il met en action les philosophes & les fait figurer comme il veut, c'est-à-dire de la façon la plus humiliante, la plus injurieuse, la plus atroce, prétend démontrer l'absurdité de leurs principes, la perversité de leurs mœurs, l'hypocrisie de leur conduite, leur inconséquence, leur contradiction. Son critique les défend avec chaleur & prouve que l'abbé de Crillon dans son livre, où il y a du sel & de la raison, prend seulement à gauche & ne fait aux philosophes que des reproches semblables à ceux qu'ont mérité les Jésuites & le clergé. Il entre en matiere & détruit toutes ces imputations, qui restent trop bien à la charge de ceux-ci. Il y a quelques bonnes choses dans cette épitre, dont la logique est foible cependant, & où les sarcasmes sont clair-semés & peu piquans.

La seconde lettre contre M. Linguet n'est pas plus énergique. L'écrivain, bon patriote, prouve la fausseté du systême de l'auteur paradoxal, qui permet au gouvernement de faire banqueroute & regarde ce moyen de se libérer comme légitime & nécessaire. Mais il n'accable point ce mauvais citoyen des argumens victorieux dont il pourroit le presser; il n'entre point dans cette sainte fureur qu'inspire son étrange impudence à tout homme qui sent la

dignité de ſon être : il ſe rapproche même de ſon adverſaire, il le loue, il le flatte, il devient fougueux Morangiſte.

Les deux lettres ſont accompagnées de notes qui ne ſont pas fort curieuſes. Au reſte, l'écrivain annonce une ſuite ; c'eſt un mémoire ſur les reſſources de finances qu'on pourroit employer pour tirer l'état de ſa criſe ; il le ſoumet à M. Linguet, il veut qu'il en ſoit le juge & le Mécene. De cet éclairciſſement, on ſeroit aſſez tenté de conclure que l'ouvrage prédit eſt le mémoire du comte de Lauraguais, qui a paru il y a quelques mois ; dans lequel on ne retrouve, pas plus que dans ces lettres, ſon feu, ſa gaîté, ſon eſprit & ſes ſaillies.

20 *Juin* 1779. Pour mieux connoître la ſituation du jardin des plantes & arbuſtes d'épiceries créé par M. Poivre, voici un extrait des *annonces*, *affiches & avis divers pour les isles de France & de Bourbon*, du mercredi 9 Décembre 1778.

„ Lundi 7 de ce mois, MM. les chefs & adminiſtrateurs de la colonie, accompagnés de beaucoup de perſonnes de conſidération, ſe ſont rendus au jardin du Roi le *Mont-plaiſir*, où M. Ceré, major du quartier des Pamplemouſſes, à qui M. de Sartine, miniſtre de la marine, en a confié la direction, leur a fait voir un muſcadier femelle aromatique, en rapport & en fleurs, provenant d'une noix plantée en 1770 par M. Poivre, duquel il a détaché une noix venue à la groſſeur convenable pour reproduire l'eſpece. M. le chevalier de Guiran la Brillane, gouverneur général des iſles de France & de Bourbon, & M. Foucault,

Intendant auxdites isles, se sont chargés d'adresser au ministre de la marine cette premiere noix, pour être présentée à S. M. comme une preuve du succès complet de cette épicerie à l'isle de France, & comme un nouveau gage de la reconnoissance des habitans des deux isles.

„ Ces Messieurs, en parcourant ce jardin si riche par ses productions des quatre parties du monde, y ont vu en fleurs ou en fruits un arbre pomifere de l'isle de Cythere, Otahiti, nommé *Heri*; le Litchi, cet excellent fruitier de la Chine; le noyer de Bancoul; le Rima socchus ou fruit à pain; les différens bois propres à la teinture de l'Amérique, comme rocou, sapan, campêche, le sandal cetrin; les différens theyers, arbres & arbustes, arequiers, sagoutiers des Moluques & de l'isle de Madagascar, cacaoyers, caneliers de Ceylan & de la côte Malabare, cardamomes, le camphrier, le bois d'aigle, le ravenesaras, cet arbre à épicerie fine de Madagascar, & plus de trente girofliers chargés d'une quantité de bouquets, la plupart de 50, 60, & 72 clous. Ils y ont vu également plusieurs pépinieres garnies de nouveaux girofliers ravencsaras, & en général tout ce que renferme ce jardin dans le meilleur état de végétation. “.

20 *Juin* 1779. Le Sr. Fonteuil est un élève de Préville dans le tragique; il avoit joué ici autrefois avec peu de succès: il a reparu hier dans le rôle d'*Oreste* de la tragédie d'*Iphigénie en Tauride*: on l'a applaudi avant qu'il parlât, & cette bonne volonté s'est soutenue. Il a eu de beaux momens, mais il a rapporté à peu-près tous ses défauts, & il est difficile que

cet enthousiasme dure. On l'a demandé à la fin de la piece & il est venu recueillir de nouvelles marques de satisfaction publique.

21 *Juin* 1779. Le nouvel opéra d'*Iphigénie en Tauride* fait triompher plus que jamais les partisans du chevalier Gluck. L'un d'eux persiffle cruellement ses adversaires, le chevalier de Chatellux, Marmontel, la Harpe & les autres dans le Dythyrambe suivant ; il est intitulé *Boutade d'un citoyen de Paris en perruque nouée, sortant de voir la nouvelle Iphigénie, &c.*

Destructeur de la paix publique,
Brigand! quel instinct diabolique
Au sein de Paris t'attira?
Ennemi du rithme gothique,
De la phrase périodique
Qu'un grand poëte célébra;
Rends-nous notre chant pacifique,
Notre fredon soporifique
Et tous nos flon flon la ri ra....
Quoi donc! le pouvoir tyrannique
De ton déchirant opéra,
Renverse en un jour tout cela?
Quoi! d'un théâtre léthargique,
La terrible scene tragique
S'empare: on y sanglotera?
Plus de batelage italique!
Le trône, le sceptre lyrique,
Aux mains d'un tyran restera!
Entends mon vœu patriotique:

TAYLOR INST. OXFORD

Dès que le ſommeil t'atteindra,
Puiſſe quelque furie étique
D'un ton traînant & ſyllabique,
Te crier: qu'il meure! il mourra,
Il a tué notre muſique!
Puis, quand l'effroi t'éveillera,
Que du lit il te chaſſera;
Puiſſe la chûte d'un portique
Ecraſer ta tête ruſtique,
Et le démon qui l'inſpira!
Eh! périſſe ton ſtyle antique
Et ta ſublime poëtique
Et ton orcheſtre deſpotique
Et ton génie, *& cætera!*

21 *Juin* 1779. M. le Duc de Lorge avoit la parole du Roi pour ſuccéder au Duc de Villeroy, ſans enfans, dans la charge de capitaine des gardes: Madame la comteſſe d'Artois, dont la ducheſſe de Lorge eſt Dame d'honneur, s'y intéreſſoit. La Reine a prié cette princeſſe de ſe déſiſter de ſa protection envers le duc & a demandé la place au Roi pour le comte de Grammont, dont la mere attachée à S. M. en eſt fort aimée, depuis que ſous le feu Roi elle ſe fit exiler pour avoir traité avec hauteur & mépris la comteſſe de Barry.

21 *Juin*. M. Changeux eſt connu chez les phyſiciens par un traité des extrêmes eſtimé. Il eſt en outre poëte, a fait des fables & autres opuſcules: il étoit orateur de la loge des *neuf ſœurs* & pérora lors de la cérémonie funéraire conſacrée à la mémoire de Voltaire. Il eſt ma-

chinifte aujourd'hui & auteur d'un nouveau baromètre, déja vu & admiré de différens membres de l'Académie des Sciences. Le mérite de cet ouvrage, production de fon génie & de fa main, eft de marquer d'une façon durable toutes les variations de l'air, non-feulement dans vingt-quatre heures, mais dans une femaine entiere; enforte qu'il fuffira de le remonter de fept jours en fept jours. Cette découverte peut-être fort utile à l'avancement de la phyfique en cette partie.

20 *Juin* 1779. Mademoifelle Jules de Polignac n'époufe plus le comte d'Agénois : on prétend que le duc d'Aiguillon ayant trop tôt publié cet arrangement, a donné lieu à fes ennemis d'intriguer & de le détruire. Elle fe marie avec le jeune comte de Grammont & c'eft ce qui a valu à celui-ci la furvivance du duc de Villeroi : ce Seigneur rongé de fes hémorroïdes & ne pouvant plus monter à cheval, a demandé lui-même au Roi un furvivancier. Le comte de Grammont doit être fait duc de Guiche, jufqu'à ce qu'il jouiffe du duché de Grammont après la mort du duc de ce nom & de fon fils le duc de Lefpar, qui eft imbécille, & qui, quoique marié avec une Noailles, n'a jamais habité avec elle : on parle même de l'interdire, afin d'accélérer cette jouiffance.

En attendant que le comte de Grammont, âgé de vingt-trois ans feulement, ait les biens qui doivent lui revenir, le Roi lui donne 10,000 écus de rentes fur fes domaines. La Reine en a fait avoir autant à la jeune époufe. On préfume que c'eft cette grande affaire que S. M. a traitée avec fa favorite, lorfqu'elle lui a fait l'honneur

de venir dîner tête à tête avec elle. On ne dit point comment on dédommagera le duc de Lorge, qui tout récemment en partant pour son régiment a rappelé au monarque sa parole & en a reçu une nouvelle. La duchesse de Civrac, sa mere, est furieuse. La Reine a également exigé de Madame Victoire, dont elle est Dame d'honneur, & le duc de Civrac chevalier d'honneur, qu'elle n'interposât point sa protection en cela.

22 *Juin* 1779. L'auteur du poëme d'*Iphigénie en Tauride*, l'a resserré en quatre actes, & a suivi assez exactement la tragédie de M. Guimond de la Touche. Dans le premier, le théâtre représente, au fond, l'entrée du temple de Diane; sur le devant le bois sacré, qui le précede & l'entoure.

On entend, dès le commencement de la symphonie, quelques coups de tonnerre, qui se succedent plus rapidement, à mesure qu'elle marche. Elle finit par une tempête furieuse. Le jour est commencé; mais il est obscurci par les nuages, & le théâtre n'est éclairé que de la lueur des éclairs.

C'est ici que le musicien, en grand maître, au lieu d'ouverture, excite déja l'effroi dans l'ame des spectateurs, par la peinture harmonique d'une tempête & de ses horreurs. *Iphigénie*, grande-prêtresse de Diane, & toutes les autres courant éperdues sur la scene en augmentent l'impression. *Thoas*, roi de la Tauride, intimidé lui-même, vient demander un sacrifice de sang, pour calmer ses terreurs. Le peuple accourt & annonce deux étrangers arrivés, comme victimes offertes par les dieux; ils célebrent cet

événement dans un divertiſſement très-court, & rendant à merveille le coſthume Scythe. *Oreſte* & *Pilade* paroiſſent, on les dévoue au trépas.

Au ſecond acte, le théâtre eſt converti en temple ſouterrein, éclairé par des lampes, avec un autel ruſtique : ſcene tendre entre *Oreſte* & *Pilade* enchaînés. On vient les ſéparer ; *Oreſte* ſeul, tombe accablé de laſſitude & d'épuiſement : les *Euménides* ſortent du fond du théâtre & l'entourent. Les unes exécutent autour de lui un ballet pantomime de terreur ; les autres l'outragent, & toutes répetent en chœur & fréquemment ces mots terribles : *il a tué ſa mere !* Enfin l'ombre de *Clytemneſtre* paroît elle-même. Cette illuſion ſe diſſipe aux approches des prêtreſſes. *Iphigénie* fait ôter les fers d'*Oreſte* & l'interroge. Elle apprend toute la malheureuſe hiſtoire de ſa famille, qu'elle ignoroit depuis ſon ſacrifice, & *Oreſte* finiſſant par dire qu'il a rencontré le trépas qu'il deſiroit, la reconnoiſſance reſte adroitement ſuſpendue en ce que ſa ſœur le croit mort. Elle n'en veut pas ſavoir davantage & le fait retirer, pour réfléchir ſur ces fatales nouvelles. Elle veut honorer la cendre de ſon frere par des libations & des cérémonies funéraires ; ce qui tient encore lieu de danſe & termine l'acte.

Au troiſieme, on voit l'appartement d'*Iphigénie* dans le temple. Elle ſe réſout d'après le conſeil des prêtreſſes, ſes concitoyennes, à écrire à *Electre* ſa ſœur, la ſeule de ſa famille qu'elle croit encore en vie, pour lui apprendre ſon ſort. Elle ſe propoſe de délivrer un des captifs, qui remplira cette miſſion. Elle choiſit *Oreſte* :

combat entre *Pilade* & lui. Il détermine son ami, qui ne consent à partir que pour le sauver, ou périr s'il ne peut réussir.

Le quatrieme acte s'ouvre par *Iphigénie* seule, aux pieds de l'autel de Diane, dont la statue est élevée dans son temple, sur une estrade, devant laquelle est un autel. Elle a peine à se résoudre au sacrifice; elle sent des remords: envain ses compagnes la pressent de l'exécuter. On fait faire à *Oreste* toutes les cérémonies préalables; on remet le couteau sacré à la grande prêtresse, lorsque *Oreste* s'écrie dans un tendre souvenir: *Iphigénie, ô ma sœur, ainsi tu fus jadis immolée en Aulide!* Reconnoissance qui suspend le sacrifice. *Thoas*, qui a tout appris, arrive & veut faire massacrer *Oreste* par ses gardes. *Pilade* survient à la tête de ses Grecs, & le délivre par la mort du tyran.

Tel est cet opéra où, comme l'on voit, les quatrieme & cinquieme actes de la tragédie se trouvent réunis ensemble, plus vifs conséquemment, où la reconnoissance est sur-tout plus en action.

Le superbe troisieme acte de la tragédie, ne peut être aussi bien ici, que les scenes ne sont pas susceptibles d'être autant filées; mais le musicien y a suppléé par tout ce que son art a pu lui fournir de plus propre à remuer les passions, & c'est le chef-d'œuvre du chevalier Gluck.

23 *Juin* 1779. La dénonciation faite par M. d'Epremesnil aux chambres assemblées contre les arrêts du conseil rendus sous la direction de M. Camus de Néville, concernant la librairie, ayant été renvoyée au 2 juillet pour y être

ſtatué, les gens de lettres, les libraires & autres intéreſſés à ce qu'elle ait des ſuites, ont jugé néceſſaire d'éclairer le parlement au moment où il va s'occuper de l'affaire; & ont répandu en conſéquence une *Lettre d'un libraire de Lyon à un libraire de Paris, en date du premier mars* 1776. Toute la vigilance du chef de la librairie & du garde des ſceaux n'a pu empêcher l'apparition de ce pamphlet.

24 *Juin* 1779. Outre la *Lettre d'un libraire de Lyon à un libraire de Paris*, il y a la *Réponſe du libraire de Paris, en date du* 15 *mars*. L'objet de la premiere eſt plus ſpécialement de rendre odieux M. de Néville, en découvrant toute l'iniquité de ſon ouvrage & les motifs de cupidité ſordide qui l'ont pouſſé. Dans la ſeconde, on cherche à capter le parlement, & à l'engager à ne pas ſe déſiſter d'une recherche qui le compette & rentre dans la plus eſſentielle de ſes fonctions.

24 *Juin*. Ces jours derniers M. le comte d'Artois parloit devant ſes courtiſans de la rigueur avec laquelle le prince de Montbarrey excluoit tous les volontaires de l'armée d'Irlande; le Prince s'adreſſant au prince de Poix, lui diſoit: „ cela eſt cruel, on a refuſé le chevalier de „ Coigny, on m'a refuſé, on vous a refuſé, „ on a réfuſé juſqu'au maréchal de Broglie, qui „ n'aura point ce commandement. — *Oh!* répondit le prince de Poix, „ *diſtinguons, Mon-* „ *ſeigneur; on a refuſé votre Alteſſe, M. de* „ *Coigny, moi & beaucoup d'autres, cela* „ *nous fâche; mais peu importe au reſte; au* „ *lieu que le maréchal de Broglie, c'eſt la* „ *nation entiere qui le demande.*"

25 Juin

25 *Juin* 1779. L'abbé Baudeau, qui avoit le plus contribué à l'anéantissement de la caisse de Poissy par ses déclamations, n'a pas vu de bon œil son rétablissement; en conséquence il vient de faire un nouveau, *Mémoire pour les nourrisseurs & herbagers & pour les marchands forains de bestiaux, approvisionnant les marchés de Sceaux & de Poissy* : il a pris dans cet ouvrage un ton de modération; & loue même le ministre vertueux qui préside aux finances, en le combattant.

25 *Juin.* On travaille fortement à la suppression des Célestins en France. Leurs monasteres de Metz & de Sens, leurs maisons des Ternes, d'Ambert, de Vichy & d'Esclimont, sont déja éteints par des brefs apostoliques; il en paroît de nouveaux, supprimant les monasteres d'Amiens, de Lyon, de Lymai-les-Mantes, de Saint Pierre de Villeneuve, de Sainte Croix d'Offemont & de St. Pierre au Mont de la Châtre : des lettres-patentes données à Marly le..... mai confirment ces derniers, pourvu toutesfois qu'il n'y ait rien de contraire aux saints décrets & concordats passés entre le saint Siege & les Rois prédécesseurs de Louis XVI, ni de dérogeant aux droits, franchise & liberté de l'Eglise Gallicane.

La grand-chambre & Tournelle assemblées ont enrégistré ces lettres-patentes le 17 mai, pour être exécutées conformément aux loix, maximes & usages du royaume, sans approbation des clauses insérées auxdits brefs, qui pourroient y être contraires.

26 *Juin.* Pour avoir un échantillon des dépenses de la marine, on va faire le relevé

des bœufs en vie fournis aux vaisseaux, frégates & autres bâtimens du Roi, seulement en 1779; car les navires marchands ne consomment guere de viande fraîche.

Brest.	40000.
Toulon.	22000.
Rochefort.	20000.
Bordeaux ou Libourne	16000.
Nantes.	30000.
Marseille.	1000.
Bayonne.	1200.
Le Havre.	800.
L'Orient.	12000.
St. Malo.	30000.
Cherbourg.	3000.
Total. . . .	149000.

Le total est cent quarante-neuf mille, non compris le bœuf fumé, qui, les moutons & les porcs compris, peut monter à soixante ou quatre-vingt mille quintaux.

26 *Juin* 1779. M. l'abbé Baudeau, dans son mémoire pour les nourrisseurs & herbagers, &c. établit:

1°. Que les faits sur lesquels sont appuyées les lettres-patentes sont faux; il expose en conséquence les vraies causes du renchérissement de la viande.

2°. Que la nouvelle caisse double l'impôt de cinq livres par tête de bœuf, qui se perçoit actuellement à la barriere.

3°. Que la nouvelle forme d'impoſition eſt contraire au commerce, par la gêne & les entrâves où elle le réduit, & qu'elle eſt capable d'opérer le découragement qu'on ſe propoſe d'empêcher.

4°. Qu'elle a tous les vices de l'ancienne caiſſe, à l'exception d'une légere diminution dans l'impôt, & de la liberté accordée aux bouchers riches de ne pas emprunter.

5°. Qu'une caiſſe excluſive de prêt n'eſt pas néceſſaire.

6°. Qu'une caiſſe excluſive de prêt eſt non-ſeulement inutile, mais nuiſible.

7°. Ils propoſent de faire rendre par le Roi une déclaration interprétative de l'édit de 1776, laquelle ſuppléant au ſilence de l'édit ſur la qualité de l'intérêt du prêt & ſur le terme, permettra à toutes perſonnes de prêter à dix pour cent aux marchands forains & aux bouchers pour le commerce des beſtiaux excluſivement & fixera le terme du prêt à deux ou trois mois.

27 *Juin* 1779. Chaque bœuf, l'un portant l'autre, ſe vend 250 liv.; ainſi les 149000 ont coûté 37,250,000 liv. non compris le fumé, les autres viandes & ſalaiſons.

Il s'enſuit que cette exportation de ſix mois excede de plus de vingt mille bœufs la conſommation annuelle de Paris, qui n'eſt que de cent dix-ſept mille bœufs.

27 *Juin*. Il paroît conſtant aujourd'hui que M. le Maréchal de Broglie ne ſera pas employé. Ses ennemis triomphent & le décrient : ils diſent hautement que ce général a montré ſon ineptie au camp de Bayeux, & qu'il s'y eſt abſolument perdu de réputation.

27 *Juin* 1779. M. Favart donna en 1757 la *petite Iphigénie*, parodie charmante de l'*Iphigénie en Tauride* de *Guimond de la Touche*. On a joué hier *les rêveries renouvellées des Grecs*, parodie des deux *Iphigénies*. Celle-ci est de M. Guérin de Frémincourt, qui a beaucoup profité de son devancier, mais l'a plus gâté qu'embelli. Elle est en trois actes, & calquée presque scene par scene sur le nouvel opera, dont les situations & les morceaux les plus terribles sont présentés sous un jour ridicule, ou sur des airs boufons.

28 *Juin*. On a parlé de la brochure contre l'abbé Sabbathier, l'auteur des *trois siecles de littérature Françoise*, auquel l'on conteste la paternité de ce livre. Depuis que la nouvelle édition paroît, cet abbé a publié une seconde lettre dans le *Journal de Paris*, où il cite les propres expressions d'un M. L...... qui avoit prêté sa plume à M. l'abbé Baudouin, grand-maître du college du cardinal le Moine, le protecteur & le défenseur du défunt abbé Martin, dont, suivant lui, l'abbé Sabbathier s'est approprié le travail. Ce M. L..... désavoue formellement le pamphlet, se repent d'avoir été l'organe du mensonge & de la calomnie, & représente son instigateur comme le plus noir & le plus fourbe de tous les hommes. Si l'abbé Baudouin ne refute pas ces inculpations atroces, celui qu'il a voulu décrier aura droit de l'en regarder comme convaincu, & le public ne peut qu'en avoir la plus mauvaise opinion.

29 *Juin*. A peine Mlle. d'Eon a-t-elle été libre, qu'elle s'est occupée de la nouvelle affaire qui lui est survenue. Elle publie aujourd'hui

Mémoire à consulter & consultation pour la Chevaliere d'Eon ; en réponse à celui de Messieurs de Kercado, ou Carcado, touchant leur généalogie.

Le premier est signé de Me. Guillaume, Avocat; la seconde, datée du premier juin 1779, est de Mes. Guillaume, Taillandier, Sarradhy.

30 *Juin* 1779. La *Lettre d'un libraire de Lyon à un libraire de Paris*, contient plusieurs anecdotes injurieuses au directeur de la librairie; ce qui le rend furieux contre cette brochure, envoyée à tous les membres du parlement & aux magistrats du conseil. On y apprend que M. de Néville n'ayant eu pour but dans ses arrêts que de se procurer de l'argent, a vendu au sieur Duplain, libraire de Lyon, 40,000 liv. la permission d'imprimer l'Encyclopédie, malgré l'arrêt du parlement du 6 février 1759, qui défend de vendre & publier les sept premiers volumes de l'Encyclopédie; qu'il s'est réservé la faculté de vendre à plusieurs la même permission.

Que tous les contrefacteurs ont été mis à contribution; qu'on leur a fait payer fort cher l'amnistie de leurs anciens vols & la liberté de vendre les nouveaux; que le directeur se félicite avec ses amis de son invention & dit, comme l'abbé Terrai, quand il avoit un peu pressuré les financiers: *après tout, je ne fais que voler les voleurs.*

L'auteur cherche sur-tout à faire perdre à M. de Néville la considération qu'il s'étoit acquise auprès des patriotes durant les troubles de la magistrature par son courage & sa fer-

meté: il n'avoit alors que vingt-deux ans; son ame étoit neuve : elle est aujourd'hui corrompue : il dit lui-même : *autres tems*, *autres mœurs*. On rappelle le propos tenu à Rouen lors de la cérémonie de l'estampille, qu'il lui falloit 100,000 liv. pour *ses bureaux*.

On conclut que le seul moyen resté aux libraires d'éviter leur ruine, c'est d'opposer plus d'argent à moins d'argent. M. de Néville, à ce prix, retirera ses arrêts ; il suivra l'exemple de M. de Maupeou, qui a reçu dans le tems 50000 liv. pour tolérer l'impression de l'Encyclopédie, & 50000 liv. pour l'empêcher. Si l'on crie que *cela n'est pas juste*, il dira, encore comme l'abbé Terrai, *qui vous dit que c'est juste ?*

30 *Juin* 1779. Les partisans du maréchal de Broglie ou du comte de Maillebois, critiquent beaucoup le choix de M. le comte de Vaux pour commander l'expédition d'Angleterre : ils disent qu'il est vieux, infirme, podagre, fort gros de corps, qu'il a les jambes encore plus grosses ; qu'il est d'autant plus ridicule de l'avoir nommé, qu'une pareille expédition exige autant d'activité de corps que d'esprit. D'un autre côté, on ne voit pas que ce militaire ait le moindre crédit à la cour, qu'il ait intrigué ou cabalé, & l'on a tout lieu de croire qu'il ne s'attendoit à rien moins qu'à sa nomination.

1 *Juillet*. Le chevalier du Coudray, bateleur littéraire si jamais il en fût, avoit imaginé de se faire directeur de troupe & d'élever un petit spectacle forain aux boulevards neufs. Il se flattoit de pouvoir ainsi satisfaire, à son aise, son amour-propre & faire jouer librement ses

pieces rebutées des autres théâtres. Il a en conſéquence vendu des contrats pour ſubvenir aux fraix de conſtruction du nouvel édifice. Il étoit fini & déja l'on en avoit annoncé l'ouverture dans les *petites affiches de Paris* ; mais la police s'y eſt oppoſée ; & lui reproche de s'être prévalu d'une permiſſion pour des jeux à ſix & à huit ſols & de s'ériger en directeur de grande troupe : enſorte qu'il eſt fort embarraſſé avec ſon théâtre, ſes acteurs & ſes pieces. Les *petites affiches* ont été obligées de ſe rétracter.

1 *Juillet* 1779. La *Réponſe du libraire de Paris* eſt encore plus vigoureuſe, s'il eſt poſſible, contre M. Camus de Néville. On y avance des anecdotes & des faits non moins cruels ; on lui reproche :

1°. Que le produit de l'eſtampillage, dont une partie étoit aſſignée pour les vacations des ſyndics & autres officiers de la librairie, eſt paſſé tout entier entre ſes mains.

2°. Qu'ayant paru favorable aux contrefacteurs, il les a rudement vexés par un impôt ſur chaque volume ; en ſorte que plus ils avoient multiplié les contrefaçons, plus il leur en a coûté ; au point qu'à tel libraire il en coûte 15,000 liv. argent comptant ſec.

3°. D'avoir porté à un taux exceſſif le tarif qui taxe le format & le nombre des volumes qu'on aura permiſſion d'imprimer.

4°. Enfin, qu'en mettant des impoſitions arbitraires, en ſe réſervant la faculté de les augmenter quand il le voudra, en les établiſſant à perpétuité, en ne ſe rendant comptable à perſonne des deniers qu'il recevra, il a formé

une entreprise contraire à la constitution nationale & à toute espece de gouvernement.

C'est ce qui motive la confiance des libraires dans le parlement, d'autant que les derniers arrêts du conseil non revêtus de lettres-patentes, sont absolument contraires aux loix enrégistrées concernant la librairie.

Avant d'avoir recours à cette voie extrême, ils ont dû épuiser les autres. Il falloit démontrer à M. le directeur que ses arrêts violent manifestement les loix de la propriété ; que la maniere dont ils ont été faits, leur clandestinité, le secret gardé aux conseillers du bureau dont ils sont censés émanés, prouvent la perversité de la besogne ; que ses défenseurs ne sont que des sophistes & des écrivains flatteurs, mercénaires ; que tout est contradictoire & dans ses arrêts & dans ses apologies : il falloit tâcher de dissiper le préjugé du Garde des sceaux, qui lui a confié ce département ; il falloit tenter par une requête bien motivée d'obtenir le renvoi des griefs au bureau chargé de cette espece de législation ; il falloit convaincre M. de Néville par un jugement en justice réglée, tel que celui entre la dame Dessaint & le sieur Pauchon, que jamais les tribunaux n'adopteroient ses arrêts, contraires à toutes les notions de justice & d'équité.

2 *Juillet* 1779. Outre les deux lettres dont on a parlé, concernant les réclamations des auteurs & des libraires, il en paroît une troisieme, *Lettre de M*** à un libraire de ses amis*, en date du 18 avril 1779. Son objet est de rappeler sommairement tout ce qui a été dit de plus lumineux dans les écrits précédens en fa-

veur des plaignans, & de faire sentir au parlement qu'il ne peut s'empêcher de statuer sur leurs griefs, pour ne pas être en contradiction avec les loix, auxquelles il a donné la sanction par l'enrégistrement.

2 *Juillet* 1779. M. Lantier, auteur de *l'Impatient*, petite comédie en un acte & en vers, jouée l'année derniere une seule fois sans succès, ne s'est pas rebuté & la fait reparoître plus heureusement aujourd'hui.

3 *Juillet*. Le mémoire de Mlle. d'Eon est infiniment mieux fait que tout ce qu'elle a écrit jusqu'à présent; son style est clair, ferme, noble, plein d'énergie : elle y apprend au public comment dans son impatience de combattre les ennemis de l'état elle avoit demandé la permission de servir sous les yeux du célebre comte d'Orvilliers, dont elle cite la réponse datée de Brest le 3 mars 1779; comment le Sr. de la Fortelle, lieutenant de Roi de St. Pierre le Moutier, auteur *de fastes militaires*, *ou annales des chevaliers des ordres royaux & militaires de France*, lui avoit écrit pour avoir sa notice; comment elle lui avoit envoyé plusieurs de ses mémoires adressés aux Ministres, dont il en avoit tiré un précis de *la vie militaire*, *politique & privée* de cette singuliere héroïne; comment enfin il avoit copié un imprimé contenant sa généalogie qu'elle lui avoit aussi confiée, dressée en 1763 sur pieces authentiques par M. de Palmeus, secrétaire de S. A. S. le feu prince de Conty.

C'est cette généalogie qui a allarmé Mrs. de Kercado & donné lieu au procès qu'ils ont

intenté à l'hiſtoriographe, qui en a fait la dénonciation à Mlle. d'Eon.

En conſéquence, cette fille célebre, avocat elle-même, ne pouvant mettre en cauſe Palmeus mort, ſe défend.

1°. Elle détruit les objections propoſées contre le ſyſtême du généalogiſte, indifférentes à meſſieurs de Karcado.

2°. Elle fait voir que les motifs de plainte qui ſont particuliers à ſes antagoniſtes, n'étant ni de ſon fait, ni de celui du ſieur de la Fortelle, ne peuvent leur être imputés, mais au Sr. de Palmeus ſeul.

3°. Elle montre que vis-à-vis de celui-ci même, les parties adverſes n'ont pas prouvé l'intérêt de leur réclamation.

4°. Elle établit enfin que les griefs prétendus ne ſont que des phantômes, & que loin de s'en trouver offenſées ou d'en témoigner du reſſentiment au généalogiſte, elles lui en doivent de la reconnoiſſance.

Tel eſt le réſumé de ce mémoire, très-bien raiſonné, très-ſavant, au fond plein de recherches, & où d'ailleurs on trouve des morceaux hiſtoriques curieux & intéreſſans, tel que le portrait de l'héréſiarque Eon, dont Mrs. de Kercado rougiſſent de deſcendre, & qui eſt repréſenté ici comme un homme rare, & même comme un grand homme, quoique ces Meſſieurs le traitent de fol.

La conſultation confirme les excellentes raiſons de la Dlle. d'Eon, qui non-ſeulement n'eſt point dans le cas de faire aucune réparation, mais d'en attendre.

Au ſurplus, la réponſe de M. d'Orvilliers

étant une piece à conserver, en voici la copie.

„ Il n'est permis, Mademoiselle la cheva-
„ liere, à aucun habitant de l'Europe, qui
„ ait reçu quelque éducation dans cette par-
„ tie du monde, d'ignorer le rôle distingué
„ & extraordinaire que vous y avez joué :
„ l'admiration & l'estime ont dû être la suite
„ de cette connoissance. Personne au monde
„ ne vous paye ce juste tribut avec plus d'é-
„ tendue que moi, & je serois enchanté si,
„ par un effet de la lettre que vous avez
„ adressée à M. le comte de Maurepas, les
„ circonstances me mettoient à même de
„ combattre à vos côtés, de justifier l'estime
„ que vous m'accordez & de vous donner des
„ preuves du respect avec lequel j'ai l'honneur
„ d'être, &c. „

3 *Juillet* 1779. Il est certain que le Directeur actuel de la librairie a trouvé dans son tarif une mine d'or, s'il peut le maintenir sur le pied qu'il a imaginé.

Pour une édition in-folio, chaque volume, tiré à 1500 exemp.	240 livres.
Pour une édition in-4. *idem*. . . .	120.
Pour une édition in-8. *idem*. . . .	60.
Pour une édition in-12. *idem*. . .	30.
Pour une édition in-16. *idem*. . .	15.

Telle est la taxe des objets les plus importans.

4 *Juillet*. Si l'on en croit Me. Linguet, qui dans son N°. 39 fait une sortie des plus violentes contre M. de Mairobert, celui-ci seroit l'auteur des *Mémoires secrets*, *&c. de Bachaumont*, & l'on juge qu'il en est en effet

très-perſuadé aux ſentimens de vengeance & de fureur qui l'animent. Cependant, comme cet écrivain n'apporte aucune preuve du fait, que M. de Mairobert, ſuivant ce qu'atteſtent tous ceux avec qui il vivoit dans la plus grande intimité, a toujours déſavoué ce livre, il eſt calomnieux au journaliſte de lui attribuer un ouvrage qu'il regarde comme auſſi abominable. Tout ce qu'a dit le défunt cenſeur, c'eſt qu'il y avoit dans les Mémoires en queſtion beaucoup d'articles conformes au journal primitif de madame Doublet, dont il avoit une copie, ainſi que le préſident de Meynieres, ainſi que M. d'Argental, ainſi que M. l'abbé Xaupy & pluſieurs autres illuſtres amis, commenſaux & collaborateurs de cette virtuoſe. Il s'enſuivroit de cet aveu, au contraire, l'authenticité du livre, juſqu'à la mort de M. de Bachaumont. Et les éditeurs, ſans doute, n'ont pas prétendu perſuader au public que ce Philoſophe fût revenu de l'autre monde pour compoſer la ſuite.

Quant à la maniere dont Me. Linguet s'exprime ſur le compte de M. de Mairobert & au tems où il l'attaque, on peut à plus juſte titre reprocher à ce journaliſte de l'inſolence & de la baſſeſſe. Il eſt inſolent en effet de dire *le nommé Mairobert*, d'un homme mieux né que ſon accuſateur ; de l'appeler *parvenu*, parce qu'il étoit avocat, cenſeur royal & ſecrétaire du Roi, toutes qualités qui n'étonneroient pas dans un homme de l'extraction même de Me. Linguet ; enfin il eſt bas de n'oſer outrager que ſa mémoire & de ſupprimer ſciemment ſa qualité de ſecrétaire des commandemens du duc de

Chartres, pour lui enlever le protecteur qui pourroit lui rester après sa mort.

Un fait plus certain à cet égard que les assertions très-hazardées du journaliste, c'est que la police ayant à l'instant de la mort de M. de Mairobert & avant l'apposition des scellés, fait enlever de chez lui par ordre du Roi, non-seulement tous ses manuscrits & papiers, mais même beaucoup de livres, on n'y a rien trouvé qui donnât la moindre induction de ce soupçon.

5 *Juillet* 1779. Il vient de mourir une demoiselle Tiercelin, une de celles consacrées aux plaisirs de Louis XV. Celle-ci étoit fille d'un cavalier de maréchaussée, bâtard d'une maison illustre du nom que portoit cette demoiselle. Le Sr. le Bel instruit de l'existence de cette rare beauté, l'avoit fait enlever à onze ans & éduquer jusqu'à quatorze, qu'il l'avoit jugée propre à la couche de son maître. C'est cette considération de destination forcée qui avoit fait excepter Mlle. Tiercelin par le Roi actuel, qui l'aimoit beaucoup. Elle avoit un sort d'environ 30000 livres de rentes, elle en dépensoit cent, & tous les ans S. M. ordonnoit qu'on payât ses dettes. Elle en laisse encore pour 300000 livres. Elle a un fils d'environ quinze ans, qui se nomme monsieur le Duc.

A la mort de Mlle. Tiercelin, son pere & son frere ont trouvé une cassette précieuse qu'ils ont remise & ils esperent être bien récompensés.

5 *Juillet*. Pour donner plus de relief & plus de vogue encore au *Mercure*, il s'agit de

le faire paroître chaque semaine ; on voit le prospectus de cette nouvelle entreprise.

6 Juillet 1779. Dans la renaissance de la poésie parmi nous, nos poëtes se sentant de la galanterie de la vieille cour agitoient des problêmes amoureux qui nous paroissent fort ridicules aujourd'hui. Cependant M. le Brun vient d'en renouveller un de cette espece, qui fait fortune : c'est le *jugement de l'Amour sur les yeux noirs & sur les bleus.*

Un jour les beaux yeux noirs aux vives étincelles,
Et les bleus aux regards doux, tendres & mourans,
(Jamais plus grâve objet n'intéressa les belles!)
Voulurent à la fin terminer leurs querelles
Et que l'Amour fixât leurs rangs.
Au juge de Cythere ils présentent requête ;
Ils plaident : mes amis, c'est bien en pareil cas,
Qu'il est charmant de voir plaider les Avocats.
L'Amour, en bonne & grâve tête,
Sur la foi des Baisers, intégres rapporteurs,
Met ainsi d'accord les plaideurs :
„ Les yeux noirs savent mieux briller dans une tête ;
„ Les bleus sont plus touchans à l'heure du berger.
„ Les yeux noirs savent mieux conquérir, ravager.
„ Les bleus gardent mieux leur conquête.
„ Les noirs prouvent un cœur plus vif, mais plus léger ;
„ Les bleus un cœur plus tendre & moins promt à changer.
„ Les noirs lancent mes traits, les bleus ma douce flamme :

„ Les noirs peignent l'eſprit, & les bleus peignent l'ame ".

7 *Juillet* 1779. Tout le parti Janſéniſte a treſſailli de joie ces jours derniers en voyant M. l'abbé de Gergy, recevoir à Ste. Genevieve, le jour de la Saint-Pierre, M. l'Archevêque de Paris, & l'y laiſſer officier ; enſuite le Prélat eſt allé dîner au réfectoire à côté de cet abbé & y prendre un repas frugal. Pour connoître le ſujet de l'allégreſſe de cette cabale, il faut ſavoir que Ste. Genevieve eſt cenſée un repaire du janſéniſme ; que M. de Gergy ſurtout, l'abbé actuel, étoit tellement ſuſpecté par M. de Beaumont, qu'il lui avoit interdit la prédication & qu'il le tient encore dans cet état de ſuſpenſion. Cela n'a pas empêché qu'il n'ait été promu aux dignités de ſon ordre. Depuis qu'il eſt abbé de Ste. Genevieve, il a obtenu trois fois la permiſſion de prêcher ; ce qui paroît fort inconſéquent de la part du Prélat ; mais ſa derniere démarche eſt le comble de ſes contradictions, & les Moliniſtes, de leur côté, en ſont très-allarmés.

8 *Juillet. La Reine de Golconde* eſt, ſans doute, un des ſujets qu'on puiſſe mettre au théâtre le plus heureux. Il eſt fâcheux ſeulement qu'il ſoit tombé entre les mains du Sr. Sedaine, le poëte le moins propre à ce genre. Outre qu'il a très-affoibli dans ſon ſtyle les graces & la naïveté du roman original, c'eſt qu'il eſt très-mauvais verſificateur, très-dur, très-plat & ſans le moindre rithme harmonique. Malgré ce vice radical, l'intérêt du ſujet, ſa variété, la multitude de décorations & de

ballets qu'il exige naturellement, jointe à la musique agréable, charmante & pittoresque du compositeur, le Sr. Monsigny, y ont attiré du monde & les Gluckistes, Piccinistes, Bouffonistes n'ont pu s'empêcher de le louer.

Pour dédommager la portion du public qui aime la danse & qui en est sevrée depuis longtems; le Sr. de Vismes a fait refaire & étendre les ballets. Celui du premier acte est du Sr. Gardel l'aîné; le Sr. Vestris s'est chargé du second, & le troisieme a été jugé digne de la composition du Sr. Noverre : chacun de ces choréographes s'est tellement plu dans son travail, qu'il l'a trop allongé; en sorte qu'il en résulte de la satiété, même pour les amateurs de ces divertissemens.

Une nouvelle débutante a chanté une ariette, dans laquelle on a admiré la justesse & la légereté de sa voix. Ce sera une très-jolie cantatrice, mais comme elle n'a ni énergie, ni étendue, on doute qu'elle puisse être jamais actrice; elle se nomme Girardin.

Mlle. le Vasseur a daigné descendre aux rôles de bergere; mais accoutumée aux coups de force, aux mouvemens des passions violentes des héroïnes, elle a peine à revenir à la douceur, à la simplicité de cet état humble & calme.

9 *Juillet* 1779. La souscription annoncée pour les Queyssat n'a pas réussi, sans doute, puisque madame la comtesse des Gentils, gouvernante des enfans du duc de Chartres, se propose de leur donner des secours. On sait que cette femme bel-esprit fait des comédies très-ingénieuses; elle en a fait imprimer un

volume qui doit être vendu au profit de ces prisonniers. On ne peut qu'applaudir à des vues de bienfaisance aussi nobles.

9 *Juillet* 1779. Les pieces pour le concours du prix de *l'Eloge de Voltaire*, ont été remises & le concours est fermé du trois de ce mois. Il y a vingt-deux *Eloges de l'abbé Suger*. Un d'eux n'ayant été porté que le quatre chez l'imprimeur, l'Académie a délibéré à ce sujet & est convenu de l'admettre par grace.

9 *Juillet*. M. l'abbé Beaudouin le grand-maître du college du cardinal le Moine, excité par ses amis, s'est enfin déterminé à rendre plainte au criminel contre la lettre de l'abbé Sabbathier de Castres, insérée au *Journal de Paris* du 15 Juin & l'affaire est en instance.

9 *Juillet*. On a parlé en 1779 de la mission qu'avoit M. le comte d'Essuille pour suivre dans les provinces un plan d'opérations, tendant à augmenter les richesses des communautés & à leur fournir de nouveaux moyens de supporter leurs charges. Il consistoit à les engager, en se réservant la propriété des marais & communes qui leur appartenoient, à les diviser en autant de parties égales qu'elles contenoient de familles riches, ou pauvres, à qui ces portions étoient échues par la voie du sort, pour en jouir & leurs descendans, autant qu'elles résideroient dans la communauté, & sans que ces parties de biens pussent être saisies par leurs créanciers. En faisant ainsi participer tous les habitans aux fruits des biens communs, dont les seuls particuliers riches tiroient alors avantage, ces communautés sont parvenues à accroître leurs propriétés par des défrichemens qui ont

réussi très-facilement, à faire servir leur intérêt particulier au bien & à la prospérité de l'état, à l'augmentation du commerce & de la population, & à tarir une des principales sources de la mendicité.

On ne sait pourquoi M. le comte d'Essuille a été arrêté dans sa mission. Il paroît qu'on songe à remettre en vigueur son systême. Cet écrivain économiste l'a développé dans son excellent *Mémoire sur le tourbage*, suivi d'un autre également utile que les Etats firent imprimer à Arras, & mieux encore dans un *traité politique & économique des communes*, qu'il publia en 1772.

9 *Juillet* 1779. L'on a donné hier au théâtre la premiere représentation de l'*amore soldato*, ou *l'amour soldat*, opéra bouffon en trois actes du Signor Sacchini. Malgré le nom de son auteur & l'excellence de la musique, il n'y avoit personne. Il est prouvé que chaque représentation des bouffons, leur traitement & leurs fraix compris, revient à mille écus & qu'ils ne rapportent pas la moitié : il n'est pas possible que cela dure.

10 *Juillet*. Depuis long-tems la comédie italienne lutte contre le refroidissement, l'ennui & le dégoût du public ; il paroît que cette troupe ne peut plus y tenir & qu'elle est décidée à retourner en Italie. On ne conserve qu'*Arlequin* & *Argentine*. Si les bouffons repassent aussi les monts au bout de leur engagement, la liberté qu'auront les autres acteurs de ce théâtre de prendre de ces opéra, de les parodier en françois & d'en adopter la musique,

pourra lui conſerver une exiſtence qui ne peut avoir lieu ſans ce ſecours.

11 *Juillet* 1779. On ſe propoſe déja de donner un rôle à la nouvelle cantatrice de l'opéra & l'on lui fait repéter celui d'*Aline* dans la *Reine de Golconde*. Les vrais connoiſſeurs eſtiment que c'eſt trop ſe preſſer, & qu'il auroit fallu la laiſſer acquérir avant de l'aſſurance & du maintien.

12 *Juillet*. Il eſt décidé que les quinze-vingt ſeront transférés du lieu où ils ſont, à l'hôtel des mouſquetaires noirs, qu'on vient d'acheter pour eux : on leur fera un traitement pécuniaire à chacun, & comme les deux tiers ne ſont pas parfaitement aveugles, on doit y établir une corderie, où l'on les occupera ſuivant leurs facultés reſpectives.

12 *Juillet*. Madame la marquiſe de Roſen, Dame pour accompagner *Madame*, eſt fille du Maréchal de Broglio. Quelqu'un attaché vraiſemblablement à la même princeſſe, a fait des tracaſſeries auprès de S. A. royale, au point que le Maréchal s'eſt trouvé inculpé par des délations & obligé de ſe juſtifier : ce qu'il a fait de la maniere la plus ſatisfaiſante pour *Madame*; mais ayant deſiré connoître ſon accuſateur, la Princeſſe s'eſt refuſé à le lui nommer, parce qu'elle avoit donné ſa parole au coupable de ne le point faire. Après les inſtances les plus vives de l'accuſé, S. A. royale eſt convenue de lui écrire une lettre très-forte, où elle le déclare abſolument innocent & rend compte des raiſons qui laiſſent le calomniateur à l'abri du juſte reſſentiment du Maréchal. Il a

fait expédier des copies manuſcrites de cette lettre, qu'il délivre à tout le monde.

13 *Juillet* 1779. La troupe du Sr. l'Ecluſe, intitulée aujourd'hui *le ſpectacle des variétés amuſantes* eſt devenue à la mode ; c'eſt la fureur du moment : malgré les groſſiéretés dont ce théâtre eſt infecté, les femmes les plus qualifiées, les plus ſages en raffolent. Il y a ſurtout un acteur faiſant les rôles de niais, qui eſt ſingulierement admiré : ceux de la comédie françoiſe ſont venus le juger & l'ont déclaré le premier dans ſon genre ; ils vont travailler à l'acquérir. Pour ſatisfaire la foule des amateurs, cette troupe qui va ſe tranſporter à la foire St. Laurent, après y avoir repréſenté le jour, viendra la nuit dans la ſale des boulevards donner ſa repriſe.

14 *Juillet*. L'écrit ou mémoire en faveur des nourriſſeurs & herbagers & pour les marchands forains de beſtiaux, a fait une telle ſenſation que la police en a cru devoir arrêter la diſtribution. Cependant la cour des aides en ayant eu connoiſſance & n'ayant point enrégiſtré l'édit de rétabliſſement de la caiſſe de Poiſſy, avoit rendu le 30 Juin arrêt, défendant de percevoir aucun droit en cette matiere non autoriſé par elle, à peine de concuſſion ; le gouvernement inſtruit de cette démarche a envoyé chez l'imprimeur de la Cour-des-Aides pour arrêter la publication & impreſſion de cet arrêt, caſſé dès le lendemain par un arrêt du conſeil. Enſorte que la nouvelle caiſſe n'a pas moins eu lieu au commencement de ce mois.

D'après le premier mémoire il a paru en cette matiere.

1°. *Mémoire pour les marchands bouchers de Verſailles, de Corbeil, de St. Germain, de Montmorency, de St. Denis & des environs de Paris, ſur la nouvelle Caiſſe de Poiſſy.*

2°. *Second Mémoire pour les nourriſſeurs & herbagers & pour les marchands forains de beſtiaux approviſionnant les marchés de Sceaux & de Poiſſy.*

Servant de réponſe aux différentes objections propoſées contre le premier, & d'éclairciſſement ſur d'autres points intéreſſans.

3°. *Supplément au ſecond mémoire des marchands forains & herbagers.*

Contenant 1°. quelques obſervations néceſſaires à la cauſe : 2°. l'adhéſion de 14 autres herbagers de Normandie, au mémoire des marchands forains ; ce qui porte le nombre des réclamans à 296, y compris les quarante bouchers de Verſailles.

15 *Juillet* 1779. Le *mémoire pour les marchands bouchers de Verſailles, de Corbeil, &c.* ſouſcrit de quarante d'entr'eux, eſt fort court & fort clair. Ils adherent en tout au premier mémoire & ajoutent en outre :

1°. Que les lettres-patentes établiſſent ſur les bouchers de la campagne une impoſition de 8 livres, 6 ſols, 8 deniers par bœuf & d'une liv. par paire de moutons.

2°. Que le Roi déclarant ne vouloir tirer aucun produit pour ſon tréſor-royal de cet impôt, ils ne peuvent concilier une impoſition auſſi forte avec l'intention manifeſte de Sa Majeſté.

3°, Que cet impôt étant deſtiné à remplacer celui mis pour l'entrée de la ville de Paris, il

n'y a aucune raiſon d'établir ce remplacement d'impôt dans les endroits où il n'y avoit pas de droit d'entrée établi.

Le réſultat de ces obſervations eſt, que l'impôt rendant net au Roi environ 350,000 livres, ſera augmenté de près de 700,000 liv. ce qui doit entrer dans la bourſe du fermier, puiſque Sa Majeſté n'exige que la même ſomme du paſſé.

16 *Juillet* 1779. Dans le *ſecond mémoire pour les nourriſſeurs & herbagers*, *& pour les marchands forains de beſtiaux*, &c. on fixe les doutes élevés ſur les *données*, telles que le nombre des bœufs & des moutons qui ſe vendent annuellement aux deux marchés de Sceaux & de Poiſſy, & le prix moyen des bœufs & des moutons. On prouve que les calculs établis à cet égard ſont exacts ; c'eſt-à-dire, que Paris conſomme annuellement cent dix-ſept mille bœufs & 245,000 paires de moutons, & que l'évaluation du prix moyen à 250 livres par bœuf ou vache eſt reconnue vraie par tous les gens du métier. Il en eſt de même de celle du prix commun de la paire de moutons, à 30 livres.

On explique enſuite comment l'augmentation totale de l'impôt, portée à plus de 600,000 livres, peut ſe concilier avec celle qui réſulte de l'impôt partiel par tête de bœuf, & par paire de moutons : ce qui devient clair après les données ci-deſſus. L'on démontre que la tête de bœuf, par l'impôt établi ſous M. Turgot, de 5 livres à la barriere, ſe monte réellement aujourd'hui à 8 livres, 6 ſols, 8 deniers de plus, & celle de la paire de moutons, ci-devant

de 12 sols, à 1 livre 10 sols. En outre, le boucher de campagne, qui ne devoit rien payer à la barriere, payera la même somme. De ce double accroissement se forme cet excédent de plus de 600,000 livres de l'impôt ; tandis que le Roi déclare qu'il ne demande aux fermiers que la même somme qu'il tire maintenant.

Il seroit fastidieux de suivre l'auteur du mémoire dans la discussion ultérieure de ses propositions, toutes très-clairement prouvées.

Dans le supplément au second mémoire, on poursuit les partisans & défenseurs de la nouvelle caisse jusques dans leurs derniers retranchemens, & après les avoir fait convenir du point essentiel, qui est l'augmentation réelle de l'impôt, on détruit leur prétexte, en prouvant que les pertes que fera la caisse seront imperceptibles en comparaison du produit net qui leur restera.

16 *Juillet* 1779. La Faculté vient de recevoir encore un nouvel échec, par l'attribution faite à la Société de correspondance exclusive de tous les hôpitaux du royaume. En outre, c'est elle qui doit être consultée par l'administration sur les meilleurs moyens de réformer les vices, les inconvéniens & les abus de ces lieux.

16 *Juillet*. Entre les pieces qui concourent pour *l'Eloge de Voltaire*, il s'est trouvé un dithyrambe qui a surtout frappé les Académiciens, & qui, malgré la bisarrerie de cette forme, a de si grandes beautés, que Messieurs les Académiciens sont tentés de lui adjuger le prix.

16 *Juillet*. La séance concernant les nou-

veaux réglemens de la Librairie, tenue le 2, a été renvoyée à la fin du mois. On craindroit que ces délais n'annonçassent des dispositions peu favorables du Parlement en faveur des plaignans; mais on assure que l'Avocat général Seguier, à qui les Imprimeurs & les Libraires ont fait de gros presens, s'est engagé à les soutenir de son crédit dans la compagnie & de son éloquence; ces derniers se sont ligués & sont décidés à sacrifier un million, s'il le faut, pour triompher de M. de Néville.

17 *Juillet* 1779. Le parlement, les chambres assemblées le 13, a supprimé les mémoires dont on a parlé, concernant les nourrisseurs, herbagers & marchands forains de bestiaux. C'est l'avocat général Seguier qui a fait le réquisitoire, où il a représenté ces écrits clandestins comme destinés à échauffer les esprits & à jetter l'allarme dans le public; comme contenant des déclamations indécentes contre une loi émanée du trône, & ayant reçu la sanction respectable de l'enrégistrement. En conséquence il a été ordonné une information contre les auteurs, imprimeurs, colporteurs & distributeurs de ces pamphlets, dont il a été jugé important d'arrêter le scandale.

18 *Juillet*. Les *mémoires pour les marchands forains, bouchers*, &c. qu'on croyoit de l'abbé Baudeau, parce qu'ils sont dans les principes de la secte des économistes, & surtout dans ceux développés par cet abbé, lors de son plaidoyer contre les fermiers de la caisse de Poissy, sont décidément de la composition de Me. Blonde, avocat, l'auteur de la *Lettre sur M. de Vaines*, & fameux par cette querelle.

relle. Il eſt aſſez ſingulier de le voir maintenant défendre l'ouvrage de M. Turgot, après l'avoir ſi cruellement affligé par ſa diatribe contre ſa créature.

Du reſte, les magiſtrats & les miniſtres conviennent aſſez aujourd'hui des vérités avancées dans les écrits condamnés par le Parlement. Mais les nouveaux fermiers ayant fait une avance de deux millions, il faudroit les leur rendre, & le tréſor royal ne rend rien. Ainſi M. Necker a été obligé de les mettre en poſſeſſion du bail commencé le premier Juillet. On impute cette beſogne peu patriotique à M. le grand aumônier, qui toujours affamé d'argent s'eſt laiſſé gagner par ſes créatures, & moyennant finance, qu'il ne veut pas reſtituer auſſi, a fait réuſſir & maintenir le projet. Voilà le public grevé d'un impôt de plus de 600,000 livres, pour aſſouvir la cupidité d'un grand ſeigneur & de quelques particuliers.

19 *Juillet* 1779. C'eſt actuellement M. le comte de Broglio qui attire le public au palais. L'affaire eſt peu conſidérable en elle-même ; c'eſt un vrai commérage, une pure tracaſſerie : mais l'importance du perſonage & ſa turbulance l'ont rendue grâve, intéreſſante ou du moins curieuſe.

M. le comte de Broglio a prétendu, l'année derniere, lorſque ſon frere fut nommé pour commander le camp de Bayeux, qu'il avoit été accuſé par ſes ennemis d'avoir détourné le Maréchal d'accepter cette faveur du Roi, ſi lui, comte de Broglio, n'étoit nommé Maréchal général des logis de l'armée. Il a imaginé que cette accuſation devoit partir de la maiſon de

Rohan, ennemie de la ſienne, & il a en conſéquence mis en cauſe un certain abbé Georgel, attaché en qualité de bibliothécaire au cardinal de Guémené. Celui-ci s'eſt défendu au Châtelet, ayant été décrété d'aſſigné pour être ouï, en a appelé au Parlement. Le procès ſe plaide actuellement Grand-chambre & Tournelle aſſemblées. C'eſt Me. de Bonnieres qui a parlé pour lui dans deux audiences : c'eſt Me. Tronçon du Coudray qui plaidera contre.

19 *Juillet* 1779. La préſidence perpétuelle en la perſonne du premier médecin, étant une des choſes qui a le plus révolté dans la compoſition de la nouvelle Société royale de médecine, M. de Laſſonne a pris le parti de ſe piquer de généroſité ; il a fait déclarer à cette compagnie qu'il renonçoit à cette perpétuité, & même à cette dignité ; que la ſociété ſeroit libre d'en élire un autre. Quant à M. Lieutaud, comme ſon nom ne figure ſur la liſte que pour la forme, qu'il répugne à l'établiſſement, on n'aura nul égard à lui, & il diſparoîtra de cette place, ainſi qu'il y a paru, ſans s'en offenſer.

Il eſt même ſi peu d'accord avec ſon collegue, que c'eſt lui qui a préſenté au Roi les repréſentations de la Faculté contre le moderne établiſſement. S. M. les a priſes, & l'on ne ſait pas encore ce qu'elle a répondu ou répondra.

19 *Juillet*. A l'occaſion du voyage de M. de M*** à Breſt, les courtiſans ſont ſurpris de le voir s'éloigner auſſi longtems de Verſailles, avec une ſécurité bien dangereuſe pour un miniſtre, d'autant qu'ils reprochent à celui-ci

bien des chofes. Ils prétendent que rien ne fe fait auprès de lui que par l'argent ou par les filles; ils lui attribuent un vice crapuleux, celui d'aimer à boire jufqu'à perdre la raifon. On réveille le bon mot de Mlle. Arnoux qui, lorfque M. de M*** fut nommé adjoint du comte de . . . . . . , s'écria : *je le croyois bien capable de devenir un Miniftre faoul, mais non pas un Sous-Miniftre.* Heureufement M. de Maurepas le foutient, & l'on croit qu'il reftera en place, tant que le vieux Mentor exiftera.

20 *Juillet* 1779. Dans le tems du procès de l'Amiral Keppel, on a parlé de l'amertume qu'avoit reffentie le comte d'Orvilliers, dont ce général relevoit & découvroit les fautes. Il a compris la néceffité de fe juftifier, ou du moins de détruire les impreffions défavorables que la défenfe de l'Amiral faifoit naître contre lui. En conféquence il a fait imprimer un petit recueil intitulé: *Réponfe de M. le comte d'Orvilliers, général des armées navales de France, à l'impartial Nolamed, ancien officier françois à Londres*, par laquelle ce général le remercie d'avoir pris la défenfe de la vérité *calomniée.* Il lui envoie tout le détail du combat naval du 27 Juillet 1778, & les circonftances qui l'ont fait triompher avec une flotte très-inférieure en force, & tous les défavantages du vent de la mer.

Cette fuperfétation indigefte de matériaux pour l'hiftoire du combat d'Oueffant eft trop ennuyeufe pour qu'on s'y arrêtât, fans les circonftances qui donnent de l'intérêt à l'ouvrage & foutiennent la curiofité du lecteur. Par mal-

heur, on n'y trouve encore aucun éclairciſſement ſatisfaiſant ſur la conduite de M. le Duc de Chartres, ſur la ſéparation des deux vaiſſeaux, ſur M. de la Cardonnie, enfin ſur la rentrée précipitée à Breſt, deux jours après la prétendue victoire, & au moment où devoient paſſer les flottes marchandes Angloiſes & les nôtres, & lorſqu'il s'agiſſoit d'intercepter les premieres & de favoriſer la rentrée des ſecondes.

21 *Juillet* 1779. On a parlé de la prétendue générofité de Madame Veſtris qui, malgré la déciſion unanime de Meſſieurs les premiers gentilshommes de la chambre en ſa faveur, avoit cédé à Mlle. Sainval l'aînée certains rôles de premieres Princeſſes que réclamoit celle-ci. Mlle. Sainval outrée, en éprouvant une injuſtice, de voir que ſa rivale fit un étalage de beaux ſentimens dans le *Journal de Paris*, où elle avoit envoyé une note à ſa louange, inſérée n°. 164, a voulu y répondre & rendre la vérité des faits; mais les rédacteurs de cette feuille ont reçu défenſes d'inſérer ſa lettre.

22 *Juillet*. En liſant la réponſe du comte d'Orvilliers, on demande d'abord ce que c'eſt que cet impartial *Nolamed*, ancien officier françois. Il paroît que c'eſt un nom factice ou anagramatiſé. On trouve une *préface de l'éditeur à la nation Angloiſe*, qui donneroit à préſumer que cet éditeur eſt l'individu en queſtion, & que cet individu ſeroit le rédacteur du *Courier de l'Europe*. La piece eſt à peu près dans le ſtyle & le ton de plaiſanterie de cet écrivain, ancien officier françois en effet.

Suit une *Lettre du comte d'Orvilliers* datée de Breſt le 21 Mars 1779, où il s'exprime fort

durement contre l'Amiral Keppel, & dément ses assertions par des assertions contraires. Mais celles de l'anglois ont subi la contradiction des témoins, ont été épurées au feu d'un conseil de guerre, & il a triomphé ; avantage que n'a pas son adversaire.

Les forces comparées des deux lignes qui ont combattu à la journée d'Ouessant, forment la seconde partie de ce *factum*. Il résulteroit en effet de la comparaison une différence en faveur des Anglois de 354 canons ; mais en supposant juste cet état où M. d'Orvilliers ne met que 27 de ses vaisseaux en présence de la totalité de l'armée Angloise, les canons ne tirent pas tout seuls ; il faut du monde pour les servir, & c'est ici que se décele la mauvaise foi du Général françois, qui n'a garde de comparer les équipages, les nôtres étant d'un grand tiers plus nombreux, c'est-à-dire pouvant tirer trois coups contre deux, toutes choses égales d'ailleurs.

Au *paralelle des deux lignes* succedent *les principaux faits de la journée d'Ouessant.* Comme c'est M. d'Orvilliers qui les raconte, il les rapporte à son avantage, ce qui doit être. Cependant, en les discutant, peut-être trouveroit-on à chicaner, à le mettre en contradiction avec lui-même, & surtout à lui faire voir que plus il vante ses belles manœuvres, plus il prouve l'habileté de l'Anglois de les avoir rendu stériles.

Infidélités, omissions & faux jugemens de l'Amiral Keppel : telles sont les gentillesses que l'adversaire reproche dans la quatrieme partie à son émule.

Enfin la conclusion est la ritournelle du titre, que M. d'Orvilliers a triomphé, avec le désavantage des vents & de la mer, & une infériorité de forces si décidée, que la France n'avoit que deux vaisseaux à trois ponts contre sept.

La bienveillance de l'impartial éditeur est telle, qu'il justifie avec éloge jusqu'à Palliser, dont le conseil de guerre n'a pas trouvé la conduite digne de cet honneur, & le Lord Sandwich, dont la nation demande la tête.

En un mot, *vaincre* est un terme dont chaque parti peut se servir : c'est par les avantages que s'apprécie la victoire. Or, les flottes marchandes Angloises sont rentrées en totalité, précisément après le combat ; les flottes françoises ont été enlevées en très-grande partie dans le même tems. Le procès est jugé aux yeux, non de l'impartial Nolamed, mais de tous ceux qui le sont véritablement.

23 *Juillet* 1779. On voit un *Mémoire justificatif pour le Marquis de Brunoy*, qu'on dit avoir été imprimé, mais dont tous les exemplaires ont été saisis, sauf un, sur lequel on a fait des copies manuscrites. Il est court, & l'on juge aisément à la fabrique qu'il est de ce personage. Il y a beaucoup de verbiage, malgré sa brièveté, peu de raisonnemens, & des faits vagues, sur lesquels le lecteur ne peut asseoir sa décision. Le plus singulier & le plus curieux, c'est celui où il rend compte d'avoir été empoisonné, c'est-à-dire trompé, par les conseils d'un fanatique ignorant, de s'être laissé administrer une potion composée d'extrait des sucs des quatre semences froides & de nénuphar, qui l'ont réduit à un état d'impuissance

physique habituelle, qui a influé sur ses facultés morales. Du reste, il prétend qu'il n'est ni prodigue, ni imbécille, ni furieux, ni libertin crapuleux, & c'est sur ces quatre chefs qu'il se défend. Son style sent l'imagination exaltée; il est souvent en désordre, & chargé de citations latines tirées principalement de l'Ecriture-Sainte. Enfin, cet écrit lâche & sans énergie, donne une idée de son auteur, qui, en forçant à le plaindre à certains égards, parce qu'on sent bien qu'on a abusé de son état pour lui ôter la disposition de ses biens & la liberté de sa personne, l'en fait paroître très-digne à d'autres par certains aveux qu'il est obligé de faire. Il en résulte de plus en plus que le marquis de Brunoy est un des êtres de la nature le plus incompréhensible.

23 *Juillet* 1779. On parle d'un *Mémoire imprimé pour la justification de Mlle. Sainval l'aînée*, qui n'ayant pu faire insérer au *Journal de Paris* sa réponse à Madame Vestris, a imaginé cette tournure. Les gentilshommes de la chambre ont été si outrés qu'ils ont fait exiler cette actrice: par gentilshommes de la chambre, il faut entendre le Maréchal de Duras, le seul qui mene actuellement le tripot comique.

24 *Juillet. Le Mémoire pour Mlle. Sainval* est de la composition de Madame la marquise de Saint-Chamont, ci-devant Mlle. Mazarelli, très-renommée d'abord pour ses avantures galantes & autres, & depuis pour ses ouvrages littéraires. On le dit très-méchant, ce qui le rend fort rare.

25 *Juillet*. On connoissoit de Madame la comtesse de Genlis, trois comédies, impri-

mées dans le *Parnasse des Dames*, ayant pour titre : *l'amant anonyme*, *les fausses délicatesses* & *la mere jalouse*. Elles annonçoient déja un talent décidé : mais renfermées dans la classe ordinaire, elles ne présentoient pas à vaincre les difficultés que l'auteur s'est proposées depuis dans son *Théâtre à l'usage des jeunes personnes*, qu'elle publie aujourd'hui, où elle s'est imposé la loi de ne pas admettre un seul rôle d'homme, de ne pas même y prononcer le mot d'amour, & d'avoir dans toutes pour objet le développement d'une vérité morale. Ce travail peut être d'autant plus utile, que Madame la comtesse de Genlis est gouvernante des enfans de M. le duc de Chartres, & cherche ainsi à les instruire en les amusant.

26 Juillet 1779. Me. Tronçon du Coudray a plaidé vendredi dernier pour le comte de Broglio, devant une assemblée non moins brillante que celle où avoit paru son adversaire. On n'a pas été content de cet orateur, dont le plaidoyer n'est pas fini. Les partisans même de son client ont trouvé qu'il n'avoit pas donné à sa cause l'importance dont elle n'étoit guere susceptible, mais qu'il falloit cependant affecter, pour augmenter la curiosité de l'auditeur, si l'on ne pouvoit y jetter de l'intérêt en faveur du comte de Broglio. Il est tout entier du côté de l'abbé Georgel, sans qu'il soit diminué par sa qualité d'Ex-Jésuite, dont l'orateur a cherché à profiter pour lui aliéner les magistrats. Les huées du public lui ont fait connoître qu'il n'approuvoit pas cette précaution oratoire. On sait qu'en général il est toujours pour la partie la plus foible ; & à ce premier motif se joint

celui de la déteſtation générale, où eſt à la cour & à la ville le puiſſant accuſateur de l'ancien diſciple d'Ignace.

26 *Juillet* 1779. Les comédiens Italiens ont commencé d'effectuer, mardi, leur projet annoncé de remettre au théâtre les pieces françoiſes dont leur répertoire eſt garni. Le Sr. Michu a débuté par un compliment, où il a fait part au public du nouveau projet de la troupe; projet dont il n'a pas diſſimulé les difficultés à l'égard d'acteurs non exercés dans un pareil genre, mais pour leſquels il a réclamé l'indulgence des ſpectateurs, qui l'ont fort bien accueilli.

27 *Juillet* 1779. Il paſſe pour conſtant que juſqu'ici *Monſieur* n'avoit pu faire goûter à *Madame* les plaiſirs de l'amour, par une cauſe encore plus fâcheuſe que celle qui a retardé l'acte de virilité conjugale chez le Roi. Enfin, la nature a parlé chez ſon Alteſſe Royale, c'eſt ce qui fait courir le bruit que Madame étoit groſſe. Il eſt faux; mais ſon auguſte époux s'eſt trouvé tellement enflammé que ſa converſation s'en reſſent aujourd'hui, & eſt très-vive, très-chaude, très-énergique ſur les matieres érotiques: il ſurprend tous ſes courtiſans.

28 *Juillet*. Les partiſans du duc de Choiſeul ſont furieux de voir les heureux ſuccès du comte de Vergennes, dont les négociations habiles le rendent bien ſupérieur à ce prétendu grand maître en politique. Toute ſa ſcience étoit de brouiller, de diviſer, de tracaſſer, d'allumer le feu de la diſcorde par-tout. Le miniſtre actuel des affaires étrangeres prend une tournure bien différente. Au lieu de ſe

faire craindre, il se concilie l'amitié des puissances, il gagne leur confiance, il les éclaire sur leurs véritables intérêts, & les mene à leur bonheur par la voie la plus courte & la plus sûre. Il est actuellement occupé à tarir une des sources fécondes de la richesse de l'Angleterre, en lui enlevant le Portugal, qu'il veut soustraire à sa servitude, non pour l'asservir lui-même, mais en lui donnant une énergie salutaire, qui le tire de son engourdissement & le vivifie.

28 *Juillet* 1779. Le comte d'Artois, qui cherche à faire de l'argent de tout, vient, au nom du grand-prieur de France, son fils, le duc d'Angoulême, de vendre, par bail amphytéotique de 99 ans, à une compagnie, le terrein de l'enclos du Temple, pour y construire des édifices sur le plan donné, & y ouvrir des rues. Cela ne s'est pu faire sans l'agrément de l'Ordre de Malthe, auquel le marché est, dans le fait, trop avantageux pour s'y refuser, & l'on présume que le but du comte d'Artois a été de se faire fournir un gros pot de vin. Au surplus, on ignore encore tous les détails & arrangemens de la vente.

29 *Juillet*. Depuis long-tems on proposoit d'établir deux troupes de comédiens françois; c'étoit même l'alternative dans le résultat du travail des membres du bureau de législation dramatique. Les comédiens Italiens ont profité de ce vœu général des auteurs pour faire revivre leur privilege : ils ont représenté aux gentilshommes de la chambre qu'ils étoient cette seconde troupe toute établie; ce que ceux-ci ont accepté. Il est question en conséquence de les recruter d'acteurs propres à ce

nouveau genre d'étude. Ils ont acquis déja une demoiselle Pitro pour les rôles d'amoureuse, & ils doivent posséder bientôt une dame Verteuil, très-renommée pour les drames, qui faisoit les délices des amateurs à Bordeaux, & a joui du même succès à Versailles, où elle est. Les auteurs seront maitres de présenter leurs comédies aux uns ou aux autres, comme ci-devant. Il n'y a que la tragédie, dont ceux-ci n'ont jamais été en possession. Point de concession particuliere, qui ne pourroit avoir lieu qu'après celle bien établie de l'autre genre, & méritée par des applaudissemens constans.

Les gentilshommes de la chambre ont saisi d'autant plus volontiers cette ouverture, que la seconde troupe dont on parloit, devoit leur être soustraite, & appartenir à *Monsieur* ou au comte d'Artois: tout, au contraire, reste sous leur main.

30 *Juin* 1779. Quatre ou cinq personages figurent en second dans le procès intenté par le comte de Broglio à l'abbé Georgel, que le prince Louis soutient ouvertement, puisqu'il n'a manqué à aucune des audiences.

Messieurs le comte de Guibert & Favier y jouent un rôle infâme. L'un est connu par son mérite & ses ouvrages; l'autre, par sa détention à la Bastille, sous le duc d'Aiguillon. Tous deux sont peints dans le plaidoyer du défenseur de l'abbé comme deux espions du comte de Broglio, , venus chez son adversaire pour sonder ses dispositions & en tirer des aveux défavorables à sa cause, dans une conversation insidieuse de leur part. Me. Bonnieres a tellement démasqué ces traîtres, il les a couvert

de tant de mépris & d'exécration, qu'ils sont furieux & veulent l'attaquer directement.

Le marquis d'Escars & M. Radix de Saint-foix ne brillent pas davantage sur cette scene. L'un témoin pour le comte de Broglio, prétend avoir eu une conversation avec l'autre, où celui-ci lui a révélé certains faits favorables à son ami, que le second nie.

Enfin, un certain Geoffroi de Limon, renommé aussi pour son expulsion honteuse de chez *Monsieur*, dont il avoit eu la confiance, prétend avoir vu une lettre du maréchal de Broglio au gouverneur de son fils, & est un cinquieme agent de cette trame ourdie sur le complot supposé du comte de Broglio & de son frere, de se réunir à M. de Maurepas pour *pousser hors les ministres actuels*. C'est l'expression.

On attend avec impatience les mémoires de cette singuliere tracasserie, pour en être mieux au fait.

31 *Juillet* 1779. C'est à Clermont en Beauvoisis qu'est exilée Mlle. Sainval, sorte de punition reservée jusqu'à présent aux personnes illustres, & qu'on n'avoit point exercée envers une comédienne. Le but de celle-ci est moins d'honorer Mlle. Sainval, que de l'empêcher de communiquer avec ses amis & ses protecteurs, & sur-tout de donner suite à ses écrits. L'affaire devient très-grâve : lundi dernier, comme on se doutoit qu'une cabale formidable manœuvreroit pour elle, & hueroit sa rivale madame Vestris, on a triplé la garde. Non-seulement cette actrice est rayée de la liste, mais il lui est défendu de jouer, dans quelque

troupe que ce ſoit, & ſes propres camarades ont fait un arrêté entr'eux de quitter plutôt que de la laiſſer rentrer dans leur ſociété.

31 *Juillet* 1779. Samedi dernier on a fait l'expérience d'une eſpece de caroſſe qui va ſans le ſecours de chevaux, & dont la marche eſt même aſſez rapide. Elle a eu lieu dans la place de Louis XV en préſence de pluſieurs membres de l'Académie & d'un grand concours de monde. La voiture a fait pluſieurs tours dans la place.

A la partie qu'occupe le brancard ou le timon, ſe voit un aigle, les aîles déployées, qui fait ornement, & ſert à cacher & contenir les guides, à l'aide deſquelles la perſonne placée dans la voiture en dirige la marche. Derriere eſt un homme, qui imprime à la machine un mouvement plus ou moins accéléré, en preſſant alternativement des deux pieds : il eſt debout ou aſſis, les jambes en partie cachées dans une ſorte de coffre, où paroiſſent établis les reſſorts.

On a jugé cette voiture propre à l'amuſement de M. le duc d'Angoulême, & l'on croit qu'elle ne ſera plus communiquée au public, que lorſque l'enfance du prince s'en ſera amuſée & raſſaſiée.

On en attribue l'invention au Sr. Blanchard.

31 *Juillet*. Mlle. Girardin, dont on a annoncé le début à l'opéra comme cantatrice, n'a pas tardé à y être employée comme actrice, & quoique l'on dût craindre qu'elle ne fût très-gauche dans le rôle d'*Aline*, qu'elle a rempli dès le dimanche 18, elle y a eu un ſuccès décidé, malgré les défauts inſéparables de cette

distinction prématurée. Enfin le dimanche 25, elle a chanté celui d'*Angélique* dans le *Roland* de M. Piccini. Il est sans exemple à ce théâtre qu'une débutante ait dans un espace de tems aussi court, & sans plus d'épreuves & d'exercices, fait deux premiers personages. On l'a goûtée encore davantage dans le dernier.

1 *Août* 1779. Le *factum* de la Dlle. Sainval est un gâchis, où les amateurs de la vraie plaisanterie, les partisans du bon goût & les amis éclairés de l'actrice sont désespérés de voir une si excellente cause gâtée & noyée. Ce sont deux *Lettres de Madame la comtesse de Mal..... à Madame la Marquise d'A......*, qui en rassemblent les diverses pieces, les moyens & raisonnemens.

Par l'une, datée de Paris, le 10 mai 1779, on apprend que Mlle. Sainval avoit déja eu précédemment des tracasseries pour certains rôles qu'elle réclamoit, & qu'elle avoit dès-lors des ennemis dans la troupe qui lui firent éprouver des injustices. On apprend qu'ayant demandé un congé pour aller aux eaux, & ayant joué dans sa route à Marseille & à Toulouse, on en avoit conçu de la jalousie, & par forme d'amende on l'avoit privée de sa part pendant cette absence; chose qui n'a jamais eu & n'a point lieu à l'égard des autres. On trouve dans cette partie différentes lettres de l'actrice, & d'un personage qu'on appelle le supérieur, où la premiere reproche à celui-ci de la haïr, ce dont il se défend. Or, ce supérieur est le maréchal duc de Duras, qui entretenant la Dlle. Vestris, participe à l'aversion de sa maitresse pour sa rivale. Ses lettres à Mlle. Sainval sont

assez plattes, & ne ressentent ni l'homme de cour, ni l'académicien, ni le juge impartial. C'est cette révélation qui l'a désolé.

La seconde lettre, en date du 8 juin, plus longue que la premiere, rapporte au long tous les commérages relatifs à la derniere querelle sur les rôles, avec un relevé de ceux-ci, suivant lequel la Dlle. Vestris en avoit cent douze & la Dlle. Sainval, vingt-trois seulement.

C'est ici que se manifeste encore plus la prévention aveugle du supérieur, dont l'injustice va jusqu'à obliger les journalistes de combler d'éloges sa protégée, & de refuser tout ce qui viendra de la part de sa rivale. Il la pousse plus loin, si l'on en croit la lettre: il veut forcer la Dlle. Sainval à demander sa retraite, & en même tems on lui défend de quitter Paris; on la menace d'interdire à tout directeur de province de la recevoir, & d'agir même auprès des cours étrangeres pour l'empêcher d'y jouer, si elle venoit à s'échapper du royaume. Tel est le comble des vexations qu'on lui annonçoit, & qu'elle éprouve aujourd'hui.

2 *Août* 1779. Différens débuts occupent les amateurs de l'opéra. On a déja parlé de la Dlle. Girardin. Depuis, la Signora Georgi, célebre cantatrice, qui a brillé plusieurs fois au concert spirituel, a chanté une ariette dans l'*amore soldato*, avec son succès ordinaire. Elle doit chanter demain une ariette en françois dans *Roland*. Enfin une Dlle. Dupuis, formée ou exercée du moins par le chevalier Gluck, a osé remplacer dans *Iphigénie* les Dlles. le Vasseur & la Guerre. Cette actrice, qui avoit chanté long-tems à ce spectacle, dont elle

s'étoit retirée depuis huit à dix ans, sembloit ne pas devoir se promettre beaucoup d'applaudissemens; cependant elle en a eu, mais n'a point empêché de desirer celles qu'elle doubloit.

Jeudi l'on doit donner à ce spectacle la premiere représentation de *il Cavaliere errante*, ou *le Chevalier errant*, opéra-bouffon del Signor Trajetta, célebre compositeur, dont on regrette la perte en ce moment. Il vient de mourir à Venise à la fleur de son âge.

2 *Août* 1779. Un grand phénomene occupe aujourd'hui les naturalistes. L'arbre connu jusqu'à présent sous la dénomination d'*arbor Sinarum incognita*, planté depuis plus de vingt-cinq ans dans le jardin de M. le maréchal duc de Noailles à *Saint-Germain-en-laie*, porte enfin des fleurs. C'est le premier qui jouisse en France, dans ce moment, de cet avantage. On dit qu'il a fleuri l'année derniere en Angleterre; mais M. Trocheau de la Bertiere, qui annonce le premier fait, n'est pas sûr du second. Il donne au *Journal de Paris*, N°. 213, une ample & savante description de cet arbre: les amateurs pourront le consulter.

2 *Août*. Rien n'est plus extraordinaire que la maniere dont certains ouvrages font ici fortune, sans qu'on puisse en assigner le mérite. Le spectacle du Sr. l'Ecluse, connu à présent sous le titre de *Variétés amusantes*, créé depuis un an, & très-peu connu dans le commencement, est la fureur du jour. Un M. d'Orvigny, pauvre diable d'auteur, sifflé, hué sans relâche aux Italiens, s'est retourné du coté des boulevards, & a présenté au spectacle en question une niaiserie intitulée, *les battus*

paient l'amende; facétie misérable que l'acteur dont on a parlé, fait tellement valoir, qu'elle étoit hier au soir à sa 90e. représentation. Non-seulement le peuple y court en foule, mais la ville & la cour. Les plus grands en raffolent; les grâves magistrats, les évêques y vont en loge grillée; les ministres y ont assisté; le comte de Maurepas sur-tout, grand amateur de farce: on a même prétendu que celle-ci étoit de sa composition, & cette anecdote n'a pas peu contribué à en soutenir & augmenter la vogue. Personne n'ignore que ce seigneur, durant sa jeunesse, se délassoit dans la société avec de pareils jeux, mais où il perçoit toujours de l'esprit, de la finesse, & même le ton de l'homme de cour. D'ailleurs, son âge & ses occupations actuelles ne peuvent permettre de le soupçonner d'être l'auteur d'une telle platitude.

2 *Août* 1779. M. le prince de Condé continue d'embellir Chantilly, le séjour sans contredit le plus délicieux des divers châteaux qui environnent Paris, à raison de la multitude & de la variété des beautés de toute espece qu'il renferme. On y a découvert depuis peu une statue d'un enfant de la grandeur de trois pieds, nud, sans bandeau, sans carquois, sans fleches & sans aîles, tenant dans sa main un cœur enflammé. Ce qui a fourni l'idée des vers suivans, mis au bas de cette statue, qu'on a placée dans l'Isle d'Amour. Ils sont de la composition de M. Grouvelle, secrétaire des commandemens de son Altesse, jeune poëte que lui a donné M. de Chamfort, qui occupoit précédemment sa place. Les voici:

N'offrant qu'un cœur à la Beauté,
Aussi nud que la vérité,
Sans armes comme l'innocence,
Sans aîles comme la constance,
Tel fut l'Amour au siecle d'or :
On ne le trouve plus, mais on le cherche encor.

2 *Août* 1779. Les comédiens françois doivent donner aujourd'hui la premiere représentation de *Laurette*, comédie en trois actes, sujet déjà traité deux fois sans succès.

3 *Août*. L'affaire du Sr. le Bel, secrétaire de M. Bastard chancelier du comte d'Artois commence à s'éclairer au moyen d'un mémoire qu'il répand.

Cet accusé, détenu à la Bastille depuis la nuit du 15 au 16 décembre 1778, ayant demandé à être mis en justice réglée, il intervint des lettres-patentes du deux février dernier, enrégistrées le cinq au parlement, par lesquelles le Roi ordonnoit qu'à la requête du Procureur-général le procès seroit fait & parfait jusqu'à arrêt définitif, aux auteurs, complices & adhérens de différentes falsifications, ratures, surcharges, surtaxes & autres délits, tant à l'occasion des droits de sceaux & honoraires taxés sur les lettres expédiées de foi & hommage des vassaux de l'appanage de monseigneur le comte d'Artois, que dans la perception des finances d'aucuns officiers desdits appanages.

Par arrêt du douze dudit mois, la cour a ordonné que toutes les pieces servant à conviction des faits énoncés aux lettres-patentes seroient apportées au greffe de la cour, & que par le conseiller commissaire, & en présence

de l'un des ſubſtituts du Procureur-général, il feroit dreſſé procès verbal deſdites pieces.

Le 29 mars, ſur le vu deſdites pieces, le Procureur-général a rendu plainte en faux principal deſdites falſifications, ratures, ſurcharges, ſurtaxes, &c. Arrêt en conſéquence.

L'information faite à Paris le 27 avril 1779, le Sr. le Bel a été décreté de priſe de corps, & le 30 transféré de la Baſtille à la Conciergerie.

Son interrogatoire a été clos le 20 mai, & dès le même jour il a eu la liberté de voir ſa famille, ſes amis & un conſeil, après avoir été au ſecret pendant plus de cinq mois.

C'eſt dès ce moment qu'il a travaillé à ſa juſtification, qui n'a pu s'opérer qu'en inculpant grandement M. Baſtard.

Quant à lui, d'après la conſultation de ſes avocats, en date du vingt-cinq juillet, il a préſenté requête pour être déchargé de l'accuſation intentée contre lui.

3 *Août* 1779. La *Laurette* du nouvel auteur qui a entrepris de la traiter, eſt en trois actes & en vers. Il n'a pas été auſſi malheureux que ſes dévanciers. Cependant on ne peut pas dire qu'il ait réuſſi. Ce ſujet romaneſque, triſte & noir en lui-même, demanderoit un pinceau très-énergique, un coloris vigoureux, dont le poëte manque. Du reſte, il n'intrigue pas mal & file aſſez bien des ſcenes : il a tiré du rôle du pere tout le parti poſſible. Comme c'eſt un premier ouvrage, on doit eſpérer ſur cet eſſai qu'il fera mieux une autre fois.

4 *Août*. Outre le mémoire pour Mlle. Sainval, il y a des couplets très-méchans contre

la comédie françoise, qu'on dit imprimés, & qui se vendent avec cet écrit.

L'affaire devient chaque jour plus grâve : Mlle. Sainval cadette ne veut pas jouer, tant que sa sœur sera dans la disgrace; elle demande sa retraite, & parle même d'intenter un procès à ses camarades pour l'avoir privée de son état & rayée; droit qu'ils n'ont pas.

M. le maréchal duc de Richelieu, en outre, prend parti pour l'exilée ; ce qui établit un schisme entre les gentilshommes de la chambre.

5 *Août* 1779. On inculpoit le Sr. le Bel sur trois chefs.

1°. Les prétendues falsifications & surtaxes dans les lettres-patentes expédiées à la chancellerie du Prince.

2°. Les ventes des offices levés aux parties casuelles du Prince.

3°. Les lettres anonymes, contenant des détails sur l'administration des finances du Prince; où les noms des personnes étoient désignés par des nombres, ou par des épithetes.

Il a donné des solutions satisfaisantes sur ces lettres, d'ailleurs étrangeres au délit prétendu. Il convient du second chef, & même qu'il a vendu ces offices à un prix plus haut ; mais outre que ces sortes de négociations ne sont prohibées par aucune loi précise, c'est que, secrétaire uniquement de la personne de M. Bastard, il n'étoit point officier de la chancellerie du comte d'Artois.

Enfin il démontre qu'il n'y a ni falsification ni surtaxe dans les actes argüés ; que tout ce qu'il a fait, il l'a fait par ordre de son supé-

rieur, & que le produit des corrections & augmentations qui en résultoit, n'a tourné nullement à son profit.

Dans le courant du mémoire se trouve le fait particulier d'une quittance à lui administrée par M. Bastard, qui auroit été insérée après coup dans ses papiers, & seroit une manœuvre très-repréhensible de ce chancelier. C'est-là le point très-grâve de réclamation portant contre le magistrat.

5 *Août* 1779. Par des lettres-patentes données à Versailles le 24 mars 1779, & enrégistrées au parlement, Grand-chambre & Tournelle assemblées, le marché de la place Maubert doit être transféré sur le terrein formant le pourtour de la nouvelle place aux veaux. L'incommodité dont étoit ce marché dans un des quartiers les plus fréquentés de Paris, est le motif de ce changement, qui contribue d'ailleurs à le rendre moins malpropre.

5 *Août*. Il se répand que c'est M. Garat, avocat, qui a le prix de prose : on ajoute que M. de Sechelles, avocat du Roi au Châtelet, a un Accessit.

Quant au prix de poésie, on le donne dans le public à l'auteur du Dythirambe, qui est un Russe, le comte de Schouwalow, déjà prôné par M. de Voltaire. On ne doute pas que sous main M. de la Harpe lui avoit blanchi son linge sale.

6 *Août*. Le Sr. Palissot avoit imaginé de former à la comédie françoise une bibliothèque, & en conséquence il y avoit envoyé ses œuvres, comme pour servir de base à cet édi-

fice. Aujourd'hui c'eſt un Sr. Deſentelles, intendant des menus, qui propoſe d'en établir une aux menus, c'eſt-à-dire à l'hôtel magnifique élevé depuis quelques années, rue bergere, dépôt deſtiné à la conſervation de tous les uſtenciles relatifs aux ſpectacles de la cour. Il nous apprend qu'elle eſt déjà commencée, quoique le Roi n'ait pas conſacré des fonds à cet effet : elle s'accroît journellement, & il invite par une lettre inſérée au *Journal de Paris*, N°. 215, les auteurs dramatiques à concourir à cette collection, en y adreſſant leurs œuvres corrigées de leur main. Ces monumens littéraires placés ainſi invariablement, ſerviront de regle pour fixer la véritable leçon que l'on doit ſuivre dans la repréſentation ou dans l'impreſſion.

Ce Deſentelles eſt vraiſemblablement le factotum du maréchal de Duras, & fait l'important parmi ſes confreres, comme celui-ci parmi les ſiens. Il joue auſſi un rôle dans le mémoire de Mlle. Sainval, qui n'étant que ſubalterne, n'en eſt que plus vilain. Il careſſe ici les auteurs & leur fait de grands complimens.

6 *Août* 1779. La premiere partie du *plaidoyer pour le comte de Broglio contre l'abbé Georgel*, prononcé à l'audience du 23 juillet 1779, eſt dejà imprimée. Quoique Me. Tronçon du Coudray, par un exorde aſſez important & aſſez adroit, motive la démarche du comte, & prétende l'affaire très-intéreſſante, la ſuite n'y répond pas. C'eſt un détail minutieux de commérage de ſociété, qui fait tomber à chaque page le plaidoyer des mains du lecteur.

7 *Août*. Les couplets ſur les actrices ſont

plaisans par les équivoques, dont quelques-unes sont amenées avec justesse; mais, en général, ne répondent pas au talent de l'homme de cour auquel on les attribue. C'est le marquis de Louvois, fameux pour ces méchancetés, quoique n'ayant pas, à beaucoup près, le sel & la finesse de M. de Souvré son pere, dont le nom sera immortel en ce genre.

Pour revenir à la chanson, elle est en neuf couplets : on y passe en revue les Dlles. Vestris, les deux Sainval, Luzzi, Fannier, Doligny, Préville, Drouin, Molé, Suin, Dugazon & Hus. Les plus heureux sont ceux sur les Dlles. Vestris & Préville.

7 *Août* 1779. On a donné jeudi à l'opéra la représentation annoncée de l'opéra bouffon, *il Cavaliere errante.* Ce sujet simple & mieux conçu que les autres, fournissoit beaucoup au musicien. On reproche cependant à sa musique, purement écrite, harmonieuse & forte, de n'avoir ni la chaleur, ni le brillant, ni le caractere de folie qu'exigeoit le genre : on en a trouvé les airs de bravoure communs, les chœurs & les symphonies médiocres; mais on a admiré dans la destruction du palais de l'isle enchantée la maniere large & grande d'un maître à qui l'on n'auroit rien à reprocher, si ses chants étoient aussi agréables que son harmonie est correcte.

8 *Août.* Outre l'importation du gérofier des Moluques aux isles de France, de Bourbon & des Echelles, on a parlé de celle faite de ces isles à Cayenne. Il étoit bien à craindre que cet arbuste ne dégénérât par tant de transmigrations. Cependant pour prouver le succès de cette der-

niere importation, il a été envoyé de Cayenne à M. l'abbé Raynal une branche de gérofliet chargée de clous, provenue des plantations modernes de cette isle.

Le gouvernement qui, pour ne pas exciter la jalousie des Hollandois, persiste à ne pas vouloir qu'on insere dans la gazette de France ces heureuses nouvelles, n'empêche pas qu'elles soient insérées dans d'autres ouvrages périodiques qui, quoiqu'imprimés avec permission, ne sont pas avoués par lui comme le premier, n'ont pas le même caractere d'authenticité, & d'ailleurs ne pénetrent gueres chez l'étranger.

8 *Août* 1779. Dans le second *plaidoyer pour le comte de Broglio, contre l'abbé Georgel*, prononcé à l'audience du 30 juillet, qui paroît aussi imprimé, M. Tronçon du Coudray, après avoir cherché à détruire l'idée du public, que la cause ne rouloit que sur des indiscrétions, sur de vains propos, cherche à établir la question sous son vrai point de vue, à montrer la nature & la gravité de la calomnie de l'adversaire, & à révéler toute la noirceur de sa machination.

A force de rapprochemens, d'inductions & d'art, il trouve un corps de délit; il prouve que l'abbé Georgel en est l'auteur, & il le représente dans le cas d'être puni suivant la rigueur des loix décernées contre les calomniateurs.

Cette partie du plaidoyer de l'orateur produit plus d'effet que la premiere, & d'ailleurs est soutenue d'une lettre de l'abbé Georgel au comte de Broglio, en date du 30 juin 1778;

du

du témoignage du Sr. Favier, en date du 30 septembre, & de celui du comte de Guibert.

9 *Août* 1779. Depuis quinze jours, M. d'Alembert écrit à ceux qui lui demandent des billets pour la séance de la Saint-Louis, qu'il y a plus de gens inſcrits que la ſalle n'en peut contenir; que la fureur eſt telle, qu'il faudra dorénavant s'y prendre pluſieurs mois d'avance; qu'il eſt ſurtout obſédé de femmes, & que l'aſſemblée ſeroit uniquement compoſée du ſexe, s'il exauçoit les prieres de toutes celles qui le ſollicitent.

9 *Août*. M. l'abbé Georgel ſe propoſoit de ne faire imprimer qu'autant que le comte de Broglio lui donneroit l'exemple. En conſéquence il répand un premier *Mémoire expoſitif des faits*. Celui-ci n'eſt ſigné que de la partie, qui parle elle-même. On préſume que Me. Bonnieres ſon avocat, n'aura pas pu encore, ou n'aura pas oſé faire imprimer ſon plaidoyer, à cauſe des ſorties violentes qu'il contient contre MM. de Guibert & Favier, qui avoient envie de le prendre à partie.

10 *Août*. Jean-Jacques Rouſſeau, durant ſon ſéjour à Londres, y avoit vendu tous ſes livres, on ne ſait pourquoi, ſans doute dans ſon projet fol de renoncer à la littérature pour ne s'occuper que de botanique. Ce furent MM. Hume & Dutens qui les acheterent & les partagerent entr'eux. Dans le lot du ſecond ſe trouva un exemplaire du livre de l'*Eſprit* de M. Helvétius, avec des notes marginales de la main du philoſophe, étendues & curieuſes. M. Dutens a imaginé de faire imprimer une nouvelle édition de cet ouvrage avec ces notes.

C'eſt l'imprimeur Barbou qui s'en eſt chargé ; mais il éprouve beaucoup de contrariétés , & il n'a encore pu obtenir cette permiſſion.

11 *Août* 1779. La comédie françoiſe eſt toujours dans le déſordre, & l'on ne peut gueres y jouer de tragédie depuis l'exil de Mlle. Sainval l'aînée. Sa cadette a déclaré au maréchal de Duras , que tant que ſa ſœur ſeroit en diſgrace elle reſteroit dans l'inaction, & Mde. Veſtris craint de ſe compromettre : chaque jour où elle paroît, il faut une garde formidable pour contenir le parterre ; ce qui déplaît également au public & à l'actrice. On ne ſait comment cela ſe terminera. On parle encore une fois de faire revenir Mlle. Raucoux.

12 *Août*. On a déjà parlé du fameux phare de Pétersbourg, exécuté par le Sr. Bourgeois de Château-blanc, l'inventeur des reverberes de Paris. Il eſt terminé, & l'on doit en faire l'eſſai vendredi, qui eſt demain. Il ſera placé à Meudon, & l'on en pourra voir l'effet de Paris & des environs ; peut-être même de Meaux , qui eſt à quatorze lieues de Meudon. Il eſt conſtruit, comme on l'a dit, pour éclairer la Baltique , & l'ambaſſadeur de l'Impératrice des Ruſſies a permis & deſiré qu'on pratiquât cette expérience avant de l'envoyer à ſa deſtination.

13 *Août*. Le mémoire de l'abbé Georgel eſt très-modéré. Il y a cependant quelques endroits plus chauds & plus vigoureux ; mais ſa piece vraiment victorieuſe, c'eſt la replique de Me. de Bonnieres. Il réſume la plainte à trois chefs d'accuſation de la part du comte de Broglio.

1°. L'abbé Georgel eſt l'auteur & le colporteur d'une intrigue, dont l'objet étoit d'enlever au comte de Broglio la place de Maréchal-général des logis de l'armée.

2°. L'abbé Georgel a parlé des lettres du comte de Broglio au Sr. abbé Sarlat. Il a répandu à la ville & à la cour les bruits les plus faux & les plus injurieux contre lui.

3°. Il a dû avoir vu & porté au Miniſtre des lettres qui annonçoient le projet du comte de Broglio d'exciter ſon frere à agir auſſi vivement que lui contre les Miniſtres.

L'avocat reprend ſucceſſivement chacun de ces chefs, les diſcute & les refute, en montrant que le défenſeur du comte, ennemi de toute méthode, a l'art de tout confondre; qu'il néglige de répondre aux reproches propoſés contre les témoins; qu'il dédaigne de s'aſſervir aux époques; qu'il change celles qui le contrarient; qu'il en crée au beſoin, feint d'oublier une partie de ſa plainte quand il ne peut plus la ſoutenir, & que prenant de côté & d'autre ce qui peut lui convenir, ſans s'embarraſſer de ce qu'on lui oppoſe, il préſente un mémoire de faits qui produiſent au moins une illuſion paſſagere.

Il finit par réclamer les loix protectrices de l'innocence accuſée, & cherche à prévenir le jugement anticipé dans le public, d'un *hors de cour* qui ne ſeroit pas ſatisfaiſant pour ſon client perſécuté.

13 *Août* 1779. M. le Garde des ſceaux, protecteur de M. de Néville, qu'on veut être ſon fils, avoit tant intrigué dans le parlement, qu'il avoit encore fait remettre l'aſſemblée des

chambres concernant les arrêts du conſeil ſur la librairie au mardi 10. M. Séguier y a parlé, à ce qu'on aſſure, avec beaucoup de force, & s'eſt trouvé abſolument oppoſé aux innovations du chef de la librairie. Malgré cela, le crédit l'a encore emporté & il n'a été rien ſtatué.

13 *Août* 1779. De jeunes gens voyant le ſuccès de la farce intitulée *les battus payent l'amende*, qui, jouée deux fois par jour depuis près de deux mois, en étoit hier à ſa cent treizieme repréſentation, ſans que la fureur du public ſe rallentiſſe pour s'y porter en foule, avoient imaginé d'en compoſer une nommée *Lamentine*, piece comi-tragique en deux actes & en vers, & l'avoient préſentée au directeur de cette troupe dont on eſt tant engoué. Il leur déclara qu'il ne pouvoit la recevoir qu'après que les comédiens François & Italiens l'auroient examinée & n'en auroient pas voulu. Les premiers l'ont rejettée hautement ; mais les ſeconds l'ont trouvée digne de leur théâtre & elle a été exécutée hier. Il y a quelques plaiſanteries aſſez bonnes : la ſcene du conſeil & le dénouement ſont heureuſement imaginés. Du reſte, c'eſt de beaucoup trop long ; il y a quantité de trivialités, de turlupinades, de platitudes, de groſſiéretés même dégoûtantes, & l'on ne peut concevoir comment les Italiens ont oſé ſe flatter d'obtenir quelques ſuccès pour cette bouffonnerie.

13 *Août*. Mardi dernier, les chambres aſſemblées, il a été enrégiſtré un édit de ce mois, portant ſuppreſſion du droit de mainmorte & de ſervitude dans les domaines du Roi ; & dans tous ceux tenus par engagement,

& abolition générale du droit de ſuite ſur les ſerfs & main-mortables. Cette loi eſt une preuve que la philoſophie ſait à la longue détruire les préjugés, & par ſon influence irréſiſtible maîtriſer enfin le conſeil & le cœur des rois. C'eſt elle qui doit ſe glorifier de ce monument de bienfaiſance, plus propre à immortaliſer le regne de Louis XVI, que toutes les conquêtes les plus brillantes.

14 *Août* 1779. M. l'avocat-général Séguier a porté aujourd'hui la parole dans l'affaire du comte de Broglio, & a conclu abſolument contre ce Seigneur. L'arrêt eſt intervenu & a déchargé l'abbé Georgel de toute accuſation, a condamné le comte de Broglio à tous les dépens & à vingt livres de dommages-intérêts, envers l'abbé Georgel, par forme de réparation civile, applicables aux priſonniers de la Conciergerie, ſuivant la demande de l'abbé.

Les termes injurieux contenus dans les mémoires contre l'abbé Georgel ſupprimés; 500 exemplaires de l'arrêt imprimés & affichés aux dépens dudit abbé. Il lui ſera donné acte de ſa déclaration de n'avoir ni lu, ni eu, ni vu les lettres du comte de Broglio.

Le plus humiliant pour le Comte, préſent dans une lanterne avec toute ſa famille, ce ſont les applaudiſſemens généraux & très-longs du public, qui n'aime point ce courtiſan & l'a bien prouvé.

14 *Août*. Tout Paris a été en l'air hier au ſoir pour le fameux phare de Péterſbourg affiché avec tant d'oſtentation. La police ſe doutant du concours des curieux, avoit multiplié les gardes & les patrouilles pour empêcher

le désordre ; les Tuilleries sont restées ouvertes une partie de la nuit, & tout cela fort inutilement. Quoique la nuit fût très-belle, on n'a entrevu aucune clarté dans la partie de l'horison qui en devoit flamboyer, & quand on auroit voulu attraper le public, on n'auroit pu s'y prendre mieux. Ce qui donnoit une si grande confiance dans ce phénomene, c'est que la gazette de France, si grâve, & si véridique, l'avoit aussi annoncé.

15 *Août* 1779. De nouvelles expériences attestent tous les jours l'utilité de l'opération dans les accouchemens forcés, imaginée & exécutée par le médecin Sigault, contre laquelle ses détracteurs continuent à s'élever ; mais ce qui semble leur répondre de la maniere la plus victorieuse, c'est que les étrangers même, qu'on ne peut pas accuser de s'engouer pour le docteur françois, l'adoptent, & pour lui conserver l'honneur de la découverte, l'appellent la *section sigaultienne*. Il est à espérer que cette dénomination deviendra générale à la longue.

15 *Août*. Voici encore un Libraire qui se voue généreusement à l'amusement & l'instruction publiques. Le Sr. Moureau annonce un cabinet académique de lecture d'une espece plus étendue & plus générale que les autres.

Il offre, 1°. tous les journaux, gazettes & ouvrages périodiques quelconques, tant françois qu'étrangers ; les affiches de la capitale & de toutes les provinces du royaume, ainsi que les édits, arrêts & déclarations.

2°. Les tableaux journaliers du cours des changes des principales places de l'Europe, le prix des effets royaux, l'arrivée & le départ des

vaisseaux, leurs cargaisons, les prix courans des articles du commerce dans les plus considérables villes de l'Europe, & tout ce qui peut intéresser le commerçant & le cultivateur.

3°. Une bibliotheque, contenant tous les livres périodiques annuels, anciens, tels que almanachs royaux, du commerce, des spectacles, de la noblesse, le manuel de l'auteur & du libraire, les almanachs militaires, & tous ceux qui forment un tableau de nomenclature, comme les almanachs & répertoires de la capitale, des provinces & des royaumes étrangers; en un mot, tous ceux dont on peut avoir besoin à chaque instant pour la recherche d'un nom, d'une adresse, &c.

4°. Enfin un tableau où sont insérés tous les prospectus, avis, adresses, &c. qui arrivent journellement & ne peuvent, à cause de leur volume, être portés sur les feuilles publiques. Il invite les notaires à y envoyer leurs affiches, ainsi que les particuliers qui voudroient faire annoncer quelque chose.

Les appartemens sont au premier, bien décorés, servis par des garçons de littérature très-étendus. On y trouvera des bureaux, avec papier, encre, plumes, &c. On sera très-bien chauffé en hiver, & toujours éclairé en bougies.

Pour surcroît d'agrément, le prix très-modique n'est que six sols par séance.

16 *Août* 1779. M. le comte de Broglio, pour en imposer aux juges, avoit fait répandre la veille du jugement : *Exposé des motifs qui avoient nécessité la plainte du comte de Broglio.* Il y avoit inséré un avertissement, où il

disoit que le Roi lui avoit permis de publier ce mémoire, & l'avoit autorisé à dire que c'étoit par permission de S. M. Il vouloit insinuer par-là, la haute protection dont le couvroit ce Monarque.

Du reste, dans cet écrit peu essentiel à l'affaire, ce Seigneur résume les diverses époques de sa vie qui, au lieu de tendre à sa justification, font présumer, au contraire, qu'il a toujours été inquiet, turbulent, intriguant & factieux.

Il convient qu'en 1773 il fut inculpé dans l'affaire célebre de la Bastille, où sa liberté & son honneur furent compromis ; que les plus grâves accusations s'accumulerent sur sa tête ; qu'il fut dénoncé à sa patrie & aux cours étrangeres comme un incendiaire politique, comme un artisan d'intrigues & de manœuvres : qu'il voulut alors refuter ces cruelles inculpations : mais qu'en 1774 il fut obligé de sacrifier son ressentiment aux ordres absolus du Roi : ce dont ses ministres, Mrs. le Maréchal du Muy & comte de Vergennes lui délivrerent une déclaration de S. M. précise & motivée.

Il convient que le bruit se répandit cinq ans après qu'il avoit fourni des Mémoires contre le prince de Montbarrey & son administration. Ce bruit, suivant lui, fut fondé sur ce qu'il avoit en effet remis au Roi, le 14 Mars 1778, un mémoire, hommage de son zele, communiqué à M. de Sartine. Envain pria-t-il M. le marquis d'Entragues, ami du ministre de la guerre, de se joindre à lui pour remonter à la source de cette calomnie : ses démarches furent inutiles. Il convient de deux exils, *non*

mérités, dit-il, en ce qu'il en a l'assurance par écrit.

Enfin arrive ce caquetage de l'abbé Georgel, qui le met hors de lui, & le nécessite à un éclat judiciaire.

Du reste, il nous apprend que le 26 Mai, le Roi, par une autre destination, l'ayant obligé de renoncer à la place de Maréchal général des logis de l'armée de son frere, voulut bien témoigner au Maréchal qu'aucun mécontentement ne motivoit ce déplacement.

Il nous apprend qu'en 1752, appelé à la confiance intime du feu Roi, par ses ordres réitérés, il l'a conservée jusqu'à la mort de ce Monarque, avec lequel il avoit une correspondance habituelle; qu'il l'a fait discuter par trois ministres, le maréchal du Muy, le comte de Vergennes & M. de Sartine, & qu'on ne l'a trouvé en aucun endroit, l'ennemi, le détracteur ou le rival de ceux dont il avoit le plus à se plaindre.

On voit bien que tout cela prouve que le comte a été mêlé dans beaucoup de mauvaises affaires, mais ne l'appuye en rien dans celle-ci.

16 *Août* 1779. Le Parlement, en enrégistrant l'édit, a mis la modification *sans que les dispositions du présent édit puissent nuire ni préjudicier aux droits des Seigneurs.*

Dans son préambule, S. M. témoigne ses regrets de ne pouvoir racheter ce droit des mains des Seigneurs, pour abolir sans distinction ces vestiges d'une féodalité rigoureuse. Elle a cru devoir jusqu'alors respecter le droit encore plus sacré de propriété.

Quant aux engagistes, elle offre à ceux qui

se croiroient lesés de remettre les domaines dont ils jouissent, & de réclamer les finances fournies par eux ou leurs auteurs.

17 *Août* 1779. L'*arbor Sinarum incognita*, ou l'*arbre inconnu des Chinois*, appelé encore *Robinia*, dont on a parlé au commencement de ce mois, a fleuri, non-seulement dans le jardin du maréchal de Noailles, mais aussi à Trianon, quoique celui de ce dernier lieu n'ait guere que vingt-cinq pieds; c'est-à-dire moins de moitié de hauteur & de force conséquemment.

C'est ce que nous apprend M. Richard, petit-fils du jardinier de la Reine à Trianon. Il prétend que les caracteres floraux de cet arbre, jusqu'à présent inconnus en France, & peut-être en Europe, ont été mal saisis par M. Trochereau, & il redresse cet habile Naturaliste, dont il reconnoît le mérite d'ailleurs.

Il donne une autre description très-ample de cet arbre au n°. 228 du *Journal de Paris.*

Madame Regnault, auteur de la *Botanique mise à la portée de tout le monde*, s'occupe à peindre & à graver cet arbre.

17 *Août*. Lundi dernier on a donné la cent vingtieme & derniere représentation de la farce intitulée : *les battus payent l'amende*. Il a fallu retirer cette piece, non à cause de la satiété du public, mais parce que l'acteur qui y joue le principal rôle commençoit à se blâser enfin & sembloit exiger du repos, ou du moins avoit besoin de diversifier son jeu & d'occuper son talent d'un nouveau rôle.

18 *Août*. Malgré l'arrêt du Parlement dont on a rendu compte, qui permet à la no-

vice de Sainte-Avoye, ou plutôt aux novices de ce couvent, car elles sont plusieurs dans le même cas depuis quatorze ou quinze ans, de se pourvoir par devant le primat, pour l'émission de leurs vœux, le parti de M. l'archevêque triomphoit de voir traîner l'affaire en longueur. M. de Beaumont même se flattoit que son confrere, M. de Montazet, ne lui donneroit pas cette mortification. On portoit la confiance jusqu'à dire qu'il y avoit un ordre du Roi à la supérieure, portant défenses de recevoir ces novices. Il paroît que l'archevêque de Lyon n'a tant tardé que pour endormir celui de Paris, & la chose s'est conduite si sécrettement que les receptions se sont faites avant que le dernier en ait été instruit. Il est furieux d'être dupe; mais ce qui le désespere surtout, c'est que cet exemple fait loi, & que d'autres couvens des religieuses qu'il moleste d'une maniere ou d'une autre, vont user de la même ressource.

19 *Août* 1779. Le Roi a fait derniérement une espiéglerie à la Reine, dont le but moral étoit de donner une petite leçon à son aimable compagne. Elle est dans l'usage de faire des parties de nuit avec le comte d'Artois, d'aller à la comédie de la ville ou ailleurs, & de se retirer fort tard. S. M. le soir, donna à l'ordre la consigne que passé onze heures on ne laissât entrer dans la grande cour du château aucune voiture sans exception. La Reine étant venue avec son beau-frere à une heure ou deux du matin, fut très-surprise de se trouver arrêtée par le garde-du-corps en sentinelle. En vain fit-elle venir l'officier supérieur & le capitaine des gardes; tous deux déclarerent que c'étoit

l'ordre exprès qu'il n'étoit pas permis de tranfgreffer. Il fallut rétrograder, & que S. M. & le comte d'Artois fiffent un autre tour pour rentrer par ailleurs. Le lendemain explication avec le Roi, qui déclara que toujours couché à onze heures du foir, & ayant befoin de repos, le bruit dans la nuit le réveilloit. Il pria en conféquence la Reine de s'y conformer. Cependant la configne eft levée pour S. M. feule.

19 *Août* 1779. On parle beaucoup d'un autre édit qui doit être porté aux cours inceffamment, par lequel S. M. fupprime tous les péages par terre ou par eau, appartenans aux Seigneurs particuliers, que S. M. offre de rembourfer. Depuis longtems on fe plaignoit de ces gênes onéreufes à la circulation & au commerce, mais le crédit jufques-là l'avoit emporté fur l'utilité publique. Il paroît que M. Necker a encore obtenu du Roi cet acte de bienfaifance.

20 *Août*. On a parlé du projet de l'adminiftration d'occuper les prifonniers de Bicêtre, & en les tirant de leur oifiveté, de les fouftraire à la contagion du libertinage, fi propre à corrompre ceux qui ne le font pas encore tout-à-fait. C'eft furtout à M. de Malesherbes, refté trop peu de tems dans le miniftere, qu'on doit cette idée patriotique. M. le Noir, fuivant les mêmes erremens, a imaginé un moyen de multiplier les travaux dans ce château, & de faire faire par des hommes ce qui s'exécutoit par des chevaux, enforte qu'en économifant les fraix de ceux-ci, on pût trouver de quoi fournir quelque douceur & encouragement aux manouvriers qui remplacent ces animaux.

Le puits de Bicêtre eſt renommé comme un chef-d'œuvre méchanique ; on y élève journellement l'eau de plus de cent pieds de profondeur : on entretient ainſi un réſervoir immenſe deſtiné à fournir à tous les beſoins du grand nombre d'individus que contient cette maiſon.

Elle eſt mûe par quatre chevaux, ſe relevant de trois heures en trois heures au nombre de douze.

Il s'agiſſoit de ſuppléer à ceux-ci à force de bras : mais comme cette machine eſt précieuſe, il étoit queſtion de trouver un moyen de la ſupprimer pour l'eſſai des hommes ſans la gâter ou l'altérer, & de maniere qu'on pût y revenir aiſément, s'il ne réuſſiſſoit pas.

Le Lieutenant-général de police a propoſé un prix pour celui qui enſeigneroit le meilleur procédé en ce genre. Le plus ſimple & le moins diſpendieux eſt celui de M. de Bernieres, contrôleur des ponts & chauſſées, du moins il a déja paru tel à la premiere expérience. Elle doit ſe réitérer aujourd'hui.

20 *Août* 1779. C'eſt aujourd'hui *Iphiſe aux Boulevards* qui attire le public, & c'eſt le théâtre des éléves pour la danſe de l'opéra qui fixe le concours. Cette piece contient l'éloge du chevalier Gluck, ainſi que celui de Mlle. le Vaſſeur, actrice qui a ſi merveilleuſement contribué à faire valoir ſa muſique. Lundi elle eſt allée jouir de ſon triomphe, & en effet ſes partiſans qui s'y étoient rendus en foule, n'ont pas manqué de ſe retourner vers ſa loge & de lui prodiguer les plus vifs applaudiſſemens, au moment où il étoit queſtion d'elle.

21 *Août*. On commence à déſeſpérer de

la rentrée de Mlle. Sainval l'aînée à la comédie françoise : ses ennemis ont aigri la Reine & le Roi contr'elle ; ils ont interprêté malignement certains endroits du mémoire, d'où l'on pourroit induire que la cour est une pétaudiere ; qu'on mène le jeune Monarque comme on veut, & que son auguste compagne déroge à la majesté de la feue Reine, jusqu'à se mêler des intrigues des spectacles & à entrer dans leurs querelles. Il paroît que la cadette a bien senti la délicatesse de cette cause, puisqu'elle l'abandonne & doit reparoître sur la scene, comme de coutume.

21 *Août* 1779. La seconde expérience du puits n'a pas moins bien réussi. Le moyen de M. de Bernieres est admirable, en ce que sans rien changer à la machine actuelle & sans donner un coup de marteau, l'addition qu'il y fait, peut s'adapter en moins d'une demi heure & en être ôtée en aussi peu de tems. En sorte que tour à tour elle peut être mue avec la même facilité & par des hommes & par des chevaux.

D'après l'arrangement de l'inventeur moderne, vingt-quatre prisonniers ensemble, distribués autour de la machine, ont fait monter sans peine ni fatigue, les sceaux du puits contenant 1500 livres d'eau, & l'on a observé que ces hommes n'allant que leur pas ordinaire & réglé, ont élevé le sceau en moins de tems que ne font les chevaux, & qu'en général ce service sera plus rapide.

M. de Bernieres a déclaré qu'il ne concouroit pas pour le prix, ou que, si l'on vouloit bien le lui adjuger comme au plus digne, il

fupplioit que fa valeur fut répartie en deux années entre les prifonniers employés au tirage du puits.

22 *Août* 1779. Le Roi eft de fort mauvaife humeur de voir que rien n'avance : il fait que toute l'Europe a les yeux fixés fur lui. Les prôneurs du miniftere ont annoncé qu'au mois d'Octobre la mer feroit libre, graces à la France ! Voilà un grand engagement qu'il s'agit d'effectuer. S. M. uniquement occupée de cet important objet, fe refufe à tous les plaifirs : la Reine fe propofoit de lui donner à Trianon une fête pour la Saint-Louis ; on en vouloit donner une à la Reine pour la Vierge. Le jeune & fage Monarque s'eft oppofé à l'une & à l'autre, & n'a point trouvé que ce fût le tems de dépenfer de l'argent en chofes fuperflues.

23 *Août*. On a parlé cet hiver du tort que faifoient aux cultivateurs les nouvelles gênes rétablies concernant la vente des bleds ; on l'a fait concevoir au gouvernement. Enfin les intendans du commerce ont annoncé aux négocians que pour faciliter la circulation par mer des grains nationaux pendant la guerre, la ferme venoit d'être autorifée à donner fes ordres à fes employés dans les ports, de ne point exiger le droit de frèt ou de tonnelage.

L'intendant de Flandres, de fon côté, a rendu une ordonnance, où il dit que le Roi touché du bas prix des grains dans la plupart des provinces malgré leur abondance, s'eft déterminé à en permettre la fortie à l'étranger ; qu'en conféquence, certain qu'il en exifte en Flandres & en Artois une quantité fupérieure aux befoins des habitans, & pour faciliter le

débouché de cette denrée, il défend à toutes personnes d'apporter des obstacles à l'exportation des grains & à leur libre circulation.

23 *Août* 1779. Tandis que Me. Linguet se déchaîne avec une fureur qui ne se rallentit point, & s'exhale périodiquement contre M. d'Alembert, cet homme illustre n'oppose à sa rage que le calme & le silence ; mais ses admirateurs ne s'en tiennent point à ce froid stoïcien : sans refuter directement le journaliste, ils y répondent plus invinciblement, en publiant les belles actions de leur héros. C'est ainsi qu'un M. de la Bartherie, en annonçant sa reconnoissance d'un bienfait personnel, assura, en une demi-heure qu'il a passée chez ce philosophe, avoir été témoin de deux autres. Ces faits sont consignés dans une lettre du 20 Juillet, adressée aux auteurs du *Journal de Paris*, & insérée au n°. 229 du 17 Août. Et, en général, tous ces Messieurs attestent que M. d'Alembert, connu comme le plus grand géomêtre de son siecle, comme un littérateur du premier ordre, est en outre rempli d'humanité, de sensibilité, & qu'il passe tous les momens de sa vie à éclairer ses semblables ou à les sécourir.

23 *Août*. Mlle. Sainval cadette a en effet reparu dans *Tancrede* le samedi 21, où elle a fait le personage d'*Aménaïde*. Les applaudissemens du public en la voyant ont été si vifs & ont produit sur elle une si forte sensation, qu'elle s'en est trouvée mal ; on l'a emportée du théâtre sans connoissance : la piece a été suspendue ; mais enfin elle a repris l'usage de ses sens, & répandant dans les diverses parties

de ſon rôle la ſenſibilité dont elle étoit encore émue, a joué infiniment mieux que de coutume. Au moyen de cette ivreſſe du parterre, la garde n'a pu empêcher que le nom de Sainval l'aînée ne fût mêlé avec celui de ſa ſœur, & qu'on ne la redemandât à grands cris, ce qui n'aura pas fait plaiſir au *Supérieur*.

13 *Août* 1779. Le Châtelet a attiré un grand concours de monde cette ſemaine pour deux cauſes curieuſes. La premiere eſt celle, connue déja, de Mlle. d'Eon contre le marquis de Carcado. La ſeconde, celle plus nouvelle de M. de Caraccioli, l'auteur des *Lettres de Ganganelli*, contre ſon Libraire Lottin. Lorſque les mémoires de cette derniere affaire ſeront imprimés, on en parlera plus pertinemment.

24 *Août*. M. l'abbé Royou, devenu chef de l'*année littéraire* depuis que l'abbé Groſier a renoncé à ce Journal, a fait une grande ſenſation dans le parti des dévots par ſa critique de l'*Eloge de Milord Maréchal*, dont on fait que M. d'Alembert eſt l'auteur. Pour faire connoître mieux ce morceau véhément contre le philoſophe, Me. Linguet, avec lequel eſt lié le journaliſte, l'a inſéré en entier dans un de ſes numéros. Le tout a merveilleuſement réuſſi, & *Monſieur*, ſous la protection duquel s'eſt rangée cette cabale diſperſée qui avoit beſoin d'un tel appui, a fait à l'abbé Royou la faveur éclatante de le nommer chapelain de ſon Ordre; enſorte qu'il eſt aujourd'hui décoré de la croix de Saint Lazare.

25 *Août*. La loge des *neuf ſœurs* s'étant juſtifiée des inculpations qui l'avoient miſe dans le cas de l'animadverſion du *grand Orient*,

& de l'arrêt rigoureux prononcé contr'elle, a voulu, ſuivant ſon uſage, célébrer le grand jour de cette réunion par une fête ſolemnelle. Elle a été indiquée au Wauxhall de la foire *Saint-Germain*, & a eu lieu le lundi 16 de ce mois, après pluſieurs délais. Les Dames, ſans leſquelles il ne ſauroit y en avoir de parfaite, y ont été admiſes. Mais, pour éviter l'inconvénient de la derniere, on a annoncé qu'on ne danſeroit point; que ce ſeroit un ſpectacle purement académique, entremêlé de muſique & de lectures.

M. Franklin, quoiqu'ayant accepté la place de Vénérable, a cependant mis la condition de ne point s'aſſervir à remplir ce rôle avec l'exactitude ſcrupuleuſe qu'il exige, & comme c'eſt ſurtout ſon nom dont on ambitionnoit d'illuſtrer la ſérie des grands-officiers de la loge des *neuf ſœurs*, on l'a laiſſé maître de s'abſenter toutes les fois que ſes importantes occupations le demanderoient. Cette ſéance a été privée de ſa préſence : c'eſt le frere comte de Milly, premier ſurveillant, qui a tenu ſa place.

Les principaux ouvrages lus ont été, 1°. un *Eloge de Montaigne*, par M. de la Dixmerie. La maniere de cet auteur qui n'a nulle énergie dans l'ame, nulle philoſophie dans la tête, nulle chaleur dans le ſtyle, étoit trop oppoſée au genre du héros pour qu'il fut dignement célébré. C'eſt un littérateur pur, élégant, eſtimable, mais bien au-deſſous de la tâche qu'il s'étoit impoſée. Il n'a pu même, quoiqu'il ait élagué de beaucoup ſa premiere partie, terminer ſa lecture de la ſeconde, & il a

fallu qu'un frere vint au secours de sa poitrine fatiguée.

2°. Un *chant du mois de Novembre*, du poëme de M. Roucher. Il l'avoit choisi pour un éloge adroitement amené de M. Dupati, ce jeune Avocat-général du Parlement de Bordeaux, non moins célebre parmi les patriotes que parmi les orateurs. Le poëte lui ayant obligation du bonheur dont il jouit, a cru devoir lui en témoigner ainsi sa reconnoissance, & le public a applaudi avec transport. On a couronné ce magistrat, qui modestement a placé le laurier sur la tête de M. Garat, dont il a prématuré ainsi le triomphe.

Ce même magistrat, frere de cette loge depuis son séjour à Paris, devoit lire *l'éloge de Montesquieu*; mais il a déclaré quelques jours avant, qu'il n'auroit pas terminé cet ouvrage. On croit plutôt que les morceaux hardis dont il est plein, dit-on, ont engagé ses amis à le détourner de se donner ainsi en spectacle.

3°. Un *éloge de Voltaire*, en vers, par un jeune frere qui donne des espérances : c'est M. de Flins des Oliviers.

4°. La préface d'un ouvrage intitulé : *Essais historiques & politiques sur les Anglo-Américains*, de M. Hilliard d'Auberteuil, où il a tracé les portraits des principaux chefs de cet état naissant, entre lesquels figure le docteur Franklin : ce qui a donné lieu de célébrer ce chef de la loge.

5°. Enfin un drame intitulé : *le repentir de Pygmalion*, par M. Garnier. Ce jeune auteur, qui s'est distingué à la comédie Italienne, y a fait recevoir ce drame-ci, dont le plan a paru

à l'assemblée ingénieux, piquant & agréable; mais qui dépend beaucoup de la musique, comme toutes ces sortes d'ouvrages : ensorte qu'il faut attendre à le voir au théâtre pour prononcer.

Après ces lectures, on est monté dans la galerie d'en-haut, où différens artistes & physiciens avoient exposé des morceaux de leur composition. M. Houdon, pour la sculpture; M. Greuze, comme peintre, brilloient entre les autres. M. Changeux y avoit placé le fameux barometre dont on a parlé.

Cette longue assemblée, trouvée trop courte par les freres, & même par les Dames, s'est terminée, suivant l'usage, par un banquet simple & spirituel, qui a prolongé les plaisirs jusques bien avant dans la nuit.

25 *Août* 1779. On a déjà parlé vaguement du testament de feu M. le comte de Valbelle. Il est essentiel de constater le fait dans toute son authenticité, & voici la clause du testament, en date du 26 juin 1773.

„ Je prie Messieurs de l'académie françoise „ de Paris de trouver bon que je leur laisse la „ somme de 24000 livres une fois payée, pour „ la placer le plus avantageusement & le plus „ solidement que faire se pourra; les priant de „ vouloir bien, à la pluralité des suffrages, „ décerner tous les ans le revenu qui proviendra de ce capital, à tel homme de lettres, „ ayant déjà fait ses preuves, ou donnant „ seulement des espérances, qu'ils jugeront à „ propos; pouvant le décerner plusieurs années „ de suite & y revenir après avoir discontinué,

„ selon qu'ils le trouveront bon & honnête à „ faire „.

En conséquence de cet arrangement que l'académie a accepté, elle a résolu de faire faire l'éloge du comte de Valbelle par son secrétaire, & c'est un des morceaux qui doivent y être lus aujourd'hui.

26 *Août* 1779. L'assemblée de l'académie françoise a eu lieu hier après-midi, suivant l'usage, pour la distribution des prix.

On a d'abord lu *l'Eloge de l'abbé Suger*, par M. Garat, avocat. Il n'a point paru merveilleux, & l'on croit que l'académie auroit tout aussi bien fait de ne point donner de prix. On a trouvé ce discours long, ennuyeux & sentant plus la dissertation que le genre oratoire ; en outre rempli de beaucoup d'idées petites & mesquines.

On n'a point nommé le candidat qui a eu l'*Accessit* ; mais il est certain que c'est M. Hérault de Sechelles, jeune avocat du Roi, qui a desiré n'être pas connu.

Quant au prix de poésie, ce n'est point le Russe dont on a parlé qui l'a mérité. Il paroît qu'il n'aura pas voulu servir de prête-nom à M. de la Harpe, dont tout le monde sait aujourd'hui la supercherie. Il est vraiment le pere du Dithyrambe ; mais il a fait écrire par M. d'Argental à l'académie, que l'auteur de cet ouvrage couronné avoit des raisons pour ne point accepter le prix ; ce qui, en effet, auroit été contre les statuts, défendant à tout académicien de concourir. D'après cette déclaration, la médaille a été décernée à M. de Murville.

M. de la Harpe a lu les deux ouvrages. On a été très-content d'eux, mais surtout du premier, qu'on a trouvé supérieurement bien travaillé.

M. d'Alembert a terminé par l'Eloge de M. le comte de Valbelle, qu'il a composé, suivant le vœu de l'académie, & lu. Toujours des calembours, de la satyre, & une affectation de philosophie & de bel-esprit, qui, réunis ensemble, ne produisent qu'un plus mauvais effet.

Quoique cet académicien ne réponde directement à aucune des injures de M. Linguet, il ne le perd pas de vue, & trouve toujours le moyen de le ramener, sans le nommer, mais d'une façon trop rapprochée, pour qu'on ne le reconnoisse pas. Il l'a donc peint sous les couleurs les plus noires & les plus viles, & n'a pas même épargné ses protecteurs, mais d'une maniere plus générale & plus vague, quoique non moins sentie, par le danger d'indisposer contre lui d'illustres personages & même un Prince auguste, dont il se feroit autrement de dangereux ennemis.

27 *Août* 1779. M. de Vismes continue à remonter l'opéra par tous les soins imaginables. Il cherche des compositeurs chez l'étranger, & tâche d'amener en France les plus illustres. C'est ainsi que M. Bach a été invité de se rendre à Paris. Il doit mettre en musique *Amadis de Gaule*, & vient d'arriver de Londres.

27 *Août*. Malgré tout le succès de l'expérience de Bicêtre, on n'ôte pas à ceux qui voudront concourir la faculté de le faire, s'ils peuvent trouver quelque chose de mieux que

M. de Bernieres. Pendant une heure qu'a duré le travail pour l'expérience de sa machine le samedi 21, les vingt-quatre hommes qu'on a employés, ont monté dix-neuf seaux ; ce qui fait un peu plus seulement de trois minutes par séance, & il en faut cinq aux chevaux.

28 *Août* 1779. Dans son plaidoyer de l'affaire du comte de Broglio contre l'abbé Georgel, M. Séguier, avocat-général, portant la parole, avoit emprunté une comparaison heureuse du Mercure avec la Calomnie ; ce qui a donné lieu à l'épigramme suivante :

Le corrupteur & corrompu Séguier,
Qu'en mauvais lieu tout débauché rencontre,
Ces jours derniers, dans un long plaidoyer,
Taisoit le pour, ne parloit que du contre ;
Car pour le contre il s'étoit fait payer.
Il empruntoit surtout une figure
Du vif métal, furet de la nature.
On admiroit un morceau si brillant :
Merveille n'est, dit quelqu'un, le galant
Connoît à fond les vertus du Mercure.

29 *Août*. Entre les pieces de poésie qui ont concouru pour le prix, excepté les deux dont on a parlé, l'académie n'en a jugé aucune digne d'une mention honorable, ou dont on pût extraire quelque morceau détaché susceptible d'éloge ; un seul vers a trouvé grace, & a paru mériter d'être cité pour sa beauté, & comme capable de servir d'inscription à un buste de Henri IV, dont il s'agit :

Le seul Roi dont le pauvre ait gardé la mémoire,

Le sujet du prix de poésie désigné pour l'année prochaine, est conçu ainsi : *la servitude abolie dans les domaines du Roi, sous le regne de Louis XVI.* L'académie qui avoit si fort critiqué ses prédécesseurs imposant des entrâves au génie des jeunes poëtes, a cru devoir déroger à la regle qu'elle s'étoit faite en faveur de cette loi, dont la philosophie se fait gloire & qu'elle s'attribue.

Pour laisser aux auteurs le tems de faire les recherches nécessaires, on a proposé dès-à-présent le sujet du prix d'éloquence à décerner en 1781 : c'est *l'Éloge de Charles de Saint-Maure, duc de Montausier, pair de France, gouverneur du Dauphin fils de Louis XIV.*

M. d'Alembert a ajouté que M. le comte de Montausier, ancien colonel du régiment-Royal Infanterie, & dont M. le duc de Montausier étoit le trisayeul maternel, ayant appris que l'académie devoit proposer cet Eloge pour le concours, & desirant de contribuer à tout ce qui peut honorer la mémoire de l'homme respectable dont il porte le nom, a prié la compagnie de permettre qu'il ajoutât la somme de 600 livres à la valeur du prix ; ce que la compagnie a accepté.

29 *Août* 1779. Un évêque Anglois, homme d'esprit, parlant très-bien le François, & qu'on soupçonne un honnête espion dans ce pays-ci, dînoit dernierement avec neuf autres Anglois chez le maréchal duc de Biron. Il y avoit un évêque François, qu'il affectoit d'appeler toujours son confrere, & celui-ci, au contraire, de le qualifier toujours de Milord. " Pourquoi " donc, lui dit le prélat hérétique, ne frater-

„ nissez-vous pas avec moi ? Je ne vois qu'une
„ différence entre nous : c'est que j'ai une
„ femme & des enfans autorisés par la loi „.
Quelque tems après, comme on le pressoit de questions indiscretes sur la politique : " quand
„ je pourrois répondre, reprit-il, vous sentez
„ bien que je ne le ferois pas. Tout ce que
„ je puis vous avouer, c'est que si nous
„ avions joué votre rôle, la flotte de la Ja-
„ maïque ne seroit jamais rentrée dans nos
„ ports „.

30 *Août* 1779. Outre l'éloge de M. le comte de Valbelle, l'académie a voulu lui donner une autre marque de sa reconnoissance, en faisant faire son buste par M. Houdon. Elle l'a placé dans la salle de ses assemblées particulieres, où il figure avec les académiciens. On lit au bas : *Joseph-Alphonse-Omer, comte de Valbelle, bienfaiteur des lettres.*

30 *Août.* M. l'archevêque de Paris a gagné au parlement un procès très-important pour son objet utile. Il s'agit d'environ trente mille livres de rentes & d'une somme de plus de 500,000 livres déposée. Son premier soin, en touchant celle-ci, a été de l'envoyer à Madame Necker pour les pauvres. Madame Necker est directrice générale en cette partie : elle est à la tête des hôpitaux, des maisons de charité, de toutes les institutions tendantes à soulager l'humanité. Elle a dans ce genre de vastes projets, comme son mari dans le sien. Le prélat s'en est rapporté à elle, quoique hérétique.

31 *Août.* Comme la machine de M. de Bernieres, adaptée au puits de Bicêtre, offre

l'avantage ſpécial d'occuper un grand nombre de priſonniers, l'adminiſtration l'employe juſqu'à ce qu'elle ait définitivement adopté un moyen. L'auteur la ſoumet à l'examen de tous ceux qui voudront la critiquer ou l'améliorer, juſqu'à ce que le concours ſoit fermé.

Ce ſpectacle a donné lieu d'aller voir plus particuliérement le château de Bicêtre, & d'y applaudir aux heureux changemens opérés dans cette maiſon, depuis la trop courte influence de M. de Malesherbes. On y voit un attelier pour le poli des glaces ; on y voit les moulins pédales, dont on obtient une farine égale à celle que produit la meilleure moûture ; on y a fait auſſi des changemens heureux pour la fabrication du pain.

Ce qui frappe ſurtout, c'eſt l'empreſſement des priſonniers à être occupés. Le travail eſt devenu pour eux une récompenſe, par le pécule & la meilleure nourriture qu'il leur procure : il ne s'accorde qu'à la bonne conduite précédente ; ce qui tend néceſſairement à la réforme de ces malheureux, qui devenoient trop ſouvent plus mauvais ſujets dans cette priſon.

1 *Septembre* 1779. Le Sr. Favart, cet auteur aimable d'une foule d'ouvrages reſtés aux deux théâtres, a un fils qui n'ayant pas les talens de ſon pere, cultive avec ſuccès ceux de ſa mere & eſt excellent acteur de ſociété. Malgré l'argent immenſe que madame Favart & ſon mari ont gagné, ce dernier eſt reſté peu à ſon aiſe, & le jeune homme eſt obligé de chercher des reſſources. On prétend que c'eſt ce qui le réduit à prendre le parti de ſe faire comédien. Il doit débuter demain dans les rôles de la Ruette.

Son nom fait ſenſation, & tous les amateurs ſe diſpoſent à l'aller voir.

2 *Septembre* 1779. Ces jours paſſés l'académie royale de peinture & de ſculpture a jugé les tableaux & bas-reliefs des élèves concourans aux grands prix. Elle a mis en réſerve les premiers, tant en peinture qu'en ſculpture, & n'a accordé que les ſeconds dans l'une & dans l'autre. Celui de peinture a été décerné au fils de M. Vernet, âgé de dix-neuf ans; & quant à la ſculpture, c'eſt le Sr. Lorta, qui a été couronné.

3 *Septembre.* Il n'a point paru de mémoire dans les affaires du châtelet dont on a parlé. Mrs. de Kercado ont été mis hors de cour à l'égard de leur agreſſion contre M. de la Fortelle & Mlle. d'Eon, ainſi que ceux-ci reſpectivement.

Quant au Sr. Marquis prétendu de Caraccioli, qui vouloit forcer le libraire Lottin à recevoir ſa paraphraſe des pſeaumes à un prix convenu, il a été débouté de ſa demande, attendu que le contrat n'étoit pas *ſynallagmatique*, c'eſt-à-dire obligatoire des deux parts.

4 *Septembre.* M. le duc de Chartres a témoigné la plus grande ſenſibilité à la vue de ſon coureur bleſſé à la chaſſe par ſon alteſſe; il a lui-même déchiré ſa chemiſe pour le panſer ſur le champ. On eſpere qu'il n'en mourra pas. Comme il eſt chez ſa femme, rue des Poulies, & que l'on a mis du fumier devant ſa porte, tout Paris à été bientôt inſtruit de ce fatal événement.

5 *Septembre.* Le ſieur Favart a paru dans le *Tableau parlant & les trois Fermiers*: il fait les rôles de la Ruette, c'eſt-à-dire ceux de

vieillard. Comme il eſt très-jeune, ſa figure & ſa voix répugnent à cette ſorte de perſonnage. Malgré cette difficulté, il a réuſſi & à reçu les plus vifs applaudiſſemens. Ce qui n'a pas peu contribué à le rendre plus agréable au public, outre l'intérêt qu'il prend à lui par reconnoiſſance pour le pere & la mere, c'eſt un couplet que le débutant a trouvé à inſérer & à chanter à la fin du *Tableau parlant*. Il eſt peu ſpirituel, mais flatteur pour le parterre, & c'eſt tout ce qu'il faut dans ces ſortes de circonſtances :

Je ne mets qu'en tremblant
Le pied dans la carriere,
Et mon foible talent
Eſt chancelant :
Mais le but néceſſaire,
Meſſieurs, eſt de vous plaire :
Je brûle du deſir
D'y parvenir.

5 *Septembre* 1779. On ſait aujourd'hui que le Sr. Gudin eſt l'auteur de la piece dont on a cité le ſeul vers rapporté ſur Henri IV.

6 *Septembre*. Le maréchal de Duras, excité par Mlle. Veſtris, qui remue cet amant à ſon gré, a engagé le Roi à donner au Sr. Briſard, l'un des plus acharnés de la troupe contre la Dlle. Sainval l'aînée, des marques de ſa ſatiſfaction par une gratification conſidérable. Cependant S. M. s'eſt radoucie ſur le ſurplus des peines. Son exil va finir inceſſamment ; elle aura la liberté de venir paſſer quelques jours à

Paris pour arranger ses affaires, mais ne pourra y rester plus long-tems. Du reste, il lui sera permis de prendre parti dans les spectacles de province ou de passer chez l'étranger.

On admire beaucoup la fermeté généreuse du Sr. Molé, qui est presque le seul de ses camarades dans les intérêts de l'actrice expulsée, & les soutenant avec une chaleur extrême, sans crainte de déplaire au *supérieur*.

6 Septembre. Le programme des prix de l'académie d'architecture à distribuer cette année, étoit un Musæum sur un terrein de cent cinquante toises sur cent, avec des détails imposés & désignés. Comme les deux de 1778 avoient été remis, il y en a eu quatre. Les quatre couronnés ont été les Srs. Gisor, Launoy, Durand & Barbier.

6 Septembre. Le chevalier Gluck est rétabli, & l'on a repris les répétitions d'*Echo & Narcisse*.

7 Septembre 1779. La société royale de médecine a tenu le mardi 31 août son assemblée publique d'usage pour la distribution des prix. Elle n'a pas été courue comme les précédentes. Les éloges lus par le Secretaire n'avoient rien de curieux par le peu d'intérêt qu'on prenoit aux personnages. L'un étoit d'un M. Arnault de Nobleville, auteur de quelques ouvrages de médecine; l'autre de M. Macbride, prétendu, par son panégyriste, célebre docteur en médecine, & chirurgien à Dublin.

M. d'Aubenton a lu le seul mémoire qui pût fixer l'attention de l'assemblée *sur le régime le plus nécessaire aux troupeaux.*

8 Septembre. Billet du Roi à madame la duchesse de Duras, sœur du vicomte de Noailles.

„ Je reçois dans le moment, madame la Du-
„ cheſſe, des nouvelles de M. d'Eſtaing ; il
„ s'eſt emparé de la Grenade ; le vicomte de
„ Noailles commandoit une attaque & s'y eſt
„ très-bien conduit : il a eu pluſieurs balles
„ dans ſes habits, mais n'a pas été bleſſé.
„ Il étoit deux jours après à un combat naval
„ où M. d'Eſtaing a forcé Byron de ſe retirer
„ avec perte. Voilà ce que j'ai appris ſur ſon
„ compte.

„ La Reine m'a chargé de vous faire tous
„ ſes complimens. Elle a mandé à M. de
„ Sartine que s'il y avoit des lettres pour vous
„ de vous les envoyer tout de ſuite. Je parts
„ pour la chaſſe dans le moment, & vous
„ ſouhaite le bon jour. Ce lundi 6 ſeptembre
„ 1779".

On voit dans cet écrit authentique, la bonté du Roi & ſon honnêteté. On eſt fâché cependant qu'en traitant un de ſes ſujets de Monſieur, S. M. appelle le général étranger ſeulement Byron.

8 *Septembre* 1779. On trouve beaucoup de forfanterie dans la relation de la priſe de la Grenade, publiée ſous les auſpices du gouvernement, qui n'a pu être envoyée que par le comte d'Eſtaing, & où il ſe loue avec une impudence révoltante. Ce n'eſt pas ainſi que Céſar écrivoit ſes commentaires. Malgré cet étalage, on juge que le ſuccès n'eſt dû qu'à la foible défenſe de la garniſon. Du reſte, c'eſt une de ces conquêtes qui ſe font & ſe reprennent comme l'on veut.

Le récit du combat naval eſt plus gaſcon encore. Dans celui imprimé ſur les lieux, on

faifoit au moins mention de la perte : elle eft abfolument fupprimée ici, & tout confidéré, il n'y a d'avantageux que de n'avoir pas fur le champ reperdu la conquête.

9 *Septembre* 1779. La Reine, *Madame*, madame la comteffe d'Artois, madame Elifabeth, *Monfieur* & le comte d'Artois font venus hier à Saint Cloud, honorer de leur préfence la fête d'ufage, le comte d'Artois fervoit de cocher à S. M. qui étoit en calèche, & l'on admiroit la bonne mine de ce fuperbe *Automédon*. *Monfieur* étoit feul, enfoncé dans fon caroffe, avec deux feigneurs de fa fuite fur le devant. La Reine a bien voulu fe trouver au feu d'artifice exécuté chez Griel dans la falle de bal. Elle s'y eft rendue en fimple particuliere, y a affifté de même, & l'on a admiré fa bonté de fouffrir qu'une foule de femmes & d'hommes vînt fe mettre debout devant elle & lui mafquer le fpectacle, fans que l'avertiffement, plufieurs fois répété à ces indifcrets, qu'ils empêchoient Sa Majefté de voir, les ait engagés à fe déranger, Sa patience n'a pas été moins grande pour attendre que l'illumination, très-longue, s'exécutât; & toute cette brillante & augufte compagnie s'eft enfuite promenée à pied quelque tems dans le bal. On a été furpris qu'il n'y ait pas eu la moindre acclamation, le lendemain d'une victoire annoncée.

10 *Septembre*. Les naturaliftes s'occupent beaucoup de l'*arbor incognita Sinarum*, qui a fleuri cette année & a fixé pour la premiere fois leur attention. On prétend aujourd'hui qu'il a la qualité finguliere de purger par l'odorat. On raconte qu'un particulier ayant

voulu le travailler pour en faire quelque ouvrage, fut attaqué de colique & de dévoiement; qu'ayant repris, le lendemain, fon exercice, il éprouva un effet femblable; qu'ayant appelé un tourneur, celui-ci reffentit le même accident, ainfi que deux autres confécutivement employés.

10 *Septembre.* M. de la Harpe annonce au public dans le *Mercure* du quatre de ce mois, que fes importantes occupations ne lui permettent plus de s'occuper de cet ouvrage périodique, & que depuis quelques ordinaires M. le Vacher de Charnois étoit chargé des fpectacles. C'eft celui qui avoit auffi indécemment fupplanté M. Le Fuel de Méricourt, que M. de la Harpe avoit fuccédé à M. Linguet.

11 *Septembre* 1779. Il eft décidé que la Dlle. Raucoux rentre. On peut fe rappeler que les comédiens ont fait tous leurs efforts pour s'oppofer à ce qu'elle revînt, & ont même éludé la protection de la Reine, à laquelle ils repréfenterent que l'inconduite & le libertinage de cette actrice répugnoient à l'honnèteté de leur fociété. Tous ces obftacles font levés par un ordre du Roi.

Mlle. Raucoux eft defcendue chez Mlle. Arnoux, où elle loge. Elle commence aujourd'hui par le rôle de *Didon.* Toute la fecte des Tribades eft fur pied pour la faire triompher, & c'eft une fureur non moins grande que celle de fon début.

12 *Septembre.* M. le marquis du Hullay, premier veneur de M. le comte d'Artois, a compofé une chanfon à l'honneur de fon coufin le comte d'Eftaing, & elle court actuellement

les rues. Elle eſt adreſſée aux Anglophiles, & eſt excellente pour ſa deſtination.

12 *Septembre* 1779. Hier à Verſailles, il y a eu un *Te Deum*, pour remercier Dieu ſolemnellement de la conquête de la Grenade & du combat naval dans lequel, avec l'aide du Tout-puiſſant, M. d'Eſtaing a repouſſé l'Amiral Byron. Le Roi, la Reine, la famille royale, toute la cour ont aſſiſté *in fiocchi* à cette cérémonie, où l'on a vu pour la premiere fois, depuis long-tems, trois pavillons & deux drapeaux ennemis flottans au pied de l'autel de la chapelle. Ils doivent être transférés aujourd'hui à Paris & dépoſés à Notre-Dame, où un nouveau *Te Deum* ſera chanté en grande pompe.

13 *Septembre*. On a fait ſentir à madame la ducheſſe de Duras ſon indiſcrétion d'avoir laiſſé prendre copie du billet familier du Roi, qui aime beaucoup cette dame & la conſidére. Elle a ſur le champ envoyé un courier à cheval pour retirer ces manuſcrits, mais elle n'a pu r'avoir tout, ou plutôt des copies priſes ſur l'original, s'étoient multipliées dans d'autres mains.

13 *Septembre*. On peut ſe rappeler la jolie piece des *Tu* & des *Vous* de Voltaire. Une Dame ayant fait derniérement un voyage à Ermenonville, demanda ſur les lieux ſi Rouſſeau tutoyoit ſa femme. Sur l'affirmative elle fit les couplets ſuivans.

AIR : Chantez, danſez, amuſez-vous, &c.

De Jean-Jacques prenons le ton,
Et ne parlons que ſon langage,

Que *Vous* ne soit plus de saison,
D'un couple heureux soyons l'image.
Vous effarouche les Amours,
Et *Toi* les ramene toujours.

Tu tiens à *Vous*, peut-être à moi,
Moi j'aime *Toi*, c'est ma folie,
Et tel est mon amour pour *Toi*
Que pour *Toi* seul j'aime la vie.
Vous effarouche, &c.

Ce vilain *Vous* peint la froideur,
Ce joli *Toi* peint la tendresse;
Vous souvent afflige le cœur,
Toi, bien placé, comble d'ivresse.
Vous effarouche, &c.

Plus donc de *Vous*, mais fêtons *Toi*,
Toi fixe à jamais mon hommage;
Quelqu'un dira: mais c'est la loi:
Je suis mon cœur & non l'usage.
Vous effarouche les Amours,
Et *Toi* les ramene toujours.

13 *Septembre* 1779. La Dlle. Raucoux paroît avoir conservé les beaux moyens que la nature lui avoit donnés, & du reste avoir rapporté les défauts qu'on lui reprochoit, tels qu'une affectation outrée dans sa façon de scander les vers, une lenteur ennuyeuse, de grands vilains bras, une inclinaison de corps continuelle, peu de sensibilité & quelquefois un jeu faux. Ses partisans l'ont applaudie à tout rompre, & la Dlle. Arnoux, avec quantité d'autres Tri-

bades, faiſoient cabale à l'orcheſtre pour cette ſœur illuſtre.

14 *Septembre* 1779. La Dlle. Raucoux a ſur-tout rapporté une grande inſolence. Elle a fait ſentir à la Dlle. Sainval, cadette, la ſupériorité des protections qu'elle avoit, & lui a déclaré qu'elle la dépouilleroit de ſes rôles. Celle-ci en conſéquence demande qu'on les lui aſſure, ou ſa retraite : nouvelle fermentation dans le tripot.

14 *Septembre*. Les deux drapeaux qui ont donné matiere aux *Te Deum*, étoient du régiment dont des détachemens formoient la garniſon de Grenade, & les trois pavillons ceux de la Dominique, de Saint-Vincent & de la Grenade. Le Roi, dans ſa lettre, comprend toutes les conquêtes, ainſi que le combat naval. Comme il y a long-tems qu'on n'a vu de ces cérémonies, voici la marche. Ils ont été apportés de l'hôtel de la guerre de Verſailles aux Invalides ; de là transférés au palais des Tuilleries par un détachement de l'hôtel. Le gouverneur, peu au fait, avoit d'abord ordonné que chacun ſeroit confié à un bas officier. On a repréſenté à M. d'Eſpagnac qu'un tel fardeau étoit une fonction honorifique dont les officiers ſeroient jaloux. En conſéquence la deſtination a été changée ; on a promené ces dépouilles en pompe, tambours battans dans tout le faux-bourg Saint Germain. L'après-midi les Cent-Suiſſes arrivés de Verſailles, qui les avoient reçus au château, ont fait le même rôle pour les conduire à Notre-Dame, où des détachemens de la maiſon du Roi & des cours ont auſſi groſſi le cortege. Ces dépouilles prophanes ont été reçues par l'archevêque qui les a bénites,

puis par une procession solemnelle, on les a en quelque sorte proposées à la vénération des fideles. Trois salves d'artillerie ont annoncé le triomphe de la France, & une illumination générale a marqué l'allégresse des Parisiens.

M. Garceron, notaire, à la pointe de la Croix des Petits-champs, homme peu fastueux, modeste & même simple, a frappé les regards des curieux par une décoration plus brillante que celle des hôtels & des palais. On y lisoit, à l'aide d'un transparent, ces quatre mauvais vers.

Louis fait gronder son tonnerre
Pour confondre l'orgueil Anglois;
D'Estaing, dans un autre hémisphere
Venge l'honneur du nom François.

On a supposé pour motif de ce zele extraordinaire, que cet officier de justice étoit vraisemblablement le notaire du comte d'Estaing.

15 *Septembre* 1779. Les badauds de Paris, qui admirent & dépriment sur parole & sans savoir pourquoi, s'étoient imaginés que le comte d'Orvilliers alloit conquérir l'Angleterre : aujourd'hui, avant de connoître les raisons & les excuses qu'il peut alléguer, ils font des épigrammes contre lui. En voici une qui roule sur la qualité de dévot qu'a depuis long-tems ce Général. On l'apostrophe :

Vous entendez toujours la messe,
Et n'entendez jamais raison;
On vous voit aller à confesse
Quand il faut tirer le canon:

Grand dévot n'eſt qu'un petit homme;
Quittez vos prophanes deſſeins,
Aujourd'hui que chacun vous nomme
Vice-Amiral des capucins.

16 *Septembre* 1779. La fermentation a été très-violente lundi à la comédie françoiſe, où Mlle. Raucoux jouoit le rôle de *Phedre*. Les amis des Sainval ont pris leur revanche & l'ont ſifflé durant preſque toute la piece par des alluſions malignes à chaque vers, ſuſceptible d'être interprété contr'elle. Ils lui prodiguoient des applaudiſſemens outrés, & l'obligeoient de recommencer, pour rire après de nouveau. Le ſupérieur par excellence, comme on qualifie aujourd'hui le maréchal duc de Duras, avoit fait donner à la garde les ordres les plus ſéveres; en ſorte qu'on a arrrêté deux jeunes gens, qu'on a conduits en priſon. Le lendemain on répandoit, le ſoir, dans le palais Royal des copies multipliées du brûlot ſuivant, dont l'allée s'eſt trouvée couverte.

„ Le comte d'Eſtaing bat les Anglois, pour „ leur faire reconnoître l'indépendance Amé„ ricaine. M. de Duras empriſonne les Fran„ cois, qui n'applaudiſſent pas la Veſtris & la „ Raucoux ".

Mlle. Raucoux, pour regagner l'indulgence du public, a fait inſérer dans le *Journal de Paris* du 15, une lettre humble, où elle déclare qu'elle n'ambitionne la place de perſonne & eſt venue au contraire pour doubler tout le monde.

16 *Septembre*. Après la cent quarante-deuxieme repréſentation des *les battus payent l'amende*, on les avoit interrompus, mais il a

fallu y revenir, pour ſatisfaire l'avidité inſatiable du public, & ils en ont eu déja peut-être vingt autres depuis. Il n'y a point d'exemple d'un ſuccès auſſi extraordinaire. Auſſi l'auteur, M. d'Orvigny, ſifflé deux fois aux Italiens, en eſt d'un orgueil qui ſe manifeſte dans ſon *Epître à ſon Libraire*, dont il a fait précéder l'impreſſion de ce *proverbe*, *comédie-parade*, *ou ce que l'on voudra*: c'eſt ainſi qu'il l'intitule. Il faut convenir qu'à la lecture même on trouve une ſi grande naïveté dans cet ouvrage, qu'elle ſe ſupporte ſans inſipidité. C'eſt une carricature ſur un ton de vérité qui fait illuſion, & qui, ſous ſon enveloppe groſſiere & baſſe, contient une morale juſte & très-philoſophique. On a gravé M. Jeannot, & c'eſt le portrait à la mode.

17 *Septembre* 1779. On évalue juſqu'à deux cent mille livres les dettes de Mlle. Raucoux, & l'on croit que la cour n'eſt pas éloignée de les payer. En attendant, il paroît un réglement, ou plutôt une déclaration du Roi, qui ſemble avoir été rédigée en ſa faveur, dont la principale diſpoſition eſt de rendre libres & affranchies de toutes ſaiſies, arrêts & oppoſitions, les gages & appointemens des régiſſeurs, receveurs, inſpecteurs, comédiens & autres perſonnes attachées aux ſpectacles, juſqu'à la concurrence des deux tiers, ſauf pour raiſon de nourriture & logement.

Il eſt à obſerver cependant, que ce réglement n'eſt que pour les ſpectacles établis à la ſuite de la cour; mais par l'abus qu'ont introduit les gentilshommes de la chambre de faire évoquer au conſeil toutes les conteſtations élevées

contre les comédiens de Paris, il y a grande apparence qu'on autorisera le même réglement à l'égard de ceux-ci.

La déclaration donnée à Versailles le 18 août a été enrégistrée le 3 septembre, les sémestres assemblés au grand conseil, auquel S. M. attribue l'appel des procédures, qui doivent s'instruire par devant le prévôt de l'hôtel.

18 *Septembre* 1779. *Extrait d'une Lettre de M. Céré, directeur du jardin de Monplaisir, à l'Isle de France, en date du 5 janvier.* „ En „ 1776, on eut 2500 cloux de gérofle, 5000 „ en 1777, & infiniment davantage en 1778. „ La plupart de ceux-ci sont tombés avant ou „ après l'épanouissement de la fleur; mais il en „ reste un grand nombre sur les arbres destinés ou réservés pour baies. Treize gérofliers „ fleurirent la premiere année, treize la deuxieme, & trente-un la troisieme. Il y en a „ un Créole de baies de 1776, & il en reste „ deux cents de sauvés de 1777. A trois mois „ ils étoient plus forts que celui de l'année „ précédente. Cloux, baies, plans, en général „ tout ce qui provient de nos gérofliers, n'est „ pas encore si fort qu'aux Moluques, par la „ raison que nos arbres, quoique superbes, „ bien verds & bien vigoureux, ne sont encore „ que des enfans eux-mêmes. Mais cela viendra „ & ne m'inquiete plus. Nous ne sommes pas „ si avancés pour le muscadier; nous n'avons que „ le nombre de femmelles reconnues, c'est-à-dire huit, & que celui planté par M. Poivre: „ de ces floraisons subséquentes il n'a rien „ noué. Il y a apparence que la floraison à fruit „ n'arrivera qu'une fois par an, dans le mois

„ de février. La muſcade envoyée au Roi a
„ neuf mois & dix jours de floraiſon ; une autre
„ dix mois & onze jours : les quatre autres ,
„ deſtinées à être plantées, je les laiſſerai s'ou-
„ vrir, & je les planterai avec des remarques &
„ des obſervations".

18 *Septembre* 1779. Mlle. Raucoux continue à faire l'entretien de la ville & même de la cour. Il en fut queſtion l'autre jour au coucher du Roi. S. M. demanda au maréchal de Duras , gentilhomme de la chambre de ſervice, comment cela s'étoit paſſé le mercredi ? Elle s'informa qui étoient les deux étourdis arrêtés le lundi. Il fut ſurtout queſtion d'un , qui eſt Me. Ader , avocat. Le maréchal aſſura que c'étoit un mauvais ſujet, & le maître dit qu'il le connoiſſoit pour tel. Le ſingulier, c'eſt que Me. Ader ne va jamais à la comédie , & il eſt vérifié que le maréchal s'eſt trompé de nom.

D'un autre côté , la fermentation eſt grande dans le tripot. Les comédiens ſont outrés de la maniere dont Mlle. Raucoux s'eſt préſentée à leur aſſemblée, ſans les prévenir & ſon ordre de début à la main. Pluſieurs menacent de quitter & demandent leur retraite.

19 *Septembre*. Vendredi les comédiens Italiens ont fait l'eſſai de leurs forces pour jouer des pieces nouvelles. Ils ont donné la premiere repréſentation des *Bourgeois du jour*, comédie en cinq actes & en proſe , de M. le chevalier de Rutlidge. Les deux premiers actes, d'un excellent comique, ont été bien reçus & ont fait beaucoup de plaiſir. Malheureuſement ils étoient trop bons ; l'auteur a foibli dans le troiſieme & le quatrieme ; & le cinquieme, tout-à-

fait froid romanesque, a donné trop de prise aux détracteurs & aux envieux pour ne pas tomber complétement. On ne peut refuser un talent décidé au poëte, mais il faut qu'il étudie l'art davantage, ménage mieux ses forces & châtie plus son style; car il a plus que tout autre le sel & la gaieté, les deux premieres qualités du genre.

20 *Septembre* 1779. On a repris les répétitions d'*Echo & Narcisse*, opéra en trois actes du chevalier Gluck, car il ne faut pas s'imaginer que ce soit une pastorale : c'est du tragique véritable. On devoit donner la premiere représentation du mardi 21, c'est-à-dire demain, mais on ne croit pas qu'elle puisse avoir lieu de la semaine.

21 *Septembre*. Les avis sont très-partagés sur la répétition générale d'*Echo & Narcisse*, qui a eu lieu hier. Elle étoit aussi nombreuse que la plus belle chambrée. On convient généralement que le poëme est détestable; qu'il y a de beaux effets de musique, mais déplacés & trop vigoureux pour un sujet aussi simple. Les partisans même de Gluck ne peuvent le dissimuler; ses adversaires trouvent l'ouvrage trop long & d'un ennui excessif. Quoique le musicien ait monté son harmonie sur le plus haut ton, il a plus donné que de coutume au goût françois, & il y a quantité de ballets, dont quelques-uns peu pittoresques.

Ce qui a fait le plus de plaisir dans tout ce spectacle, ç'a été de voir reparoître Mlle Théodore, danseuse, qui avoit quitté, entraînée par la cabale générale contre M. de Vismes. Ce jeune sujet, qui joint la noblesse à la gaieté,

les graces à la légéreté, la précision à la gentillesse, réunit tous les suffrages. Elle est en femme ce que le célebre Pic est en homme, & fait le plus grand honneur au Sr. Lany, son maître.

22 *Septembre* 1779. Madame Necker, dans l'espoir de se donner une consistance de son côté, a imaginé de se mettre à la tête des hôpitaux du royaume, pour l'administration intérieure des œuvres de charité. Elle a fait goûter son projet à la Reine & à Madame, sous leurs augustes auspices. C'est un intriguant, nommé Colombier, membre de la société royale, qui est son agent pour la partie médicale. Elle est allée dernierement à la conciergerie, & a trouvé à redire à l'infirmerie de cette prison. Elle a envoyé chercher le Sr. Couture, architecte du Parlement & l'a réprimandé. Ce subalterne en a rendu compte à M. Pasquier, Doyen de la Grand-chambre, Commissaire des prisons & des édifices qu'on construit. Ce Magistrat a été furieux, & a donné les ordres les plus séveres pour s'opposer aux entreprises de la femme du directeur général des finances, ce qui ne met celui-ci que plus mal avec le parlement.

22 *Septembre*. L'inquisition mise par le maréchal duc de Duras pour empêcher qu'on ne siffle Mlle. Raucoux, & que les partisans des Sainval ne cabalent contre Mlle. Vestris, continue à augmenter le nombre des mécontens, & faute de mieux, l'indignation se manifeste par des pamphlets manuscrits. Il paroît une facétie intitulée : *Supplément à la gazette de France, du vendredi 17 septembre*, où par une allégorie soutenue, on raconte tout ce qui s'est passé dans le tripot, en termes de marine: ce qui

donne lieu à quelques sarcasmes assez piquans pour ceux qui sont au fait de l'historique & des anecdotes.

23 *Septembre* 1779. La Reine & la famille royale ne pouvant venir décemment chez l'Ecluse, pour voir *les battus payent l'amende*, n'ont pu tenir à leur desir, & cette troupe a été mandée à Versailles, pour y jouer sur le théâtre de la ville, le mardi 21. La directrice a eu permission d'augmenter les places, ce qui lui a fourni une très-bonne chambrée.

24 *Septembre*. Dans le tems de l'incendie de l'hôtel-Dieu, on avoit donné divers projets, soit pour transférer cet hôpital ailleurs, soit pour l'anéantir entiérement & y suppléer d'une autre maniere. Un des spéculateurs sur cette matiere avoit proposé que chaque paroisse eût le sien. On n'y a point eu d'égard, & l'on a non-seulement conservé ce receptacle de toutes les maladies de Paris, mais on l'a laissé où il est.

Aujourd'hui, sous les auspices de Madame Necker, M. le Curé de Saint-Sulpice a imaginé de construire un hôpital particulier pour sa paroisse, & il seroit à souhaitet que cet exemple fût suivi des autres pasteurs.

24 *Septembre*. Aujourd'hui les comédiens Italiens donnent la seconde représentation des *Bourgeois du jour*. Ils ont réduit cette piece en quatre actes & elle n'est peut-être que meilleure. Il seroit même à desirer qu'on l'eût resserrée en trois. Elle est imprimée depuis long-tems sous le premier titre du *train de Paris*, qui la caractérise mieux & qu'on a ajouté.

25 *Septembre*. Il faut se rappeller que M.

Linguet, dans un de ſes derniers numéros, en parlant de la querelle élevée parmi la troupe des comédiens François, à l'occaſion de la Dlle. Sainval l'aînée, appelle le *Supérieur*, c'eſt-à-dire le Maréchal Duc de Duras, le *Bâtonnier*, & faiſant alluſion au Bâtonnier des Avocats, ordre contre lequel il eſt conſtamment élevé, perſiffle cruellement ce Seigneur. Il l'avoit déja mal-traité dans ſes diatribes contre l'Académie, dont M. de Duras eſt membre. Le Maréchal, outré de colere, a fait écrire au journaliſte qu'il eût à s'abſtenir d'entretenir le public de lui, ou qu'il lui feroit donner des coups de bâton. *Tant mieux*, fait-on repliquer au libelliſte, *je ſerai fort aiſe de lui voir faire uſage de ſon bâton une fois en ſa vie.*

26 Septembre 1779. Il couroit depuis quelques jours un quatrain ſur le Prince d'Henin, capitaine des gardes-du-corps du comte d'Artois, qu'on n'a pas daigné recueillir dans le moment parce qu'il ne contenoit qu'un calembour. Malheureuſement ſous cette pointe groſſiere étoient renfermées des vérités dures, concernant la bêtiſe, la crapule & la nullité de ce ſeigneur, lié avec toutes les impures de Paris, & ſurtout ne déſemparant pas de chez Mlle. Arnoux, qu'il ennuye du matin au ſoir. Il a ſu que le quatrain étoit de M. le marquis de Champcenets, gouverneur des châteaux de Meudon, Belle-vue & dépendances en ſurvivance de ſon pere, un des chanſonniers de la cour & rival en ce genre du marquis de Louvois. Il s'eſt plaint au comte d'Artois ſon maître & Mr. de Champcenets a été condamné par le Roi à être exilé pendant deux ans, dont ſix

mois dans un château-fort, & pour le reste, sa famille a obtenu qu'il le passeroit à voyager. Cette anecdote rend précieux les vers qu'on dédaignoit :

> Depuis qu'auprès de ta Catin
> Tu fais un rôle des plus minces,
> Tu n'es plus le Prince d'Henin; (des Nains)
> Mais seulement le Nain des Princes.

27 *Septembre* 1779. Il y a parmi les danseuses de l'opéra une Dlle. Vernier, dans les doubles, roulant son corps depuis longtems & renommée pour ses tours & ses perfidies. Un chevalier de Grille, suivant un quolibet de ses camarades, *donnant dans les vieux corps*, s'étoit attaché à cette courtisanne. Ces jours derniers il l'a surprise couchée avec un guerluchon : celui-ci s'est apparemment échappé, & toute la colere du chevalier a tombé sur l'infidelle, qui a fui nue en chemise. Il l'a poursuivie à coups de canne jusques dans la rue, où il l'a laissée presque morte. Le Roi informé de cette vengeance lâche & contraire aux loix, a ordonné que M. de Grille fût enfermé au château de Ham : d'autres disent qu'il n'est qu'exilé.

27 *Septembre*. Les partisans de la facétie intitulée *les battus payent l'amende*, enchantés de l'honneur que le Roi avoit fait au Sr. l'Ecluse de demander sa troupe à Versailles pour l'y jouer, ne doutoient pas que le suffrage de la famille royale n'y mît le dernier sceau. Ils ont été bien étonnés de voir tous ces augustes personages y bâiller à qui mieux, & s'écrier : *n'est-ce que cela ?*

28 *Septembre* 1779. M. de Foncemagne, après avoir donné plusieurs fois l'espérance à ceux qui aspirent à l'Académie françoise de leur céder bientôt la place, a enfin réalisé tout de bon leur attente. C'étoit un littérateur estimable, qui avoit produit beaucoup de choses peu recherchées. Il s'étoit surtout attaché à la partie de l'histoire, dans laquelle il avoit des connoissances très-étendues; mais il l'avoit traitée plus en savant qu'en homme de génie. Il avoit eu l'honneur d'être sous-gouverneur de M. le Duc de Chartres.

28 *Septembre*. Outre le quatrain sur le Prince d'Henin, on attribue au jeune Champcenets les couplets sur la comédie & beaucoup d'autres choses sur la cour. Il paroît que le pere sachant le sort dont son fils étoit menacé, a mieux aimé le prévenir, en demandant lui-même au Roi un ordre pour le faire arrêter.

29 *Septembre*. On est indigné de la ligue générale des peintres contre le tableau de M. Bonnieu, qu'ils cherchent à décrier à l'envi par leurs propos & leurs critiques injurieuses. Mais ce qui marque plus particuliérement la jalousie dont ils sont dévorés, c'est leur acharnement à obtenir du gouvernement qu'il empêche les ouvrages périodiques de payer à cet artiste le tribut de louanges qui lui est dû. Aucun n'a osé en faire mention.

M. le Duc de Chartres, à peine arrivé de son voyage est allé chez M. Bonnieu & a acheté cette *Bethsabée* 6000 livres, le prix auquel l'artiste, trop modeste, l'avoit mis.

29 *Septembre*. Madame Elisabet ayant desiré être inoculée, elle doit se soumettre incef-

rement le corsaire *Raucoux*, à cause du bâtiment qu'elle monte, sur lequel il a fait quelques traversées, s'intéresse fortement à elle, & lui a concilié la Reine & les Princes de la famille royale.

1 *Octobre* 1779. Une société avoit proposé un prix de 1200 livres pour l'Eloge de Louis, Dauphin, pere du Roi. Il devoit être décerné au commencement de juillet dernier. Cette fois ce n'étoit aucune académie qui dût en décider. Les juges étoient dix particuliers choisis, savoir, Mrs. Guenée, Gerard, Chevreuil, de Milou, Godescard, Pey, Asseline, Royou, Geoffroy & Grosier. Ces arbitres n'ayant trouvé aucune piece digne d'être couronnée, la même société, en augmentant le prix de 1200 livres, propose le même sujet une seconde fois. Cette fois elle donne des indications plus précises. Elle desire que les auteurs ne s'asservissent pas à parcourir l'historique de la vie du héros, mais qu'ils s'appliquent à considérer l'esprit qui anima ce Prince, & à le présenter comme plein de cette religion qui a consacré toutes ses vertus & dont la premiere a été de se dérober à l'admiration de son siecle. Le concours sera ouvert jusqu'au premier septembre 1780 exclusivement, & le prix sera décerné au commencement du mois de décembre.

1 *Octobre*. L'opéra a donné hier sur son théâtre la premiere représentation d'un intermede italien : *il matrimonio per inganno*, ou *ou mariage par supercherie*, en deux actes, dont la musique del Signor Ansossy. Nous avons une piece françoise sous ce titre qui est charmante : *l'époux par supercherie*, de Boissy. On

préfumoit que l'auteur Italien en auroit tiré parti ; mais il eft décidé que ces intermedes doivent abfolument ne pas avoir le fens commun : les poëtes y veulent laiffer au muficien tout l'honneur du fuccès.

Quant à la mufique, elle a été fort goûtée du petit nombre d'amateurs qui fuivent ce genre de fpectacle.

2 *Octobre* 1779. On a réduit dans un quatrain le bon mot prétendu de Me. Linguet : il devient ainfi plus vif. D'ailleurs, la pointe de cette épigramme eft une épée à deux tranchans : *in utrumque feriens.*

Au maréchal duc de Duras, tourné en ridicule par Me. Linguet dans un de fes derniers numéros :

Monfieur le Maréchal, pourquoi cette réferve,
Lorfque Linguet hauffe le ton,
N'avez-vous pas votre bâton ?
Au moins qu'une fois il vous ferve.

2 *Octobre.* Dans les démolitions & fouilles faites à Belleville & aux environs des carrieres par ordre de la police, on a trouvé une pierre avec des caracteres : on l'a cru digne de l'examen de meffieurs de l'académie des infcriptions & belles-lettres ; en conféquence elle leur a été apportée à grands fraix : les commiffaires nommés pour l'explication fe font donnés beaucoup de peine, afin de rendre les lettres lifibles. Voici quelles elles font & l'ordre figuré de leur arrangement :

J C
J
L
E
C H
E M
I N
D E
S A N E S.

Mais quand il a fallu rechercher dans quelle langue étoient écrits ces caracteres & ce qu'ils ſignifioient, ils ſe ſont inutilement caſſé la tête. Ils ont conſulté M. Court de Gebelin, le ſavant auteur du *Monde Primitif* & l'homme le plus verſé dans la connoiſſance des hiéroglyphes, il s'eſt avoué incapable d'y rien comprendre.

Le bedeau de Montmartre entendant parler du fait & de l'embarras des académiciens, a prié qu'on lui fît voir la pierre, & ſans doute, inſtruit de ſon exiſtence antérieure, il en a donné ſans difficulté la ſolution, en aſſemblant ſimplement les lettres, qui forment ces mots françois; *ici le chemin des ânes*. Il y avoit dans ces cantons des carrieres à plâtre, & c'étoit une indication aux plâtriers qui venoient en charger des facs ſur leurs ânes, dont ils ſe ſervent pour cette expédition.

Si l'on trouvoit une pareille anecdote dans quelque *ana*, on la prendroit pour une plaiſanterie : on ne peut conteſter l'authenticité de celle-ci.

3 *Octobre* 1779. *Extrait d'une lettre de Bordeaux du* 25 *ſeptembre*. . . . jeudi 23 nous

eûmes un *Te Deum* pour la conquête de la Grenade par le comte d'Eſtaing ; mais les négocians ſont ſi contens, qu'ils firent des illuminations qui n'étoient point ordonnées. Le ſoir on donna *Gaſton & Bayard* exprès, parce qu'il s'y trouve ces quatre vers, les plus mauvais peut-être de du Belloy, mais précieux par le nom du héros :

Ecoute, ô mon élève, eſpoir de ta patrie,
D'Eſtaing, cœur tout de flamme à qui le ſang me lie,
Toi, né pour être un jour, par tes hardis exploits,
Ainſi que ton ayeul, le bouclier de tes rois !

A ces vers trop vagues de la cinquieme ſcene du cinquieme acte, un de nos Bordelois en avoit ajouté d'autres, & l'on reçut avec les plus vives acclamations la tirade en l'honneur de ce général, qui diſſipoit enfin la triſteſſe & le deuil de ce port.

3 *Octobre* 1779. Les comédiens françois ont donné hier la premiere repréſentation de *Roſeïde*, comédie en cinq actes & en vers de M. Dorat. L'auteur ſe propoſoit d'abord de faire paroître ſa piece ſous le titre de l'*Intriguant*, le principal caractere qui y domine ; mais comme ce caractere, plutôt défini que mis en action, n'auroit pas répondu à l'attente que le titre auroit excité, on a conſeillé au poëte de ſe contenter de celui plus vague du nom de l'héroïne, qui ne préſente que l'idée d'un drame romaneſque. Des vers, des portrait des tirades ont excité des applaudiſſemens, & c'eſt tout. Les reins de M. Dorat ſont trop foibles pour ſoutenir le fardeau qu'il s'étoit impoſé : il eſt

hors d'état de conduire l'intrigue qu'exigeoit son sujet. Nulle gaieté, un froid continuel & beaucoup d'ennui ; c'est ce qui résulte de cette nouvelle production, plus propre à l'écarter qu'à le rapprocher de l'académie, à laquelle il comptoit s'ouvrir un accès par cet à propos.

4 *Octobre* 1779. Les artistes enchantés du bruit qu'on a fait courir qu'on n'avoit jamais vu de si beau sallon que cette année, pour jouir plus longtems de l'enthousiasme public, ont engagé M. le comre d'Angiviller à le prolonger de huit jours.

Hier 3, jour de la clôture, on y a exposé deux nouveaux tableaux représentant la ville de Malines & le château de la Tamise. On en a admiré l'extrême fini, les détails les mieux entendus, l'intelligence des plans de chaque fabrique dont ils sont composés. La veille, l'auteur, M. de Cort d'Anvers, avoit été agréé de l'académie sur leur seule inspection.

5 *Octobre*. Il paroît imprimé : *précis de la campagne de* 1779, par M. du Bourg, officier au régiment de Languedoc, embarqué sur le vaisseau du Roi l'*Indien*.

Ce pamphlet vient de Brest, où l'impression en a été autorisée le 23 septembre, de l'agrément du commandant de la marine.

Il est couru avec avidité, mais on n'y trouve qu'un peu plus d'ordre & de précision dans les faits [*] qu'on savoit déjà. Plusieurs même y sont omis, & une réticence totale des anecdotes qui pourroient satisfaire, laisse le lecteur

[*] Encore les dates ne sont-elles pas exactes.

dans le même embarras. On y remarque du reste, un génie rodomont, suite sans doute de la contagion des Espagnols. Cette forfanterie est encore plus déplacée, vu la supériorité excessive que nous avions, & le peu de succès qui en a résulté.

5 *Octobre* 1799. *A celle qui se reconnoîtra.* Telle est le titre d'une épitre nouvelle adressée à Mlle. Raucoux. C'est un persiflage en vers, où il y a de la facilité, de la saillie, une critique des mœurs du jour vraie & piquante. On l'attribue à M. Dorat. Cependant par sa méchanceté, sa hardiesse & surtout par son genre, elle est encore plus dans la maniere du marquis de Villette.

6 *Octobre*. Depuis les disputes élevées dans le sein de la comédie au sujet des Sainval, le Sr. Préville & sa femme s'étoient retirés & ne vouloient plus représenter. Celle-ci, connue pour une des ennemies des deux actrices opprimées & chéries du public, avoit été huée dans *la gageure imprévue*, piece où elle avoit joué délicieusement. Son mari avoit pris fait & cause pour elle, & ils avoient envoyé leur renonciation au théâtre. Leurs camarades éprouvant le vuide laissé par ces deux coryphées, ont député quatre d'entr'eux pour les ramener: tels les Grecs envoyerent autrefois vers Achille. Ils ont répondu, en prescrivant certaines conditions, qui consistent à mettre plus d'union dans la troupe, plus de fermeté dans les délibérations, & surtout plus de zèle à empêcher le parterre de prendre en grippe les meilleurs acteurs & de les huer. Les articles ont paru si

durs, ſi difficiles à exécuter qu'on ne leur a pas répondu.

7 *Octobre* 1779. Le prince de Naſſau-Saarbruck qui a épouſé mademoiſelle de Monbarrey, a moins de treize ans & demi, il n'en a qu'onze & demi, & la demoiſelle doit revenir ſur le champ après la cérémonie. Il eſt proteſtant & elle catholique. Beaucoup de gens blâment ſon pere de cette alliance & craignent qu'il n'en réſulte un divorce lorſque le jeune Prince ſera majeur. On s'eſt trompé du reſte, & il a encore ſon pere.

7 *Octobre*. M. Dorat a tenu une aſſemblée chez Mlle. Fannier, après la premiere repréſentation de ſa piece, pour ſavoir s'il la retireroit. La pluralité a été pour forcer le public à la recevoir & à la pouſſer toujours. Cet auteur avoit pris pour modele de ſon *Intriguant* le Marquis de Pezay, dont il étoit autrefois l'ami & qui s'étant méconnu dans ſon élévation, avoit donné de l'humeur au poëte ; mais ce caractere eſt ſi mal mis en action, qu'on n'en a pas ſenti l'effet, & ſurtout qu'on y a reconnu en rien le prototype.

M. Dorat eſt d'autant plus déſeſpéré que ſes affaires ſe dérangent chaque jour ; qu'il doit au moins 60,000 livres, & n'eſt à l'abri des pourſuites de ſes créanciers que par un ſauf-conduit.

8 *Octobre*. *Echo & Narciſſe* n'a rapporté mardi, jour de la troiſieme repréſentation, que 1500 livres. Cette époque critique décide de ſa chûte abſolue.

M. Robinot, ci-devant abbé, en a préſenté aux Italiens une parodie intitulée : *les Narciſſes*

ou l'Ecot mal payé. Elle a été accueillie avec transport. Mais comme il y a beaucoup de personalités contre le chevalier Gluck, l'abbé Arnaud, M. Suard, le chevalier de Chatellux & ses autres partisans connus, on doute que la police la tolere, sans la châtrer étrangement.

9 *Octobre* 1779. Le chevalier Gluck, dont l'amour-propre, comme celui de tous les gens à talens, est très-susceptible, dégoûté du peu de succès d'*Echo & Narcisse*, sur le point de partir pour Vienne, est allé prendre les ordres de la Reine, & n'a point dissimulé à S. M. sa douleur & son projet de ne plus revenir. La Reine voulant le détourner de ce dessein, lui a fait donner la place de maître de musique des enfans de France, & lui a permis de partir seulement pour l'arrangement de ses affaires, avec injonction de revenir pour toujours se fixer ici.

10 *Octobre. Vers à Mademoiselle de Monbarrey sur son mariage avec le Prince de Nassau-Saurbruck.*

Vous partez, vous allez loin de votre patrie,
Passer des tendres mains d'une mere chérie
Dans les avides bras d'un époux enchanté:
Déposant un fardeau si cher, si regretté,
L'une l'arrosera de larmes
L'autre, possesseur de vos charmes,
Sera de plaisir transporté:
Dans ce monde admirable, ainsi tout se compense:
Votre beauté mettoit en France
Mille esclaves à vos genoux:
Sur de nouveaux sujets par votre bienfaisance

Vous allez exercer un empire plus doux :
Ici l'on vous auroit maudite,
Se voyant par vous dédaigner :
Là vous ſerez toujours bénite :
D'une ou d'autre façon il vous falloit regner !

11 *Octobre* 1779. On prend toutes les meſures pour faire l'édition générale des Oeuvres de Voltaire, dont le ſieur de Beaumarchais & conſorts s'occupent depuis longtems. Quoique le *Proſpectus* ne paroiſſe pas encore, on ſait que le nombre des volumes ſera de ſoixante in-8°, & la ſouſcription de 300 livres.

Afin de pouvoir éviter les cenſeurs de France & leurs ſcrupules, les éditeurs ont obtenu de monter leur imprimerie au fort de Kehl appartenant à l'Empire, non loin de Strasbourg. S. M. Impériale leur fournira des gardes pour veiller, tant au dehors que dans l'intérieur de l'imprimerie, & ſurtout pour empêcher qu'aucun des travailleurs n'emporte, ſuivant l'uſage, des feuilles des épreuves : au moyen duquel larcin la contrefaçon a lieu preſqu'auſſitôt que l'édition originale.

12 *Octobre*. Un des bâtimens de Paris qui attirent aujourd'hui la curioſité des habitans de cette capitale & des étrangers, c'eſt le petit palais Bourbon : colifichet ingénieux, riche, élégant, plein de recherches voluptueuſes : on ne peut y entrer qu'avec un billet de la propre main du prince de Condé. Ce n'eſt qu'un acceſſoire du grand palais, qui n'eſt point fini & dont les travaux ſont ſuſpendus faute d'argent : il y a en outre le palais moyen. Par la réunion de ces trois eſpeces de bâtimens,

S. A. fera logée pour 600,000 livres de rentes environ. On évalue à douze millions ce vaste édifice, supérieur pour l'étendue à tous les palais connus d'aucun souverain en Europe.

12 *Octobre* 1779. L'*Ecole de la jeunesse*, ou *le Barnevelt François*, drame tragique, si jamais il en fût, & appelé par les comédiens italiens improprement comédie, en trois actes & en vers, mêlée d'ariettes, paroles du sieur Anseaume, avoit eu pour musicien le sieur Duny, mort; dont le genre facile & doux ne convenoit gueres à la noirceur de cet ouvrage. Un sieur Prati, élève de Piccini, a imaginé de refaire cette musique, & son ouvrage a été exécuté lundi dernier, mais avec un succès très-médiocre & qui laisse encore beaucoup à desirer.

13 *Octobre*. M. Dorat, au moyen des retranchemens considérables faits à sa piece, des billets qu'il distribue abondamment à chaque représentation, & de la complaisance des comédiens à y joindre de petites pieces jolies, jouées rarement & accompagnées de leurs agrémens, se traîne avec une forte d'ostentation aux yeux des bonnes gens qui ne voient pas tous ces ressorts & ne connoissent pas son manége.

Cet auteur marche déjà à un nouveau triomphe; il nous annonce aujourd'hui une tragédie, qui doit être jouée incessamment; c'est un sujet fort intéressant, *Pierre le Grand*: pour que le public soit prévenu d'avance & exciter son attente, il répand des vers à Mlle. Sainval cadette, en lui envoyant le rôle d'*Ametis*:

Diogene, avec sa lanterne,
Cherchoit un homme & ne le trouvoit pas.
Plus d'une Diogene moderne
Et même sort en pareil cas;
La chose est, dit-on, bien prouvée;
Moi je suis plus heureux. Las des talens trompeurs
De l'ampoule tragique, avec soin conservée,
Ma lanterne à la main, me moquant des railleurs,
Je cherchois une ame éprouvée,
Tendre,sensible,ouverte aux doux charmes des pleurs:
C'est une rareté chez Messieurs nos acteurs,
Et dans Sainval je l'ai trouvée.

14 *Octobre* 1779. *Il matrimonio per inganno* est un opéra bouffon tout nouveau & donné à Naples il n'y a gueres que six mois: la musique en est admirée de plus en plus; cependant, comme la Signora Chiavacci veut toujours une ariette de bravoure à chanter, le sieur Piccini a été obligé d'y en ajouter une de sa composition pour elle. Cette cantatrice n'a pas un organe fort étendu, mais elle est parfaite musicienne; elle travaille beaucoup, elle a le plus grand goût, elle est pleine de graces & surmonte par son art toutes les difficultés : elle est en outre excellente actrice, principalement pour les rôles de fourberie hypocrite, dans le caractere de sa nation & dans le sien.

La Signora Chiavacci excite la jalousie de nos courtisannes, & surtout des demoiselles de l'opéra, dont elle surpasse par sa magnificence les plus riches; outre un train considérable,

elle a un coureur & joue la femme de qualité : elle appartient actuellement à M. Amelot.

15 *Octobre* 1779. Il s'éleve dans le sein de l'académie une division sourde d'abord; mais qui éclate insensiblement & pourroit causer des effets funestes. M. de la Harpe s'étoit impatronisé chez M. Suard, son confrere, & il s'y étoit tellement ancré qu'il a passé pour le cocufier. M. Suard n'a pas trouvé cela bon & a expulsé l'ami de la maison. Celui-ci piqué, à l'occasion du chevalier Gluck extrêmement prôné par M. l'abbé Arnaud & conséquemment par M. Suard son écho, a pris parti en faveur du sieur de Marmontel, à la tête des Piccinistes : le *Journal de Paris* a servi de champ de bataille à tous les champions qui ont déguisés sous des noms empruntés, se sont dit beaucoup de choses grossieres à la faveur du masque.

M. Suard est un fier à bras : il n'est sorti de Besançon sa patrie & venu à Paris que pour une affaire d'honneur avec des officiers du régiment du Roi : M. de la Harpe a fait, au contraire, des preuves de couardise & de poltronerie ; il a reçu des croquignoles de tous ceux qui ont voulu lui en donner, & ne s'est vengé que par sa plume, qui ne l'a pas toujours bien servi. Son confrere a trop abusé de sa supériorité : mais encore un coup l'*incognito* couvroit tout cela. Le dythirambre a donné de nouveau prise à M. Suard, qui a fait insérer dans le *Mercure* une critique sanglante de ce poëme & même tombant indirectement sur l'académie, le panégyriste de Voltaire a été furieux & ne trouvant pas vraisemblablement

le défenfeur affez chaud , a fait inférer une lettre en réponfe , où il eft fi fadement adulé, qu'on fent qu'elle ne peut venir que de lui. Tout a tranfpiré aujourd'hui, & M. d'Alembert, outré que des académiciens fe donnent ainfi en fpectacle , fait de fon mieux pour affoupir la querelle & l'éteindre; mais M. Suard eft implacable & menace toujours de couper les oreilles au cocufiant. Voilà l'état actuel de cette guerre devenue ouverte & qui amufe les malins, dont cette capitale abonde.

15 *Octobre* 1779. Un mémoire qui dans le tems n'avoit fait aucune fenfation , eft très-recherché aujourd'hui , depuis qu'il eft fupprimé par un arrêt du confeil du 25 Septembre. Il eft au nom des *épingliers* , *merciers* , *tabletiers* , *contre M. le chevalier Dubois* , *commandant la garde de Paris.* Me. Prevoft de St. Lucien, avocat, en eft l'auteur : la caufticité qui y regne contre le militaire , auquel on reproche un defpotifme vexatoire , en fait le mérite & le piquant.

15 *Octobre.* On cite un bon mot de M. le Duc de Chartres à Madame la Ducheffe accouchée: *quoi !* lui dit l'époux en foupefant le nouveau-né, *vous ne me donnez qu'un enfant*, *à moi qui ai travaillé pour quatre.*

16 *Octobre.* A celle qui fe reconnoitra.

Toi, la plus belle des *Didons*, (*)
Chafte un peu moins que Pénélope,
Dans cè pays d'illufions

(*) Mlle. Raucoux joue le rôle de *Didon* avec fuccès & y a toujours brillé.

Il n'eſt rien que nous ne faſſions
Pour fuir l'ennui qui nous galoppe.
Plumes en l'air, nez en avant,
On court grimpé ſur la chimere
Vers le plaiſir qui fuit d'autant ;
On aime, on plaît à ſa maniere :
Le plus ſage tourne à tout vent,
L'un atteint l'amour par devant,
L'autre l'attrape par derriere.
Le caprice eſt ce qui nous meut ;
Le diable emporte les ſcrupules.
Enfin on fait du pis qu'on peut :
Tout le monde a des ridicules,
Mais n'a pas des vices qui veut.
Du tien ne vas pas te défaire,
Dans la Grece on en faiſoit cas
Et ſur le vice on ſait, ma chere,
Que les Grecs étoient délicats ;
Dans Rome encor, ville exemplaire,
Meſſaline, Actée ou Glycere,
Ne t'auroit pas cédé le pas.
Jours de débauche & de lumiere ;
Beaux jours de la corruption,
Les petits ſoupers de Néron
Auroient bien été ton affaire :
Là nul cenſeur contrediſant,
Jeunes bacchantes très-humaines,
Au corps ſouple, au geſte agaçant,
Auroient imité tes frédaines
Et ſçu provoquer ton talent.
Saint Jerôme cite ſouvent
Le tempérament des Romaines.

Quoi qu'il en soit, au gré du tien
Eduque nos Parisiennes;
Il est des excès qu'en tout bien
Il faudra que tu leur apprennes.
Ceignant le pampre & le laurier
N'obéis qu'à ta fantaisie,
Garde ton essor cavalier
Et ton audace & ton génie
Et cet amour peu familier,
Dont le costume irrégulier
Tente la bonne compagnie.
Monte le matin un coursier
D'Angleterre ou d'Andalousie;
Aime le soir Souck & Julie; (*)
Le lendemain viens larmoyer
Tenant l'urne de *Cornelie.*
Le parterre a beau guerroyer;
Laisse à tes pieds siffler l'envie :
Tout va, tout prend, tout nous est bon,
Nous aimons à voir une Reine
En pet-en-l'air, en court jupon,
Beaucoup plus lascive que vaine
Faire de myrthes une moisson,
De ses bras lier sa *Climene*,
Et mettre sans tant de façon
La cocarde du fier dragon
Sur l'oreille de Melpomene,
Va, dans ce siecle de bon ton
Les mœurs sont une singerie,
Les préjugés une chanson,

(*) Deux fameuses tribades entre nos courtisannes.

Et la sagesse une folie.
Nous sommes libertins à fond,
Par nous tu dois être accueillie.
L'oubli joyeux de la raison
Est un don du ciel qu'on t'envie;
Nargue les sots, céde à tes goûts,
Donne aux femmes des rendez-vous,
Parle aux hommes philosophie;
N'en aime aucun, trompe les tous:
Sois gaie, insolente & jolie:
Sur la scene, avec énergie,
Prends le sceptre, regne sur nous:
Tiens le thyrse dans une orgie
Et tu n'auras que des jaloux!

17 *Octobre* 1779. On peut se rapeller l'inculpation répandue il y a près de deux ans, contre M. le comte Desgrée, comme s'étant laissé corrompre par le Maréchal duc de Duras commandant en Bretagne, lorsqu'il avoit l'honneur de présider l'Ordre de la noblesse, & d'en avoir reçu une somme de 1500 livres pour faire passer une délibération favorable à la cour. Ce gentilhomme a porté sa plainte au Parlement de Bretagne contre cette diffamation calomnieuse: depuis ce tems, comme le Maréchal de Duras y est gravement compromis, il a intrigué pour empêcher que cette plainte n'éclatât & qu'on n'y donnât suite: cependant elle commence à acquérir de la consistance, & il paroît un *Mémoire pour le comte Desgrée*, qui jette un grand jour sur toute cette affaite. L'autorité semble disposée à s'armer pour l'arrêter; déja même elle empêche la distribution

de l'écrit en queſtion, dont cependant quelques exemplaires ont percé. Pour peu que l'accuſé mette de fermeté, que le Parlement s'obſtine à inſtruire l'affaire, & que le miniſtere continue à uſer des voies deſpotiques pour étouffer les gémiſſemens de ce gentilhomme, ſans lui rendre juſtice, cela peut produire une très-grande fermentation dans la province, ſurtout ſi elle ſe fomente juſqu'à la tenue des Etats, & devenir preſqu'auſſi grave que l'hiſtoire de M. de la Chalotais.

18 *Octobre* 1779. Un Sr. Daudé de Joſſan connu dans la littérature par quelques opuſcules, ſurtout par des critiques ſur le ſallon très-ingénieuſes, s'imaginant que ce n'étoit pas le meilleur parti à tirer de ſon eſprit & que cette faculté nous étoit ſpécalement accordée par la nature pour faire des dupes, s'eſt jetté dans les intrigues de toute eſpece & a eſcroqué tant qu'il a pu : abîmé de dettes, mis en priſon, châtié par la police, il ne s'eſt rebuté de rien, il eſt ſorti de la ſphere des courtiſannes dans laquelle il s'étoit concentré d'abord, il s'eſt faufilé chez les grands, chez le Prince Louis, chez la Baronne de Neukerque, chez le Duc de Chartres, chez le Duc d'Aiguillon, &c. Chaſſé de ces divers endroits, il s'eſt relevé de nouveau & tout recemment a gagné la confiance du Prince de Monbarrey. Comme il eſt Allemand & parle la langue de cette nation, il lui a ſervi d'agent pour négocier à l'occaſion des difficultés élevées ſur le mariage projetté du Prince de Naſſau avec la fille de ce miniſtre, & pour récompenſe celui-ci vient de le faire nommer Syndic de la ville de Strasbourg, par

adjonction avec M. Gerard & en ayant l'exercice. Cette place, la plus belle après celle de Prêteur, le met à la tête du corps municipal de cette ville, composé de la plus haute noblesse. On ne sait comment elle souffrira d'ètre présidée par un polisson de cette espece, petit-fils de Mlle. le Couvreur, ci-devant abbé & précepteur du fils de M. de Lucé, ancien Intendant de la province. En un mot, c'est le second tome du marquis de Pezay ; mais ayant plus d'esprit, d'adresse & de fourberie, d'imprudence, de figure & de jeunesse, il peut aller encore plus loin.

18 *Octobre* 1779. *Vision du prophête Daniel, trouvée nouvellement dans les ruines de Jérusalem, traduite de l'Hébreu par un amateur.*

Et le premier jour du mois de Nisam j'étois couché sur les bords de l'Euphrate déplorant dans mon cœur les malheurs de Sion & je me flattois qu'un jour Jéhova laisseroit désarmer la colere, que nous reverrions le grand fleuve Jourdain qui a quarante-cinq pieds de large & le beau pays qu'il arrose, & que l'heureux tems reviendroit où nous pourrions encore égorger nos ennemis, comme Adonaï nous le prescrit, piller leurs possessions comme il nous l'ordonne massacrer leurs femmes & leurs filles, brûler des milliers de vieillards, & écraser sur la pierre les têtes des petits enfans, pour accomplir la loi de l'Eternel.

Et je me réjouissois dans ces douces pensées.

Et tout d'un coup mes yeux se fermerent.

Et un doux fommeil s'empara de mes fens.
Et je m'endormis profondemenr fur le rivage.
Et je me figurois être dans le palais de Babylone.

Et comme je fuis curieux, je parcourois ce vafte édifice & j'entrai dans une grande falle.
Elle étoit partagée par le milieu.

Et la partie qui étoit devant moi repréfentoit un palais, & il étoit formé de chaffis recouverts de toiles peintes, le tout affez mal illuminé.

Et je fus étonné quand je me retournois de voir l'autre partie de l'appartement entouré de trois rangs de cages remplies de femmes Caldéennes, brillantes de pierreries, affez mal affifes, entaffées les unes fur les autres & plongées dans une obfcurité qui m'empêchoit de difcerner leurs traits.

Et au milieu de cette enceinte j'apperçus quatre à cinq cents hommes, tant jeunes que vieux, debout, preffés l'un contre l'autre, tous le vifage tourné vers le palais de toile peinte, gardant quelquefois un profond filence & en l'interrompant quelquefois pour frapper dans leurs mains, & pour crier *bravo*, ou *paix-là*.

Et je me dis ces gens-là font fous ou ivres.
Et je vis qu'ils écoutoient attentivement ce que difoient des hommes & des femmes qui s'entretenoient tout haut de leurs affaires dans ce palais de chaffis recouverts de toiles peintes.
Et ils avoient l'air d'éprouver de grands malheurs, de reffentir de vives afflictions, de fe parler d'amour, de fe prodiguer des injures,

de ſe confier des ſecrets & ils crioient à tue-tête.

Et perſonne ne leur diſoit : *taiſez-vous donc, ne criez pas ſi fort, vous êtes des imprudens, on entend tout ce que vous dites.*

Et j'avois envie de les avertir, mais quand je vis que tout le monde avoit du plaiſir à être de moitié dans leurs confidences je fis comme les autres.

Et il y en avoit quatre ou cinq qui s'égoſilloient & on leur crioit *bravo*, & moi je diſois ces gens-là m'étourdiſſent.

Et ils ont beau ſe frapper l'eſtomac, lever les mains au ciel, trépigner ſur le carreau, ſecouer leurs plumes, & ſe déchirer la poitrine, ils ne me touchent point & je ſens que s'ils parloient de ce qu'ils diſent, cela eſt fait pour m'intéreſſer.

Et je fis cette réflexion tout haut, & un vieux Caldéen qui étoit à mes côtés, m'entendit & me dit : tu as raiſon, eſclave, tous ceux que tu vois-là ſont des braillards.

Et ils ignorent que les grandes paſſions ſont muettes & ne s'expriment que par des accens étouffés.

Et leur ame n'eſt que dans leur cerveau.

Et leur ſenſibilité n'eſt que dans leur goſier.

Et leur chaleur n'eſt que dans leurs geſtes.

Et leurs effets ne ſont que des pantomimes outrées.

Et leurs grands traits ne ſont que des diſſonances perpétuelles, des ſons inſupportables.

Ils ne ſont que crier, parce qu'ils ne ſavent point parler.

Et leur phyſionomie grimace toujours, ou

n'exprime

n'exprime rien, parce que l'ame ſeule donne aux traits du viſage l'expreſſion propre à chaque ſentiment.

Et leur voix ſaute toujours du haut en bas & du bas en haut, parce qu'ils ne connoiſſent rien au langage des paſſions, à la marche de la nature & à l'expreſſion du ſentiment.

Et ce qu'ils font, s'appelle jouer la tragédie, c'eſt-à-dire, exécuter les chefs-d'œuvres des plus grands maîtres qui ont mis en action les dits & faits, les actes de vertu, les crimes, les malheurs des hommes célebres ou les révolutions des Empires.

Et pour rendre ces chef-d'œuvres, il faut du talent.

Et ces gens-là n'en ont point.

Et tu vois bien cet homme noir [1], dont le viſage ſeroit aſſez bien, s'il diſoit quelque choſe, qui a la jambe grêle, le buſte mal attaché, les bras longs & la tête roide, qui s'admire avec le ſot orgueil d'un paon, & ſe retourne tout d'une piece, comme un loup, & c'eſt-là l'homme qui ſuccede au plus grand tragédien [2] dont s'honore nôtre patrie. Et pour le remplacer celui-ci n'a qu'une groſſe voix, une poitrine forte, des poumons d'airain, beaucoup d'amour-propre & un grand fond d'impudence; & pour ſuppléer à l'ame & à l'intelligence qui lui manquent, il crie, ſe bat les

---

[1] Portrait mal-fait, qui convient à certains égards au Sr. la Rive & à d'autres, au Sr. Ponteuil, & ne caractériſe réellement bien ni l'un ni l'autre: ainſi le lecteur choiſira.

[2] Le Kain.

flancs, frappe des pieds sur le parquet, & jette à chaque instant ses bras par dessus sa tête & Babylone a été quelque tems dupe de ses contorsions ; mais l'erreur n'a pas duré & l'on sait maintenant l'apprécier.

Et écoute ces brouhaha, ces ris qu'il excite ; cela s'appelle des huées ; c'est avec cela que l'on accueille & que l'on récompense des automates comme lui, qui ont l'audace d'entreprendre plus qu'ils ne peuvent faire.

Et tu entends comme ces huées redoublent & tu vois bien comme il les mérite.

Et tu peux t'imaginer qu'il aura la bêtise & l'orgueil de ne les imputer qu'à des ennemis qui veulent lui nuire, & moi qui le connois je dis que cela sera mal-à-propos & je te jure par Belus que, s'il annonçoit seulement des dispositions, il n'éprouveroit que des encouragemens ; mais on desespere avec raison de lui & l'on punit à juste titre ses prétentions & son impudence.

Et tu vois bien cette petite femme [3], dont la tête est trop grosse pour son corps, dont les yeux sont éteints & qui a recouvert son teint grénéleux & tanné, & ses traits effacés par un triple enduit de céruse & de vermillon : & bien ! sous ce pastel imposteur, sous ce masque qui de loin & graces aux lumieres lui donne encore un certain éclat, elle cache une ame plus fausse encore que sa beauté d'emprunt. Et vois-tu ces gestes compassés, & entends-tu ces sons aigus de sa voix, ou rauque, ou glapissante, qui détruit la noblesse & l'éner-

[3] Madame Vestris.

gie du caractere paſſionné qu'elle doit nous peindre, & que penſes-tu de la voir perpétuellement courbée en deux, geſticuler à tour de bras, mettre la main ſous le nez de ſon pere ou de ſon amant, & dire *je vous aime*, comme on dit une injure. Et remarques-tu que, malgré ſes contorſions d'énergumene, malgré ces haut-le-corps & ces cris qui ne partent que du goſier ou du cerveau, cette femme ne dérange jamais l'édifice de ſa coëffure ni la ſymétrie de ſon ajuſtement, & que ſon viſage qu'on croiroit découpé d'un tableau, a toujours le même coloris, la même expreſſion & ne varie jamais, & fais-tu attention que les applaudiſſemens qu'elle reçoit, rares & clair-ſemés, partent de quelques pelotons d'ignorans ſoudoyés, que l'on va ramaſſant de carrefours en carrefours & qui n'attendent que le ſignal convenu pour étourdir leurs voiſins.

Et t'apperçois-tu de ces *chut*, de ces *paix-là*, *paix*, dont le nombre & la force étouffent les applaudiſſemens mercénaires; l'indignation les arrache aux gens de goût, qui ne peuvent voir accorder à l'impudente & orgueilleuſe nullité ce qui ne doit être que la récompenſe du talent.

Et je regardois tout ce que montroit le Babylonien.

Et j'écoutois tout ce qu'il me diſoit.

Et je voyois qu'il avoit raiſon.

Et je lui dis, on ne fait donc point à Babylone faire juſtice de l'orgueil & de l'impudence, & j'ajoutai ſi Jéhova qui a montré ſon derriere à Moyſe dans le buiſſon ardent, nous avoit accordé un autre ſpectacle, s'il nous avoit

envoyé de mauvais comédiens bien impudens & bien orgueilleux, nous l'aurions prié de les traiter comme il a fait des peuplades entieres, qui n'avoient d'autres torts que d'être chez elles & de ne pas permettre que nous les en chassions.

Et Jéhova nous auroit exaucés, car il n'entend pas raillerie, & je trouve que vos dieux sont bien patiens, de souffrir comme cela qu'on ennuye impunément le public; mais chacun fait chez soi comme il juge à propos.

Et quel est ce vieillard aveugle [4] qui paroît là-bas, soutenu par une jeune fille : ses cheveux blancs imposent le respect.

Et le Caldéen me répondit : celui-ci que tu vois-là, n'a besoin que de se montrer pour affecter l'ame & pour toucher le cœur.

Et considere un peu la noblesse & la simplicité de ses mouvemens & le pathétique de son organe, & il n'est pas nécessaire que je t'avertisse qu'il péche par l'intelligence, qu'il entend à peine ce qu'il dit & qu'il déraisonne le plus souvent.

Et tu t'en appercevras facilement, mais laisse-le s'échauffer, laisse l'action l'entraîner sans qu'il s'en doute, à quelque morceau de force & d'énergie.

Et tu seras toi-même entraîné.

Et tu entendras le cri de la nature retentir jusqu'à ton cœur.

Et l'explosion de l'ame de ce vieillard remuera tes entrailles.

---

[4] Le Sr. Brizard faisant le rôle d'*Œdipe* dans la tragédie de M. Ducis.

Et il aura l'air d'avoir de l'efprit.

Et fi l'âge qui s'avance, ne détruit pas entierement fes forces, l'enfemble de fon talent te fera toujours plaifir.

Et tu lui pardonneras fes défauts en faveur de fes bonnes qualités.

Et je trouvai que le Babylonien raifonnoit jufte.

Et je lui dis, cette jeune [5] qui foutient le vieillard, ne t'émeut-elle pas comme moi ?

Et fa figure ne te paroit-elle pas douce & intéreffante ?

Et il repartit, fa voix arrive jufqu'à mon cœur, fon ame me parle, elle féduit, elle touche, elle enchaîne tout ce que le fentiment a de plus doux, elle fait l'exprimer ; tout ce que les paffions ont d'orageux & de terrible, elle a l'art de le peindre, rien n'eft étranger à fon talent.

Et cet homme fluet & délicat [6] que tu découvres dans l'éloignement, va completter l'illufion qui s'empara de tes fens.

Et tu ne l'entendras pas hurler comme cet énergumene qui t'étourdiffoit, il n'y a qu'un moment [7].

Et il maîtrifera toutes tes facultés.

Et fon ame brûlante entraînera la tienne.

---

[5] Mlle. Sainval cadette, faifant le rôle d'*Antigone* dans la même tragédie.

[6] Le Sr. Molé, faifant le rôle de *Polinice* dans la même tragédie.

[7] Partialité aveugle, car le Sr. Molé crie plus qu'aucun acteur.

Et en l'écoutant tu ne t'appercevras plus de ce que la nature lui a refusé.

Et je vis effectivement un tableau qui déchira mon cœur.

Et je me crus transporté dans un autre pays ; ce vieillard, la jeune fille & son frere me firent éprouver tous les sentimens dont ils étoient animés.

Et je conclus que le peuple Babylonien n'avoit pas tort de chérir ceux qui leur procuroient des plaisirs aussi vifs.

Et bientôt je cessai de voir : une nuit profonde m'environna, & je me trouvai dans un bois, au milieu duquel il y avoit un tombeau.

Et des soldats traînerent ce jeune homme à ce tombeau.

Et j'apperçus une femme échevelée, [8] armée d'un poignard, qui s'avançoit, le désespoir dans les yeux, pour immoler le jeune homme.

Et une voix lui crioit, *c'est Egiste !*

Et dans cette femme égarée & furieuse, je ne vis qu'une tendre mere craintive, agitée, tremblante pour les jours de son fils.

Et son action forte & vigoureuse, le jeu de sa physionomie, les accens étouffés de sa voix, ses discours, d'autant plus persuasifs qu'ils sembloient l'expression forte de son ame, m'arracherent à mes réflexions, réveillerent mes esprits & firent palpiter mon cœur.

Et je partageai les allarmes de cette mere infortunée. Ses cris désespérés retentirent jusqu'au fond de mon ame, sa position affreuse

---

[8] Mlle. Sainval l'aînée, faisant le rôle de *Mérope* dans la tragédie de ce nom.

& le choc perpétuel de ſes ſentimens, tous variés, tous diſtincts, tous frappans, tous naturels, me tranſporterent hors de moi.

Et mes larmes avoient coulé en abondance; mon cœur étoit oppreſſé, je ne reſpirois plus qu'à peine.

Et de nouveaux tableaux, moins terribles, mais non moins ſéduiſans, vinrent frapper mes regards.

Et je vis une jeune beauté [9], douce, ingénue, dont le maintien annonçoit la candeur.

Et elle parloit d'amour avec le ton qui perſuade.

Et elle intéreſſoit tous les ſentimens, parce que ſon ame étoit de moitié dans tout ce qu'elle diſoit, que ſa voix avoit un charme inexprimable, & que l'honnêteté, que la décence accompagnoit ſes regards, ſes geſtes & ſes diſcours.

Et elle adreſſoit la parole à un homme [10] que j'aurois cru jeune, à n'en juger que par les agrémens de ſa phyſionomie, par l'élégance de ſa taille & les graces de tous ſes mouvemens.

Et cet homme étoit plein de feu, & tout ce qui ſortoit de ſa bouche étoit autant de ſaillies rendues encore plus brillantes par la maniere dont il les exprimoit.

Et il avoit un ami auquel il ſe confioit.

Et cet ami [11] plus jeune que lui, plaiſoit à ma raiſon & touchoit mon cœur: moins bril-

---

[9] Mlle. Doligny, qui n'eſt cependant ni jeune ni jolie.

[10] Le Sr. Molé, dans le comique.

[11] Le Sr. Monvel.

lant que l'autre perſonage, il n'en étoit pas moins agréable; il avoit de la fierté, de la nobleſſe, des graces dans le maintien, de la fineſſe dans ſes regards; je remarquai qu'il étoit à ſon aiſe dans tout ce qui exige l'ironie maligne & la plaiſanterie de ſang froid; ſa voix & ſa prononciation le trahiſſoient quelquefois, mais il réparoit ce defaut par une intelligence ſûre & une ſenſibilité vraie.

Et voici qu'après eux m'apparurent trois eſclaves de différens ſexes, deux hommes & une femme, & la femme [12] étoit vive, gaie, & me communiqua bientôt le plaiſir qui l'animoit & le déſordre charmant de ſes idées.

Et ſa phyſionomie brillante & ſon petit nez retrouſſé ſe graverent dans ma tête, & n'en ſont pas encore effacés.

Et les deux hommes m'amuſerent également: l'un, [13] grand, bien découplé, plaiſant ſans chercher à l'être, l'œil expreſſif & plein de feu, portoit ſur ſon viſage tout le caractere & l'audace de la fourberie.

Et mille voix répéterent autour de moi: c'eſt un honnête homme! & l'autre, [14] taillé délicatement, annonçoit plus la ruſe que la ſcélérateſſe, ſavoit exciter le rire ſans outrer la plaiſanterie, & ne ſacrifioit jamais la raiſon au deſir de paroître comique.

Et chacun diſoit, j'aimerois mieux être ſervi par lui toute ma vie, qu'un quart-d'heure par

---

[12] Mlle. Fanier.
[13] Le Sr. Augé.
[14] Le Sr. Preville.

ce bouffon dégoûtant [15], que nous sommes condamnés à supporter vingt ans, vil histrion, dont la gaieté n'est que grimace, dont la plaisanterie n'est qu'une charge infâme, digne en tout de ses sœurs [16] par sa nullité, son effronterie, son orgueil & sa méchanceté.

Et je m'applaudis de n'être point obligé de voir celui que l'on peignoit sous ces affreuses couleurs.

Et j'admirois les autres.

Et j'applaudis à leurs talens.

Et dans l'ivresse où me plongeoit une si douce illusion, je m'écriois : *Dieu d'Israël ! conserve des êtres qui produisent en nous des sensations si vives & si touchantes.*

Et comme j'adressois ma priere à Jéhova, je vis cette petite femme à la grosse tête, au teint plâtré, qui crioit, se démenoit & tâchoit d'animer ceux qui l'entouroient, contre cette mere intéressante, dont l'ame de feu avoit pris tant d'empire sur mes sens.

Et elle prononçoit d'une voix forte : *chassez-la ! chassez-la !* elle a plus de mérite que moi : *chassez-la !* tant qu'elle sera parmi nous je ne servirois qu'à augmenter son triomphe : *chassez-la !*

Et cette petite femme, telle que les Caldéens représentent le mauvais principe, étoit armée de serpens & elle les jettoit sur tous ceux qui l'environnoient.

Et tous ceux qu'avoient touché ces reptiles impurs, se rangeoient du côté de l'Arimane.

---

[15] Le Sr. Dugazon.
[16] Mlle. Dugazon & Madame Vestris.

femelle & ils crioient *chaſſez-la ! chaſſez-la !*

Et un de ces ſerpens couleur d'or & d'argent, s'élance ſur le vieillard aveugle [17], dont j'avois été ſi ſatisfait, & le venin agiſſant dès l'inſtant il ſe mit à crier comme les autres: *chaſſez-la ! chaſſez-la !*

Et vainement neuf ou dix eſprits bienfaiſans s'armerent pour la défendre, il furent repouſſés & la petite femme aux traits effacés, à la voix rauque & glapiſſante, hurlant comme une forcenée, traînoit par les génitoires un vieux Satrape [18], à qui elle crioit: vous avez le pouvoir, abuſez-en : j'ai forniqué avec vous; ſouvenez-vous-en; vengez mon amour-propre offenſé : *chaſſez-la ! chaſſez-la !*

Et le public crioit *haro !*

Et le Satrape dit à ſa vieille concubine : *je n'oſerois, on me crie haro, que diroit le public ?*

Et la concubine répondit : moquez-vous du *qu'en dira-t-on*; vous connoiſſez mes talens au jeu d'amour, narguez le public & vengez-moi, vous aurez du plaiſir.

Et comme il ſe défendoit moitié par honte, moitié par probité, elle lui lança le plus vénimeux de ſes ſerpens, celui qu'elle avoit nourri de ſon lait.

Et alors le vieux Satrape devint furieux & il

---

[17] Le Sr. Brizard étoit un des plus acharnés de la troupe contre Mlle. Sainval.

[18] La maréchal, Duc de Duras, gentilhomme la chambre, ſupérieur des comédiens & l'amant de la Dame Veſtris.

ſe mit à crier *de par le Roi qu'on a trompé*, je t'ordonne de ſortir de Babylone & de ne point approcher de la banlieue; tu ſeras punie d'avoir plus de talens que ma concubine.

Et tu ſeras rayée du nombre des élus, parce que tu as eu l'audace de plaire.

Et ſeront traités comme toi, ſi Dieu me donne vie, tous ceux qui ſe déclareront de ton parti ou qui auront plus de mérite que ma concubine.

Et nul n'aura de talens hors nous & nos amis.

Et le public aura beau ſe plaindre, il faudra qu'il avale ma créature.

Et l'on me traitera d'imbécille, je le ſais.

Et ma concubine viendra me voir le matin.

Et je ſerai conſolé.

Et je rappellerai la proſtituée de Babylone; [19] elle reviendra parmi vous qui, déjà très-avilis par le préjugé le plus injuſte, ſerez couverts de fange par moi, votre protecteur, en vous forçant de recevoir celle qu'ont rejettée toutes les nations: & le peuple qui l'écoutoit, ſe mit à crier *au ſcandale ! à l'impureté !*

Et l'on entendit crier: *place, place au Prince des Nains* [20].

Et je regardois, croyant voir à la tête d'une troupe de pygmées un avorton rebut de la nature.

Et j'apperçus un grand homme pâle & maigre, à l'œil bête, au rire niais, affectant un air d'importance; & quelle fut ma ſurpriſe quand

---

[19] Mlle. Raucoux, rentrée à la comédie.

[20] Le Prince d'Hénin, protecteur de Mlle. Raucoux & ſon amant aujourd'hui.

je vis à travers son corps diaphane, qu'au lieu de sang une boue noire & empestée circuloit dans ses veines, & que ce rayon émané de la Divinité qui nous anime, par qui nous pensons, qui ennoblit notre tête, s'étoit éteint chez lui dans cette fange impure.

Et son cœur corrompu tomboit en pourriture.

Et l'on n'y distinguoit aucun de ces sentimens qui caractérisent la noblesse : la lâcheté, la poltronerie, la débauche infâme, le mensonge, la flatterie, l'avarice & la duplicité se partageoient le reste de ce cœur gangréné.

Et il perça la foule, conduisant sur le poing une femme que je pris pour un homme, à sa démarche effrontée, à sa voix forte, à sa taille gigantesque.

Elle jettoit des regards lascifs sur toutes celles de son sexe [21] & une voix cria : *la voilà, celle qui a renchéri sur toutes les abominations dont les peuples se sont souillés.*

Et elle va renouveller ici les scenes de débauche & de luxure, qu'elle y donna jadis : meres, ne quittez pas vos filles ; amans, veillez sur vos maîtresses ; maris, prenez garde à vos femmes.

Et si vous vous relâchez un moment, elle entrera dans votre lit, elle polluera ce que vous avez de plus cher.

Et le vieux Satrape s'efforçant de couvrir cette voix, montroit au public la prostituée de Babylone & repétoit fortement : elle n'a ni ame ni intelligence ; elle n'effacera pas ma concubine ; c'est ce qu'il nous faut.

---

[21] Mlle. Raucoux est une tribade renommée.

Et j'entendis tout cela.

Et je vis toutes les abominations de l'homme de boue & de ſon Androgine.

Et furieux je donnois à tous les mauvais principes du monde le Satrape, la concubine & tous ceux qui avoient conſpiré la perte de cette mere infortunée & proſcrite, dont le crime étoit d'avoir trop de mérite, & comme je jurois de toutes mes forces, le peuple de Babylone & des contrées adjacentes s'ameuta, ſe mit à crier comme moi & l'on n'entendoit que brocards, coups de ſifflets, huées & malédictions.

Et ce tapage affreux me réveilla.

Et je me trouvai aſſis ſur les bords de l'Euphrate, & je vis que tout ce qui venoit de ſe paſſer à mes yeux n'étoit que l'effet d'un ſonge.

Et il avoit fait une telle impreſſion ſur moi, qu'il ſera toujours préſent à ma mémoire.

18 *Octobre* 1779. *Le mémoire pour meſſire Jacques-Bertrand Colombau, comte Deſgrée, chef de nom & d'armes, chevalier, ſeigneur du Lou & de Leſne, ancien préſident de l'ordre de la nobleſſe de Bretagne*, a pour but de prouver :

1°. Que ſa conduite ne permet pas qu'on lui impute d'avoir trahi les intérêts de la patrie.

2°. Que la délibération ſur laquelle on ſuppoſe qu'il a influé, n'eſt pas contraire aux droits de la province.

3°. Que le comte Deſgrée n'a rien reçu.

Ce mémoire très-long & très-ferme en même tems, eſt ſigné de Me. Gohier, avocat, & eſt ſuivi d'une conſultation de ſix des plus fameux juriſconſultes de Rennes, en date du 26 juillet

1779, qui déclare que le comte Desgrée a très-fort le droit de poursuivre son calomniateur, & qu'il lui importe, ainsi qu'à tous les ordres de la société, que celui-ci soit connu, poursuivi & jugé suivant les loix.

18 *Octobre* 1779. *Monsieur* est enfin en possession du Luxembourg; les Suisses ont pris sa livrée : on travaille à force au petit palais pour le mettre en état de le recevoir ; mais on retarde l'arrivée de ce prince en ce lieu, jusqu'à ce qu'on ait commencé à abattre les arbres pour commencer à aligner les rues qu'on se propose de faire dans le jardin ; ce qui le resserrera beaucoup ; on craint que si S. A. royale le voyoit avant, elle ne fût tentée de le garder tel qu'il est & cela détruiroit les espérances de fortune de ceux qui doivent être employés aux bâtimens projettés. Dès que la sève sera arrêtée, on procédera à la besogne.

18 *Octobre*. Enfin la Dlle. Sainval cadette a reparu hier à la comédie, avec des applaudissemens, dans le rôle d'*Ariane*.

19 *Octobre*. M. le comte Desgrée attribue à son zèle pour faire élire aux Etats de 1770 le Sr. Beauregard, trésorier de la province, au lieu du Sr. de la Balue, l'aigreur & l'activité de ses ennemis ; ils publierent que ce gentilhomme étoit à la tête d'un parti qui faisoit tout, qui disposoit de tout ; c'étoit pour le perdre dans l'esprit du ministere & par un rafinement d'atrocité pour le perdre en même tems dans celui de ses concitoyens. On dit qu'aux états de 1768 il avoit reçu une gratification pour faire passer la délibération du cinq mars 1769, contraire aux intérêts de la

province. Il écrivit au maréchal de Duras ; alors en Bretagne & premier commissaire du Roi, pour savoir d'où provenoit cette imputation flétrissante. Par sa réponse datée de Catuelan le 28 septembre 1777, le maréchal, loin de nier le fait, l'affirma positivement au contraire. Tout décidé à poursuivre l'auteur d'une pareille calomnie, il crut ne pouvoir s'adresser à la justice, qu'après avoir prévenu son ordre. Il attendit l'ouverture des états de 1778 ; il en fait part à la noblesse, qui lui déclare n'avoir pas diminué de confiance à son égard & lui en donne des preuves en le nommant à la premiere commission...... C'est au premier travail qu'on lui fit les reproches dont il a été question dans le tems ; il se démet alors & déclare qu'il ne s'occupera des affaires nationales que lorsqu'il sera vengé.

Le 16 novembre il met sa plainte en calomnie devant le parlement de Bretagne & demande des juges pour informer : le parlement ne commet point de juges & le 26 rend l'arrêt suivant.

„ La cour, avant de faire droit sur la susdite requête, & faisant droit sur les conclusions du procureur-général du Roi, ordonne que le dit Desgrée déposera au greffe, garde-sac de la cour, toutes les lettres & pieces le concernant, dont il a donné lecture aux états ; permet au procureur-général du Roi d'informer devant M. Ruart de la Bourbansais, doyen de la dite cour, de la remise, soit réelle, soit supposée, des 1500 livres, dont est cas, pour le tout communiqué au dit procureur-général du Roi, être, sur ses

„ conclusions, statué ce qui sera vu apparte-
„ nir, sauf passé de ce, à être permis au sup-
„ pliant, s'il y a lieu, à informer de ses faits;
„ défenses sauves au contraire, &c. „

Quelque satisfaisant que fût cet arrêt, puisqu'il transformoit le comte Desgrée d'accusateur en accusé, il a satisfait à l'arrêt, il a déposé au greffe le 9 décembre les lettres dont il est question.

Le 7 janvier 1779, le procureur-général lui a fait signifier l'extrait d'un prétendu état de distribution & une lettre du sieur Mesnard de Conichard, qui tendroient à favoriser l'inculpation; tel est l'état où en étoit la procédure à la distribution du mémoire.

20 *Octobre.* Le comte d'Arcy, membre de l'académie des sciences, vient par sa mort de laisser une place vacante de pensionnaire ordinaire dans la classe de géométrie. Il ne se livroit pas tellement aux hautes spéculations qu'il ne s'occupât de sa fortune, & lors des assemblées orageuses de la compagnie des indes, il s'étoit fort distingué & secondoit le comte de Lauragais pour secouer le joug d'une administration perverse & tyrannique.

21 *Octobre.* *L'ambigu comique* a attiré beaucoup de monde à la foire St. Laurent, par un spectacle à machines, intitulé *les quatre fils d'Aymon*, pantomime en trois actes. La grandeur du théâtre & sa forme très-avantageuse ont permis de le rendre dans toute sa beauté, & il faut convenir qu'on ne sauroit exécuter la foule de tableaux militaires & pittoresques que présente l'action, avec plus de vivacité, de précision & de vérité. Tous les gens de guerre

ont applaudi à ce qui concerne leur partie. Cette représentation, où tout retrace les mœurs de l'ancienne chevalerie, ne pouvoit que plaire infiniment, & certaines situations ont attendri jusqu'aux larmes beaucoup de spectateurs assez froids naturellement. On distribuoit un programme étendu de la piece, annonçant du génie dans le compositeur, digne émule de Noverre & de Servandoni.

22 *Octobre* 1779. La possession des épiceries étant un des événemens les plus curieux de la marine, voici comment cette conquête, plus précieuse que celle de la toison d'or, a été faite, suivant le rapport d'un témoin oculaire & digne de foi.

Dès 1768 on s'occupa du projet à l'isle de France : M. Prevost fut chargé de la part de M. Poivre, alors intendant des isles de France & de Bourbon, de la recherche, conjointement avec M. de Tremignon, lieutenant des vaisseaux du Roi. Ils partirent en mai 1769 sur le *Vigilant*, commandé par le dernier ; après différens séjours ils ne mirent à la voile qu'en janvier 1770 pour les Moluques, & ils revinrent avec leurs plans de muscadiers & de gerofliers en juin 1770. Le procès verbal est du 27 de ce mois.

Cette premiere importation n'ayant pas réussi, on s'occupa en 1771 d'une seconde expédition & le même M. Prevost, de retour le 4 juin 1772, rapporta des plans & des graines, qui après la vérification furent distribués aux habitans des isles de France, de Bourbon & des échelles. Ce sont ces derniers qui ont réussi.

Après avoir relâché à Pondichery & ensuite

à Achen, les Argonautes avoient été joints la premiere fois par M. Cherry, lieutenant de frégate, commandant l'*Etoile du matin*, ainsi qu'on en étoit convenu.

De-là ils allerent à Gueda, où des opérations tentées l'année précédente n'avoient pas réussi; ils passerent ensuite aux Manilles pour y prendre des renseignemens; les moussons devenus favorables, pour des Philippines se rendre aux Moluques, ils firent voile en janvier 1771; ils toucherent à Meudona, isle la plus sud des premieres, & la plus voisine des Moluques, pour acquérir plus de notions: de-là ils passerent l'isle de Jolo, où ils furent très-bien reçus par le Roi du pays, qui s'engagea à leur procurer des plans d'épiceries à un autre voyage.

Ils aborderent avec peine à Mino, isle où ils chercherent envain pendant deux jours des plans; le 21 mai 1771 ils se partagerent: M. Prevost avec l'*Etoile du matin* fut à Ceram & dans les autres isles dépendantes des Hollandois, & M. Tremignon à Timor.

Le premier toucha en divers endroits à Ceram, entr'autres à la Baye de Saway, où il apprit que les Hollandois avoient détruit récemment tous les plans de muscadiers & de gérofliers. De-là il passa à Gueby, où il obtint des naturels & du Roi des plants & des graines, qu'il rapporta par une traversée de deux mois.

Nota. M. Poivre prétend qu'il n'y a jamais eu de gérofliers ni de muscadiers dans cette isle, dont les habitans ne sont que de pauvres pécheurs.

M. de Commerson, célebre botaniste, se

trouvant alors à l'isle de France, revenant de faire le tour du monde avec M. de Bougainville, attesta par un certificat du 27 juin la vérité des plans.

Le 16 juillet le gouverneur & l'intendant rendirent une ordonnance pour défendre l'exportation de ces plans, qui fut enrégistrée au conseil supérieur.

Ce fut par ordre du chevalier des Roches & de M. Poivre que M. Prevost partit la seconde fois le 25 juin 1771, sur la flute du Roi l'*isle de France*, commandée par M. de Coetery, enseigne de vaisseau, & la corvette *la Nécessaire*, commandée par M. Cordé, ci-devant officier de la compagnie des indes.

L'académie des sciences de Paris approuva les plans envoyés par M. Poivre.

23 *Octobre* 1779. Ce sont des plans conditionnés par M. Poivre & sur le point de partir qui ont eté envoyés à Cayenne par son successeur M. Maillart Dumesle : il expédia ces gérofliers & muscadiers sur un bâtiment, qui arriva dans cette isle le 3 février 1773, seulement après 64 jours de traversée, capitaine Abram.

En 1774, M. de Ternay & M. Dumesle firent un second envoi, qui ne réussit pas par des avaries que le bâtiment éprouva ; on a vu que le premier a eu un succès véritable.

23 *Octobre*. Les dissentions de la comédie françoise ne tarissent point. C'est aujourd'hui le sieur la Rive qui menace de quitter ; il prétend que ses camarades, jaloux de la supériorité de son talent naissant, le tracassent & qu'ils poussent l'indignité jusqu'à aposter &

gager des gens dans le parterre pour le siffler. Ceux-ci assurent qu'il n'est rien de si faux, qu'il n'est pas besoin d'employer une pareille ruse.

24 *Octobre* 1779. Le fils de M. de la Borde, enseigne de vaisseau embarqué sur l'armée navale, atteint de la maladie regnante qui est une dissenterie épidémique, est venu chez son pere, mourant. Le docteur Petit en désespéroit, cependant il l'a rechappé aujourd'hui. Une de ses précautions a été de changer le malade deux fois par jour de matelats & de lui en donner de neufs chaque fois. Ce soin excessif ne pouvoit avoir gueres lieu que chez un richard, comme ce banquier de la cour.

25 *Octobre*. Dans le procès du comte Desgrée, le procureur-général a voulu d'abord éclaircir un fait important ; il a voulu découvrir s'il s'étoit formé une association criminelle entre deux hommes qui feroient également coupables ; il a voulu savoir s'il y avoit un corrupteur & un corrompu, pour les livrer tous deux à la rigueur des loix.

Rassurée aujourd'hui sur l'intérêt public, la justice ne peut plus se dispenser d'entendre le cri du citoyen opprimé. Le comte Desgrée justifié à la fois, par l'invraisemblance des faits qu'on lui impute, par sa conduite, par la délibération qui a servi de prétexte à la calomnie, par la nature même des pieces qu'on lui a fait signifier, a demandé à informer des faits qu'il a dénoncés à la justice.

Son crime n'est pas celui dont on l'accuse, mais d'avoir reçu en 1778 l'hommage le plus flatteur qu'on puisse rendre à un gentilhomme, d'avoir été choisi, d'une voix unanime, pour

remplacer le préſident de ſon ordre ; ſon crime eſt d'avoir réuni la pluralité des ſuffrages pour préſider pendant les états de 1772 ; ſon crime eſt de s'y être comporté avec diſtinction , d'y avoir montré un zèle inflexible , une fermeté inébranlable dans les circonſtances les plus critiques ; ſon crime eſt d'avoir été nommé député en cour & de s'y être conduit de maniere à mériter la délibération du 30 décembre 1774, d'avoir, ſuivant les termes de cette délibération glorieuſe, des droits à l'*eſtime publique*, *à l'attachement & à la reconnoiſſance de tous ſes concitoyens ;* ſon crime eſt d'avoir eu ſon nom placé dans les inſcriptions honorables, faites à l'occaſion du rappel de la magiſtrature ; ſon crime eſt d'avoir été du nombre des procurateurs qui furent chargés en 1776, de ſe rendre en cour , pour défendre , pour réclamer un droit eſſentiel & inhérent à la conſtitution nationale , celui de choiſir ſes députés ; ſon crime eſt d'avoir ſollicité pour le Sr. Beauregard , & d'avoir, en rempliſſant les devoirs de l'amitié, ſans manquer à ceux de citoyen, traverſé des vues ſecrettes & des intérêts privés ; ſon crime enfin eſt d'avoir pénétré & dédaigné de ſervir les intrigues de ceux qui prétendent devoir influer ſur le ſuccès des affaires , qui veulent paroître tout protéger pour tout aſſervir , & qui parviennent ainſi à s'acquérir eux-mêmes des droits à la protection.

25 *Octobre* 1779. On ne peut aſſez s'indigner au milieu de bâtimens élevés par le luxe dans cette capitale , lorſqu'on s'occupe à l'embellir de toutes parts de pompeuſes bagatelles , dans un ſiecle où l'on affecte de prôner ſi fort

Henri IV, on laiſſe ſa ſtatue élevée ſur le pont neuf dans un état de dégradation qui indigne ceux qui adorent véritablement ce bon Roi. Quelques particuliers, pour exciter le corps municipal, ont offert d'ouvrir une ſouſcription à ce ſujet, & tout récemment M. Gois, ſculpteur de S. M., offre d'y concourir de tous ſes ſoins & peines : c'eſt ce qu'on voit dans une lettre qu'il a adreſſée aux auteurs du Mercure.

26 *Octobre* 1779. Un M. d'Huès, fameux ſculpteur de l'académie, ces jours derniers étant venu ouvrir ſa porte à quelqu'un qui frappoit, a été atteint d'un coup de piſtolet à l'œil. Le quidam, qu'on aſſure être une femme, s'en eſt retourné avec tant de tranquilité & de ſang froid, que les voiſins accourus au bruit ne l'ont pu ſoupçonner & arrêter. Cet aſſaſſinat ſingulier paſſe même aujourd'hui au moyen des éclairciſſemens pour un acte de vertu & de courage maternel. On prétend que cet artiſte très-vicieux, abuſant de ſon état, avoit l'habitude de débaucher de petites filles, non encore nubiles; qu'il avoit uſé du même ſtratagême avec l'enfant de la femme en queſtion, décidée à venger ſon outrage à quelque prix que ce fût. On ajoute que les lettres de grace ſont toutes prêtes, lorſqu'elle ſe fera connoître. Quoi qu'il en ſoit, on ne peut attribuer à un motif ordinaire & vil, ce meurtre commis ſans aucun vol préalable ou ſubſéquent.

26 *Octobre*. Depuis quelques années nos ſculpteurs ont imaginé de faire des figures en plâtre colorées & drapées d'une maniere très-reſſemblante : ils réuſſiſſent ſurtout dans les

abbés, & la mode eſt aujourd'hui d'en orner les jardins ; il en eſt de faits à tromper les yeux. M. Carmontel, auteur d'opuſcules dramatiques connus & joués dans les ſociétés, a imaginé d'en faire un ſujet de comédie, & ſa piece intitulée *l'abbé de plâtre*, doit être jouée ce ſoir à la comédie italienne ; cette bagatelle eſt en un acte & en proſe.

28 *Octobre* 1779. *Extrait d'une lettre de Rennes du* 24 *Août* 1779. „ L'affaire du comte Desgrée prend couleur & fera bruit : il a enfin mis ſa requête & y a attaché un mémoire.

L'Evêque Girac a été trois heures ventre à terre auprès de M. de Caradeuc pour engager ce Procureur-général à ne pas donner de concluſions : mais il a répondu *qu'on l'avoit trompé une fois & qu'on ne le tromperoit pas deux*. On lui a repliqué : „ *conſultez au moins M.* „ *le Garde des Sceaux ; vous allez vous com-* „ *promettre* " : il a répondu qu'il ne conſulteroit que les loix.

Le Doyen nommé par l'arrêt du 26 Novembre 1778 pour faire l'information, attendoit depuis huit mois les preuves du Procureur-général ; il repréſenta qu'il étoit tems de permettre au comte Desgrée de faire les ſiennes : le Procureur-général, ſans approbation de ce qui eſt contenu dans le mémoire, y a conſenti.

Arrêt du 13, qui permet d'informer ; je le crois très-entortillé & je ne ſais s'il pourra lui ſervir.

M. Desgrée avoit prié M. le Premier Préſident de Catuelan de n'en point connoitre ; mais ce dernier ne reconnoiſſant en ſoi aucun

moyen de récusation, n'a pas cru devoir priver la justice d'un si bon juge.

Le mémoire imprimé à Nantes s'y vend trois livres : il est malheureux d'être le plastron des grands, car on ne peut en avoir justice, & je ne crois pas que M. Desgrée soit plus heureux, il s'y ruinera, mais son honneur l'exige.

28 *Octobre* 1779. *L'abbé de plâtre* n'est point digne de son auteur; c'est une facétie, tout au plus bonne à être jouée en société : encore n'y trouve-t'on ni gaîté, ni saillie. M. Carmontel n'a tiré en rien parti de son sujet, qui auroit pu fournir à quelque chose de mieux ; nulle invention dans les situations, nulle finesse dans les moyens, nul esprit dans le dialogue; c'est une véritable platitude.

28 *Octobre* 1779. *Lettre de Madame la Duchesse de Rohan à M. Desgrée.*

A Blains, ce 22 Août 1779.

Je viens, Monsieur, de lire votre mémoire ; j'y ai trouvé en notes deux lettres de moi des 4 & 12 Janvier 1775. Elles portent entr'autres choses ces mots : „ je compte aller demain à „ Versailles, je verrai M. de Maurepas, j'ap„ puyerai fortement pour qu'il fasse mettre par „ la cour le sceau pour le don des Etats, &c. " Vous dites que je fis cette demande de mon propre mouvement & que ce témoignage est d'autant plus flatteur pour vous que j'ai été témoin de vos démarches.

C'est donc mon témoignage que vous invoquez aujourd'hui & vous le fondez sur les lettres que vous faites imprimer en 1779, sans

ma

ma permission : vous n'ignorez pas, Monsieur, les égards qui sont dûs en pareil cas.

Je crois pouvoir interpréter votre conduite : vous m'avez fait l'honneur de penser qu'en montrant l'intérêt que j'ai pris pour vous, cela pourroit faire impression. Je serois fort embarrassée à m'exprimer de cette maniere en parlant de moi, si je ne fondois la considération que je puis avoir en cette province sur l'attachement que j'ai voué à ses interêts & à sa gloire; sentimens qui, je crois, sont généralement connus. En pensant que mon témoignage pourroit vous être utile, vous m'avez crue en même tems assez foible pour le laisser passer, sans vous demander pourquoi il se trouvoit-là ?

J'ai eu de l'estime pour vous, Monsieur, j'en conviens ; j'ai cherché à vous servir & à vous faire valoir : mais vous me forcez à vous le dire, j'ai changé, & j'ai changé pour d'autres causes que celles qui sont l'objet de votre imprimé. C'est à vous à juger s'il est de votre intérêt que je vous déclare sur quoi est fondée mon opinion actuelle.

Extrait d'une lettre de Rennes du 26 Août.

„ Rappelez-vous, Monsieur, que le 5 Octobre „ 1774, vous me marquiez : il n'y a encore „ que Douai de rétabli, je ne sais rien par „ rapport à vous, mais seulement que votre „ député le comte Desgrée n'y perd pas un „ instant, c'est un homme rare ".

Eh bien ! cet homme rare, cet homme qui a si bien servi toute la province, est le persécuté & presque l'abandonné. Il faut que ses

ennemis soient bien puissans, ils remuent ciel & terre & les opposent à sa justification.

Cette lettre de la Duchesse de Rohan ne doit pas être sans réponse; cette réponse doit être ferme, & sans s'écarter de la considération dûe à cette Dame, on doit la presser de déclarer les motifs nouvellement survenus qui l'ont fait changer de sentimens. La destruction de ces nouveaux motifs doit tenir essentiellement à une pleine justification.

L'Evêque de Rennes & le premier Président sont souvent chez la Duchesse de Rohan.

28 *Octobre* 1779. Le Sr. Préville, après avoir parlementé longtems depuis sa retraite avec ses camarades & le supérieur, s'est enfin déterminé à revenir & il a paru le dimanche 24 avec le plus grand éclat : l'on sait que le revenant a toujours ces jours-là des battoirs gagés pour l'applaudir, & les benêts suivent, au lieu de huer un histrion insolent, qui se fait ainsi valoir, qui, au lieu de remplir exactement son devoir, s'en dispense, comme bon lui semble, paroît & disparoît à son gré.

29 *Octobre. Stances sur les Insurgens.* Tel est le titre d'une satyre charmante, pleine de graces & de philosophie, en 52 couplets & trop courte, malgré sa longueur. Elle est censée faite par un voyageur, qui est allé sur les lieux sur la foi de l'abbé Raynal, s'imaginant y trouver un peuple libre, fier & vertueux. Il part delà pour se recrier contre cet auteur crédule, & pour peindre les Américains & les Américaines d'une toute autre touche; il n'épargne pas les chefs du parti, même Franklin; le Général Washington est le seul qu'il loue, il

le repréſente comme un très-grand homme. On ſeroit tenté d'attribuer cet ouvrage à M. Dorat, s'il n'y avoit beaucoup plus de fonds, de faits & d'anecdotes, que dans ſes frivolités, ſi le poëte ne paroiſſoit avoir infiniment plus de vigueur, de connoiſſances & de ſaine raiſon que lui.

30 *Octobre* 1779. Mlle. Sainval l'aînée a pris le parti d'aller jouer à Bordeaux, où, ſans être exceſſivement applaudie, elle a du ſuccès.

30 *Octobre*. Extrait d'une lettre de Rennes du 20 Septembre. En parlant du mémoire du comte Deſgrée, vous dites quelle force! quelle nobleſſe! quelle évidence! mais quelle juſtice! Vous avez raiſon, il n'eſt peut-être pas d'exemple d'une procédure criminelle ainſi conduite; ſi elle partoit d'une juriſdiction inférieure, elle ſeroit caſſée & refaite aux dépens des premiers juges.

M. Deſgrée a préſenté requête à la chambre des vacations pour lui être nommé un commiſſaire qui pût entendre les témoins : on a nommé M. de la Gaſcherie.

Le dernier jour de la ſéance fut le jour du rapport de la requête du comte. M. le Doyen qui eſt de droit Commiſſaire, & qui l'étoit ſur le requiſitoire du Procureur-général, prévint le premier Préſident qu'il ne pouvoit l'être à préſent, étant fatigué de la derniere ſéance & ayant beſoin de repos. Comme cela ſe dit de l'un à l'autre ſeulement, le premier Préſident n'en tint pas compte & le nomma. Quand il ſe vit dans l'arrêt, il fut fort étonné, il en fit faire des reproches au premier Préſident, & il n'étoit plus tems : la miſſion du premier Préſi-

ſon bon ami *le Maréchal des Menus* (de Duras.)

Les lettres-patentes ne ſe bornent pas à demander des copies, elles caſſent toute la procédure faite au mépris de l'arrêt du conſeil ſignifié.

La chambre des vacations a fait partir des copies de toute la procédure, avec un arrêté, où elle en ſoutient fortement la validité ; elle ajoute que l'arrêt du conſeil, ainſi que les lettres-patentes, ſont évidemment l'effet de la ſurpriſe, qu'elle ne peut y avoir égard conformément aux ordonnances, qui réglent la conduite des Magiſtrats à l'égard des actes du Souverain, qu'il a déclarés lui-même n'être ſouvent dûs qu'à l'importunité. En conſéquence la chambre des vacations a donné ce matin une commiſſion aux juges de Quimper pour entendre M. de Kerſaleum, témoin aſſigné dans cette affaire. M. de la Gaſcherie va reprendre ſon travail, & l'information continuera. Je ne ſais quel parti le miniſtere prendra dans la poſition préſente. Le ſyſtême du gouvernement eſt bien toujours le même au fond, mais on prétend que pour ſe donner un air de modération, il veut gagner par ruſe ce que l'ancien miniſtere emportoit l'épée à la main. Si cela eſt, la réſiſtance qu'il éprouve, ſans s'y être attendu, pourra lui faire abandonner cette affaire, ou prendre une marche plus timide & plus cachée.

M. de Crequi arriva ici, il y a peu de jours, venant de Paris ; il fut deſcendre à l'Evêché, qui eſt devenu l'auberge des grands Seigneurs venans en Bretagne : auſſi l'appelle-t-on *l'auberge de la croix d'or, tenue par la* Violette,

dit qu'on leur apprenoit leur religion, à lire & écrire. On leur enseigne en outre l'art du pionnier, du maréchal taillandier, & du charpentier-charron; on les fait travailler à la construction des chemins & on les instruit aux exercices militaires; ensorte que s'ils ne peuvent devenir soldats, ils seront toujours bons pionniers.

On les exerce aux évolutions guerrieres tous les jours après leur travail : ils ont à leur tête un commandant en chef, qui a sous lui plusieurs adjoints; on choisit pour ces emplois-là parmi les militaires, ceux qui sont les plus irréprochables du côté de la bravoure & de la probité. Chaque adjoint a la direction d'un certain nombre d'élèves, & il rend compte de leur conduite au commandant, qui seul a droit de les punir.

A chacun des trois repas qu'ils font par jour, ils ont de la soupe, grasse pour les jours gras, & on leur donne à discrétion du pain de seigle, purgé du premier son.

Il y a toujours une souscription ouverte pour suppléer aux ressources de l'auteur du projet; le Roi, la Reine, & toute la famille Royale sont à la tête des souscripteurs.

Le Duc de Charost vient de s'associer au comte de Thélis pour multiplier des établissemens si utiles à l'humanité.

Quand la saison le permet, ces éleves vont camper dans la plaine; ils couchent alors sous des tentes, où l'on a écrit pour devise : *tout pour la patrie.*

Depuis trois mois ces vingt-quatre éleves ont fait environ 300 toises de chemin.

Le comte de Thélis se propose actuellement de faire entrer dans son école de jeunes gentilshommes, dont l'éducation peu dispendieuse, en les rendant plus utiles à l'Etat, pourra soulager nombre de familles. Mais n'est-il pas à craindre que cette agrégation ne devienne funeste par l'orgueil des uns & la jalousie des autres ?

3 *Novembre* 1779. Pour conserver les bouffons en France, s'il est possible, M. de Vismes a imaginé de faire un mélange de leurs opéra avec des fragmens françois : en conséquence dimanche il a fait exécuter *les deux comtesses* & l'acte de *Théodore*, & réuni ainsi les bouffonistes & les amateurs de notre genre : pour faire mieux encore, il se propose d'y faire joindre incessamment un ballet pantomime ; ce qui forcera les enthousiastes de la danse à entendre aussi ces Italiens & façonnera peu-à-peu les oreilles les plus ineptes à leur musique.

3 *Novembre*. Le Sr. Poissonnier, conseiller d'état, médecin revêtu de la dignité d'inspecteur & directeur général des hôpitaux de la marine, s'est transporté à Brest à l'occasion de l'épidémie ; mais il se contentoit de se faire rendre compte des malades par les docteurs subalternes ses confreres & n'entroit point dans les hôpitaux ; ce dont M. le comte Duchaffaut lui a fait de vifs reproches, il l'a obligé de remplir ses fonctions & de traiter les malades par lui-même.

4 *Novembre*. Extrait d'une lettre de Rennes du 30 Septembre. La cour n'a encore rien envoyé depuis le dernier arrêté sur l'affaire de M. Desgrée. On pense qu'elle est dans

l'embarras : elle ne s'attendoit pas à toute la fermeté qu'on a montrée dans cette occasion ; notre évêque qui est à Paris remue ciel & terre.

Autre lettre du 13 Octobre. L'affaire de M. Desgrée ne reste point dans l'inaction. Il y a deux commissions expédiées, l'une pour Quimper, l'autre pour la Rochelle ; celle pour Quimper ne pourra avoir lieu : M. de Kersaleum est parti pour le Périgord : M. de la Gascherie s'en est aussi allé, & c'est M. de Bonamour qui le remplace ; il aura, dit-on, au premier jour, l'honneur de faire lever la main au Premier Président, que M. Desgrée a fait assigner comme témoin. Voilà le Premier Président dans la position la plus critique, il n'en peut sortir que très-entaché : il est vrai que cela ne touche plus les grands.

S'il ne dit rien, il est certainement parjure, car personne ne sait mieux que lui tout ce qui s'est passé ; personne après l'Evêque ne doit avoir entendu plus souvent que lui les propos du Maréchal de Duras, & je suis persuadé que la réponse de ce dernier datée de Catuelan à M. Desgrée, a été combinée avec le maître du château.

D'un autre côté, si le Premier Président dit la vérité, il se contredit, ayant dit à M. Desgrée, accompagné de son Procureur, quand il fut le voir & le prier de ne pas connoître de l'affaire, qu'il n'avoit connoissance de rien. De plus, ce seroit avouer qu'il a connu d'une affaire à laquelle il avoit pris trop de part, pour conserver l'impartialité nécessaire.

Comment se tirer de là ? On compte que M. Desgrée n'espere tirer d'autre avantage de son

témoignage, que celui de l'écarter de la connoissance de l'affaire : ce qui n'est pas flatteur.

4 *Novembre* 1779. Le Sr. Philidor fit exécuter l'hiver dernier à Londres le poëme séculaire d'Horace qu'il avoit mis en musique : on assure que cette entreprise hardie & originale eut un prodigieux succès, les trois fois que le morceau fut exécuté. Les savans, les musiciens & le beau sexe en furent également satisfaits. A son retour ici cet artiste a répété chez lui cet essai, où les Sieurs Richer, Narbonne & la Dame Philidor étoient les coryphées; on ne peut savoir au juste à quoi s'en tenir, parce que les spectateurs étant tous amis, partisans ou enthousiastes du musicien, deviennent très-suspects. On dit aussi qu'il est rappelé en Angleterre pour y faire un opéra Italien, & qu'on s'occupe à Londres d'y établir un opéra comique françois.

5 *Novembre.* On ne peut qu'applaudir au zele & à l'activité du Sr. de Vismes, qui en huit jours aura donné cinq & même six opéra différens. Dimanche 31 Octobre on a joué *les deux Comtesses*, opéra bouffon italien, & l'acte de *Théodore* de Floquet; mardi *Echo & Narcisse*; jeudi *la buona figliuola*; vendredi on doit jouer *Alceste*, & dimanche *Iphigénie*.

6 *Novembre.* Trois nouveaux écrits se répandent & grossissent la liste des libelles contre la Société royale : 1°. *Lettre d'un sociétaire non-pensionné à un correspondant en province.* Elle est déja ancienne & datee du 7 Mars dernier : 2°. *Lettre d'un amateur à un médecin de province, aspirant à l'honneur d'être correspondant de la Société Royale de médecine.*

Celle-ci est datée du 31 Août 1779. : enfin ; *Lettre à M. de Lassone*, sans date. Quelques faits & anecdotes contenus dans ces pamphlets les rendent précieux pour les amateurs. On y reviendra.

6 Novembre 1779. Depuis longtems on avoit annoncé une piece aux Italiens de M. de Florian, l'auteur *des deux billets*; le succès de celle-ci, où l'on remarquoit un talent décidé, en donnoit une excellente opinion, & le titre singulier d'ailleurs excitoit la curiosité. Elle a été jouée hier. Son intitulé est : *Arlequin, Roi, Dame & Valet*, comédie héroïque en trois actes & en prose, suivie d'un divertissement.

Une anecdote avoit accru la foule des amateurs ; on publioit que le Duc de Penthievre qui aime singulierement ce jeune militaire, ainsi qu'on l'a dit dans le tems, avoit voulu lire la piece entierement & en être le censeur. On en citoit un trait de critique retranché par ce Prince : Arlequin Roi marchandoit quelque chose, il le trouvoit trop cher, il disoit au vendeur : *donnez-le moi à tel prix, vous vous en dédommagerez en le vendant plus à mon peuple.*

Cette comédie n'a point répondu à l'attente du public, ni même à son commencement, où l'on remarquoit du sel, de la gaîté, une critique vive, légere & philosophique : elle a bientôt dégeneré en une farce médiocre, ne valant pas les pieces italiennes, dont l'imbroglio est ordinairement excellent. Le parterre a eu peine à la soutenir jusqu'au bout, & elle est absolument tombée.

Arlequin est venu annoncer immédiatement

& convenant bonnement de la chûte a dit : *Messieurs je suis fâché que la tierce au Roi pour la premiere fois ne l'ait pas emporté sur la tierce de l'or :* quolibet dont personne n'a senti la finesse.

7 *Novembre* 1779. La *Lettre d'un sociétaire non pensionné*, &c. est censée écrite la veille du jour où la Société s'installa au Louvre sous des lambris dorés, tandis que la Faculté sans asyle, est obligée de tenir les siennes dans des masures. Elle roule sur le mécontentement de quelques membres à l'égard de certaines dispositions des lettres-patentes. Les unes tendent trop à fomenter le despotisme du chef & à avilir ses confreres; les autres sont trop insultantes pour la faculté, trop dérisoires. Le membre qu'on fait parler, convient aussi de la division élevée dans le sein même de la compagnie ; il en craint les suites funestes, il ne dissimule pas le refus injurieux que les facultaires font de consulter avec les sociétaires, schisme que ceux-ci sont résolus de consommer, en usant de représailles ; enfin il est question d'une résolution que l'Académie royale des Sciences semble disposée à prendre, en forçant d'opter ceux de ses membres agrégés à la Société royale qui ne pourront lui apporter en tribut que des mémoires déja lus dans celle-ci, rivale pour cette partie de la physique, qu'elle doit d'ailleurs envisager de mauvais œil. Tel est le précis de ce pamphlet, qui offre des objections assez difficiles à résoudre.

7 *Novembre*. Il y a eu hier une course de chevaux à Vincennes, qui a été annoncée

avec beaucoup d'appareil; le comte de Lauraguais, de retour de ſon exil, y a figuré.

La premiere étoit de *Miſſ Musk*, à ce Seigneur, courant un mille contre *Coiner*, à M. le comte d'Artois; le dernier a gagné.

La ſeconde du *poulain françois*, au duc de Chartres, courant trois mille contre un poulain françois au comte d'Artois: le premier a gagné.

La troiſieme enfin du *fils d'Hérode*, au comte de Lauraguais, courant trois milles contre un *fils* de *Rélario*, au duc de Chartres : le Prince a gagné.

8 *Novembre* 1779. La *Lettre d'un Amateur*, &c. eſt plus gaie, mieux écrite que la précédente, c'eſt un perſiflage de la ſéance publique de la ſociété royale de médecine. On y obſerve malignement que le ſecretaire y avoit lu l'éloge du célebre *Macbridge*, qui n'avoit jamais pu être aſſocié étranger de la ſociété; celui de M. *Navier*, médecin de Châlons, qui n'avoit pas voulu en être & avoit renvoyé ſes patentes. On y plaiſante ingénieuſement M. de Laſſone ſur ſon mémoire, où avec du perſil dans du lait il prétend arrêter les progrès de la petite vérole, & remédier à ſes plus funeſtes effets. Remede de bonne femme, ancien, dont, fût-il auſſi excellent que l'annonce l'auteur, il n'auroit pas le mérite de la découverte. Quoi qu'il en ſoit, vu le rare ſervice qu'il rend à l'humanité, on parle de le couronner, non de chêne ou de laurier, mais de perſil. L'eau roſe, que le même médecin annonce comme un préſervatif pour les yeux des belles en pareil cas, ne donne pas moins lieu à l'ironie & aux ſarcaſmes. Les mémoires de l'abbé Teſſier ſur la conſtruction

de nouvelles étables à vaches ; celui du docteur Carrere sur la Dulcamore & les autres sont également tournés en ridicule : on croit ce pamphlet du docteur le Preux ; il a l'élégance & la finesse des premiers écrits en ce genre, dont il semble rester incontestablement le pere.

9 *Novembre* 1779. Pour la premiere fois de sa vie Louis XVI a joué aux jeux de hasard au dernier voyage de Marli, & a fait des pertes considérables, relativement à ce qu'il risquoit auparavant. Il a tenu le lansquenet, auquel il a pris goût. On est fâché de le voir se départir de sa sagesse austere : on attribue ce changement au maréchal duc de Richelieu, que S. M. ne pouvoit supporter, qu'elle méprisoit, & qui à force de constance & de souplesse, a vaincu cette répugnance ; il a fait les beaux jours du voyage & a singuliérement amusé leurs Majestés par ses saillies, ses anecdotes & ses sarcasmes.

Enfin, un soir le Roi à souper, la Reine n'y étant point, a regardé avec plaisir une jeune personne des spectateurs, l'a considérée avec sa lorgnette & a envoyé demander qui elle étoit. Les courtisans remarquent toutes ces petites circonstances pour en tirer parti & chercher à faire entrer les passions dans un jeune cœur, lorsqu'ils croient l'en voir susceptible. Les bons patriotes au contraire, en sont très-affligés.

Du reste, on peut juger des pertes du comte d'Artois, par les arrangemens qu'il a pris avec M. de Chalabre, le banquier du jeu : il lui a fait payer cent mille écus argent comptant & passé en outre un contrat de rentes viageres de 15000 liv.

9 *Novembre*. Depuis longtems les dévots

gémissoient de voir un nouvel ouvrage de M. de Buffon se répandre dans le public avec approbation & privilege, sans essuyer aucune contradiction des théologiens ; ce sont *les Epoques de la Nature*, ouvrage hardi, où fixant la formation du monde il établit un systême destructeur absolument de la Genese, qu'il s'efforce cependant de concilier avec ses idées. Enfin le docteur Ribalier a dénoncé l'ouvrage au *prima mensis* dernier ; il a fait frémir toute la faculté de théologie du danger où se trouve la foi, si l'on laissoit subsister une telle impiété, & l'on a nommé des commissaires pour examiner le livre.

9 *Novembre* 1779. La faculté de médecine s'est assemblée samedi pour le choix d'un doyen, & l'on avoit élu unanimement le docteur Maloet ; mais ce personage prudent a senti le danger d'une pareille place, il a refusé sous prétexte qu'étant attaché à des personnes de la famille royale, son service ne lui permettoit pas de vacquer aux fonctions importantes de la dignité dont on l'honoroit ; on lui a substitué alors le docteur le Vacher de la Feutrie.

10 *Novembre*. Extrait d'une lettre de Rennes du premier novembre. On parle toujours ici & dans toute la province de l'affaire de M. Desgrée. On a adressé dans toutes nos villes des paquets de mémoires imprimés sur quelques feuilles & c'est un gentilhomme qui les distribue *gratis*. C'est un homme vendu à l'autorité & à tous les gens puissans. Quant au mémoire, ce sont des *Observations du Sr. Mesnard de Conichard*, sur la partie du mémoire de M. Desgrée qui le regarde ; il voudroit prouver qu'il n'est point en

contradiction avec lui-même dans ses deux lettres, & pour cela il dit que la distribution du Port-Louis est chiffrée de la main de M. d'Invau & le renvoi à M. Mesnard de son écriture. Les lecteurs observent à leur tour, pourquoi M. Necker, qui a eu l'attention de refuter dans l'extrait adressé à M. le Procureur général du parlement de Bretagne la date du jour, le mois & l'année, & de dire que le Bon étoit écrit de la main du Roi, n'a-t-il pas refuté également que les chiffres, le mois, l'année & le renvoi à M. Mesnard étoient de la même écriture & de la même main de M. d'Invau? Le collationné qui devoit paroître en justice exigeoit cette exactitude; & cette circonstance devoit d'autant moins s'oublier, que les vues de Mesnard étoient de faire croire que M. d'Invau en avoit connoissance, & que c'étoit lui qui avoit fait l'ouvrage.

Une raison sans réplique, qui devoit obliger le Mesnard à faire faire cette réflexion à M. Necker, c'est qu'il avoit sous les yeux copie du dépôt des pieces, & qu'au nombre de ces pieces étoit la lettre de M. d'Invau, qui donne un démenti formel à ce qu'il disoit.

Au surplus, dit Mesnard dans ses observations, il sait que le bon fut remis au Maréchal; mais, dit-on, à quoi cela sert-il? Le bon est au nom de M. Desgrée, il faut donc prouver qu'il l'avoit touché, ou qu'il ait donné une procuration à M. le Maréchal pour toucher en son nom, car on ne peut pas supposer que celui qui paie, le fasse sans une reconnoissance de la part de celui qui touche.

Enfin, dit-on, il n'est pas question d'un bon de 1500 liv. qui n'auroit été accordé qu'au mois

de novembre 1769 en forme de gratification; mais d'une somme de 1500 liv. comptée en petits écus aux Etats de 1768, par M. de Duras, pour faire passer une délibération. La lettre même de M. de Duras porte, qu'il a compté cette somme aux Etats de 1768. Voilà ce qu'on a à prouver pour rendre M. Desgrée suspect ou criminel. Mais ce qu'on trouve de la derniere importance, c'est qu'on permette la circulation du mémoire de M. Mesnard, signé par lui seul, tandis que la police intercepte les mémoires de M. Desgrée, signés d'avocats, dans une instance liée.

Le second arrêt du conseil du 13 octobre 1776, signifié au procureur général & à M. Desgrée, casse l'arrêt du parlement de Bretagne du 23 août dernier & toute la procédure qui s'en est suivie, comme contraire à celui du 23 novembre 1778, qui n'a point été rapporté.

Or, dit-on, il est de toute évidence que l'arrêt du 26 novembre 1778 n'avoit pas besoin d'être rapporté, puisque l'arrêt du 23 août suivant n'ordonnoit ni ne permettoit à M. Desgrée d'informer de ses faits qu'en exécution de ce précédent arrêt du 26 novembre, & cela est très-clair.

M. Desgrée met sa plainte; avant de l'expédier, le procureur général demande à informer de la remise vraie ou supposée des 1500 liv. dont il est cas, pour, sur le tout communiqué, être statué ce qui sera vu appartenir. Sauf au suppliant à informer de ses faits. Arrêt en conséquence, qui ajoute seulement, *s'il y a lieu.*

Naturellement, & avec justice, au bout de trois mois le procureur général auroit dû se pré-

ſenter & expoſer que ne trouvant aucune preuve de la remiſe des 1500 liv. dans ce cas, il conſent à ce qu'il ſoit permis au Sr Deſgrée de faire preuve de ſes faits, en conſéquence l'arrêt du 29 novembre: au lieu de cette marche qui eût été de toute juſtice, il laiſſe à M. Deſgrée à faire les premiers pas: en conſéquence le Sr. Deſgrée, au bout de neuf mois préſente ſa requête, fait mention de l'arrêt du 29 novembre, & ſur le motif de cet arrêt & le ſilence du procureur général demande, &c.

Ce qu'il y a d'admirable, c'eſt que cet arrêt du conſeil porte *in fine*, „ ſauf au procureur général „ & au Sr. Deſgrée, s'il y a lieu, à procéder en „ exécution de l'arrêt du 26 novembre 1778".

Combien le public ſe recrie ſur la force de l'imagination, qui a fait trouver au conſeil un moyen ſi conſéquent de mettre les parties ſur la voie de ſe faire rendre juſtice!

On dit ici qu'on eſt fort occupé à Blain chez Madame la ducheſſe de Rohan à faire un mémoire, pour le maréchal de Duras. Je ſuis bien étonné qu'on faſſe à Blain ce mémoire, que les avocats de Paris auroient été plus capables de compoſer.

10 *Novembre* 1779. Dans la *Lettre à M. de Laſſonne* on poſe deux queſtions: la ſociété de médecine eſt-elle établie pour s'occuper des progrès de la médecine & de la conſervation des ſujets du Roi? Eſt-elle ſeulement inſtituée pour ſatisfaire la cupidité, l'ambition de celui qui en eſt le chef?

Le refus des médecins les plus eſtimés d'entrer dans ce corps, répond à la prem[illegible]

& il réſulte de la ſeconde qu'on ne peut nier

qu'il doit devenir bientôt non seulement un objet de dérision, mais un fléau public, en augmentant les abus auxquels, depuis si long-tems, la médecine sert de prétexte; dès-lors il ne doit plus se trouver que des sujets tarés pour remplir les places, & quand alors la sagesse du gouvernement n'anéantiroit pas la société, le tems seul la détruiroit.

L'auteur exalte dans ce pamphlet M. Lieutaud, le premier médecin, qui loin, comme M. de Lassonne, de vouloir détruire la faculté pour élever la société, accueille la premiere, veut lui servir de défenseur auprès du Roi, & a présenté à S. M. le plan fait par la faculté, *qui contient des réglemens pour obtenir tous les avantages possibles de la médecine & pour obvier aux abus auxquels elle sert de prétexte.* On ne doute pas que le jeune monarque ne l'agrée, & en conséquence, on envoie d'avance à M. de Lassonne, *le canevas d'un discours à faire pour être prononcé dans la derniere séance de son établissement.* La plaisanterie assaisonne cette harangue, que la méchanceté nourrit d'anecdotes curieuses & diffamantes.

11 *Novembre* 1779. Madame de Palerne vient de mourir. On a remarqué sur ses billets d'enterrement que, contre l'usage, on ne désignoit aucun parent comme faisant part. On auroit dû mettre naturellement: *de la part de M. le duc & de madame la duchesse de Gontaut, ses fille & gendre;* on a su que ce seigneur n'avoit pas voulu que son nom fût au-dessous de celui de Palerne. Belle leçon aux financiers & bourgeois [illegible] ont la sotte manie de donner leurs filles à des gens de la cour!

11 *Novembre*. Les logogryphes sont, en général, un jeu d'esprit trop puéril & souvent trop bête pour mériter l'attention des vrais littérateurs; cependant tous les genres peuvent être poussés à un point de perfection qui fasse distinguer certaines pieces : tel est le logogryphe suivant, composé par une dame & qui se sent des graces & de la finesse de son auteur :

La nuit j'habite sur la terre,
Et le jour je remonte aux cieux :
J'éblouis les regards d'un éclat radieux,
Mais je n'ai qu'un matin pour plaire.
Cinq lettres font mon nom : supprimez la premiere,
Je suis un prophête fameux,
Je deviendrai la fleur que l'on aime le mieux
En retranchant l'avant-derniere.
Otez-les toutes deux, j'offre un mot précieux,
Dont l'amour même fait mystere,
Et qu'à l'amant qui lui fait plaire
L'amante ne dit que des yeux.

Le mot est *rosée :* on y trouve *Osée*, *rose*, *ose*.

12 *Novembre* 1779. Il est des personages sur qui le public a si constamment les yeux que leurs actions les plus indifférentes sont remarquées ; tel est M. d'Alembert, aujourd'hui le patriarche de la secte philosophique ; il vient de prendre carosse & dans l'instant tout Paris en a été instruit; c'est un quanquan qui ne finit pas.

Une autre de ses actions moins connue & qui, lorsqu'elle le sera, malgré son excellence, ne manquera pas d'être tournée en ridicule par les

les détracteurs de ce grand homme ; c'eft fa générofité envers Arlequin. On fera d'abord furpris de voir une affinité entre ces deux hommes ; quoi qu'il en foit, Arlequin fe trouvant compris pour une fomme de 50,000 livres dans la banqueroute du Sr. Roland, eft venu confier fa douleur à fon ami : le philofophe l'a confolé efficacement, en lui difant qu'il fe chargeoit de fa fille qui eft aveugle. Tout cela fe trouve dans un paragraphe du Journal de Paris N°. 312, où l'hiftoriette eft racontée fans nommer perfonne. Mais les partifans de M. d'Alembert ont trahi fa modeftie & ce beau trait commence à fe répandre dans les fociétés.

12 *Novembre* 1779. On attend bientôt M. Olivier, confeiller au châtelet, envoyé comme commiffaire pour faire les informations ordonnées par le parlement dans l'affaire du jeune Solar : il étoit parti avec un fubftitut du procureur du Roi & un greffier ; ils doivent être de retour avant la fin du mois. Suivant ce qu'il a écrit, il a trouvé bien du faux dans les faits allégués par l'adverfaire pour fa juftification, & le procès tourne mal pour lui.

13 *Novembre*. Un gros livre in-4°. très-volumineux & très-ferré, ayant pour titre *de l'adminiftration des Etats Provinciaux & de la nature de l'impôt*, perce difficilement & excite beaucoup de curiofité. On a lieu de préfumer & l'on a même des notions affez certaines qu'il eft, finon de la compofition de M. Necker, au moins dans fon génie, fes principes & qu'il fe produit fous fes aufpices ; que ce miniftre a fait les fraix de l'impreffion & qu'il

le fait distribuer, attendu qu'il se délivre *gratis*. C'est un ouvrage qui coûteroit chez les libraires 12 livres. Il n'est qu'un homme très-riche, ayant de grandes vues, & intéressé à leur propagation, qui puisse avoir fait un pareil sacrifice.

Le motif du mystere de cette distribution lente, c'est qu'on craint d'ameuter le clergé, contre lequel il est spécialement dirigé. Au premier apperçu on juge que le plan de l'administrateur général seroit de revenir au systême de M. de Machault & de l'imposer comme les autres. Les chefs de l'église en ont déjà l'éveil & se remuent en conséquence.

14 *Novembre* 1779. Suivant les dernieres nouvelles de Bordeaux, les spectateurs s'étoient échauffés enfin pour Mlle. Sainval l'aînée, avoient reconnu la sublimité de son talent & lui avoient procuré les distinctions qu'elle méritoit. On avoit donné pour elle une représentation & ce voyage devoit lui rendre 16000 livres de bénéfice : elle partoit pour aller jouer aux états de Montpellier.

Quant ici, depuis son expulsion les jalousies, les haines, les noirceurs ne font que s'accroître dans le tripot ; ils cherchent naturellement à se rendre le jouet du public. Dernierement le Sr. Ponteuil a été hué dans l'*Orphelin de la Chine*, depuis le commencement de son rôle jusqu'à la fin ; les partisans du Sr. la Rive, indignés qu'on eût obligé celui-ci de quitter, ont voulu le venger par ce traitement, moins l'effet du mauvais jeu de l'acteur que de la cabale. On ne sait quand finira ce désordre

& l'anarchie qui regnent dans l'aréopage comique.

15 *Novembre* 1779. On a joué samedi à la comédie italienne *les événemens imprévus*, comédie nouvelle en trois actes en prose, mêlée d'ariettes. Cette premiere représentation a répondu à la haute opinion qu'on avoit des auteurs ; c'est M. d'Hell, qui a composé les paroles & M. Gretry la musique : la piece a eu le plus grand succès dans les deux genres. L'excellence du poëme a rendu le musicien encore supérieur à lui-même ; le théâtre avoit besoin d'un pareil secours pour sortir de la langueur où il étoit depuis longtems.

15 *Novembre*. L'académie royale de peinture & de sculpture, &c. s'étoit assemblée ces jours derniers pour prendre en considération la catastrophe de M. d'Huès, que sa dignité de professeur devoit rendre plus instruit sur les mœurs & plus délicat sur sa réputation. Il étoit question de le rayer : mais le grand nombre n'a pas trouvé des preuves assez fortes pour se porter à cet acte deshonorant : on a prétendu que la leçon que venoit de lui donner la poissarde, & la perte d'un œil dont il étoit menacé, seroient peut-être suffisans pour le corriger.

15 *Novembre*. L'académie françoise a déjà tenu un comité pour se concilier sur l'élection future du successeur de M. de Foncemagne. Il paroît que tous les partis sont à peu près d'accord & se réunissent en faveur de M. de Chabanon de l'académie des belles-lettres. C'est un garçon bien né, de mœurs douces & liantes, porté ci-devant par M. de Voltaire

chez lequel il avoit résidé longtems & qui postule depuis dix ans. Son mérite littéraire est médiocre & de ce côté il auroit dix concurrens à passer devant lui : c'est ce qui a donné lieu à l'épigramme suivante, pour l'intelligence de laquelle il faut savoir que c'est en même tems un excellent violon ; il passe entre les amateurs pour le premier coryphée en ce genre après M. de St. George.

A Foncemagne on veut, dit-on,
Pour le fauteuil soporifique
Faire succéder Chabanon :
Mais son mérite Académique ?
Aucun : il est grand violon ;
Dans le sein de la compagnie
Manquant d'accord & d'unisson
Il rétablira l'harmonie.

17 *Novembre* 1779. La piece de M. d'Hell n'a qu'un intérêt de curiosité, comme le plus grand nombre des comédies d'intrigue, mais soutenu & croissant avec un grand art. Dès le premier acte on croit déjà toucher à la fin & l'on est inquiet comment seront remplis les deux autres ; à l'instant même le nœud, par un incident préparé & entrevu, sans que le spectateur s'en doute, se forme & occasionne l'imbroglio ; il semble encore devoir s'éclaircir infailliblement au second ; mais un jeu de théâtre très-adroit ne fait que jetter plus d'embarras dans la scene. On sent qu'à mesure que chemine le troisieme, il faut que le fil de l'action conduise au dénouement, sans que le spectateur puisse assigner la maniere dont il s'opé-

rera, & il y eſt arrivé avant de l'avoir imaginé : ce qui donne lieu aux critiques de le juger trop bruſque. L'auteur a préféré de ſacrifier un peu de vraiſemblance à la rapidité, toujours néceſſaire en pareil cas : d'ailleurs, le parterre étant dans la confidence, on ſuppoſe que les acteurs ſont plus aiſément inſtruits de la bonne gaîté, du comique de ſituation, & des ſaillies heureuſes qui continuent à caractériſer cette nouvelle production du poëte.

M. Gretry accoutumé à faire d'excellente muſique, ne pouvoit que réuſſir avec un fond auſſi bien diſpoſé : la veine eſt devenue plus abondante & plus variée, & le muſicien à chaque inſtant produit preſque autant d'étonnement que le poëte. Il a jugé à propos d'amener des finales à la fin de chaque acte, à la maniere des Italiens : on ſait que par finales on entend la réunion de tous les acteurs ſur la ſcene, chantant enſemble ; mais ce n'eſt pas en quoi M. Gretry a le mieux réuſſi ; ſoit par ſa faute, ou plutôt par le défaut d'habitude des chanteurs, il en réſulte une cacophonie peu agréable, embrouillée & diſcordante.

17 *Novembre 1779. Stances ſur les Inſurgens.*

1.

Ami, je ſuis parti de France,
Le cœur plein d'un noble projet,
L'eſprit content, car l'eſpérance
Embellit toujours ſon objet.

2.

Je m'embarquai pour l'Amérique,
Je quittai mon pays natal,

Traverſant la vaſte atlantique
Sur la foi de l'abbé Raynal.

3.

Mais lui peu chiche de l'étoffe
Dont ſon eſprit chaud s'empara,
Comme un moderne philoſophe
A taillé l'erreur en plein drap.

4.

Dans la douce ivreſſe où nous plonge
Le charme d'un ſtyle divin,
Les prix fols ſont pour le menſonge,
Le vrai moiſit au magaſin.

5.

De ce peuple encor dans l'enfance,
J'ai vu les aſyles divers :
Son orgueil, ſon indépendance
Préparent ſourdement ſes fers.

6.

Il eſt ſobre par indolence,
A peine l'on peut l'émouvoir,
Et la liberté qu'il encenſe
N'eſt que la haine du devoir.

7.

J'ai vu le Quaker pacifique,
Dont l'orgueil perçoit le manteau,
J'ai vu l'inſolence cynique
Qui fixa ſon vaſte chapeau.

8.

Je n'épouſe point la manie
Qui le porte à braver les Rois,

Et qui le fait par modeſtie
Tutoyer frere George Trois.

9.

L'air philoſophe qu'il ſe donne,
En ſa faveur conclut-il bien ?
Le ſage, qui ne hait perſonne
Eſt aſſez près de n'aimer rien.

10.

Moi j'ai vu ces hommes integres
Vantés par tant d'honnêtes gens,
D'une main affranchir des Negres
Et de l'autre acheter des Blancs.

11.

La probité de ces ſectaires
N'étoit pas ce qui m'étonnoit,
J'admirois de vieilles ſorcieres
Chez qui Dieu ſe réincarnoit.

12.

Ah! dis-je, ah! quels monſtres farouches
Le Saint Eſprit daigne inſpirer;
C'eſt dans de ſi vilaines bouches
Que le diable va ſe fourrer!

13.

Parmi tant de cultes fantaſques
L'homme ſimple reſte abattu,
Et ne ſait plus ſous tant de maſques
Comment diſcerner la vertu.

14.

Enfin telle eſt la digne race
De ces ſoldats fiers & cruels,

Qu'un hypocrite plein d'audace
Arma sous l'abri des autels.

15.

Le bonheur d'autrui les irrite,
Jaloux, sans foi, sans amitié,
Ils cherchent partout le mérite;
Mais c'est pour le fouler aux pieds.

16.

Un jour ce peuple fanatique
Qui hait avec férocité,
Vous le verrez dans l'Amérique
Le fléau de l'humanité.

17.

Un culte austere, un sol agreste,
La soif de l'or.... un cœur cruel
Pour guider son penchant funeste...
Il n'attend qu'un nouveau Cromwel.

18.

Ami, c'est ici qu'une belle
N'offre qu'une fleur d'un moment,
Tout homme s'arroge auprès d'elle
Le droit du plus discret amant.

19.

Les caresses sont un pillage
Qui flétrit bientôt ses appas,
Les grossiers transports d'un sauvage
Qui subjugue & ne séduit pas.

20.

Par une douce résistance
Le désir n'est point excité,

C'eſt dans le ſein de la jouïſſance
Qu'on trouve la ſatiété.

21.

Tendres refus, charmans caprices,
Font valoir la moindre faveur:
L'Amant d'un rien fait ſes délices;
Voilà le triomphe des mœurs.

22.

A Boſton d'une beauté neuve
L'épouſeur n'eſt point entiché,
Ni fille, ni femme, ni veuve
C'eſt tout ce qu'on trouve au marché.

23.

O mon pays, aimable France,
Objet de mes plus chers déſirs,
Où d'accord avec l'abondance
Le goût préſide à nos plaiſirs.

24.

L'égalité, cette chimere,
Qu'exaltent nos fiers écrivains,
La nature que je révere
L'évite dans tous ſes deſſeins.

25.

La force, la valeur, l'adreſſe,
Et le génie ont ici-bas
Sur la ſottiſe & la foibleſſe
Des droits que l'on ne preſcrit pas.

26.

O François, l'Hudſon, la Tamiſe,
L'Ebre, le Tibre, ni le Rhin,

N'offrent rien qui ne t'autorise
A leur préférer ton destin.

27.

Est-il un peuple sur la terre
Plus content, plus heureux que toi?
Ton maître n'est qu'un tendre pere,
Dont ton amour fait un vrai Roi.

28.

Que le sort de sa main pesante
Accumule sur moi ses traits,
Je brave sa rage impuissante,
Je suis honnête homme & François!

29.

Entre nous ces fameux athletes
Que vous accablez de lauriers,
Leurs vertus sont dans les gazettes
Les vices sont dans leurs foyers.

30.

La liberté, cette pucelle,
Qui fut séduite tant de fois,
Dans l'effervescence du zele
Fait taire ici jusques aux loix.

31.

Vous voyez leur mobile unique
Ce vieux Docteur *in partibus*,
Dont l'insidieuse rubrique
Vous échauffe de ses rebus.

32.

Sur l'Amérique consternée
Plaçant le bout d'un conducteur,

TAYLOR INST. OXFORD

De l'autre à l'Europe étonnée
Il lance le feu deſtructeur.

33.

Caméléon octogénaire,
Son eſprit ſe ploie aiſément;
De la France & de l'Angleterre
Le fourbe rit également.

34.

La haine dans ſon cœur regorge,
Fait qu'en ſes projets inouïs
Si Louis lui répond de George,
George lui répond de Louis.

35.

Ce Hankock (*) qu'il tient en tutelle,
Aux dehors plats, aux ſens groſſiers,
Peut fournir un riche modele
A nos délicats financiers.

36.

Francklin de l'or du fanatique
Ebaucha ſon hardi projet,
Et dans cette farce héroïque
Il en fit ſon Milord Huzzet. (†)

37.

Je vois dans ce qui m'environne
De triſtes ſots, d'ineptes fous:
Que l'univers me le pardonne,
Mais les bonnes gens ſont chez nous.

(*) Préſident du Congrès.

(†) Perſonage du *François à Londres.*

38.

Déja j'entends d'un ton cauſtique
L'élégant Raynal crier .... Foin!
Défiez-vous du ſatyrique
Meſſieurs, celui-ci vient de loin.

39.

Ah! j'aurois dû mieux me défendre
Du vain déſir d'en bien juger :
L'aimable abbé pour en revendre
N'eut pas beſoin de voyager.

40.

Maintenant mon cœur me ſeconde :
Je vais peindre un vrai citoyen,
Le Fabius du nouveau monde,
Un héros, un homme de bien.

41.

Il eſt d'une figure heureuſe,
De beaux traits, de la dignité,
Sous une forme avantageuſe
La plus noble ſimplicité.

42.

Senſible, valeureux, fidele,
Et révéré de l'ennemi;
L'honnête homme en fait ſon modele,
Et l'homme aimable ſon ami.

43.

Contre l'orage qui murmure
Son courage en impoſe au ſort,
C'eſt le calme d'une ame pure
Pour qui l'écueil même eſt un port.

44.

J'ai vu Washington ſans armée,
Devant un ennemi vainqueur,
Et la cabale envénimée
Attaquer juſqu'à ſon honneur.

45.

Du double coup qui le menace
Ce héros n'eſt point abattu,
L'Anglois reſpecte ſon audace,
L'envieux cede à ſa vertu.

46.

Il ſait trop que pour entreprendre
L'art manque à ſes braves enfans,
Ce qu'il n'oſeroit en attendre
La conſtance l'obtient du tems.

47.

Jouet du fol, tréſor du ſage,
O tems qui nourris notre eſpoir,
Tu feras paſſer d'âge en âge,
Celui qui connoît ton pouvoir!

48.

Ici la nature économe
N'irrite point les yeux jaloux:
Elle n'a produit qu'un grand homme
Mais il eſt le ſalut de tous.

49.

Ami, je vais, s'il eſt poſſible,
Eſſayer de nous réunir:
Je ne veux plus du ſoin pénible,
D'errer toujours ſans parvenir.

50.

J'ai foulé la terre & les ondes,
J'ai franchi vingt climats divers
Et n'ai trouvé dans les deux mondes
Que des dupes & des pervers.

51.

Mon front chauve & ridé par l'âge,
Chaque jour semble m'avertir,
Qu'il faut faire un autre voyage :
Eh bien! je suis prêt à partir.

52.

Que la mort enleve sa proie :
Celui qui dédaignant tes traits,
Vécut sans remords & sans joie,
Finit sans crainte & sans regrets.

17 *Novembre* 1779. A quelque point de perfection que soit porté la danse à l'opéra, on y fait sans cesse recrue de sujets qui semblent enchérir sur les anciens : c'est ainsi que la demoiselle Zanuzzi, fille d'un acteur de ce nom de la comédie italienne, débuta hier seule dans le ballet du quatrieme acte d'*Iphigénie en Tauride*, avec le plus grand succès : elle se déploye, se présente & marche avec beaucoup d'assurance & de graces; elle joint à une grande légéreté une force supérieure pour son âge de treize ans; elle est absolument dans les excellens principes de son maître Vestris, le pere, & c'est lui-même en femme. Coryphée du genre, Mlle. Heinel ayant paru après elle, & offrant sur le champ un objet de comparaison,

ne fit pas la même fenfation : fa froideur glaça tous les amateurs.

18 *Novembre* 1779. Mlle. Dubois de la comédie françoife, retirée avec penfion en 1773, vient de mourir de la petite vérole. Si elle n'a pas difpofé de fon bien avant fon trépas, on évalue que le domaine doit gagner après elle 20 à 25 mille livres de rentes. C'étoit une des courtifannes du jour les plus célebres pour fa cupidité & fon art d'efcróquer les dupes : du refte elle avoit toujours été médiocre au théâtre & n'avoit pas fu tirer parti des heureux moyens que la nature lui avoit donnés.

19 *Novembre*. On a joint hier à un acte françois & à un acte bouffon un ballet pantomime : l'acte bouffon nouveau a pour titre : *il vago difprezzato*, ou *le fat méprifé*. Ce qui revient affez à notre *fat puni*, mais n'en approche en rien. C'eft un poëme d'un ennui mortel à l'ordinaire, que cette fois ne rachette pas la mufique : cependant il y a eu du monde & la chambrée étoit nombreufe. C'eft le ballet intitulé *Mirza & Lindor*, qui avoit attiré la foule. Il eft de la compofition du Sr. Gardel & la mufique du Sr. Goffec. Il a plu généralement, quoique trop long au troifieme acte, où l'action eft finie.

19 *Novembre*. Extrait d'une lettre de Bruxelles du 14 octobre. « Vous allez bien rire „ & faire rire M. d'Alembert & tout le parti „ à l'occafion d'une anecdote que j'ai à vous „ conter ; elle eft fûre, car je la tiens de „ fource. Il s'agit de Me. Linguet. Cet avocat „ devenu folliculaire, foit par fpéculation „ pour gagner plus d'argent, foit par diffi-

„ culté de se concilier avec les imprimeurs de „ Bruxelles, s'étoit établi dans un joli château à quelque distance & y avoit monté une „ imprimerie à ses fraix : là il regnoit en despote sur ses suppôts ; il menoit un train de „ grand seigneur, roulant en carosse à six „ chevaux & ayant toujours quinze ou vingt „ couverts. Il ne voyoit pas, sans doute, la „ meilleure compagnie du pays ; mais beaucoup de filles, des comédiennes, des „ escrocs, des avanturiers françois, surtout „ ceux qui l'aduloient, qui colportoient son „ journal & lui fournissoient des matériaux, „ c'est-à-dire des méchancetés. Tout cela „ n'auroit été rien, si ce personage très-inconséquent, qui prend le ton hypocrite dans „ tous ses écrits, n'eut affiché la plus grande „ irréligion : il ne s'asservissoit à aucune des „ pratiques extérieures du christianisme si nécessaires : il n'a point fait ses pâques, ne „ s'est point présenté à confesse : il affectoit „ de faire travailler les fêtes & dimanches, „ de n'aller jamais à la messe, &c. Le scandale est devenu si grand, que non-seulement „ le curé du lieu, mais les curés voisins, „ craignant que la contagion ne gagnât leurs „ ouailles, ont porté des plaintes à l'archevêque de Malines contre cet impie. Heureusement M. de Stharemberg, le ministre „ de l'Impératrice-Reine en cette cour, affectionne Me. Linguet ; il a prié le prélat de „ suspendre les censures & obligé l'Aristarque „ de venir exercer la sienne dans cette capitale, où ses actions seront moins remarquées : „ il a en conséquence loué un superbe hôtel.

„ Je ne sais comment il s'arrangera pour son
„ imprimerie ; il a déja un procès avec un
„ fameux imprimeur de la ville, car il lui faut
„ toujours quelque petite querelle pour s'oc-
„ cuper & se réjouir „.

20 *Novembre* 1779. De Bordeaux le 16 novembre. " Il y a environ quinze jours que
„ Mlle. Sainval est partie ; à mesure qu'on a
„ été instruit de ses malheurs & de sa persé-
„ cution, l'enthousiasme, foible d'abord, a
„ redoublé : elle a joué, successivement, les
„ rôles d'*Emilie*, *Hypermnestre*, *Sémiramis*,
„ *Alzire*, *Aménaïde*, *Mérope*, *Iphigénie*,
„ *Cléopâtre*, *Clitemnestre*, *Hermione*, *Didon*,
„ *Phedre*, *Idamé*, *Athalie*, *Pauline*, & son
„ triomphe s'est accru au point que jamais
„ acteur ni actrice n'a fait une aussi vive sen-
„ sation ; quoi qu'on fût dans le tems le plus
„ pressant des vendanges, on a quitté tout
„ pour elle ; & le dernier jour, comme elle
„ finissoit *Mérope*, deux amours sortant d'un
„ nuage sont venus poser une couronne sur sa
„ tête, aux acclamations du public qui lui a
„ jetté, à son tour d'autres couronnes & des
„ pieces de vers, en demandant à grands cris
„ une représentation à son profit ; ce qui a été
„ accordé „.

21 *Novembre*. Messieurs les notaires aujourd'hui sont des petits-maîtres très-agréables, très-élégans, qui tranchent des gens de cour ou des plus riches financiers & entretiennent des filles d'opéra. Un nommé Armet s'étoit avisé ainsi de vouloir coucher avec une Dlle. Sarron, ancienne danseuse figurante de ce spectacle ; mais ayant de l'esprit & surtout du malin, elle

lui avoit emprunté 1800 livres, dont elle lui avoit fait son billet, & comptoit bien être quitte. M. Armet le lendemain a trouvé le repentir acheté trop cher, & n'ayant pu se faire payer à l'échéance, a eu recours à M. le Noir, qui a chargé un exempt de la voir & d'arranger l'affaire. Elle n'a voulu y entendre, & voici la lettre qu'elle a écrite au suppôt de police, qui court Paris & fait tourner en ridicule le tabellion très-laid de figure, très-dégoûtant.

„ Je voudrois bien déférer à votre conseil, „ j'en fais grand cas, mais cela m'est impossible, „ & mon *Adonis* qui est un homme de loi, sait „ la raison pourquoi „.

„ De tout ce que j'ai, rien ne m'appartient „ plus que mes faveurs ; le Roi retient une „ partie de mes rentes pour payer les impositions ; des gens de mauvaise foi me disputent le reste : mais S. M. ne se réserve rien „ sur la premiere & la chicane n'y peut mordre. J'ai le droit incontestable d'en disposer „ librement & par conséquent de les donner „ ou de les vendre. On interdit ceux qui prodiguent leur bien au premier venu, on les „ traite de fols & je ne suis pas folle. Vous „ conviendrez, après avoir vu le personage, „ que rien ne pouvoit m'exciter à la générosité ; au moins doit-on recueillir le plaisir du „ bienfait !

„ J'ai donc vendu ce que je ne voulois pas „ accorder gratuitement ; rien ne manque à la „ vente, & tous les notaires de Paris y auroient „ passé, qu'elle ne seroit pas mieux en regle. „ Ils m'ont appris qu'il y falloit trois points,

„ la chose, le prix & le consentement. J'ai
„ livré la premiere, je retiens le second &
„ quant au troisieme, son portrait, dont l'ac-
„ quéreur m'a gratifié, en répond. Je suis prête
„ à le lui rendre : s'il me croit dédommagée par
„ ce cadeau ; je ne me suis pas trouvée satis-
„ faite même de sa personne, & l'image ne
„ m'a jamais tenu lieu de réalité.

„ Quand je voudrois être généreuse, je
„ choisirois mieux ; ainsi, quoi qu'il soit humi-
„ liant dans tout autre cas d'avouer bonnement
„ que l'intérêt m'a seul guidé, je préfere ce-
„ pendant pour mon amour-propre que l'on
„ m'accuse plutôt de cupidité excessive que de
„ mauvais goût.

„ Je m'en rapporte à votre bon jugement,
„ monsieur, & à la sagacité du magistrat que
„ je respecte & dont je réclame l'équité ; c'est
„ une dérision que la prétention de ce petit
„ notaire, une misérable chicane : j'espere
„ que ses confreres le remettront dans les bons
„ principes „.

Nota. Mlle. Sarron a envoyé à Me. Armet une sommation accompagnée d'offres réelles de lui rendre son portrait.

22 *Novembre* 1779. La musique du *fat méprisé* est de M. Piccini, & l'on y reconnoît peu la main de ce maître.

Quant au ballet de *Mirza & Lindor*, le compositeur y a eu moins en vue, sans doute, de former une intrigue intéressante, que d'amener des événémens qui pussent être agréables dans leur exécution & surtout d'offrir des tableaux neufs & variés : en conséquence, il a établi la scene en Amérique. Une jalousie

fait le fond du ſujet, que ſaiſit facilement le ſpectateur; ce qui n'eſt pas un petit mérite dans la pantomime.

Le poëme eſt partagé en trois actes : au premier ſe forme le nœud, l'expoſition en eſt très-heureuſe & accompagnée de détails piquans, où le choréographe commence à déployer ſon intelligence & ſa fécondité.

Le ſecond eſt remarquable par un duel exécuté avec des graces, une légéreté, une préciſion, une vérité, une diverſité d'attitudes, des voltes, des poſitions, qui intéreſſent ſinguliérement le ſpectateur pendant un eſpace de tems aſſez conſidérable qu'il dure. Le jeune Veſtrallard & le Sr. Nivelon s'y font admirer des ſpadaſſins les plus conſommés.

Le troiſieme, purement de ſpectacle, conſiſte ſurtout en évolutions militaires & en danſes Negres & Créoles, dont le mêlange offre une multitude de ſcenes & de coſtumes, qui contraſtent avec beaucoup de ſuccès & ſoutiennent l'attention. On ſent bien qu'il a fallu des ſoldats françois pour les premieres & pour un ſimulacre de combat qui a eu lieu auſſi.

La Dlle. Guimard qui n'avoit pas paru depuis la mort de ſa fille, qu'elle a pleurée longtems, étoit trop néceſſaire à ce ſpectacle pour s'y refuſer : elle s'y eſt montrée encore plus actrice que danſeuſe. Les meilleurs ſujets du genre, au reſte, étoient réunis à cette fête & s'y ſont diſtingués.

L'adminiſtration n'a rien épargné pour le décore & les habits. La dépenſe doit être conſidérable.

23 *Novembre* 1779. Extrait d'une lettre de

Ferney du 15 novembre. " Les étrangers continuent à visiter cet ancien séjour de M. de Voltaire, avec la même affluence & la même curiosité. Le marquis de Villette a fait conserver sa chambre, telle qu'elle étoit, jusqu'à son lit qui semble encore prêt à le recevoir. Mais ce qu'il y a de nouveau & qui frappe d'un saisissement involontaire, c'est un monument dont voici la description „.

„ On voit une pyramide quadrangulaire, contre laquelle est adossé un autel composé d'un simple tronçon de colonne cannelée. Cette pyramide est ceinte au tiers de sa hauteur d'une corniche saillante, soutenue aux angles par quatre consoles antiques & porte une urne sépulcrale. Sur chaque face, une couronne de laurier termine la pyramide tronquée : c'est le seul attribut caractéristique qui y soit exprimé, & sur l'autel est placé un coussin de velours, où repose un cœur, symbole de celui qui est dans l'intérieur du monument „.

„ Cet ensemble, composé de trois marbres, le blanc, le noir & le verd antique, de la hauteur d'environ sept pieds sur trois & demi de largeur de la base, est placé au fond d'une niche drapée en noir „.

„ On ne sait comment l'évêque d'Annecy, qui n'a pas voulu que le cœur de M. de Voltaire fût dans l'église, prendra cette espece d'idolâtrie, cette parodie du moins des monumens religieux dans un lieu tout prophane „.

„ On a décoré l'appartement de quelques portraits rassemblés de diverses chambres du

„ château, portraits pour lesquels le grand „ homme défunt avoit le plus de prédilection; „ savoir, ceux de l'impératrice de Russie, du „ roi de Prusse, de la princesse de Bareuth, „ de la marquise du Châtelet, de l'acteur le „ Kain, de M. d'Alembert, du comte de Maurepas, de M. d'Argental, de M. le marquis „ & madame la marquise de Villette. Il est „ à observer que le comte de Maurepas n'a „ jamais figuré entre les personages chéris de „ M. de Voltaire, qu'il en parloit avec assez „ d'irrévérence, mais l'auteur du monument „ trop sujet aux censures ecclésiastiques, a „ cherché ainsi à se mettre sous la protection „ du Mentor du Roi „.

„ Enfin on y lit cette inscription: *mes mânes* „ *sont consolés, puisque mon cœur est au milieu de vous* „.

24 *Novembre* 1779. On prétend que le Roi a signé ces jours derniers un plan qui lui a été présenté, pour construire sur l'emplacement du couvent des cordeliers des édifices destinés à contenir la jurisdiction du châtelet; que ces religieux iront occuper le local des célestins supprimés avec pension, & que les antiques bâtimens appelés grand & petit châtelet, seront démolis & fondus dans des plans d'embellissement de Paris. Leurs prisons, que la sagesse du ministere envisage principalement, seront dans ce cas transportées sur le nouveau terrein. Le but est de les rendre plus saines que toutes celles qui existent, & d'y tenir les prisonniers pour dettes séparés de ceux qui sont accusés de forfaits. Comme l'emplacement de ce couvent, quoique très-spacieux,

ne suffiroit pas encore, dans cette supposition, pour l'accomplissement du projet, on y ajoute le terrein de l'église de St. Côme & de quelques maisons adjacentes; & la paroisse de St. Côme seroit partagée entre celles de St. Benoît, de St. Jacques & de St. Sévérin.

25 *Novembre* 1779. Il paroît que sa compagnie regrette beaucoup la perte du chevalier d'Arcy, plus particulierement connu sous le nom de Comte d'Arcy. C'étoit un Académicien d'un mérite rare, qui avoit un excellent esprit pour les sciences & joignoit à beaucoup de sagacité une vigueur de raisonnement & une force de tête peu communes. Disciple de l'illustre Clairaut, il se fit connoitre dès 1742 dans le monde savant; il n'avoit alors que dix-sept ans. Il entra à l'Académie des sciences en 1749. Militaire par sa naissance, il s'occupoit surtout de l'artillerie; il avoit imaginé un fusil sans bayonnette, qui se charge par la culasse, dont la construction est très-solide, & le service sans danger & cependant avec lequel on tire facilement six coups par minute, tandis que le soldat le plus exercé n'en peut pas tirer trois.

Il fit une expérience curieuse sur la sensation de la vue & prouva sans replique que la durée de cette sensation opérée sur l'organe, après que l'objet a disparu, est encore de huit tierces.

Il comptoit recommencer ses expériences sur sa théorie de l'artillerie, lorsqu'il a été enlevé à ses amis & aux sciences.

26 *Novembre*. M. de la Blancherie ne trouvant pas qu'il ait encore recueilli tout ce qu'il espéroit de son établissement, monte de nou-

veau ſur ſes treteaux & crie plus fort pour vanter ſon zele courageux à former & entretenir une correſpondance entre les ſavans & les artiſtes de toutes les nations.

Cette correſpondance renferme deux objets principaux : l'aſſemblée ordinaire des ſavans & des artiſtes ; & l'ouvrage périodique ayant pour titre : *Nouvelles de la République des Lettres & des Arts.*

Son aſſemblée ſert de rendez-vous, eſt un centre de ralliement & de communication à tous les ſavans, les gens de lettres, les artiſtes, les amateurs & les voyageurs diſtingués, nationaux ou étrangers, qui ſe trouvent à Paris.

2°. Eſt un point de réunion ſous leurs yeux des livres, des tableaux, des pieces de mécanique, des morceaux d'hiſtoire naturelle, des modeles de ſculpture & enfin de toutes ſortes d'ouvrages anciens ou modernes, dont on voudra faire connoître ou apprendre promtement l'exiſtence, la valeur ou l'auteur.

3°. Enfin procure les moyens d'étendre une correſpondance & des relations dans toutes les parties du monde & ſur tous les objets des ſciences & des arts.

Quant à ſes *Nouvelles de la République des Lettres & des Arts*, elles offrent d'abord la notice des différens ouvrages qui viennent d'être publiés, ou qui ſont ſur le point de l'être dans les différentes parties du monde ; ſes découvertes intéreſſantes pour les Arts, des jugemens des Académies ſur ces découvertes, des ſéances de ces mêmes Académies, des anecdotes ſur la vie des ſavans & des artiſtes, &c.

C'eſt ce Journal qui le touche ſpécialement, puiſque

puiſque c'eſt lui qui doit l'indemniſer de ſes dépenſes ; en conſéquence il invite les ſavans à ſouſcrire & à imiter le Roi & la Reine, Monſieur, Monſeigneur le Comte d'Artois, & Madame ſœur du Roi, qui en ont pris pluſieurs exemplaires.

27 *Novembre* 1779. Mlle. le Vaſſeur, veuve de Jean Jacques Rouſſeau, qui de ſa ſervante étoit devenue ſa femme, vient de rentrer dans ſon premier état : elle a épouſé le nommé Nicola Montretout, un des laquais de M. le Marquis de Girardin, Seigneur d'Ermenonville, chez lequel le philoſophe s'étoit retiré : c'eſt lui qui lui a élevé le monument dont on a parlé.

M. de Girardin eſt furieux de la baſſeſſe de cette femme, & tous les partiſans de Rouſſeau ſont bien honteux de lui avoir vu placer ſon affection en une pareille compagne. Cet événement confirme l'idée qu'on avoit déja du triſte intérieur du philoſophe, & les ſoupçons que dans ſon déſeſpoir il a accéléré ſa mort.

28 *Novembre*. Les quatre ſtatues commandées pour 1781, ſont celles des Maréchaux de Tourvilles & Catinat, du Duc de Montauſier & de Paſcal.

M. Houdon, a qui l'on rend enfin juſtice, eſt chargé de la premiere ; M. de Joux, nouvel Académicien, doit exécuter la ſeconde ; la troiſieme ſortira des mains de M. de Mouchy, auteur déja du Duc de Sully ; & le ſavant ſculpteur de Boſſuet, M. Pajou, fera revivre l'écrivain des *Lettres Provinciales*.

On doit placer inceſſamment dans une des ſalles du cabinet du Roi au jardin des plantes,

le buste de Bernard de Jussieu, le célebre Botaniste.

28 *Novembre* 1779. Quoique les répétitions d'*Amadis des Gaules* mis en musique par le fameux Bach, aient commencé depuis quelque tems, il est encore loin d'avoir son ensemble & sa perfection; on espere pourtant qu'il sera joué avant la mi-Décembre.

29 *Novembre*. Madame la Princesse héréditaire de Nassau Saarbruck [tel est le titre qu'a pris à la cour Mlle. de Monbarey] de retour depuis la cérémonie du mariage faite, a été présentée en cette qualité. Elle avoit une robe superbe & du plus grand goût, garnie de plumes & de marcassites. La Reine en a été éblouïe & a voulu en avoir une pareille. Trois couriers sont venus successivement chez le Sr. Bourgeot, marchand de soie, où l'étoffe avoit été prise & qui en avoit donné le dessin, & S. M. n'a pas été contente que ses ordres n'aient été remplis. On ne doute pas que cette fantaisie ne soit un véhicule de plus au luxe déja énorme.

29 *Novembre*. Le mémoire du Maréchal Duc de Duras, auquel on travailloit en Bretagne, est enfin minuté & paroît, ainsi que celui du Sr. Mesnard de Conichard, qui se distribuoit depuis quelque tems dans la province. Tous deux se publient ici. Ces adversaires cherchent à répondre de leur mieux à celui du Comte Desgrée.

30 *Novembre*. *Observations pour Messire François Mesnard Chevalier, Seigneur de Conichard, Intendant général des postes adjoint, secrétaire des commandemens de Madame la*

Comtesse d'Artois & premier commis de l'administration générale des finances pour les pays d'Etats.

Touchant ce qui le concerne dans un mémoire imprimé & publié au nom de M. Desgrée du Lou.

Tel est le titre ridiculement fastueux de cet écrit du Sr. Mesnard, qui en étalant toutes ses qualités nouvelles porte l'indécence jusqu'à ne pas même donner la qualité de Comte à son adversaire, qui a eu l'honneur de présider la noblesse de Bretagne.

Quant au fond, ce mémoire qui n'est qu'un amas de dits, & de redits, de contredits, est d'un ennui insoutenable malgré sa brieveté; il est en même tems d'une obscurité très-défavorable à son auteur, car la vérité est ordinairement simple & claire : il n'y a que le mensonge & l'artifice qui cherchent à s'envelopper. Il est signé du client seulement. A juger des talens de ce premier commis sur cet ouvrage, c'est un très-pauvre logicien & un écrivain détestable.

30 *Novembre* 1779. M. le Maréchal de Duras, dans sa *Réponse au Mémoire de M. Desgrée du Lou*, affirme qu'un des derniers jours de la remise des Etats, M. Desgrée étant seul avec lui dans son cabinet, il lui remit en nature de gratification, une somme de 1500 livres qu'il emporta en deux voyages.

Qu'à son retour à Versailles, il déclara à M. le Contrôleur général qu'il avoit fait à ce gentilhomme l'avance de cette gratification, ainsi qu'il y étoit autorisé; qu'il lui en demanda le remplacement & le pria d'y ajouter un supplément de 500 livres.

Que M. d'Invau approuva l'avance, mais parut se refuser au supplément & lui dit que pour le remplacement dû au Maréchal, il feroit employer M. Desgrée pour une somme de 1500 livres, dans la premiere distribution des fonds du Port-Louis.

Que le travail pour la distribution de ces fonds s'étant fait au mois de Novembre suivant, M. le Contrôleur général lui envoya alors dans la forme d'usage, un effet au porteur, de la valeur de 1500 livres, en exécution du *bon* que le Roi avoit bien voulu donner de pareille somme en faveur de M. Desgrée.

Enfin que M. d'Invau lui confirma dans sa lettre d'envoi, qu'il ne pouvoit accorder les 500 livres demandées de plus.

Tels sont les faits simples énoncés par le Maréchal : quant au surplus du mémoire, il est tout aussi peu clair, aussi peu raisonné, il est tout aussi bavard & insipide que les *Observations.* Il y a seulement une dose de plus d'amour-propre très-forte, & M. de Duras s'y prodigue des louanges qu'il devroit attendre de quelqu'autre plume : *Laus propria vilescit.*

Cet écrit n'est également signé que de la partie : tout cela ne sert qu'à embrouiller davantage l'affaire.

1 *Décembre* 1779. La tragédie de *Pierre le Grand* de M. Dorat, en cinq actes & en vers, doit se jouer enfin aujourd'hui. Les gens impartiaux, qui connoissent la piece, assurent que l'auteur est resté bien au-dessous de son héros; que le caractere en est absolument manqué & qu'il n'en a fait qu'un Prince très-ordinaire. On prétend d'ailleurs qu'elle n'est qu'un réchauffé

de *Zulica*, tragédie du même poëte donnée en 1760.

2 *Décembre* 1779. Le mêlange des intermedes bouffons avec des actes de musique françoise & le ballet pantomime de *Mirza*, bien loin de produire l'effet heureux que s'en promettoit M. de Vismes, a occasionné dimanche une scene très-violente de la part de la cabale contraire; les partisans de la musique italienne étant en trop petit nombre pour balancer les huées de leurs adversaires, ceux-ci sont restés maîtres du champ de bataille, & les malheureux chanteurs ne pouvant plus se faire entendre, la Signora Poggi s'est retirée avec eux, mais en marquant son humeur d'une maniere plus insultante pour le public. Le tumulte a continué & s'est accru, & pour le dissiper il a fallu baisser la toile, avant que la piece fût terminée & exécuter le ballet désiré.

Il n'est guere possible après un tel scandale & une réprobation aussi générale & aussi marquée, que les bouffons reparoissent. On parle de substituer à leurs pieces dénuées de sens commun une espece de concert sans action, où l'on ne fera entrer que les beautés musicales & & les ariettes des grands maîtres d'Italie.

3 *Décembre*. On peut se rappeler qu'au combat d'Oueſſant M. de la Cardonnie, capitaine du *Diadême*, fut inculpé de n'avoir pas donné; qu'il étoit question de tenir un conseil de guerre pour le juger; mais qu'il n'eut pas lieu: le ministre s'est contenté de ne lui confier aucun commandement. Il paroît que son capitaine en second n'étoit pas de bonne intelligence avec lui, qu'il a tenu des propos inju-

rieux à M. de la Cardonnie & lui a imputé des torts qu'on ne faisoit que soupçonner. Quoi qu'il en soit, cette division a éclaté depuis quelques jours ; ces deux officiers se sont battus, & il est question d'un mémoire que ce capitaine en second se propose de répandre, où il dévoilera bien des choses qui éclairciront ce combat d'Ouessant très-embrouillé jusqu'à présent. On ajoute que le Duc de Chartres comptant être lui-même disculpé par ces explications, protege l'officier & l'encourage à publier sa justification.

3 *Décembre* 1779. La premiere représentation d'une piece aujourd'hui n'étant qu'une répétition brillante, où l'auteur tente le goût du public, on ne peut encore asseoir aucun jugement, non sur le mérite de *Pierre le Grand*, fixé par les connoisseurs & réduit à peu de chose, mais sur le nombre des représentations que lui procurera l'adroite & prodigue industrie de M. Dorat : s'il peut réchauffer le public en sa faveur on en parlera plus amplement.

3 *Décembre*. La chûte de tant de feuilles périodiques naissant, mourant & renaissant pour mourir encore, ne rebute ni les auteurs, ni les libraires. On annonce aujourd'hui un *Manuel bibliographique des amateurs*, contenant l'état en général de tous les objets anciens & nouveaux qui sont relatifs aux lettres, aux sciences, aux arts & qui se vendent journellement dans Paris, tels que les livres, les tableaux, les dessins, les estampes, les bronzes, les médailles, les pierres gravées, les curiosités naturelles & autres effets recherchés,

rares & précieux, avec les prix exactement recueillis & comparés entr'eux; des descriptions, des éclaircissemens, des notes sur les auteurs célebres & sur leurs ouvrages.

Il est certain que cette entreprise bien exécutée peut être utile aux professeurs de bibliotheques & de cabinets, & à ceux qui se proposent d'en former, anx gens de lettres qui veulent connoître tous les livres sur la matiere qui fait l'objet de leurs études & aux personnes qui désirent être au cours de la littérature & suivre les progressions des connoissances humaines.

4 *Décembre* 1779. Mercredi après la comédie tous les conseils & amis de M. Dorat se sont rendus chez la Dlle. Fanier, où il les attendoit. Madame la Comtesse de Beauharnois & tout le monde en chorus a trouvé que c'étoit superbe; mais que, comme le parterre avoit eu quelque malveillance pour certains endroits de la piece, il falloit lui montrer de la docilité par des élaguemens : à quoi l'on a travaillé sur le champ.

Le comité étoit composé de M. de la Bouillerie, Aide-major du Régiment des gardes & amateur; du Président d'Hericourt, amateur & entreteneur de la maîtresse de la maison; de M. Sanguin du Roulé, Conseiller au Parlement & amateur; de Mrs. de Saint Marc, le Mierre & Dudoyer, auteurs.

Dès le soir les coupures ont été faites & les sutures arrangées : on a prétendu que l'ouvrage devoit aller ainsi & jouir d'un succès complet.

Cependant, comme il est bon d'opposer cabale à cabale & que les jaloux de M. Dorat

ſont en grand nombre, on a pris les précautions néceſſaires pour contrebalancer les efforts de ceux-ci. Outre les billets que l'auteur a droit de retenir, outre ceux que M. le Lieutenant général de police qui le chérit devoit lui procurer par ſon autorité, il a été convenu que les laquais de toute l'aſſemblée iroient faire le coup de poing, afin d'en accumuler le plus poſſible, & qu'on les diſtribueroit à des battoirs qui rempliroient leur devoir avec leur zele ordinaire. Le moyen que l'admiration publique ne ſoit pas entraînée par des ruſes auſſi bien combinées & ſurtout par cette vigoureuſe impulſion.

5 *Décembre* 1779. Jeudi dernier on jouoit le *Déſerteur* à la comédie italienne : il y a un endroit où Montauciel dit : *buvons à la ſanté de nos guerriers*; l'acteur a regardé en ce moment le capitaine Royer de Dunkerque, très-connu par des expéditions faites depuis la derniere guerre, dont les gazettes ont retenti & qui lui ont valu des récompenſes honorifiques du gouvernement. Le public s'eſt retourné vers ce corſaire & l'a applaudi : l'acteur voyant que ſon apoſtrophe prenoit bien, eſt allé plus loin & a ajouté & *du Capitaine Royer*; alors les battemens de mains n'ont plus fini.

On a été ſurpris de ne pas voir l'anecdote conſignée dans le *Journal de Paris*, ou dans les *Petites Affiches*, ou dans quelqu'autre feuille, & l'on préſume que M. de Sartine a donné des défenſes de le faire par ménagement pour la marine royale, avec laquelle les *auxiliaires* ſont de plus en plus mal : ce qui a même

occasionné à Brest plusieurs affaires particulieres.

Le même capitaine a été applaudi beaucoup à l'opéra, mais sans aucune distinction publique & par de simples battemens de mains du parterre.

5 *Décembre* 1779. Depuis longtems on a élevé en plusieurs provinces de France des contestations relatives à la jurisdiction Episcopale, que les Evêques voudroient étendre & les Curés restreindre ; la fermentation a été grande à ce sujet dans les diocèses de Lisieux, de Cahors, &c. : une semblable a eu lieu recemment à Chartres entre M. de Fleuri & le Curé de Digni. Celui-ci en avouant qu'il ne prétendoit en rien contester au Prélat le droit seul d'approuver les Prêtres pour administrer les sacremens de son diocese, *hors les cas de nécessité*, a soutenu apparemment avoir été dans le cas de l'exception : quoiqu'il en soit, la cause plaidée à la Tournelle avec grand éclat, est intervenu arrêt qui a condamné le Prélat à payer 30000 livres de fraix, arrêt qui a mérité les suffrages du nombreux auditoire qui suivoit les audiences.

Le Prélat a eu recours au Conseil, où l'arrêt de la Tournelle a été cassé. Les agens généraux du clergé n'ont pas manqué d'envoyer à tous les Evêques cet arrêt, faisant loi suivant eux, avec une lettre circulaire, où ils s'expriment d'une façon très-légere sur le compte du Parlement.

Depuis la rentrée il en a été question aux chambres assemblées, où la lettre a été dénoncée & l'on parloit, après les formalités requi-

les, d'en décréter les auteurs. Plusieurs Evêques ont eu recours à M. de Maurepas, qui n'aime pas l'éclat ; il en a conféré avec S. M. On a assemblé un comité, où pour *mezzo termine* on a imaginé de faire rendre un arrêt du conseil qui préviendroit celui du Parlement, en supprimant ladite lettre & lui donneroit d'ailleurs une satisfaction personnelle par des expressions conformes à sa dignité.

Cette résolution, qui dans d'autres tems n'auroit fait qu'exciter le zele de la compagnie à venger son injure d'une maniere digne d'elle, a été communiquée aux chefs & approuvée ; ensorte que la dénonciation restera sans effet.

6 *Décembre* 1779. Ce que l'on a prévu dans le comité tenu chez Mlle. Fanier a eu lieu & la piece a été samedi aux nues. Pour apprécier ce triomphe, il faut revenir sur cet ouvrage & ses diverses métamorphoses : on pourra juger ensuite de ce qu'il doit être. Il est très-certain que *Zulica* jouée en 1760, qui eut sept ou huit représentations, n'étoit que le même sujet traité aujourd'hui ; qu'elle fut imprimée depuis sous le nom *de Pierre le Grand*, avec de légers changemens & qu'enfin c'est la même qui a reparu mercredi après avoir été *revue, corrigée & augmentée.* „ L'auteur, pour se „ disculper a dit dans son avertissement, qu'il „ n'avoit voulu montrer dans le Czar que le „ créateur d'une nation nouvelle, traversé, „ combattu par un défenseur de l'ancienne „ constitution ; qu'il a écarté les nuances de „ pere, d'amant & d'époux, pour ne considé- „ rer en lui que le politique & le législateur ".
On lui répond qu'il valoit mieux conserver

à cette tragédie les noms Tartares qu'il avoit adoptés d'abord ; parcequ'en mettant sur la scene des Princes aussi célebres, des faits aussi voisins de notre tems, il est difficile de se faire pardonner les atteintes qu'on porte à l'histoire.

Enfin on ne peut juger la piece de M. Dorat qui, pétrie & repétrie en plusieurs manieres, à l'examen est cependant toujours la même, qu'en s'en rapportant à son aveu ; il dit dans le compte qu'il en rend à la tête de sa seconde édition.

„ Une premiere représentation ramène tout „ au vrai. Je vis distinctement que je n'étois „ pas aussi sublime que je me l'étois imaginé. „ L'indulgence du public, qui d'abord fut ex- „ cessive, ne m'abandonna qu'aux derniers „ actes, où il manqua de force pour m'ap- „ plaudir, parce que je n'avois plus celle de „ l'intéresser.

6 Décembre 1779. Beaucoup de curieux se disposent à se rendre au parlement de Rouen pour y entendre M. d'Epremesnil, conseiller du parlement de Paris, qui doit y plaider lui-même en faveur de M. Leyrit, son oncle inculpé dans l'affaire de M. de Lally, contre M. de Tollendal, fils de ce dernier & devant repliquer aussi lui-même.

6 Décembre. La Reine a beaucoup plaisanté l'ambassadeur de Naples sur les disgraces que les bouffons ont éprouvé de la part du public, & il paroît qu'on sera obligé de les renvoyer : ils n'ont pas osé remonter depuis.

7 Décembre. On court avec empressement à un ouvrage nouveau, dont le titre est imposant & propre à exciter la curiosité des lecteurs.

Ce ſont, *Mémoires de M. le Comte de Saint Germain, Miniſtre & Secretaire d'Etat de la Guerre, Lieutenant général des Armées de France, Feld-Maréchal au ſervice de S. M. le Roi de Dannemarck, Chevalier Commandeur de l'Ordre de l'Eléphant, écrits par lui-même.* Le petit nombre de colporteurs qui reſtent, & les vexations les plus fréquentes & plus vives qu'ils éprouvent, permettent difficilement de ſe procurer cet écrit clandeſtin, quoiqu'il paroiſſe depuis pluſieurs mois.

Si l'on en croit l'éditeur, ces mémoires très-intéreſſans par leur objet & par la célébrité de leur auteur, ne ſont pas de ces productions de pure imagination, tels que les teſtamens politiques de différens grands Miniſtres; on ne peut douter qu'ils ne ſoient le fruit des réflexions de M. le comte de Saint Germain pendant ſa retraite, puiſqu'il n'y a pas un mot dans les papiers dont on les a extraits qui ne ſoit de ſa main. D'ailleurs, les mémoires militaires qui en forment la ſeconde partie, avoient été envoyés avant ſon exaltation, au maréchal du Muy & au comte de Maurepas; il eſt aiſé de les compter.

Ce Miniſtre avoit conſervé une liaiſon intime avec un homme de qualité d'Allemagne, parent de Madame la comteſſe de Saint Germain, qui jouiſſoit à un tel degré de ſa confiance & de ſon amitié, que dans toutes les ſituations où il s'eſt trouvé, il lui a conſtamment ouvert ſon ame. M. de St. Germain, dès qu'il s'eſt vu en danger de mourir, a raſſemblé tous ſes papiers, ou projets d'adminiſtration & les lui a envoyés, avec la liberté d'en faire, après ſon décès, tel

usage qu'il croiroit utile à sa réputation. C'est ce dépositaire qui les a remis à l'éditeur ; il a refusé de livrer la correspondance de son ami avec M. de Crémille, pour que cette publicité ne compromît personne. Par la même raison, il n'a pas voulu qu'on insérât dans le recueil les conditions prescrites au comte de Saint Germain, lorsqu'il fut appelé au ministere, ni les lettres de Louis XVI. Malgré tous ces détails, on a beaucoup de peine à croire que la rédaction de ces mémoires, quoique imparfaite encore, soit du ministre auquel on les attribue ; il y a une marche & un style, qui ne s'accordent gueres avec ce qu'on a vu composé par lui avant & depuis son élévation.

8 *Décembre* 1779. La lettre de MM. les Agens géneraux du clergé à M. l'archevêque de Tours, a été argüée en effet par arrêt du conseil du 27 novembre. Il est appuyé sur ce que dans cet imprimé l'on donne à celui du 2 octobre dernier une interprétation & des motifs opposés aux intentions du Roi, & que l'on attribue aux magistrats qui on rendu l'arrêt du 4 septembre, un dessein de détruire la jurisdiction épiscopale, dont ils ne purent jamais être soupçonnés. En conséquence, ladite lettre est supprimée, comme contenant des assertions inexactes, contraires à la volonté de S. M. & d'ailleurs, pour maintenir le respect dû à ses cours.

Les prélats pacifiques sont furieux contre l'abbé de la Rochefoucault, le premier des deux agens, boute-feu qui vient d'attirer à l'ordre épiscopal cette petite mortification.

8 *Décembre. Lassonne*, ou *la Séance de la Société Royale de Médecine.* Tel est le titre

d'une comédie nouvelle en trois actes en vers. C'est encore une facétie sur la querelle élevée entre les facultaires & les sociétaires. On assure que cette production est toujours due à la plume inépuisable en méchancetés du docteur le Preux.

9 *Décembre* 1779. M. de Champcenes est sorti du château de Ham & rentré en grace plutôt qu'on ne comptoit : les entrailles paternelles se sont émues, & ce jeune officier aux gardes a paru hier au concert spirituel.

9 *Décembre*. Quoique le public ait témoigné son dégoût très-marqué des bouffons ; quoique la Reine les déteste ; quoique le Roi dît à l'occasion des huées qu'ils ont reçues : „ ma foi, „ cela ne me surprend pas ; si j'avois été au „ parterre de l'opéra, j'aurois aussi cabalé „ contr'eux, car je ne sais rien de si insipide „ que des bouffons qui ne savent pas faire rire", on cherche à les garder, & l'on parle d'un autre arrangement, suivant lequel ils seroient incorporés à la troupe des comédiens italiens.

10 *Décembre*. On parle beaucoup d'une brochure nouvelle, intitulée *les Jammabos*, ou *les moines Japonois*. C'est une tragédie, qui concerne la destruction des Jésuites, mais regardée plus du côté de la politique que de la religion. L'ouvrage est en vers : on n'en peut parler encore que sur rapport. L'auteur en a fait parvenir à toutes les personnes en place des exemplaires magnifiquement reliés ; ce qui annonce qu'il ne craint point d'être connu à un certain point : cependant on ne le nomme pas.

10 *Décembre*. M. de la Cardonnie s'est plaint que son second ne s'étoit pas comporté

loyalement dans le duel qu'ils ont eu : qu'après lui avoir cassé son épée, ce traître s'étoit porté sur lui sans défense pour le poignarder avec la sienne; mais qu'il avoit heureusement éludé le coup & empoigné la lame de côté & tellement contourné qu'il la lui avoit aussi rompu; que désespéré de n'avoir pu commettre son assassinat, son adversaire avoit eu recours aux coups de poing & à toutes les ressources de la brutalité, & qu'il n'avoit cessé cette lutte ignoble qu'en voyant venir du monde. C'est à l'occasion de ces griefs sur-tout, que l'affaire est portée au tribunal des maréchaux de France.

10 *Décembre* 1779. Il paroît enfin un *Mémoire à consulter & Consultation pour le Sr. Parent, Président en la Cour des Monnoies*, qui jette un grand jour sur cette incroyable affaire. Il en résulte que la Dame Roger lui a véritablement escroqué plus d'un million d'acquisitions, faites des deniers de ce premier commis sous le nom de cette femme; que loin qu'il y ait une collusion infâme entr'elle & lui pour en frustrer ses créanciers, il exhorte ceux-ci à s'unir à lui & à poursuivre cette receleuse infidelle. La consultation en date du 10 novembre, signée de Courbeville, le justifie & donne les moyens de parvenir à la vérité, ainsi qu'à faire rendre gorge à la Dame Roger. Il suit de ce mémoire, qu'afin de ne pas passer pour un fripon, M. Parent s'avoue un sot.

11 *Décembre*. La comédie contre la société royale est une piece sans art, sans goût, sans intrigue, sans femme & sans actions; c'est une suite de scenes en dialogues où l'on a fait revenir toutes les anecdotes méchantes déja répan-

dues dans les libelles précédens. Il y a sur la totalité des vers très-heureux ; mais en général, ils sont très-mauvais & très-plats. Cet ouvrage, qui ne peut avoir un peu de sel que pour les docteurs intéressés à la querelle, ne vaut pas la peine qu'on en parle plus au long. On ne peut se persuader qu'il soit en effet du docteur le Preux.

11 *Décembre* 1779. Extrait d'une lettre de Brest du 6 décembre. „ En continuant mes recherches sur ce qu'il falloit penser de la campagne de M. d'Orvilliers, j'ai éclairci une anecdote qui y jette un grand jour. Vous vous souvenez qu'on a beaucoup parlé d'un étranger mystérieux, ou même de plusieurs qui s'étoient embarqués à son bord ; de ce nombre étoit un M. de Parades, Espagnol d'origine : il a été obligé de s'expatrier de bonne heure, il a beaucoup voyagé, il parle toutes les langues de l'Europe avec la plus grande facilité ; il paroît que c'est un espion d'importance qui se vend à la cour qui le paie le mieux. Il a eu de très-grandes liaisons avec le cabinet de St. James, il s'étoit embarqué comme volontaire dans l'escadre de l'amiral Keppel. Depuis passé en France, il est allé avec un ingénieur françois lever les plans dont il a été question dans le tems pour la descente. M. de Sartine a été si content de sa découverte & des renseignemens qu'il lui a donnés, qu'il l'a fait embarquer avec M. d'Orvilliers & que ce général avoit ordre, dès qu'il seroit entré dans la Manche, de ne rien faire que sous la direction de ce mentor de vingt-quatre ans ; car M. de Parades n'a pas davantage. Vous jugez combien cet asser-

vissement a dû mécontenter le général; d'autant que l'aventurier en question est en même tems très-instruit & très-crâne, & qu'il s'exprimoit avec une discrétion extrême, & tantôt exaltoit les manœuvres de M. d'Orvilliers, tantôt l'accusoit d'indolence & d'ineptie. Vingt fois M. d'Aubeterre a été à la veille de le faire arrêter à Brest, mais n'a osé. Quoi qu'il en soit, il étoit impossible qu'avec le génie du corps de la marine royale une entreprise dirigée sous de semblables auspices pût réussir.

12 *Décembre* 1779. Des députés du commerce de la ville de Lyon envoyés ici ont fait des représentations sur le dépérissement des manufactures, depuis que leurs Majestés ne donnoient point l'exemple des vètemens riches, & en or & argent. Le Roi y a eu égard; en conséquence la Reine a défendu qu'on parût devant elle en polonoise, & il a été commandé des étoffes en or & argent pour la cour. On ne doute pas que cet exemple ne ranime le goût de ce genre de magnificence, auquel avoit succédé celui des étoffes simples & unies.

12 *Décembre*. L'académie royale de peinture, &c. vient de perdre M. Chardin, peintre du Roi, conseiller & ancien trésorier de cette compagnie: il étoit membre aussi de l'académie des sciences, belles-lettres & arts de Rouen. Cet artiste excellent dans les petits sujets, avoit toujours été goûté du public, & quoique vieux il ne manquoit pas de payer son tribut à chaque sallon; cette année encore il avoit exposé des têtes d'un excellent caractere & pleines de vigueur.

12 *Décembre*. On a fait hier une répétition de

l'*Amadis des Gaules* de M. Bach : quoiqu'on doive en donner la premiere repréfentation mardi, elle a été très-mal exécutée, & les acteurs n'ont pas femblé bien au fait de leurs rôles. A en juger par cette repréfentation imparfaite, il n'y a aucun coup de force, aucun morceau de génie, mais une mufique agréable, d'un excellent goût, & fentant l'homme qui poffede le talent de la bien fondre : du refte, beaucoup de danfe & des airs de balets delicieux ; ce qui doit plaire au gros des fpectateurs avides de cette partie & regrettant qu'elle ait été trop négligée du chevalier Gluck. C'eft un frere de M. de Vifmes qui a rajufté le poëme de Quinault & l'a réduit à trois actes, & l'on juge que l'ancien auteur n'a pas dû gagner à cette refonte.

13 *Décembre* 1779. M. l'abbé de la Porte fe meurt d'une phtifie pulmonaire. On prétend que cet individu formé très-chétif par la nature, s'eft épuifé pour finir fes deux derniers volumes du *Voyageur François*, le feul de fes ouvrages qui pourra lui conferver quelque réputation : ce qui fait préfumer qu'il eft hors d'efpérance, c'eft qu'il a fait appeler un confeffeur, a reçu le viatique, s'eft reconcilié avec fes ennemis & a abjuré ce qu'il pourroit y avoir de condamnable dans fes œuvres.

13 *Décembre*. Un M. le Roi, frere des le Roi très-connus dans les fciences, médecin de Montpellier, que fa réputation avoit attiré à Paris depuis quelques années, vient de mourir de confomption. Son mérite l'avoit fait recevoir de la faculté, & fon ambition paffer à la fociété royale de médecine.

13 *Décembre*. M. le comte de Saint Germain dans ses mémoires, rend compte d'abord de son administration, des contradictions qu'il eut à éprouver lorsqu'il voulut exécuter son plan, & il ne dissimule pas sa faute de l'avoir laissé morceler. Suivant lui cependant, par la comparaison qu'il fait de l'état militaire de France en 1775, non compris l'artillerie, la maison de S. M. à cheval & les régimens des gardes françoises & suisses, avec la nouvelle constitution, celle-ci est encore la meilleure & la plus avantageuse.

A la mort du maréchal du Muy, le Roi avoit 127715 hommes, dont 25952 de cavalerie, mais dont il n'y en avoit que 18328 de montés; & à la retraite du comte de Saint Germain, ce nombre étoit de 147236 hommes, dont 26660 de cavalerie, desquels il y a 18410 qui sont montés : donc l'augmentation étoit alors de 19521 hommes & de 72 chevaux.

Il y avoit dans l'ancienne constitution 242 débouchés de colonels, il y en a dans la nouvelle 309 : ils sont donc accrus de 67 places.

Il fait valoir avec raison l'avantage de la proscription de la peine de mort pour les déserteurs, & d'avoir trouvé dans son économie le moyen de donner une augmentation d'appointemens aux officiers & une augmentation de solde aux cavaliers, dragons, hussards & soldats : il a en outre éteint les dettes de ses prédécesseurs; il n'étoit pas dû un sol dans son département à sa retraite, & il avoit près de six millions dans les caisses des trésoriers.

Suivent ses projets, ses mémoires militaires, &

enfin quelques lettres d'un officier général à ce ministre & ses réponses. On voit par-tout que M. de Saint Germain connoissoit parfaitement son métier, qu'il avoit d'excellentes vues, mais encore plus de foiblesse: & il est une preuve nouvelle que ce n'est pas à soixante-huit ans, âge auquel il étoit parvenu lors de sa nomination, qu'on peut opérer une révolution quelconque, & surtout extirper les maux d'un état corrompu & reparer ses desordres.

13 *Décembre* 1779. Il paroit un nouveau factum du Sr. le Bel, où l'on assure que M. Bastard est encore inculpé plus directement & mal mené avec plus de force.

14 *Décembre*. Au concert spirituel du mercredi 8 de ce mois, il a débuté deux virtuoses dans un genre différent. La Dlle. Stekler, jèune personne qui entre à peine dans sa treizieme année, a exécuté un concerto de harpe au grand étonnement de tous les spectateurs: elle posséde cet instrument de maniere à n'être arrêtée par aucune difficulté: l'accord de ses mains, la netteté & le brillant de ses trils, la sûreté & la hardiesse de son jeu, auroient exigé seulement une composition moins savante, moins dure, moins longue & une meilleure harpe. En général, ce n'est pas un instrument propre à briller dans un aussi vaste vaisseau.

M. Ozi a joué un concerto de basson: sa maniere est libre & décidée; la belle qualité de ses sons sur un instrument aussi ingrat & la justesse parfaite de son intonation l'ont fait placer par les connoisseurs au rang des meilleurs artistes.

Enfin madame Todi a reparu & produit l'en-

thousiasme qu'elle excite toujours. Cette charmante italienne chante avec l'aisance dont une autre parle; elle surmonte sans effort & avec grace les plus grandes difficultés : elle sera à jamais le modele & le désespoir de celles qui la suivront.

14 *Décembre* 1779. Il y a un pere Romain Capucin, auteur qui avoit critiqué durement l'abbé de la Porte; c'est lui précisément que le mourant a choisi pour son confesseur & ce qui prouve combien il l'aime & est véritablement converti c'est qu'il lui a dit : " Mon pere, j'ai „ grand besoin de vos consolations dans ces „ derniers momens ; je vous prie de me les „ donner le plus que vous pourrez, de me venir voir souvent : le mauvais tems ou l'éloignement ne doivent pas vous arrêter ; prenez des voitures & je vous les payerai „. Un pareil excès de générosité de la part de cet abbé très-ladre surprend tous ceux qui le connoissent.

Du reste, il a envoyé chercher l'abbé de Fontenai, auteur des *Affiches de Province*, ex-jésuite comme lui, mais avec lequel il n'avoit pas moins eu des querelles vives. Il lui a dit, en lui tendant la main : Jésus-Christ a pardonné à ses ennemis, mon cher confrere ; „ j'espere que vous me pardonnerez „. Il a fait dire à Mde. Fréron, à son fils, & à toute sa famille, qu'il se répentoit de la haine qu'il avoit eu pour le pere & qu'il les prioit de tout oublier : autant au poëte d'Arnaud : enfin c'est au prône qu'il a chargé le curé de St. André des arts, sa paroisse, de publier son désaveu de ce que ses ouvrages pouvoient avoir de

contraire, ſoit à la religion, ſoit aux mœurs, ſoit à la charité chrétienne.

15 *Décembre* 1779. La cour de Londres, dans le *Mémoire justificatif pour ſervir de réponſe à l'expoſé des griefs de la Cour de France*, a fait l'honneur au Sr. de Beaumarchais de le nommer, comme un des agens les plus cupides, les plus actifs & les plus intriguans du commerce de France avec les colonies révoltées, occupé ſans relache à leur porter non-ſeulement des marchandiſes, mais des munitions de guerre, des armes & des officiers. Cet avanturier, qui aime à faire parler de lui, eſt parti de-là pour intenter un procès au Roi d'Angleterre & répandre ſon *factum* contre cette Majeſté, ſous le titre d'*Obſervations ſur le Mémoire juſtificatif de la Cour de Londres, par Pierre Auguſtin Baron de Beaumarchais, armateur & citoyen François; dédiées à la patrie*; avec cette épigraphe : *facit indignatio verſum.*

On eſt ſurpris que le gouvernement lui eût permis de répandre cet écrit très-indécent, non-ſeulement contre le vicomte de Stormont, mais encore injurieux aux miniſtres de France, en ce qu'à force de vouloir exagérer leur bonhommie, il les peint d'abord comme des benêts, ignorant ce qui ſe paſſe dans les ports, dont ils n'étoient avertis que par l'ambaſſadeur d'Angleterre, enſuite comme des fourbes bas, qui par une colluſion honteuſe avec les contrebandiers fermoient les yeux ſur l'infraction aux défenſes qu'ils avoient ſignifiées, & enfin comme des politiques mal-adroits, qui, prévenus de nouveau par cet étranger, laiſſoient

impuni cet attentat à leur autorité & au droit des gens, & avouoient indirectement ainsi la même perfidie dont il cherche à les défendre.

Par ces conséquences, à tirer inévitablement de l'écrit du Sr. de Beaumarchais, on juge combien sa logique y est en défaut : son style n'est pas moins vicieux, il est pesant, entortillé, sans noblesse. On voit, au reste, que l'auteur n'est pas dans son élément en traitant une si grande matiere ; il frise perpétuellement le quolibet & le calembour ; c'est un scapin sorti de son sac, qu'il faut y faire rentrer.

16 *Décembre* 1779. Le Sr. le Bel, dans sa nouvelle requête au parlement, la grande chambre assemblée, établit en effet mieux que jamais.

1°. Que les falsifications qu'on lui impute, ne sont que des corrections.

2°. Qu'elles ont été ordonnées par M. le chancelier du comte d'Artois (M. Bastard).

3°. Que ce magistrat en a touché le produit.

4°. Qu'on ne peut à cet égard lui opposer l'invraisemblance d'un fait constaté par des pieces liées entr'elles, de maniere à former le corps de preuves les plus lumineuses.

Il demande en conséquence sa liberté provisoire, sous les réserves expresses de se pourvoir par le suppliant contre les dénonciateurs, ainsi qu'il appartiendra.

16 *Décembre*. La Reine, Madame, madame la comtesse d'Artois & madame Elisabeth ont honoré avant-hier de leur présence le spectacle de l'opéra. On y donnoit la premiere représentation d'*Amadis des Gaules* : il n'a pas produit plus d'effet qu'à la répétition du côté

des grands mouvemens & de l'énergie de l'expression musicale ; mais on n'a pu s'empêcher d'en goûter la mélodie légere & continue, le chant tendre & facile ; *l'andante* de l'ouverture a surtout été fort applaudie, ainsi que plusieurs airs de ballet. Quant au poëme, on l'a trouvé étrangement mutilé. Le rédacteur, sans se donner beaucoup de peine, en a tout bonnement retranché non-seulement le prologue, mais le premier acte & le cinquieme; c'est comme si, jugeant les proportions d'une statue trop forte, on lui coupoit la tête & les pieds. Voilà une nouvelle façon de raccourcir, dont on ne s'étoit pas douté jusqu'à présent, une découverte rare, bien digne de l'invention du Sr. Alphonse de Vismes.

17 *Décembre* 1779. Le mariage de la veuve de Jean-Jacques Rousseau est très-vrai, & M. le marquis de Girardin a expulsé de chez lui cette femme, à laquelle il avoit conservé la retraite donnée à son mari.

17 *Décembre*. La faculté de médecine, toujours contrariée par sa rivale plus puissante, n'avoit pu tenir sa séance publique à la même époque de l'année derniere. Elle a vaincu enfin les obstacles qu'y mettoit la société royale, & cette séance a eu lieu le 9 de ce mois dans les écoles extérieures de Sorbonne.

Ce qui a frappé le plus dans cette circonstance, ç'a été le discours du nouveau doyen, M. le Vacher de la Feutrie, contenant un exposé de l'état où est réduite actuellement la faculté : il est si déplorable, que faute de lieu, elle se trouve dans l'impossibilité de faire aucun de ses exercices, soit de son enseignement,

ment, ſoit de ſa licence. Cet expoſé, quoique ſuccinct, a ſoulevé l'indignation de toute l'aſſemblée.

On a, du reſte, goûté l'éloge de feu M. de Juſſieu par M. le Preux ; l'année derniere il avoit déja prononcé celui de M. Bernard & a pris pour celui-ci une maniere toute différente : la premiere étoit brillante, la ſeconde beaucoup plus auſtere.

M. Deſeſſarts, l'ex-doyen, a prononcé ceux des docteurs Hazon & Michel & a reçu des applaudiſſemens mérités.

Le ſurplus de la ſéance a été rempli par des mémoires ſcientifiques.

17 *Décembre* 1779. C'eſt à M. Fenouillot de Falbaire, baron de Kingé aujourd'hui, qu'on attribue la tragédie des *Jammabos*, ou *les moines Japonois*.

18 *Décembre*. L'académie françoiſe a enfin élu jeudi 16 M. Chabanon pour remplacer M. de Foncemagne : elle a différé quelque tems ſon aſſemblée à cet effet & remué beaucoup dans l'eſpoir de faire faire le ſervice de Voltaire avant celui du confrere dernier mort ; mais cette tentative n'a pas réuſſi.

18 *Décembre*. Les *Jammabos* ou *les moines Japonois*, ſont une tragédie en cinq actes & en vers, avec cette épigraphe, qui eſt la réponſe du général des jéſuites, lorſque le gouvernement lui propoſa la réforme de l'ordre : *ſint ut ſunt*, *aut non ſint*, dit-il ; *& reſpondit terra*, *non ſint*, ajoute l'auteur.

Il dédie l'ouvrage aux mânes d'Henri IV, tournure adroite pour ſe concilier le trône en annonçant ſon but ſous ſon vrai point de vue,

celui d'attaquer ſeulement la ſuperſtition, le fanatiſme & l'intolérance : du reſte, on voit clairement que la deſtruction des jéſuites eſt la grande cataſtrophe qu'il a voulu peindre dans ce tableau dramatique. Il a eu l'art d'y raſſembler les traits principaux des horreurs reprochées à cet ordre fameux, conſignées dans l'hiſtoire, & de les faire ſervir de baſe, de nœud & d'intrigue à ſa piece. Sans doute, on pouvoit y mettre plus d'art, y jetter plus d'intérêt & l'enrichir de moyens mieux combinés, de plus beaux développemens ; mais ſon plan tel qu'il ſoit, excite au moins la curioſité & elle ſe ſoutient juſqu'au bout. Il eſt fâcheux encore qu'une poéſie brillante n'y réponde pas à la grandeur du ſujet ; elle eſt lâche, traînante, proſaïque & trop ſemblable à celle de *l'honnête criminel* pour pouvoir méconnoître la main de l'écrivain, ſur lequel on n'a plus d'incertitude. Il y a cependant des vers de génie & qui ſe retiennent.

Dans les notes qui ſuivent, l'auteur ſe met encore mieux à couvert des reproches d'irréligion ou d'irrévérences pour le clergé : il fait l'éloge de pluſieurs prélats, & exalte leurs vertus, leur zèle & leur patriotiſme ; il déſigne non moins avantageuſement nos miniſtres, dont il capte la bienveillance & mérite ainſi la protection : M. Necker eſt ſurtout cité & diviniſé.

Point de perſonalités enfin, que contre l'abbé de Fontenay, auteur des *Petites affiches de Province*, qu'il traite avec une dureté qu'on ſent être le réſultat d'un amour-propre très-ulcéré contre la critique.

Cet ouvrage eſtimable , auquel on ne peut reprocher que trop de violence , caractere diſtinctif d'une ame fortement émue des maux que les prêtres ont cauſé à l'humanité , eſt très-propre à lui mériter un rang parmi les philoſophes du jour : il s'en montre le digne imitateur & l'enthouſiaſte ; il les nomme comme des coryphées , & l'on croit entrevoir qu'il ſe ménage d'avance leurs ſuffrages pour s'ouvrir à la premiere occaſion les portes de l'académie ; car c'eſt ſurtout ceux de cette compagnie auxquels il adreſſe ſes hommages & ſon encens.

18 *Décembre* 1779. M. Barbeu Dubourg, docteur de la faculté de médecine de Paris, vient de mourir : après avoir déclamé beaucoup contre la formation de la ſociété royale , il s'en étoit rapproché & venoit de s'y agréger , c'eſt-à-dire de ſe deshonorer ſur le bord de ſa tombe. Du reſte , c'étoit un homme de lettres , qui a beaucoup écrit ſur les matieres médicales & ſur d'autres objets.

19 *Décembre. De l'adminiſtration provinciale & de la réforme de l'impôt* ; tel eſt le titre exact du gros in-4°. annoncé , ayant 661 pages. Il paroît imprimé à Baſle & eſt précédé d'un avertiſſement de M. Hirzel , paſteur à Zurich , éditeur. On y apprend comment cet étranger eſt parvenu à avoir en janvier 1779 le manuſcrit , qu'il avoit d'abord intention d'inſérer par morceaux dans les *Ephémérides de l'humanité* , nouveau journal qui circule dans toute l'Allemagne & qui contient le dépôt des connoiſſances morales & politiques ; mais il a vu qu'un des principaux merites de cet ouvrage étant de former un

ensemble parfaitement lié dans tous ses points, il perdroit trop à paroître en détail. C'est ce qui a déterminé l'éditeur à le publier en entier.

Suit une préface de l'auteur, où il rend compte à son tour de ses intentions, de ses vues & de la formation de cet ouvrage, qui d'abord ne devoit être qu'un simple mémoire, & grossi insensiblement est devenu un billot énorme. Du reste, il se flatte de n'avoir pas enfanté des chimeres, ainsi que tant d'autres spéculateurs. La réforme qu'il propose, s'exécute actuellement avec le plus grand succès en Toscane, où elle est presque terminée & dans les états de son altesse sérénissime monseigneur le margrave regnant de Bade.

Outre les raisons qu'on a données pour croire que l'ouvrage est terminé, imprimé & se distribue sous les auspices de M. Necker, c'est qu'on y trouve parfaitement ses principes.

1°. On suppose la suppression des impôts de la France & les moyens de remplacement.

2°. La réforme de la taille & l'établissement d'un impôt réel & proportionnel au revenu.

3°. L'administration provinciale est le moyen essentiel pour parvenir à ce but.

C'est M. le Trône, grand économiste & connu par divers écrits sur la science, un des coopérateurs du livre, qui en est décidément le prête-nom. Après avoir excité la curiosité du public par une distribution d'exemplaires gratuite adroitement faite, on commence à se resserrer & l'on le vend, mais toujours clandestinement & eher, afin d'entretenir le goût des amateurs & l'empressement des gens avides des nouveautés.

19 *Décembre* 1779. On a enfin hazardé de remontrer les bouffons au public : ils ont joué jeudi *la Frascatana*, mais seule & sans autre piece ou ballet. Ils ont été reçus avec des transports de joie par leurs amateurs, qui s'étoient rassemblés & ne formoient malheureusement qu'un très-petit auditoire.

20 *Décembre*. M. le prince de Condé ayant obligé M. d'Agou, l'un de ses officiers, de lui donner sa démission pour mauvais propos tenus contre une femme de sa cour, celui-ci s'est trouvé offensé de cette expulsion & en a demandé satisfaction à son Altesse. Ils se sont battus samedi matin de très-bonne heure en chemise, en présence de témoins. Le prince de Condé a été légérement blessé au bras, il s'est fait panser & est parti sur le champ pour Versailles, afin de demander la grace du coupable. On ne peut concevoir cette extravagance de M. d'Agou & l'on la met sur le compte d'une jalousie effrénée. On admire fort le prince, qui auroit pu ne pas accepter ; mais c'est surtout sa générosité qui lui concilie les suffrages.

21 *Décembre*. L'ouvrage de M. le Trône est si immense, qu'on ne peut suivre l'auteur dans tous les détails de son systême : en voici les points principaux.

1°. Des principes de l'impôt en général, des effets de l'impôt indirect sur le revenu territorial & sur le revenu public, & du préjudice qu'il porte au souverain & à la nation.

2°. De la nécessité de la réforme de l'impôt & des obstacles qui s'y rencontrent.

3°. Des impôts de la ferme générale & de

ce que coûtent, tant directement qu'indirectement, les principaux d'entr'eux.

4°. Des moyens de remplacer le produit des impôts par la ferme générale & des autres impôts de même nature.

5°. De la forme d'une administration provinciale.

6°. De la maniere d'asseoir d'abord les impôts de remplacement.

7°. De l'établissement de l'impôt réel.

8°. De la perception de l'impôt; des moyens de conserver l'ordre établi dans son assiette; de la maniere de tenir les régistres, &c. Réponses aux diverses objections contre le plan proposé.

9°. De plusieurs opérations concomitantes & subséquentes à la réforme.

10°. Fixation de la dépense publique : distribution de la dette entre les provinces, de la maniere d'asseoir l'impôt après l'estimation de la dette ; de la comptabilité.

11°. Enfin des différens services qu'on peut tirer de l'administration provinciale.

A la suite de ce vaste traité est une *Dissertation sur la féodalité*, dans laquelle on discute son origine, son état actuel, les inconvéniens & les moyens de les supprimer.

On se rappelle la tempête qu'a excité contre son auteur sous M. Turgot un ouvrage semblable, dont le parlement fut allarmé singuliérement : c'est vraisemblablement une nouvelle cause du mystere avec lequel le gros livre dont il s'agit, se distribue. M. le Trône est dans les mêmes principes que l'autre écri-

vain & ne veut pas essuyer les mêmes persécutions.

21 *Décembre* 1779. Il paroît que la derniere requête du Sr. le Bel, dont on a parlé, a fait effet sur les magistrats ; car M. Bastard a été décreté d'assigné pour être ouï la semaine derniere. Quelque léger que soit ce décret, qui ne l'a pas empêché de siéger au conseil des parties lundi, il est remarquable vis-à-vis d'un conseiller d'état. On se rappelle que celui-ci, ancien premier président du parlement de Toulouse, étoit fort mal avec sa compagnie, qui disoit ne vouloir *ni de Bâtard ni de Bastard*; on se rappelle que depuis membre du conseil il est devenu un des agens du chancelier les plus ardens pour la destruction des cours : toutes ces raisons ne peuvent le rendre que très-désagréable au parlement de Paris, où est l'affaire.

21 *Décembre.* M. Chardin, dont on a annoncé la perte, étoit dans sa 81e. année quand il a expiré. Sa fin a été le soir d'un beau jour. Il étoit dans les principes de Rousseau, qu'un moribond doit chercher à ne point effrayer les spectateurs par un extérieur triste & dégoûtant ; durant sa derniere maladie il n'a cessé de se faire raser à l'ordinaire.

Au sallon dernier il avoit exposé un *Jacquet*. madame Victoire en fut si contente qu'elle lui fit remettre pour témoignage par le comte d'Affry une boëte d'or : ç'a été son dernier ouvrage : depuis cinquante-un ans qu'il étoit reçu de l'académie il avoit toujours travaillé & toujours plu au public.

Il étoit doué d'un talent exquis pour la cou-

leur. La plupart des ſujets de la vie privée qu'il a traités, ſont connus par les gravures ; pluſieurs ſont chez le Roi, dans les cabinets du roi de Suede & de l'impératrice des Ruſſies. Ils ont l'avantage de ſe ſoutenir contre toutes les écoles, même pour la couleur.

Il n'avoit point de maniere ; il diſoit, *on ſe ſert pour peindre de la main & des couleurs ; mais ce n'eſt point avec les couleurs & la main que l'on peint.*

M. Renou, plus poëte que peintre, étoit un de ſes élèves & a payé à la mémoire de ce maître dans le *Journal de Paris* le tribut de reconnoiſſance qu'il lui devoit.

22 *Décembre* 1779. L'abbé de la Porte, dont on a annoncé la fin prochaine, vient de mourir : il avoit environ ſoixante ans ; il étoit né à Bedfort dans la haute Alſace & avoit paſſé la plus grande partie de ſa jeuneſſe chez les jéſuites : ſorti de cet ordre, il étoit devenu collaborateur de Fréron, s'étoit brouillé avec lui, & avoit élevé autel contre autel par ſon *Obſervateur littéraire*, ouvrage périodique qui ne put durer longtems. C'étoit un compilateur infatigable, & il a gagné ainſi plus d'argent que de gloire, dont il ne ſe ſoucioit guere. Ses principales collections ſont un recueil volumineux de *Contes & de Nouvelles*, *un Dictionnaire des Théâtres*, une *Ecole de littérature*, *la Bibliotheque d'un homme de goût*, &c. Sans compter des almanachs & des dictionnaires de toute eſpece, des *Eſprits*, &c. &c.

22 *Décembre.* Les ducs de Choiſeuil & de Praſlin ont été indignés des *Obſervations* du Sr. de Beaumarchais, en ce qu'il qualifie

la derniere paix des expressions les plus outrageantes pour ceux qui en étoient les auteurs, & qu'il ose avancer que par une stipulation secrette l'Angleterre avoit limité le nombre des vaisseaux que la France pourroit entretenir; en conséquence ils en ont porté des plaintes au comte de Vergennes. Ce ministre en a rendu compte au conseil dimanche & il est intervenu arrêt qui le supprime, mais n'inflige aucune peine à l'écrivain connu; ce qui est fort surprenant & confirme le bruit que, malgré son impudence, il n'auroit pas osé publier un tel libelle sans en avoir donné communication aux ministres.

23 *Décembre* 1779. La derniere séance tenue à l'académie françoise concernant le service de M. de Voltaire, est très-curieuse & mérite des plus amples détails. Il s'y trouvoit trois prélats, dont les avis étoient attendus avec impatience : c'étoient le cardinal de Rohan-Guemenée, grand aumônier, l'archevêque de Lyon & l'archevêque d'Aix. On poussa vivement le premier & l'on lui représenta qu'en qualité de grand aumonier & de premier curé des diverses maisons royales, il pouvoit lever toutes les difficultés, en demandant au Roi à faire faire ce service dans la chapelle du Louvre, lieu le plus convenable pour une pareille cérémonie; il répondit qu'il le pensoit aussi & qu'il y prêteroit volontiers les mains, quand le service auroit été fait à St. Sulpice, paroisse sur laquelle est mort le défunt.

M. de Montazet s'en tira plus adroitement encore, & dit que vu la scission qu'occasionnoit dans l'église le service de M. de Voltaire, il

pourroit se faire qu'il en résultât contestation ; qu'ayant l'honneur d'être primat des Gaules, cette contestation pourroit ressortir à son tribunal & qu'alors il étoit de son intégrité de ne pas s'expliquer.

Enfin l'archevêque d'Aix ne s'en tira pas moins finement, & opina pour réformer l'usage de faire faire un service à chaque académicien ; mais pour en établir un à perpétuité qui engloberoit indistinctement tous les morts de la compagnie.

Cet avis qui sauvoit l'honneur de Voltaire & celui de l'académie, entraîna tous les suffrages. Le marquis de Paulmy seul différa d'opinion, [il est goguenard] & prétendit qu'il ne s'étoit fait recevoir que dans l'espoir d'avoir un service pour lui seul, qu'il ne consentiroit jamais à l'innovation adoptée.

Cependant l'arrêté fut formé & l'on convint que les députés chargés d'aller annoncer au Roi la nomination de M. de Chabanon & lui en demander l'approbation, lui feroient part du nouvel arrangement sous le bon plaisir de S. M.

Le Roi a répondu qu'il approuvoit le choix de l'Académie, mais qu'il falloit à l'égard de la seconde demande que les choses se passassent comme ci-devant ; ce qui rejette la compagnie dans le même embarras.

23 *Décembre* 1779. Annoncer une piece nouvelle aux Italiens, c'est y annoncer une chûte : c'est ce qui vient d'arriver à une comédie en un acte en vers, intitulée : *le Lord Anglois & le Chevalier François*. La seconde représentation, malgré sa réprobation générale, est cependant annoncée pour dimanche.

24 *Décembre* 1779. On ne peut encore rien ſtatuer de poſitif ſur le duel du Prince de Condé avec M. d'Agou, c'eſt-à-dire ſur la maniere dont il s'eſt engagé. On ſait ſeulement que Madame de Courtebonne, attachée à Madame la Ducheſſe de Bourbon, dont M. d'Agou étoit fort amoureux & aimée du Prince enſuite, en a été le ſujet; que le premier a tenu des propos outrageans ſur le compte de cette Dame & a prétendu avoir lieu de les tenir : que S. A. les a trouvé mauvais & en a témoigné ſon mécontentement en termes peu meſurés à cet officier. Mais, quels étoient ces termes? méritoient-ils qu'il s'oubliât au point d'en demander raiſon à ſon maître, auquel il venoit de remettre ſa démiſſion de capitaine de ſes gardes? C'eſt ce qu'il eſt impoſſible de fixer. Il eſt ſeulement à préſumer qu'on ne ſe porte pas à une démarche de cette conſéquence & dont les ſuites ne peuvent être que très-funeſtes, ſans le préjugé impérieux de l'honneur, ou ſans l'impulſion violente d'une jalouſie aveugle.

On ne ſait rien de plus certain ſur l'action même : on convient ſeulement qu'il avoit pour témoin ſon frere, officier des Gardes-du-corps qui, de plus de ſang-froid que le combattant, n'auroit pas accepté ce rôle s'il n'eût cru l'honneur de ſa famille intéreſſé.

On convient encore que malgré la bleſſure du Prince, l'adverſaire de S. A. & ſon frere non ſeulement ne ſe jugerent pas ſatisfaits en ce moment, mais ſur la demande du Prince, ſur l'obſervation de M. d'Autichamp du côté de ſon Alteſſe, aſſurant que les loix de l'honneur n'en exigeoient pas davantage, reſterent quel-

que tems indécis & se firent répéter deux fois la même chose.

En général, sans entrer dans la discussion du fait, toute la haute noblesse est enchantée de l'action de M. d'Agou, qui la met ainsi de niveau avec les Princes du sang & rendra ceux-ci plus circonspects.

Au contraire, il y a une grande fermentation entre les Princes, les Ministres & leurs adhérens, intéressés à ce que les inférieurs ne puissent pas demander raison à leurs chefs de leurs mauvais propos ou autres griefs qu'ils pourroient avoir contr'eux. C'est une matiere d'importance qu'on traite aujourd'hui à Versailles & sur laquelle il n'y a rien de statué.

L'agresseur provisoirement est en fuite.

24 *Décembre* 1779. Le tribunal des Maréchaux de France a prononcé entre M. de la Cardonnie & M. de Schantz, son second, à l'occasion de leur combat singulier au bois de Boulogne : le premier a été déclaré homme d'honneur, & le second tenu de sortir de France ; défense à lui d'y rentrer. Il est à espérer que ce Suédois, libre désormais de publier le mémoire qu'on lui avoit défendu de faire paroître, ne trouvant plus d'obstacle, nous le fera parvenir par le secours des presses étrangeres.

25 *Décembre*. La Sorbonne s'occupe toujours de la censure du livre nouveau de M. de Buffon ; mais M. Amelot ayant écrit que S. M. désiroit qu'on ne prononçât pas définitivement avant d'avoir entendu l'accusé, il se flatte que cette recommandation aura son effet

& qu'on attendra ſon retour de Montbar où il eſt allé.

Le comité des Docteurs nommés pour exprimer les propoſitions condamnables, eſt préſidé par M. Aſſeline, & l'abbé Paillard tient la plume, comme rédacteur.

26 Décembre 1779. Tous les paſſages pour les livres venant de chez l'étranger ſont tellement obſtrués que ce n'eſt que depuis peu qu'on commence à voir ici les tomes 11 & 12 des *Mémoires ſecrets pour ſervir à l'hiſtoire de la République des lettres en France*, &c. Ils embraſſent ſeulement l'année 1778, où la matiere a, ſans doute, été plus abondante. Ils ſemblent d'ailleurs compoſés avec plus de ſoin & de recherches encore que les précédens. On y trouve ſurtout un journal exact, curieux & circonſtancié du ſéjour, de la maladie, de la mort de M. de Voltaire & de ſes ſuites. Ces Mémoires ſont enrichis en outre de lettres intéreſſantes ſur le ſallon de 1777; elles ne ſentent nullement l'artiſte, mais ſont d'un amateur éclairé, plein de goût & qui ſait féconder & varier une matiere naturellement ſeche & monotone. Il eſt fort à déſirer qu'on continue à perfectionner ainſi d'année en année cette collection unique dans ſon genre.

[Cet article eſt extrait d'une gazette manuſcrite, très-accréditée à Paris, dans les provinces & même chez l'étranger.]

26 Décembre. On voit une lettre du Duc de Choiſeuil au Comte de Vergennes, contenant ſes plaintes contre le libelle du Sr. de Beaumarchais dont on a parlé. On aſſure qu'il y en a une auſſi du Duc de Praſlin & que M. le

Duc de Nivernois, miniſtre plénipotentiaire pour la derniere paix, s'eſt joint à eux. C'eſt à l'occaſion de ces diverſes requiſitions que le 19 Décembre eſt intervenu l'arrèt du conſeil qui le ſupprime. La ſuppreſſion eſt motivée ſur ce qu'il renferme différentes aſſertions hazardées & qualifications trop peu ménagées; ſur ce que l'auteur auroit établi en fait qu'il exiſtoit dans le traité de paix de 1763 une ſtipulation, ſoit publique, ſoit ſecrette, qui limiteroit le nombre des vaiſſeaux que la France pourroit entretenir : aſſertion auſſi fauſſe qu'abſurde; enfin, ſur ce que cet écrit a été publié & répandu en contravention aux réglemens de la Librairie.

On dit que la lettre du Duc de Choiſeuil eſt diffuſe & pleine de négligences : on trouve celle de ſon couſin beaucoup mieux traitée, préciſe, noble & ferme.

Le ſingulier de cette anecdote, & qui prouve la légereté & l'inconſéquence du miniſtere, c'eſt que l'auteur des *Obſervations* connu, dont le nom eſt au titre de l'ouvrage, rappelé dans l'arrêt du Conſeil, accuſé implicitement de calomnie envers les auteurs du traité de paix, au moins déclaré infracteur des loix de la Librairie, ce qui a valu la captivité à tant d'autres, reſte libre & impuni : mal-adreſſe qui ne laiſſe aucun lieu de douter que le Sieur de Beaumarchais n'ait été autoriſé à publier ſon écrit; c'eſt un ſoufflet, diſent les perſiffleurs de cour, que les miniſtres ſe donnent ſur la joue de ce vilain.

27 *Décembre* 1779. Un Prince de Carignan, frere de Madame la Princeſſe de Lamballe,

colonel au service de France d'un Régiment de son nom, est devenu amoureux à Saint Malo d'une Demoiselle Magou, niece des Magous renommés dans le commerce & la finance : elle n'est ni riche, ni jolie, mais a de l'esprit & de l'intrigue : elle a amené le Prince fort borné à l'épouser. L'Evêque de St. Malo satisfait d'une permission vague du Roi de Sardaigne que lui a montrée le Prince, de se marier en France, a donné les dispenses & la cérémonie s'est faite avant que la cour ait pu s'y opposer. On ne croit pas que cet hymen, bon quant au for intérieur, subsiste quant aux effets civils, & quoiqu'il soit consommé on va travailler à le faire casser ; on dit que le Roi de Sardaigne a rappelé en conséquence le Prince à Turin.

28 *Décembre* 1779. Il y a douze ans que M. Dutens étant à Londres acheta les livres de J. J. Rousseau au nombre d'environ mille volumes ; ce qui le détermina surtout à cette acquisition, ce fut un exemplaire du livre de *l'Esprit*, avec des remarques à la marge de la propre main du philosophe. Rousseau, de son côté, ne consentit à la vente qu'à condition que pendant sa vie le possesseur ne publieroit point les notes qu'il pourroit trouver sur les livres vendus, & que surtout il ne laisseroit pas sortir de ses mains le premier : il paroît qu'il avoit entrepris de refuter l'ouvrage de M. Helvétius ; mais que le voyant persécuté il avoit renoncé à son projet. Celui-ci instruit que M. Dutens étoit acquéreur de l'exemplaire en question, lui fit proposer par M. Hume de le lui envoyer : lié par sa promesse il n'y put con-

ſentir, mais crut ne pas y manquer en faiſant part à l'auteur des remarques principales. M. Helvétius y répondit par une lettre, & il en promettoit une autre qu'il n'eut pas le tems de finir ; la mort l'enleva huit ou dix jours après.

Cette anecdote eſt la ſeule choſe précieuſe à extraire d'un pamphlet intitulé : *Lettres à M. de B. ſur la refutation du livre de l'Eſprit d'Helvétius par J. J. Rouſſeau*, *avec quelques lettres de ces deux amateurs* : tout le reſte ne valoit pas les fraix de l'impreſſion ; les notes mêmes du critique & la refutation de l'auteur, iſolées & ſans ſuite, ne ſont ni inſtructives, ni intéreſſantes.

29 *Décembre* 1779. On délivre à l'hôtel de Condé une eſpece de récit de ce qui s'eſt paſſé entre le Prince & M. d'Agou. Il en réſulte que S. A. s'eſt parfaitement bien conduite, & que le ſeul grief apparent du dernier eſt le mot de *calomniateur* dont elle s'eſt ſervie.

C'eſt à Seve, comme le Prince changeoit de chevaux, que M. d'Agou eſt monté à la portiere de ſa chaiſe & lui a témoigné la néceſſité où il ſe jugeoit de lui demander ſatisfaction, ainſi que le lieu, l'heure du combat & le choix des armes : S. A. en lui déclarant qu'elle n'avoit point eu intention de l'offenſer, lui a dit que cependant en conſidération du corps dont il avoit l'honneur d'être membre, elle vouloit bien accéder à ſon déſir : „ au champ de Mars, „ a-t-elle ajouté, à huit heures, à l'épée, “ & ſur le champ a relevé ſa glace.

M. le Prince de Condé, après s'être fait penſer eſt allé à Verſailles, non pour demander

au Roi la grace du coupable ; mais pour, au contraire, prouver l'*alibi*, au cas que S. M. lui en parlât : c'est la médiation du Comte de Maurepas que S. A. a interposée & ce ministre, tout considéré, a en effet déterminé le Roi à ne se point mêler de la querelle & à l'ignorer.

En conséquence les deux d'Agou continuent leur service respectif ; l'un dans les gardes du corps, & l'autre dans les gardes françoises. Madame de Courtebonne reste auprès de Madame la Duchesse de Bourbon & depuis a fait au palais les honneurs de la table.

Cette Dame est une veuve laide, de plus de quarante ans, qui fait cependant encore des enfans & inspire, comme l'on voit, les passions les plus fortes. La Princesse de Monaco est furieuse, & regarde cet esclandre comme un congé que lui donne le Prince de Condé.

29 *Décembre* 1779. C'est M. Imbert qui est l'auteur de la derniere piece nouvelle jouée aux Italiens. On ne peut concevoir que ce jeune homme, qui avoit annoncé du talent, ait pu faire quelque chose d'aussi mauvais ; il faut cependant se rappeler qu'il donna, il y a quelques années, aux François *le gâteau des Rois*, comédie plus détestable encore : toutes les espérances fondées sur lui doivent s'évanouir aujourd'hui.

30 *Décembre. L'Observateur Anglois*, si couru en France & plus encore chez l'étranger, paroît aujourd'hui sous le titre plus convenable de *l'Espion Anglois.* C'est une édition très-augmentée. Il est dit dans un avis que les hostilités entre la Grande Bretagne & la France ont engagé l'auteur à faire de nouvelles décou-

vertes, principalement fur ce qui concerne la marine françoife & celle de l'Efpagne. On attend avec impatience la fuite de cet ouvrage qui ne va encore que jufqu'à la fin de l'année 1776 & confifte feulement en quatre volumes.

30 *Décembre* 1779. Le Sr. Volange, plus connu fous le nom de *Jeannot*, continue à faire les beaux jours du théâtre de l'Eclufe. Les Directeurs font convenus qu'il leur avoit valu de quoi payer leurs dettes, montant à 200,000 livres, & en outre un bénéfice de plus de 300,000 livres. Il avoit un ordre de début pour la comédie Italienne, très-abandonnée depuis long-tems. Il auroit pu y ramener la foule, mais ces hiftrions ayant voulu prendre avec lui un air de dignité, il leur a déclaré qu'il les abandonnoit à leur malheureux fort & que femblable à Céfar, il aimoit mieux être le premier dans un village, que le fecond dans Rome.

Il amufe le public non feulement en fcene, mais encore dans les fociétés : il n'eft pas de bonne fête où l'on ne l'appelle & dont il ne faffe les délices. Dernierement il a eu un petit rhume : fa porte le lendemain eft devenue inacceffible par les caroffes ; les femmes de qualité envoyoient favoir de fes nouvelles, & les plus grands Seigneurs venoient en chercher eux-mêmes ; on ne fait jufqu'à quand durera ce délire : il doit être long en ce que c'eft véritablement un grand acteur, qui par fon naturel exquis donne du relief aux plus groffes balourdifes dans ces farces foraines : indépendamment des *les battus payent l'amende*, qu'on joue très-fréquemment & qui font peut-être

à la deux centieme repréſentation, il y en a pluſieurs autres où il excelle même davantage, entr'autres encore il remplit huit rôles différens.

On a modelé *Jeannot* en porcelaine de Seve & ſon buſte, de cette matiere, eſt en ce moment l'étrenne à la mode : la Reine en a pris pluſieurs pour diſtribuer à ſes favoris & favorites.

31 *Décembre* 1779. Mr. Dillon, colonel, un de ceux qui ſe ſont diſtingués en Amérique, même un des bleſſés, revenu depuis peu a paru au lever du Roi, où il devoit être préſenté. S'étant rendu plus tard qu'il ne falloit, au lieu de l'accueil gracieux qu'il attendoit, il n'a reçu d'autres mots de S. M. que ceux-ci : *M. Dillon, la tête vous a tenu longtems ſur le chevet ce matin.* A quoi l'on veut qu'il ait repliqué douloureuſement : *Sire, quand il s'agit de votre ſervice il n'en eſt pas de même.*

31 *Décembre.* M. Barbeu Dubourg étoit né à Mayenne en 1709 : à quinze ans il avoit fini ſon cours de philoſophie, il avoit étudié en théologie ; mais les mathématiques le firent renoncer à cette ſcience occulte & vuide. Il apprit les langues & s'initia dans l'hébreu avec tant de ſuccès, que ſon Profeſſeur au college royal le conſultoit ſur les paſſages les plus difficiles. Il préféra l'anglois & l'italien. Il traduiſit d'abord de la premiere de ces deux langues les *Lettres ſur l'hiſtoire de Bolingbroke.* En 1761 & 1762 il fit ſa gazette de médecine ſous le nom *de Gazette d'Epidaure.* Il étoit fort lié avec M. Franklin, qui le chargea, il y a pluſieurs années, de faire une édition &

une traduction françoise de ses œuvres. Il est auteur d'un *Code de la raison humaine*, d'une *Carte cronographique, avec une introduction à l'histoire abrégée des différens peuples anciens & modernes*; il a fait le *Botaniste françois :* enfin, son dernier ouvrage imprimé a été le *Calendrier de Philadelphie.* Il en avoit plusieurs sur le métier quand la mort l'a enlevé; il n'exerçoit presque plus la médecine que pour ses amis & pour les pauvres.

31 *Décembre* 1779. Un Sr. Pariseau, directeur des élèves de l'opéra, acteur & auteur de ce théâtre, avoit composé une piece intitulée *veni vidi vici*, ou *la prise de la Grenade* : c'est une imitation suivie de cette conquête, où figure M. d'Estaing. Quand il a su que ce général revenoit, il a suspendu pour ne remettre sa piece qu'à son arrivée, dans l'espoir qu'il l'honoreroit de sa présence & y donneroit un véhicule extraordinaire. Malheureusement le Vice-Amiral, mécontent de la fin de sa campagne, ne veut pas se montrer en public, même rester à Paris; il s'est retiré à Passy & son état d'ailleurs ne lui permettroit pas de venir à ce spectacle forain.

Le Sr. Pariseau, comme de raison, n'a pas moins cru devoir aller rendre ses hommages au Comte d'Estaing & lui demander son agrément pour le mettre ainsi en scene; car il faut savoir que c'est lui qui joue le rôle du Général. Il n'a pu parvenir à lui, & a fait à cette occasion les vers suivans, qui valent mieux que son drame héroïque :

Foin de votre portier mauſſade !
Brave d'Eſtaing, je crois qu'il faut
Dans votre hôtel entrer d'aſſaut,
Ainſi que vous à la Grenade.
Je ſuis jaloux de voir vos traits ;
J'accours en hâte, & l'on me chaſſe.
Les Anglois vous ont vu de près,
Accordez-moi la même grace.
C'eſt moi qui tous les jours du mois,
Auteur, acteur tout à la fois,
Aux yeux des dames amuſées
Mets la Grenade ſous mes loix.
Avec du guet & des fuſées,
Nous recueillons pareillement
Un très-juſte tribut d'éloges,
Nous avons l'applaudiſſement
Vous de l'Europe, & moi des loges :
Ainſi donc daignez recevoir
Mon foible, mais ſincere hommage :
Daignez conſentir à me voir ;
Car enfin je voudrois ſavoir
Comment j'ai ſaiſi votre image.
Si l'on attaque mon maintien
Et le langage de mon zele,
Votre copiſte eſt infidele ;
C'eſt ma faute ; car je ſais bien
Que rien ne manque à mon modele.

31 *Décembre* 1779. On a parlé de cabinets d'aiſance, ſubſtitués dans le jardin des Tuilleries aux vaſtes cabinets de verdure plantés par le fameux le Nôtre pour receptacles des beſoins de l'humanité ; la cupidité a été le principe de

cette plus grande commodité offerte au public, car on paie pour entrer dans ces lieux, & c'eſt une petite ferme au profit du gouverneur du château.

Un chevalier de Modene, aventurier, qui, ſans appartenir en rien à l'illuſtre maiſon dont il porte le nom, s'eſt impatroniſé chez *Monſieur* & s'eſt fait établir par ſon alteſſe royale, gouverneur du Luxembourg, n'a pas manqué d'adopter, pour le jardin de ce palais, la méthode imaginée aux Tuilleries. Mais pouſſé par un amour de l'argent plus ſordide encore, il fait faire des patrouilles ſéveres & ne veut pas que perſonne puiſſe ſe ſouſtraire à cette eſpece d'impôt ſur les ventres trop relâchés. Lorſqu'on ſurprend quelqu'un dans une attitude qu'on ſait n'en être pas une de défenſe, on s'empare de ſon épée, de ſa canne ou de ſon chapeau poſé à terre, & on le force ainſi à payer une amende beaucoup plus forte que le tribut ordinaire.

Un M. Pierre, ſubſtitut du procureur général du parlement, ignorant la commodité offerte en pareil cas, a été rançonné : il s'eſt refuſé à ce qu'on exigeoit de lui, il a été traduit devant le gouverneur, qui le trouvant inſolent, & ignorant qui il étoit, l'a fait conſtituer priſonnier au château. C'eſt devenu la matiere d'un procès, qu'on dit avoir tourné à l'humiliation du chevalier de Modene, qui a reçu une injonction du parlement d'être plus circonſpect, de faire des excuſes au magiſtrat maltraité, & a été condamné aux dépens, dommages & intérêts, &c.

31 *Décembre* 1779. La facétie ſuivante, très-rare, court riſque de reſter longtems dans les ténebres par l'inquiſition littéraire établie en France; ſa nouveauté & ſon mérite conſiſtant ſur-tout dans l'à-propos pour les amateurs nous ont déterminé à leur en faire part ſur le champ.

La facétie dont les scrupules délivrent les lecteurs, entre les mains de qui cette singularité pourra tomber, prouvant à quel point, en ce temps là, l'amour du texte, une juste l'expression de certaines infamies de la presse était devenue nécessaire.

Seminar für osteuropäische Geschichte * K. k. Universität Wien *

61623715

pages missing between 190
197 and at end –
discovered to be missing, April
1985 (but presumably removed
at an early date, see ms note
at end).